8973

Palat. XXIV 2

58/623

HISTOIRE

DU GRAND DUCHÉ

DE TOSCANE,

SOUS LE GOUVERNEMENT

DES MÉDICIS,

TRADUITE DE L'ITALIEN

DE M. RIGUCCIO GALLUZZI.

TOME SECOND.

FONDO PALATINO

A PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ
DE TOSCANE.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Plan des opérations de Charles V, & du Roi de France pour la guerre d'Italie. Le duc Côme uſe d'adreſſe avec l'un & l'autre. Trève entre les François & le Pape, pour la guerre de Parme. Malheurs de l'Empereur, révolte de Sienne, & traité fait entre cette République, le Roi de France & le duc Côme. Le Duc triomphe des intrigues des miniſtres Impériaux; reçoit en dépôt l'état de Piombino: & mécontent des François, uſe de diſſimulation avec eux.

JUSQU'ICI l'ambition & l'eſprit de conquêtes avoient ouvertement con- 1551.

duit la politique des Princes de l'Europe. Charles V, qui poſſédoit plus d'Etats
1551. que tout autre, & qui par cette raiſon devoit donner des ſoupçons & de la jalouſie à chacun d'eux, ſentit bien la néceſſité de paroître renoncer à ſes conquêtes, & d'introduire la maxime de conſerver plutôt que d'acquérir. Dans ces vues il rendit à Gènes ſon entière liberté, à Clément VII tous ſes Etats, affermit les Médicis à Florence, mit Côme en poſſeſſion des fortereſſes, laiſſa Sienne ſe conduire à ſon gré, protégea les petites Républiques & les feudataires de l'Italie contre tout oppreſſeur. Cette modération ſpécieuſe, qui lui devenoit auſſi utile qu'à tous ceux qui vivoient libres à l'ombre de ſa puiſſance, fut ce qui le défendit contre les vains efforts de François I, & lui aſſura la paiſible poſſeſſion de ſes vaſtes domaines; mais à peine eut-il obtenu l'avantage qu'il attendoit de cette maxime, qu'il en abandonna encore la pratique : car, ſur la fin de ſa vie, préoccupé de cette paſſion qui porte tous les hommes à laiſſer leur poſtérité dans le plus brillant état, il crut pouvoir encore penſer

à s'approprier de nouvelles provinces en faveur de Philippe ſon fils, & à opprimer cette liberté qu'il avoit ſoutenue & protégée auparavant. La tentative qu'il avoit faite en Allemagne pour y établir le deſpotiſme, avoit ſoulevé contre lui ſes amis & ſes ennemis; il s'étoit aſſujetti Sienne, en y élevant une citadelle, avoit pris Piombino, ſous prétexte de le défendre: les Farnèſe avoient été dépouillés de Plaiſance & maltraités dans Parme; Gènes avoit craint pour ſa liberté: le duc de Florence enfin, étoit mécontent de ſa mauvaiſe foi dans l'affaire de Piombino, de la hauteur de ſes Miniſtres, & d'être toujours rançonné par les Eſpagnols à la moindre occurrence. Henri II, roi de France, auſſi ambitieux, plus fin, mais auſſi malheureux que François I ſon père, ſongea à tirer le plus d'avantage qu'il pourroit du mécontentement des peuples; ayant donc pris les Farnèſe ſous ſa protection, mis le pied avec ſuccès en Italie, les armes à la main, commencé le premier la guerre avec l'Empereur, il employoit tous les moyens de fortifier ſon parti, & de ſoulever 1551.

contre Charles les provinces indiſpo-
1551. ſées, afin de lui diſputer le duché le Milan & le royaume de Naples. Le plan de politique que s'étoit fait ce Monarque, étoit d'engager les puiſſances de l'Italie à une parfaite neutralité, en leur faiſant en même-tems former une ligue entr'elles pour la défenſe commune, au cas qu'elles fuſſent attaquées : il vouloit auſſi détacher le Pape de ſon alliance avec l'Empereur ; quant au duc de Florence, comme il ſe trouvoit ſeul du parti de Charles, la France croyoit qu'il étoit facile de l'amener à la neutralité en lui donnant quelques craintes, ou en l'attirant au parti général par des promeſſes. Il croyoit voir que le Pape ne tenoit à l'Empereur qu'avec certains ſcrupules, & que ſa timidité, jointe à l'envie de vuider ſon tréſor plutôt en faveur de ſes neveux, que pour ſatisfaire l'ambition de Charles, l'ameneroit enfin aux vues de la paix ; conſéquemment on commença à traiter défavorablement les intérêts de Côme & ceux des Florentins, à la cour de Paris. Les Florentins & ceux de Lucques avoient une cauſe pen-

dante depuis l'an 1540, dans les tribunaux de France : elle fut jugée, & les premiers furent condamnés à payer trente mille ducats ; on ſignifia même auſſitôt aux Florentins établis à Lyon de compter cette ſomme. L'ambaſſadeur Capponi prenant congé de la Cour, fut bruſquement reçu du Roi ; Henri ſe plaignit beaucoup de la conduite du Duc, qui avoit refuſé des recrues à Farnèſe, & joint ſes galères à celles de Doria. Peu de tems après, les galères de France pillèrent ſous le mont Argentaro, un vaiſſeau Florentin qui venoit d'Egypte, chargé de marchandiſes pour le Duc & pour différens particuliers ; ce vaiſſeau fut conduit à Marſeille ; on dépoüilla de tout les gens de l'équipage, & on les mit à la chaîne comme des eſclaves. Toutes les repréſentations que Côme fit à la Reine, furent inutiles ; en vain rappela-t-il auſſi que du tems de François I, les vaiſſeaux François étoient auſſi en ſûreté dans le port de Livourne, que ceux des Florentins à Marſeille, lorſque Livourne étoit au pouvoir de Charles V. Côme voyoit bien quel étoit le but de ces hoſtilités, & 1551.

1551. ſentoit d'ailleurs que l'état préſent de l'Italie ne permettoit ni à l'un ni à l'autre parti de ſe déclarer ouvertement ennemi : d'un autre côté, il ſentoit bien qu'un petit Prince placé au centre du feu de la guerre, ne pouvoit prendre de plus mauvais parti que celui de la neutralité ; ce qui le feroit infailliblement ſuccomber ſous les coups de l'un ou de l'autre adverſaire. Il conſidéra cependant que quoique l'Empereur lui eût pluſieurs fois manqué de parole, le beſoin le forceroit à remplir ſes promeſſes ; il ſe détermina donc pour le parti auquel l'appeloient l'honneur & ſa plus grande utilité ; il réſolut auſſi de tenir ſa détermination ſecrète, tant pour avoir le tems de prendre ſes précautions, que pour uſer de fineſſe avec les deux partis, dans les vues d'obtenir de l'un & de l'autre, les termes les plus avantageux.

Pendant ce tems-là Charles, abuſé par ſa propre fortune & par l'eſpoir que lui préſentoient ſes deſſeins, regardoit la déclaration de la France, comme le vrai moyen de les faire réuſſir : il ſuivit donc le parti qu'il

avoit pris d'étendre ſon abſolu pouvoir en Allemagne, & d'obliger les Proteſtans de ſe ſoumettre à la déciſion du concile. Il s'imaginoit pouvoir expulſer facilement les François de l'Italie. Afin d'être à portée de s'occuper plus commodément de toutes ces entrepriſes, il réſolut au mois d'octobre de cette même année d'établir ſa réſidence à Inſpruck, ville avantageuſement ſituée ſelon lui, pour veiller également aux affaires de l'Italie, à celles de l'Allemagne & aux opérations du concile de Trente. La force qui toujours opprime, mais jamais ne perſuade, plongeoit encore plus avant les Princes de l'Allemagne dans les opinions des nouveaux réformateurs. L'obſtination de Charles, & la crainte qu'ils avoient de lui voir ſaper les fondemens de la conſtitution de l'Empire, excitoient en eux le plus ardent deſir d'abattre la puiſſance ſupérieure qui dominoit ſur eux. La France les pouſſoit à la rébellion par des promeſſes & aveo de l'argent; & le Roi ſe préparoit à paroître ſur les frontières à la tête d'une armée, pour y rappeler les troupes de l'Empereur. 1551.

1551. Toute l'Italie ſoupiroit après un changement ; les extorſions de don Ferrante en Lombardie, le tribunal cruel & ſanguinaire de Pierre de Tolède à Naples, fomentoient dans tous les ſujets l'eſprit de tumulte & de révolte. Les traités clandeſtins, les trahiſons, les ſecrètes correſpondances que l'on découvroit de jour en jour, ne faiſoient qu'aigrir de plus en plus Charles V, contre les ſujets opprimés & coupables ; & ces ſujets imaginoient tous les moyens de ſortir enfin de cette malheureuſe ſituation. Le duc Octave étoit en général regardé comme le reſtaurateur de la liberté de l'Italie. Le Pape ſe voyoit imprudemment engagé dans cette guerre. Condamné & mépriſé de tout le monde à Rome, il étoit fâché de s'être livré à la volonté de l'ambaſſadeur de Charles V. Epuiſé d'argent, il avoit voulu emprunter cent cinquante mille ducats au Duc, en lui offrant pour gage Citta dit Caſtello. Environné des partiſans des Farnèſe, il étoit ſouvent agité par le repentir & par la crainte de ſa propre ruine. Dans ces circonſtances, Côme ne négligea pas de tenir le Pape

uni à l'Empereur, ſoit par ſes ſecours, ſoit par ſes conſeils ; de ſon côté il lui montra qu'il s'y attachoit de plus en plus, en prenoit les intérêts avec chaleur, & déclara les mécontentemens qu'il avoit de la cour de France, en conſéquence des hoſtilités qu'elle exerçoit contre lui. Quant au duc Octave, il lui marqua toute ſon averſion, en arrêtant les payemens qui ſelon les conventions, devoient être faits à Marguerite d'Autriche, ſur les biens des Médicis ; imitant à cet égard l'exemple de Charles V, qui avoit arrêté les revenus des Farnèſe dans ſes Etats, & avoit ordonné à don Ferrante, pendant le ſiége de Parme, de ne laiſſer entrer dans cette ville que les vivres abſolument néceſſaires à la vie de ſa fille. Mais ce qui exigeoit de lui la plus grande vigilance, étoit le paſſage prochain de la flotte Turque, à la faveur de laquelle la France devoit effectuer ſes deſſeins ; joint à cela la froideur avec laquelle l'Empereur enviſageoit la néceſſité de défendre l'Italie ; ſa lenteur à ſe déterminer à l'exécution de ce que le Souverain Pontife & les autres inté- 1551.

reſſés à ſon parti avoient tant à cœur.
1551. Il ſavoit auſſi que l'Empereur étoit dans une extrême diſette d'argent, & qu'il avoit fait la demande d'un emprunt conſidérable à la république de Gènes, en lui offrant Piombino pour gage ; & il ne doutoit pas que bientôt Charles ne lui fît à lui-même la demande de quelque ſomme. Il procéda donc à ſe procurer de l'argent, en exigeant un prêt dans ſes Etats ; engageant les fonds de ſon commerce, & traitant à diverſes conditions avec les marchands. Il augmenta les fortifications des frontières & des côtes maritimes, éleva une nouvelle forteresſe ſur le mont Saint-Miniato, qui commande la ville de Florence.

1552. Quoique les François fuſſent parvenus à jeter du ſecours dans Parme, & à mettre les aſſiégés plus à l'aiſe, malgré le marquis de Marignan, qui ſerroit la place de près, la Mirande n'en étoit pas moins aſſiégée par les troupes du Pape, ſous le commandement de Jean-Baptiſte di Monte, neveu de Sa Sainteté. Don Ferrante étoit occupé dans le Piémont où les François faiſoient continuellement filer de nou-

velles troupes; ce qui faiſoit préſumer à Henri II, qu'il auroit peu à craindre en Italie des forces de l'Empereur, ſi le Pape pouvoit être porté à la paix ou à une trève. Il réfléchiſſoit encore, que ſi le Souverain Pontife prenoit enfin ce parti, il ne ſeroit pas difficile d'y amener auſſi le duc Côme, qui ſeroit comme forcé de l'accepter, étant négligé de la part des Impériaux, ou pour éloigner la guerre de ſes Etats. Pour cet effet, il chargea le cardinal Tournon, évêque de Sabine, de traiter avec le Pape, & de l'engager à une longue ſuſpenſion d'armes avant l'arrivée de la flotte Turque, afin de pouvoir exécuter avec plus de facilité les autres vues qu'il avoit en Italie. Le Cardinal ſe rendit donc à Rome, mit tout en uſage pour perſuader le Pape, & l'amener à ce parti ſi deſiré de toute la ville & principalement des peuples. Dès que la commiſſion du Cardinal eut été divulguée dans l'Italie, elle rappela l'attention de tous ceux qui deſiroient la paix. Jules III voulut paroître agir ſincèrement avec le Duc, & lui demanda conſeil dans cette occaſion. 1552.

1552. Il lui repréſenta ſur-tout, que les affaires de l'Empereur, étant réduites à un auſſi miſérable état, devoient néceſſairement diminuer auſſi les forces qu'il avoit en Italie; que la flotte Turque combinée avec celle de France, ne trouveroit pas d'obſtacle à ravager les côtes de l'Etat de l'Egliſe, & faire ſentir juſqu'à Rome même la fureur de ces barbares; enfin, que quand la crainte de plus grands malheurs ne l'engageroit pas à s'arranger, le défaut d'argent l'y contraindroit, puiſqu'il lui étoit impoſſible de fournir à la dépenſe de vingt-quatre mille ducats qui lui étoient néceſſaires chaque mois pour payer les troupes.

Côme blâma ces ſentimens puſillanimes dans le Pape, lui rappelant l'engagement qu'il avoit contracté avec l'Empereur, & le priant de conſidérer que le courage & ſa fortune l'avoient juſque-là tiré des plus grands dangers; que la flotte Turque n'excédant pas le nombre de cent vingt galères, l'Empereur en ayant cent de ſon côté, mieux fournies à tous égards & montées par des troupes choiſies, il ne concevoit pas la crainte qui s'étoit emparée

de lui; enfin que jamais l'argent n'avoit manqué à des Papes réſolus & courageux, comme l'avoient éprouvé Léon, Clément & Paul ſes prédéceſſeurs. Le Pape crut avoir ſuffiſamment ſatisfait, par cette démarche, à l'amitié & à la bonne intelligence qu'il entretenoit avec le Duc; &, ſans lui communiquer plus avant ſes diſpoſitions, termina & ſigna le traité de ſuſpenſion d'armes à Rome le 29 avril. Tournon le ſigna au nom du Roi ſon maître. Le Pape s'engageoit par ce traité, tant en ſon nom qu'en celui de l'Empereur, de faire retirer les troupes qui aſſiégeoient Parme & la Mirande, & de ne commettre aucune hoſtilité contre ces deux villes pendant deux ans. Le Cardinal, de ſon côté, promettoit au nom du Roi de faire en ſorte que ni le Pape ni l'Empereur ne fuſſent point moleſtés de la part de ces villes. En outre, il fut arrêté que les Farnèſe rentreroient en grace avec Sa Sainteté, & que leurs biens leur ſeroient rendus; que, ce terme expiré, le duc Octave auroit entièrement la liberté de s'arranger avec qui bon lui ſembleroit; que chaque parti reſtant dans

1552.

1552. ſon état actuel, le Pape ne pourroit fournir aucun ſecours à l'Empereur contre la France; que l'Empereur déclareroit par un diplôme, dans le terme de ſeize jours, s'il agréoit ou non cette ſuſpenſion; & qu'en cas de refus, tout ce qui avoit été ſtatué en faveur de ſes Etats, demeureroit abſolument nul. Une autre circonſtance qui ſe joignoit à l'état préſent des choſes, étoit que le Pape, aux inſtances de la France, avoit ſuſpendu le concile par un décret du 23 avril; alléguant, pour raiſon de ce parti, la guerre d'Allemagne & les mouvemens que les Proteſtans faiſoient contre l'Empereur.

Côme fut déconcerté par cette condeſcendance du Pape envers la France; condeſcendance qui l'iſoloit entièrement & bleſſoit l'Empereur au moment même de ſa plus grande détreſſe. Les Princes d'Allemagne, ligués entr'eux & unis à la France, avoient tramé de chaſſer l'Empereur de cette contrée & de rétablir la liberté dans l'Empire. Malgré les grands bienfaits que Maurice, duc de Saxe, avoit particuliérement reçus de Charles V, c'étoit lui qui étoit à la tête de ce complot mé-

nagé avec tout l'artifice poſſible, & ſuivi avec vigueur. Il parcourut la haute Allemagne, & menaçoit déjà l'Empereur de fondre dans le Tirol. Cet outrage fait à la majeſté de Charles, le peu de fond qu'il y avoit à faire ſur tout ce que le roi des Romains avoit ſtatué à Lintz le 30 avril avec les rebelles, le peu de forces & le défaut d'argent réduiſoient le plus puiſſant Monarque de l'Europe à la plus grande extrémité. Ce fut juſtement dans cette ſituation critique qu'on apprit à la cour de Charles cet arrangement concerté entre le Pape & la France. Quoique cette étrange démarche excitât dans l'Empereur & dans ſes Miniſtres des ſentimens de fureur & de vengeance contre la foibleſſe & l'imbécillité du Pontife, les circonſtances ne les obligeoient que trop à diſſimuler cet outrage. Le duc Côme crut devoir s'expliquer ouvertement à Charles dans ce moment critique, par l'entremiſe de l'évêque d'Arras. Il lui repréſenta que les deux fautes que le Pape avoit faites en ſuſpendant le concile & en traitant avec la France, ne venoient que de la lenteur de Sa Ma- 1552.

jeſté qui avoit trop négligé le Pontife
1552. ſans ſonger à l'amuſer; mais que, la faute étant faite, il ne lui conſeilloit pas de déſapprouver la démarche du Pape, pour ne pas le mettre au déſeſpoir & ne pas le forcer à ſe jeter ſans réſerve dans le parti de la France. Cet avis, fondé ſur la vérité & appuyé par la néceſſité, fut celui qu'embraſſa l'Empereur; en conſéquence, don Diègue eut ordre de ratifier tout ce que le Pape avoit arrêté au nom de l'Empereur avec la couronne de France. Il ſembla que l'Italie eût recouvré ſa tranquillité; mais le Duc, voyant bien que la France ne vouloit que gagner du tems, pour exécuter enſuite avec plus de vigueur les deſſeins qu'elle avoit contre la Toſcane & le royaume de Naples, ſut profiter du même ſtratagême pour éluder ſes meſures & ſe mettre en état de défenſe. Il réitéra pendant ce tems-là ſes inſtances auprès du Pape pour ſavoir de lui ſes véritables ſentimens au ſujet de la neutralité, en cas qu'il éclatât une nouvelle guerre en Italie; &, ſous l'apparence de ne ſonger qu'à ſa propre ſûreté, Côme propoſa au Pape un traité d'al-

liance pour la commune conſervation de leurs Etats. Le Pape crut que la crainte que le Duc avoit de la France, & les diſgraces de Charles V avoient porté Côme à ce parti. Il prétendit donc ſe prévaloir de la ſupériorité qu'il penſoit avoir acquiſe en faiſant la loi à l'Empereur; &, ſans mépriſer entièrement les propoſitions du Duc, il demanda que cette confédération fût cimentée par le mariage de Fabiano di Monte avec Lucrece, fille de Côme. Jules III avoit, comme ſes prédéceſſeurs, une ambition démeſurée d'élever ſa famille; & le peu d'attention que l'Empereur avoit eue pour les neveux du Pontife, étoit la principale cauſe qui l'avoit engagé à s'arranger avec la France. Quoique Côme dédaignât ſouverainement de marier ſa fille avec le fils naturel d'un campagnard, il ne rejeta pas ouvertement la propoſition. Il donna donc les mains à ce traité, attentif à ſe prévaloir de cette inclination du Pape pour le tenir attaché à ſes intérêts particuliers, découvrir par ſon moyen les vues de la France, & prévenir toutes les meſures qu'elle pourroit prendre contre l'Empereur. 1552.

1552. La France ne s'occupoit plus que d'exécuter le plan de politique qui venoit d'être arrêté : mais elle cherchoit auſſi les moyens de tenir les troupes du Duc en échec, pour effectuer avec toute liberté les vues qu'elle avoit ſur l'état de Sienne & ſur le royaume de Naples. Avant même de concerter à Rome l'arrangement du Pape & de la France, le cardinal Tournon avoit offert à l'agent du Duc à Veniſe, d'employer tout ſon crédit en France pour faire donner à Côme la plus ample ſatisfaction, relativement au vaiſſeau Florentin qui avoit été pris, & pour rétablir la bonne intelligence entre ſa Cour & la Toſcane. Quoique le Duc eût uſé de repréſailles à Livourne en arrêtant un brigantin François, le Roi ordonna qu'on lui rendît la plus exacte juſtice, & lui marqua dans les termes les plus affectueux combien il étoit jaloux de ſon amitié. Tournon joignit à cela ſes inſinuations. Côme étoit encore invité par les ouvertures que le Pape lui avoit faites afin de le déterminer à ſtipuler un traité qui le mît à l'abri de toute démarche hoſtile de la part des François, tant par mer que

par terre, dans un tems ſur-tout où les diſgraces de l'Empereur avoient donné lieu à l'Italie de ſe ſoulever contre lui. Le Pape qui vouloit appuyer le parti qu'il avoit pris, en tenant tous les Princes d'Italie dans une neutralité conſtante, inſiſtoit auprès du Duc pour lui faire conclure ce traité. Mais Côme, de ſon côté, déterminé à ne pas ſe détacher du parti de l'Empereur, & à tenir les François en ſuſpens, ſe refuſa à toute médiation, propoſition, correſpondance ſecrète ou ouverte avec le Cardinal; lui proteſtant cependant que, dès qu'il étoit ſûr d'être traité de la part du Roi comme parent & ami, il reſteroit dans la plus exacte neutralité, uniquement attentif à ſes propres affaires; & qu'il ne fourniroit aucun ſecours à l'Empereur ni en hommes ni en argent, excepté cependant la remiſe qu'il devoit faire, lorſqu'il ſeroit mis en poſſeſſion de Piombino; que, ſur ce pied, il y auroit un traité duement concerté avec Sa Majeſté, ſi toutefois il pouvoit compter ſur ſes intentions; mais que ce traité devoit être tenu ſecret, de peur qu'il ne parût s'être en- 1552.

gagé contre les intérêts de l'Empereur.
1552. Ces conditions ayant été proposées à Tournon, le Duc les observa le plus exactement dans le plus pressant besoin même de l'Empereur.

Charles V, se voyant poussé de plus en plus par les forces des Princes qui se soulevoient, & forcé de lever de nouvelles troupes pour sa propre défense, expédia un gentilhomme au Duc pour lui demander un emprunt de deux cens mille ducats dans ces circonstances critiques. Côme lui montra non-seulement l'impossibilité de fournir cette somme, mais même celle de la trouver ailleurs, parce que les intérêts étoient montés à trente-cinq pour cent à Gènes où étoit concentré tout l'argent de Italie; que d'ailleurs ses propres citoyens étoient surchargés par les taxes & les subsides qu'il en avoit exigés, & en outre indignés du manque de parole de Sa Majesté dans l'affaire de Piombino; que, dès qu'ils verroient le Duc en possession de cette ville, ils feroient tous leurs efforts pour lui fournir quelque somme considérable. Cette manière de se tirer d'affaire fut accompagnée d'un petit envoi d'ar-

gent & de toutes les proteſtations de la meilleure volonté. Mais Côme lui conſeilloit en même tems de ne point renoncer à la guerre d'Allemagne dans les circonſtances actuelles, parce que la préſence de l'Empereur étoit trop néceſſaire dans cette contrée pour réprimer l'audace des ſujets révoltés. Ces avis pouvoient être avantageux à l'Empereur, en ce que, Maurice ayant forcé la priſon de Feſſen & diſſipé ſa garde, Charles fut obligé, le 19 de mai, de ſe retirer précipitamment à Inſpruk, & de chercher une retraite à Villach, ville ſituée ſur les confins du Frioul, & capitale de la Carinthie. De-là il pouvoit commodément prendre la route de l'Allemagne du côté de Vienne, ou celle de l'Italie par les Etats de Veniſe. L'avis de Côme, appuyé par l'évêque d'Arras, parut le plus avantageux, & l'Empereur prit la réſolution de marcher à la défenſe de la Flandre auſſi-tôt qu'il ſe ſeroit arrangé avec Maurice, & que le duc d'Albe ſeroit arrivé avec de nouveaux renforts & de l'argent. La préſence de ce Général devenoit d'autant plus néceſſaire que Charles V, affoibli tant du côté de l'eſprit que du 1552.

côté du corps, n'étoit plus propre aux
1552. expéditions ni aux affaires. Côme auroit volontiers fait paſſer de ſes Etats quatre mille fantaſſins & trois cens cavaliers à Villach où ils auroient joint l'Empereur : mais le danger d'allumer le feu de la guerre en Lombardie pendant la trève, le détourna de ce parti. Il offrit cependant de lui envoyer cette troupe dans le cas de plus grande néceſſité.

Ces nombreuſes diſgraces de l'Empereur engagèrent les ennemis qu'il avoit en Italie, à preſſer l'exécution de leurs deſſeins ſur le royaume de Naples. Ils jugèrent que, pour mieux réuſſir, il falloit chaſſer les Eſpagnols de Sienne, & ramener cet Etat aux intérêts de la France. L'oppreſſion dans laquelle don Diègue avoit tenu cette ville, la conſtruction de la nouvelle citadelle, avoient réduit ces habitans à un tel déſeſpoir, que nombre d'entr'eux s'étoient expatriés, & parcouroient toute l'Italie pour toucher la pitié des ennemis de l'Empereur, & les engager à les délivrer de cet excès de misère. Le peu de forces qu'avoit cet oppreſſeur, ſes caprices, ſon incapacité fa-

cilitoient aux François cette entrepriſe. Après la mort de Granvelle, 1552.
l'évêque d'Arras, ſon fils, avoit ſuccédé à tous ſes emplois, & étoit devenu par-là premier miniſtre de Charles V. Quoiqu'il ne fût pas inférieur à ſon père du côté des talens, il n'eut cependant pas la même prévoyance ni le même bonheur. Emporté par un ſot eſprit de vanité, il s'écarta de ſes traces, chercha à ſe faire de nouveaux amis, de nouveaux appuis à la Cour, & ſe détacha de la faveur & du parti de Pierre de Tolède. Etroitement uni avec don Ferrante & don Diègue de Mendoza, il n'omit aucune occaſion de les élever & d'abaiſſer le parti contraire. De-là vint la défiance que Charles V eut du Duc, le peu de cas qu'il fit de ſes avis, & l'ingratitude avec laquelle il répondit à ſa conduite: cela fut auſſi cauſe qu'on toléroit à la Cour la grande autorité qu'avoit priſe don Ferrante, ſes oppreſſions, ſes extorſions & ſes fourberies en Lombardie, & qu'on y fermoit les yeux ſur les fautes, les caprices & les violences de don Diègue à Sienne & à Rome. L'un & l'autre avoient donné lieu à la guerre de Parme,

que don Ferrante entretenoit avec la
1552. plus grande vigilance, pour repaître ſon avarice ; & don Diègue, chargé de faire élever la fortereſſe de Sienne, avoit la libre adminiſtration des levées & des impôts deſtinés à cet ouvrage. Devenu l'inſtrument du diſcrédit de Côme, parce qu'il n'avoit pu l'engager dans la guerre de Parme, il mépriſoit tous ſes avis, toutes ſes remontrances relativement à la poſition dangereuſe de Sienne, dans le deſſein de lui attirer la guerre en Toſcane, & de le charger auprès de l'Empereur de tous les fâcheux événemens qui pourroient arriver. Le vice-roi de Naples n'étoit plus écouté en Cour, & l'Empereur ſe défioit manifeſtement de Côme: défiance dans laquelle l'entretenoit l'évêque d'Arras, qui ſe félicitoit de voir humilié l'ancien parti prédominant ; d'un autre côté les Siennois étoient foulés par des exactions exorbitantes, par des paſſages de troupes qu'ils devoient loger : on les forçoit de fournir les vivres au prix qu'on leur fixoit. Peu ſûrs de leur vie & de leurs biens, outragés par les ſanglans affronts d'une milice licencieuſe, qu'une haine nationale

nationale rendoit chaque jour plus intolérable, ils durent encore ſe ſoumettre à une loi qui déclaroit, « que » quiconque ſeroit trouvé mort ou » bleſſé, paſſé deux heures de nuit, dans » la ville, ce ſeroit *tant pis pour lui* ». 1552.

A cette oppreſſion ſe joignit encore l'inſulte faite au corps de l'Etat. La louve, armes de la République, ayant été trouvée enchaînée, on en prit une raiſon de les menacer de leur ôter juſqu'aux reſtes malheureux de la liberté. Réduits au déſeſpoir, ils ſongèrent à venger la cauſe commune & à ſauver la patrie, en introduiſant ſecrètement des armes dans la ville; ils rappelèrent tacitement nombre de citoyens abſens, en envoyèrent d'autres à Ferrare pour concerter avec le cardinal d'Eſte, chef du parti François, les moyens de ſe délivrer du joug des Eſpagnols. Jules Veri, médecin de profeſſion, fut celui qui ſe donna le plus de mouvement pour le ſalut de la patrie. Se trouvant dans Chioggia à l'aſſemblée des Miniſtres & des partiſans de la France, il parvint à les déterminer à commencer leurs opérations par rendre à Sienne ſa liberté, leur repréſentant que c'étoit

le ſeul moyen d'effectuer leurs vues ſur
1552. le royaume de Naples, puiſque les Vénitiens ne vouloient pas ſe prêter à cette entrepriſe. Ayant donc obtenu des ſecours d'argent, il ſe forma auſſitôt un complot par le moyen d'Enée Piccolomini. Le but étoit d'introduire des gens armés dans les dépendances & de les faire approcher de la ville; ceux du dedans devoient ſe joindre à eux, & tous enſemble, agir de concert pour chaſſer les Eſpagnols. Le comte Nicolas des Urſins de Pitigliano, gagné par le parti François, devoit diriger & ſoutenir l'entrepriſe. La fortereſſe n'étoit gardée que par cinquante ſoldats, & ſeulement pour la forme; ces gens étoient mal payés, dépourvus de vivres & de munitions. La garniſon de la ville, compoſée de trois cens Eſpagnols, gardoit le poſte de Saint-Dominique, & ne pouvoit eſpérer aucun ſoutien de la citadelle, dans le cas d'un tumulte général. Don Diègue reſtoit à Rome, & c'étoit don François d'Alaba, commandant de la garniſon, qui étoit chargé de veiller à la ſûreté de la fortereſſe. Le duc Côme averti de ce qui étoit près d'écla-

ter, offrit au commandant Eſpagnol, de faire entrer quatre mille hommes de ſes milices dans Sienne, pour prévenir tout tumulte : mais la hauteur de don Diègue, & ſa haine pour le Duc, firent qu'il aima mieux ſacrifier le ſervice de Charles V, que de devoir à Côme la conſervation de cette ville. 1552.

Les bruits qui s'étoient généralement répandus en Italie depuis la ſéparation de l'aſſemblée de Chioggia, faiſoient croire que les déſſeins de la France ne tendoient qu'à l'invaſion du royaume de Naples. Don Diègue s'en étoit auſſi laiſſé impoſer par ces rumeurs, malgré les avertiſſemens de Côme : conſéquemment il crut que le ſervice de l'Empereur exigeoit qu'il réſidât plutôt à Rome qu'à Sienne. Les mouvemens de la flotte Turque le confirmoient dans cette opinion ; en effet, cette flotte étoit paſſée devant Naples ſans faire la moindre inſulte aux côtes de ce Royaume, & s'étoit arrêtée à l'iſle Procida pour y attendre la flotte Françoiſe, & ſe combiner avec elle. Le Duc voulant, au moins, eſſayer d'intimider de loin les Siennois, fit raſſembler à Staggia, ſur les frontiè-

res de ſes dépendances, les bandes
1552. qui étoient les plus proches, y expédia le Commiſſaire & différens capitaines pour faire accroire qu'il vouloit réunir là le gros de ſa milice. Pendant ce tems là le comte de Pitigliano & Piccolomini s'étoient avancés ſur le territoire de Sienne avec la troupe réunie dans l'état de Caſtro & ſur les frontières de celui de l'Egliſe; enſuite ils s'étoient approchés de la ville: alors il leur fut facile de groſſir le nombre de leurs troupes & d'inviter les campagnards à concourir avec eux à délivrer la patrie de l'eſclavage. Le commandant Eſpagnol recourut au Duc, lui demandant ſeulement quatre cens hommes de pied qui lui furent envoyés avec promptitude, ſous les ordres d'Otton de Montauto; mais Côme craignant que le feu de la révolte ne ſe communiquât à ſes Etats, raſſembla à Staggia toutes les troupes de pied & la cavalerie qu'il avoit déjà réparties pour la garde des côtes maritimes, & ordonna aux capitaines des bandes de la Valdichiane de s'emparer des châteaux & des terres des Siennois de ce côté-là. Les gens du comte Pitigliano

ayant forcé, de nuit, la porte Romaine, entrèrent dans Sienne : la troupe de Montauto ſe préſenta pour leur diſputer la ville, en ſe poſtant ſur la partie la plus éminente ; mais cette troupe & les Eſpagnols furent contraints de ſe réfugier dans la fortereſſe. Tous les gens armés du Comté & de la ville s'y portèrent en foule & avec impétuoſité, les y tinrent aſſiégés ſans proviſions ſuffiſantes pour faire réſiſtance, & n'ayant que le peu de vivres qu'ils avoient pu emporter aux Moines de Saint-Dominique en quittant ce poſte avec célérité. La ſeule crainte des Siennois étoit de voir les troupes du Duc devenir plus conſidérables ſur les frontières; la République l'envoya donc prier de ne pas s'oppoſer à l'avantage d'auſſi bons voiſins, vu qu'ils n'avoient d'autre but, en ſe délivrant de l'oppreſſion ſous laquelle les tenoit don Diègue, que de vivre toujours dévoués aux intérêts de l'Empereur. Côme réfléchit en ce moment-là ſur le peu de forces que les Eſpagnols avoient en Italie, & ſur l'impoſſibilité d'avoir de prompts ſecours de la Lombardie & de Naples ; qu'il 1552.

y avoit d'ailleurs déjà près de ſix
1552. mille hommes de troupes réglées dans Sienne ; que tout le Comté & le peuple étoit en armes ; qu'ainſi il étoit évident que s'il inſiſtoit ultérieurement ſur la défenſe de la fortereſſe, il alloit attirer ſur lui toute la guerre, ſans eſpoir d'en recueillir aucun avantage, ni pour ſes intérêts, ni pour ceux de l'Empereur : il ſe détermina donc à prêter l'oreille à l'accommodement. Hippolite de Corregio ſe rendit auſſitôt à Sienne de la part du Duc, pour arrêter avec la République, les articles du traité ; il avoit eu ſoin de s'aſſurer qu'il n'y avoit plus de vivres que pour ſix jours dans la fortereſſe ; car il craignoit que ſes troupes ne fuſſent obligées de ſe rendre à diſcrétion, & de perdre vingt mille ducats qui y étoient gardés.

Le Pape de ſon côté inſiſtoit auprès du Duc pour l'engager à éteindre cet incendie ; le cardinal Tournon déclaroit que le roi de France ne vouloit que la liberté des Siennois ; la République demandoit, par une nouvelle députation, de vivre en paix & en bonne intelligence avec Côme ;

enfin, Lanſac, ambaſſadeur de France à Rome, s'étoit rendu à Sienne pour encourager les habitans à l'indépendance. Tous ces motifs portèrent donc le Duc à faire le 3 d'août, avec la République, un accommodement dont voici les principaux articles : = Les troupes du Duc, aſſiégées dans la fortereſſe, pourront en ſortir avec leurs armes, équipages, bagages, & ſeront conduites de la manière que Montauto jugera la plus convenable, juſque ſur les frontières de l'état de Florence. La république de Sienne, après la démolition de la citadelle, congédiera de la ville & des dépendances tous les ſoldats étrangers & leurs capitaines, de quelque grade qu'ils ſoient. La République continuera de vivre ſous la protection & l'autorité de l'Empereur; le Duc interpoſera ſa médiation auprès de l'Empereur, pour faire en ſorte que la République ne ſoit aucunement inquiétée, ni tenue de rétablir le dommage cauſé à la fortereſſe. Elle, de ſon côté, promet de ne faire aucune offenſe aux amis de Sa Majeſté, renouvelant, à cet effet, l'alliance faite avec le Duc 1552.

le premier juin 1547. Dès que ces
1552. articles ſeront ratifiés, on rendra de part & d'autre les priſonniers, les châteaux & les effets qu'on ſe ſera pris depuis le 25 juillet, juſqu'au moment de ce traité ; enfin, don François d'Alaba & les Eſpagnols y ſeront compris s'ils le jugent à propos ; & s'ils ne l'approuvent pas, il n'en aura pas moins ſon effet entre le Duc & la République. = Les Eſpagnols acceptèrent ces conventions avec le conſentement de don Diègue qui ſe trouvoit juſtement à Florence ; & la citadelle fut évacuée le 5 d'août.

La joie des Siennois fut extrême après un bonheur auſſi inattendu ; elle leur fit bientôt oublier la promeſſe qu'ils avoient faite au Duc, de perſévérer dans leur attachement à l'Empereur, & ils ne tardèrent pas à ſe jeter, comme des furieux, dans le parti auquel ils reconnoiſſoient devoir tous leurs ſuccès. En effet, à peine les Eſpagnols eurent-ils évacué la citadelle, que le peuple y accourut en tumulte, & y introduiſit les François. Lanſac, ambaſſadeur de France, en prit publiquement poſſeſſion. Précédé de

drapeaux parſemés de lis d'or, & accompagné du Clergé, des Magiſtrats de la ville, & d'un concours de peuple qui ſe livroit à toute ſa joie, il ſe préſenta à l'entrée de cette forteresſe, & parla ainſi : « Sa Majeſté Très-» Chrétienne a été inſtruite des torts » & des outrages que l'Empereur vous » a faits depuis pluſieurs années. Cette » forteresſe n'avoit été élevée que » pour vous tenir continuellement ſous » le joug ; le roi de France, au con-» traire, prince juſte & loyal comme » il l'eſt, s'eſt ſenti les entrailles émues » en votre faveur, & c'eſt par ce motif » de ſenſibilité qu'il m'a envoyé à la » tête de cette armée, dans le deſſein » de vous arracher à cette horrible » tyrannie ; ainſi, je vous rends cette » forteresſe au nom de Sa Majeſté » afin que vous la faſſiez raſer, & » je vous fais offre de toute ſa puiſ-» ſance pour le maintien de votre li-» berté. Je ne demande de vous, pour » ces vues, que d'être tous dans » la plus parfaite union, & de ne pas » oublier ce bienfait ». La République lui témoigna qu'elle ſeroit éternellement reconnoiſſante de cette ex- 1552.

trême générosité du Roi, & qu'elle
1552. auroit pour Sa Majesté le même zèle, la même fidélité que l'Empereur en avoit éprouvé jusque-là.

Côme ne manqua pas de suivre son plan de politique. Jugeant donc que la dissimulation lui devenoit extrêmement nécessaire dans de semblables occurrences pour éviter de donner le moindre soupçon aux François, non-seulement il remplit scrupuleusement les conventions faites avec la République, il songea aussi à conclure le traité secret entamé & concerté, il y avoit quelques mois, avec le roi de France par le moyen du cardinal Tournon; ce traité fut signé à Florence le 4 août : il y étoit arrêté = que le Duc ne troubleroit en aucune manière les entreprises du Roi, n'aideroit l'Empereur, ni en argent, ni en hommes, & n'entreprendroit rien contre les amis & partisans de Sa Majesté Très-Chrétienne, amis qu'on lui feroit connoître dans l'espace d'un mois; que réciproquement les Etats & les vassaux du Duc ne seroient jamais molestés par les armes de Sa Majesté, le Duc étant tenu pour bon

ami du Roi ; que cependant le Duc obtenant de l'Empereur l'état de Piombino, pourroit, ſans contrevenir à cette convention, lui débourſer la ſomme dont il étoit convenu, & qu'il n'entendoit pas, par ce traité, s'aliéner de l'amitié de l'Empereur, ou rien faire contre lui, voulant être ſon ſerviteur & ſon ami, en même-tems qu'il rempliroit les promeſſes qu'il faiſoit au roi de France; que ſi l'Empereur ſe tenoit pour offenſé de ce traité, & donnoit au Duc ſujet de renoncer à ſon amitié, le Roi le prendroit alors ſous ſa protection, comme ami & comme confédéré contre l'Empereur, & qu'auſſitôt il ſeroit fait entre le Roi & lui Duc, un traité ſpécial pour cette confédération. Le Roi engageoit auſſi ſa parole, de tenir ce traité ſecret, tant qu'il ne ſeroit pas jugé convenable par les deux parties de le rendre public. 1552.

Après ces événemens, les Siennois jouirent de la liberté qu'ils avoient recouvrée : car les Eſpagnols ne conſervoient plus qu'Orbitello; ils avoient été chaſſés de toutes les autres terres & places fortes de ce domaine. Aſca-

gne de la Cornia qui infeſtoit leurs
1552. frontières, pour plaire à don Diègue, fut obligé de ſe déſiſter de cette entrepriſe par ordre du Pape. Il étoit venu de Parme & de la Mirande de nouvelles troupes auxquelles le Duc avoit accordé un libre paſſage ſur ſes terres, & Thermes s'étoit chargé de garder la République au nom du Roi; uſant de la plus grande modération avec les citoyens, & leur laiſſant diriger librement leurs affaires pour les affectionner davantage à la couronne de France. On établit trois mille hommes de garniſon dans la ville, & on en fit marcher deux mille cinq cens autres pour le ſiège d'Orbitello.

Pendant que les Francois triomphoient des pertes énormes que faiſoit l'Empereur, le duc d'Albe arriva à Villach avec des renforts d'hommes & d'argent, qu'il amenoit d'Eſpagne. Ce Miniſtre jouiſſoit également de l'eſtime de Charles & du prince Philippe, tant par ſon courage que par ſa grandeur. Pendant qu'il étoit à Gènes, le Duc l'avoit fait prévenir de tous les dérangemens qu'il y avoit

en Italie, dans le ſervice de l'Empereur, & des intrigues de ſes miniſtres; 1552.
il tira donc Charles V de la létargie où l'avoit tenu l'évêque d'Arras; lui fit entendre qu'il falloit plus d'activité dans les délibérations, & plus de confiance dans des amis que les circonſtances préſentes exigeoient qu'on ſe conciliât de nouveau par tous les moyens: il lui fit ſentir que le duc Côme en étoit un; qu'il étoit de la prudence de lui donner quelque ſatisfaction pendant les troubles de Sienne, & ſpécialement dans l'affaire de Piombino; que c'étoit le moyen de pouvoir défendre ce poſte avec plus de ſûreté, contre l'invaſion de la France & des Turcs, & l'occaſion de s'attacher plus étroitement un Prince d'un ſi grand crédit en Italie: que d'ailleurs il avoit déjà rendu à Sa Majeſté des ſervices aſſez conſidérables. Comme don Diègue ne pouvoit pas défendre Piombino & ſes dépendances contre la flotte Turque, ni contre celle du prince de Salerne qui les menaçoit, il eut ordre d'en mettre auſſitôt le Duc en poſſeſſion, à condition, néanmoins, que le Duc recon-

noîtroit ne le tenir que comme un
1552. dépôt, au nom de Sa Majeſté, & dans la vue ſeule de le protéger & de le défendre; tenant, d'ailleurs, une note exacte des dépenſes qui ſeroient faites pour cela, & toujours prêt à le rendre lorſqu'il en ſeroit requis. Quelque dures que ces conditions paruſſent à Côme, il fit réflexion que l'échange de cet Etat pouvoit s'effectuer facilement après en avoir obtenu le conſentement du prince Appiano; conſéquemment il accepta le parti. Le 12 d'août, Otton de Montauto s'y rendit avec ſes troupes, & en obtint ſans peine la poſſeſſion de Verdugo, gouverneur Eſpagnol qui y réſidoit au nom de Charles V. San-Marino fut ſur le champ chargé des fortifications de cette place, & Ferraio eut ordre de défendre l'iſle d'Elba, déjà menacée par le pirate Sala-Rais qui infeſtoit ces côtes avec trente-quatre vaiſſeaux. Le Duc ne manqua cependant pas de repréſenter à la Cour, que le tenir ainſi en ſuſpens dans une affaire où il étoit ſi fort intéreſſé, ce n'étoit pas enviſager le bien de la choſe qu'on s'étoit propoſée: que les fortifications

exigeant de groſſes dépenſes, c'étoit l'expoſer à entrer malgré lui en conteſtation à ce ſujet, lorſqu'une fois les dépenſes ſeroient faites. Mais ces repréſentations furent inutiles, parce que l'Empereur s'étant arrangé avec Maurice de Saxe, & ayant pacifié l'Empire par le traité de Paſſau, ne ſongeoit plus qu'à faire les préparatifs les plus efficaces pour repouſſer les François des frontières, vu qu'ils s'étoient déjà emparés de Metz, & menaçoient la Flandre. A ces motifs de refus de la part de Charles V, ſe joignoient encore les imputations de don Diègue contre le Duc. Celui-là voulant ſe diſculper, par quelques raiſons ſpécieuſes, de la négligence & du peu de ſoin qu'il avoit montré dans la garde de Sienne, chargeoit Côme de toutes les cauſes de cette révolution; l'accuſant d'intelligence avec les François, & du honteux accommodement qui avoit été fait avec cette République. La noirceur de ces inculpations eût aiſément pu faire quelque impreſſion ſur l'eſprit ſoupçonneux de l'Empereur; mais l'aſcendant que le duc d'Albe prenoit déjà à la Cour, joint aux preuves juſ- 1552.

tificatives que Côme y envoya, firent
1552. retomber l'accuſation ſur le délateur même ; & Charles perſuadé qu'il avoit été mal ſervi de don Diègue, le rappela pour lui faire rendre compte de ſes opérations. La chûte de don Diègue fit auſſi naître en Cour de la défiance contre Gonzague ; en conſéquence les intérêts de l'Empereur furent abandonnés en Italie aux ſoins de Côme & du vice-roi de Naples ; l'un & l'autre ne négligèrent rien pour l'engager à recouvrer ſa gloire, & à regagner les amis qu'il avoit perdus ; dans le deſſein de ſe venger plus facilement de l'injure des Siennois, & d'expulſer les François de cet Etat.

Lorſque la liberté & la tranquillité eurent été rétablies dans Sienne, & que cette ville n'eut plus rien à craindre des Eſpagnols, l'objet principal qu'il failoit enviſager, étoit de fixer une forme de gouvernement, qui, balançant avec équité les intérêts, & ſatisfaiſant l'ambition des citoyens de tous les ordres, fît oublier les troubles paſſés, & les portât tous à concourir unanimement avec vigueur à ſoutenir la liberté & la ſplendeur de la pa-

trie. Thermes les appela à ces vues au nom du Roi, & le Pape y envoya dans le même deſſein le cardinal Mignanello en qualité de légat du Saint-Siège. Auſſi-tôt le conſeil choiſit ſeize citoyens, dont quatre de chaque mont, pour projeter un plan de conſtitution, particulièrement adapté à la ſituation préſente de la République. Ces ſeize opinèrent qu'en aboliſſant les droits & les prérogatives qui diſtinguoient un ordre de l'autre, & en rendant toutes les claſſes de la ville égales, c'étoit le moyen d'ôter tout motif de rivalité, & conſéquemment de diſcorde. Ils proposèrent donc de créer un conſeil de neuf cens perſonnes, en prenant 225 citoyens par mont, & c'étoit de ce conſeil qu'on devoit choiſir le capitaine du peuple, dont la dignité & la puiſſance ne dureroient que ſix mois. Mais ce plan tendant à exclure nombre de perſonnes de la magiſtrature, ſur-tout dans le mont du peuple qui étoit le plus nombreux, & qui avoit alors la prépondérance dans la République, puiſque c'étoit le peuple qui avoit contribué, plus que tout autre ordre, à l'expul- 1552.

sion des Espagnols, non-seulement
1552. on ne put s'accorder sur ce système de législation, mais l'époque de la délivrance auroit été marquée par un soulèvement, & un carnage des citoyens, si le Cardinal-Légat & Thermes n'eussent interposé leur autorité pour l'empêcher. Dès qu'on eut vu la difficulté d'effectuer aucun plan, le Légat retourna à Rome, & Thermes se rendit au siège d'Orbitello, après avoir pris les précautions requises pour prévenir toute nouveauté. Il en seroit effectivement arrivé, si ces citoyens tumultueux n'eussent été réunis par la crainte qu'ils avoient de la vengeance de Charles V, & par celles des troupes que Côme avoit rassemblées pendant ce tems là à Staggia, sur ses frontières. Le sujet de cette précaution de Côme, étoit de voir que cette République, n'ayant aucun égard pour les conventions qu'elle avoit arrêtées avec lui, non-seulement n'avoit pas congédié les troupes étrangères, mais qu'il en arrivoit tous les jours davantage. Il n'ignoroit pas, non plus, que les François vouloient profiter du tumulte de Sienne pour s'en rendre les maîtres

absolus, & il étoit également instruit que la reine de France avoit formé le dessein de s'emparer de l'état de Florence ; qu'elle s'entretenoit souvent sur ce sujet avec Louis Alamanni & avec les Strozzi, & sollicitoit continuellement le Roi à tenter cette entreprise. Côme voyoit aussi que la flotte Turque, stationnée à Procida, pouvoit, en se combinant avec celle du prince de Salerne, favoriser les François qui étoient à Sienne, s'ils eussent voulu attaquer ses Etats. Nonobstant le traité qu'il avoit fait avec le Roi, il songea donc à amasser de l'argent, à recruter de nouvelles troupes, à fortifier Saint-Casciano, place située à peu de distance de Florence du côté de Sienne. Pendant ce tems-là il entretenoit avec les François la meilleure correspondance, leur donnoit un libre passage sur ses terres, leur faisoit différentes fournitures dans ses domaines, parce que les voyant alors établis dans le cœur de l'Italie, & maîtres jusqu'aux portes de Rome même par la réunion des états de Pitigliano & de Castro, il craignoit de leur donner le moindre soupçon de desseins hostiles, & 1552.

de partialité pour l'Empereur. Le Pape
1552. naturellement foible & timide, pouvoit auſſi les rendre plus puiſſans en ſe jetant ſans réſerve dans leurs intérêts ; mais l'armée Turque ayant pris la route du Levant, ſans rien entreprendre, & Doria ayant jeté des troupes dans Orbitello, le Duc retira auſſitôt les ſiennes de Staggia, congédia les unes, ſans cependant ſe mettre au dépourvu en cas d'attaque, & retint les autres pour la ſûreté des poſtes de ſes côtes maritimes.

La modération dont avoient uſé les François dans les affaires de Sienne, & leur zèle affecté pour la liberté de cette République, ne tarda pas à ſe démaſquer : on vit donc que leur ambition étoit de ſe rendre maîtres abſolus de la ville. On eut auſſi des preuves non équivoques du deſſein qu'ils avoient d'inquiéter les états de Côme. La conduite de Thermes, homme extrêmement réfléchi, franc, modéré, exact à s'acquitter de ſes fonctions, n'avoit pas plu à ſa Cour. Il n'avoit pas voulu expoſer légèrement la gloire de ſa nation en attaquant le royaume de Naples, parce qu'il regardoit comme vai-

nes & trompeuſes les vues & les eſpérances du prince de Salerne. Pour mieux réuſſir dans ſes deſſeins, il détermina le Roi à faire réſider à Sienne, en qualité de ſon lieutenant, le cardinal d'Eſte, frère du duc de Ferrare, homme ambitieux, & qui, né de Lucrèce Borgia, fille d'Alexandre VI, ſembloit avoir eu par ſa naiſſance le caractère de ſon aïeul & celui du duc Céſar ſon oncle. Ennemi par ſyſtême de la Maiſon de Médicis, il avoit pluſieurs fois aidé à Ferrare les ſujets rebelles de Côme, leur faiſant même eſpérer la liberté de leur patrie. Quoique Côme fût très-perſuadé qu'il n'avoit en lui qu'un dangereux voiſin, il uſa de ſa diſſimulation ordinaire, l'invita à Florence pour lui marquer ſes égards & pour concerter avec lui les moyens les plus aſſurés de conſerver la bonne intelligence entre le Roi & lui, & la liberté de Sienne. Côme ne voyoit pas de bon œil, qu'après avoir congédié des troupes & montré tant de confiance dans l'amitié du Roi, les forces des François augmentaſſent chaque jour dans Sienne, & que la liberté de cette République, loin d'être

1552.

1552. confirmée par une nouvelle législation, reſtât abandonnée aux diſcordes des citoyens; diſcordes que fomentoient avec art ceux qui cherchoient à l'opprimer. Mais ce qui ſur-tout perſuadoit le Duc des intentions obliques de la France à ſon égard, étoit de voir que, dans la note que le Roi lui avoit envoyée, ſignée de ſa main, pour lui déclarer quels étoient les amis & les partiſans de la France, & les lui faire reconnoître comme tels, les Strozzi ſe trouvoient de ce nombre. Or, les Strozzi étoient des ſujets rebelles du Duc, connus ouvertement à ce titre, qui juſque-là avoient cherché tous les moyens d'attenter à ſa vie & à ſon Etat. Cette déclaration, lui impoſant donc une loi qui aviliſſoit ſa dignité & bleſſoit les droits de ſa ſouveraineté, fut tenue de ſa part pour une inſulte manifeſte qui l'obligeoit d'autant plus à expulſer les François de Sienne : ainſi il s'occupa davantage à lever des troupes & à ſe procurer de l'argent. Le cardinal de Ferrare lui demanda, pourquoi cette nouvelle démarche? Côme lui dit ouvertement que, ſes voiſins prenant les armes, il ne

devoit pas reſter oiſif & ſe fier à des paroles. Mais, voulant ſe montrer le Prince le plus porté à la tranquillité de l'Italie, il ſollicita le Pape, les Vénitiens & le duc de Ferrare de faire en ſorte que les François ſe déterminaſſent à laiſſer Sienne en liberté, & retiraſſent leurs troupes de cet Etat. 1552.

1552.

CHAPITRE II.

Charles V ſe réſout à attaquer les Siennois : le duc Côme lui donne des ſecours, renonce au traité qu'il avoit fait avec les François, & reçoit l'armée Impériale dans ſes Etats. Le vice-roi de Naples arrive à Florence, où il meurt, & don Garcia ſon fils continue la guerre. L'armée Impériale ſe retire de Sienne, & le Pape traite inutilement de paix. La flotte Turque ravage l'iſle d'Elba, ſurprend la Corſe. Le Duc eſt ouvertement ennemi des François, & ſe diſpoſe à les expulſer de Sienne. Négociations entre lui & la France, pour ſe tromper mutuellement.

LA nation Eſpagnole, accoutumée juſque-là aux conquêtes, & familiariſée avec la gloire, ſouffroit avec peine de ſe voir ſi honteuſement chaſſée de Sienne, d'être impunément inſultée par les François qui s'y étoient établis, & menaçoient même de-là les autres Etats de Charles V. Perſuadée que le duc

duc Côme auroit pu ſecourir la citadelle avec toutes les forces qu'il avoit, & chaſſer même les François de cet Etat, elle ne pouvoit lui pardonner cette faute envers un Monarque & une nation qui lui avoient donné & aſſuré la ſouveraineté de Florence. Les cardinaux de Tolède & Mendoza demandoient plus que perſonne, que le Duc & la Cour ſe miſſent en état d'agir, condamnant le paſſé, mais inſiſtant à ce qu'on effaçât un auſſi grand opprobre. Cependant le Duc ne voyoit pas que le moment fût encore favorable pour s'engager ouvertement contre la France; & l'Empereur étoit diſtrait de toute entrepriſe par le ſiège de Metz où les troupes & la fortune même lui manquoient. Les ſorties des aſſiégés & les maladies qui s'étoient répandues dans ſon armée, réduiſoient ſes troupes à un état ſi déplorable qu'il fut forcé de ſe déſiſter de l'entrepriſe & d'abandonner abſolument le ſiège. Malgré cela, la préſence du duc d'Albe fit qu'on ne perdit pas abſolument de vue les affaires de l'Italie. Comme il avoit convaincu l'Empereur du mauvais ſervice de don Diègue, auteur de tous les revers qu'on 1552.

1552. avoit éprouvés en Italie, il crut auſſi devoir employer les moyens néceſſaires pour le déterminer à exiger quelque réparation. Interrompant donc toute communication avec don Ferrante, comme ſuſpect, il penſa qu'il étoit à propos de tenter de recouvrer Sienne & de charger de cette entrepriſe le duc Côme & le vice-roi P. de Tolède; ne doutant pas que des gens auſſi unis entr'eux ne concouruſſent de concert & de tous leurs efforts au bien du ſervice de Sa Majeſté. Côme penſoit qu'on pouvoit effectuer l'entrepriſe avec quinze mille hommes d'infanterie & ſix cens cavaliers, & qu'en entrant de deux côtés, on ſe rendroit maître de toutes les dépendances en trois mois; que, quant à la ville, on la forceroit en moins de tems à ſe rendre. Ce plan d'opérations exigeoit de la diligence, parce que la ville n'étant pas munie de vivres, il falloit ne pas lui donner le tems de s'en pourvoir. Côme étoit auſſi d'avis qu'on diſſimulât, & qu'on ſe gardât de donner le moindre ombrage, ſi les circonſtances & les forces ne permettoient pas encore d'agir avec la célérité requiſe; parce que les

François ne ſongeroient probablement pas à ſe fortifier davantage dans la ville, & que les Siennois, toujours diviſés entr'eux, ne manqueroient pas de donner à Sa Majeſté, par leurs tumultes, l'occaſion d'expulſer ces ennemis avec facilité. Ces avis de Côme, appuyés par le duc d'Albe, furent très-goûtés de Charles V. L'Empereur, ſe flattant donc de voir cette entrepriſe terminée en ſix mois, envoya en Italie don François de Tolède pour concerter ſecrètement avec Côme & le vice-roi de Naples les moyens les plus propres à ſon exécution. Mais, ſoit par la lenteur ordinaire de Charles, ſoit par la conduite accoutumée de ſes Miniſtres dans le maniement des affaires, toutes les délibérations traînèrent extrêmement en longueur; & don François ne ſe rendit à Florence qu'en décembre, tems où les François, conduits par le cardinal de Ferrare, penſoient à s'établir plus sûrement à Sienne. Quoique l'entrepriſe parût alors plus difficile, Côme ne déſapprouva pas la réſolution de la Cour, ſe prêta volontiers à ſon exécution, mais avec le plus grand ſecret; car il ne vouloit même pas pa- 1552.

roître manquer en rien aux conven-
1552. tions faites avec la République, quoiqu'elle les eût manifeſtement violées. Il promit donc à don François de fournir le paſſage, les logemens, les vivres à l'armée Impériale, & les munitions néceſſaires tant que dureroit la guerre, ſans même excepter l'artillerie, de manière cependant que cela ne parût pas ; voulant à tout événement être dans le cas de traiter de paix comme médiateur. Mais ſon deſſein étant que Sienne reſtât en pleine liberté après que les François en ſeroient expulſés, il ne voulut pas groſſir de ſes troupes les forces de l'armée Impériale. Ce plan de politique étoit fondé ſur ce que Sienne reſtant aſſujettie ou aux François ou aux Impériaux, ce ſeroit toujours pour les uns ou pour les autres un poſte trop avantageux pour inquiéter ſes Etats ; & que conſéquemment il falloit maintenir libre cette République en balançant les forces des deux adverſaires par les ſecours qu'il donneroit à l'Empereur, les François ayant déjà la prépondérance. Le voyage de don François à Florence & à Naples, avoit pour but ſelon le Duc, de ra-

masser de l'argent à l'Empereur ; mais malgré ce prétexte spécieux dont il le coloroit, ce voyage fit naître aux François & aux Siennois le plus violent soupçon, qu'on méditoit la guerre contr'eux. Aussitôt ils augmentèrent leurs provisions, fortifièrent les châteaux des dépendances, & rappelèrent de Parme infanterie & cavalerie, pour être en état de défense. On choisit à Sienne huit citoyens pour arrêter, avec le Cardinal & l'Archevêque, un plan de gouvernement, qui fût à la satisfaction de tous les ordres ; le Cardinal & l'Archevêque vinrent à bout de persuader ces commissaires de réduire les deux conseils en un, & d'annuler la distinction des monts. La crainte qui réunit les hommes, plutôt que tout autre motif, fit accepter ces deux articles qui facilitèrent ensuite le reste de la réforme : le Duc ne manqua pas non plus de fortifier cette crainte, & de les exhorter à la paix, leur représentant que l'Empereur pourvu de grosses sommes d'argent qui lui étoient récemment venues d'Amérique, & fortifié par les subsides que la diète de Worms lui 1552.

avoit accordés, pourroit fondre ſur
1552. eux avec une armée conſidérable ; outre cela il leur donnoit avis qu'il étoit débarqué de l'infanterie Eſpagnole à Naples ; qu'il deſcendoit des Allemands en Lombardie : il ajoutoit, pour ſujet de réflexion, le déſaſtre que la guerre porteroit dans leur territoire, naturellement dépourvu d'agriculteurs, & qu'après en avoir fait un déſert, l'Empereur dévaſteroit pareillement leur capitale, où il n'y avoit ni art, ni commerce, & qui ne ſubſiſtoit que de ſes propres productions. D'un autre côté il rappeloit au Pape l'obligation où il étoit d'obſerver la plus ſtricte neutralité, l'intérêt qu'il devoit avoir de procurer la paix, non-ſeulement pour éteindre le feu de la guerre & faire épargner le ſang, mais encore parce qu'à tous égards, il étoit obligé de prendre les armes pour garder ſes propres Etats. Quant au roi de France, il lui déclara qu'il entendoit révoquer le traité qu'il avoit fait avec lui le 4 août, parce que le Vice-roi étant entré dans ſes Etats à la tête de l'armée Impériale, il ne pouvoit plus tenir les conditions de ce

traité ſans s'attirer la guerre ſur les bras ; que cependant, en accordant à ſon beau-père & à ſon armée l'aide & les commodités qu'il ne pouvoit leur refuſer, ſon deſſein n'étoit pas de ſe déclarer ennemi de Sa Majeſté, que d'ailleurs, il ſe propoſoit toujours de maintenir la liberté de Sienne. La cour de France ſe trouva fort offenſée de la révocation d'un traité auſſi ſolemnel, & le Roi ne manqua pas d'accuſer le Duc de mauvaiſe foi ; mais Côme fit auſſi connoître que c'étoit le Roi même qui avoit manqué le premier aux conditions de ce traité d'amitié réciproque, & même à ſa dignité royale, en exigeant de lui qu'il regardât comme ami le plus opiniâtre de ſes ſujets rebelles. L'impétuoſité des François fut arrêtée par la crainte d'avoir Côme ouvertement pour ennemi ; le cardinal de Ferrare eut ſoin d'adoucir le Duc en l'aſſurant qu'il avoit perſuadé le Roi de la ſincérité de ſon procédé, & en lui montrant qu'il deſiroit la paix & la liberté de la république de Sienne. Mais comme il y avoit déjà dans le royaume de Naples une armée compoſée de ſix mille Eſpagnols & de 1552.

1552. six mille Allemands, la guerre fut publiquement déclarée, une partie de ces troupes devoit s'avancer par terre, sous le commandement de don Garcia de Tolède, & l'autre s'embarquer sur les galères de Doria, avec la personne même du Vice-roi. Le Pape donna libre passage à cette armée Napolitaine, qui avoit dessein de s'unir aux quatre mille hommes de pied d'Ascagne de la Cornia, pour commencer la guerre dans la Valdichiane; cet appareil intimida si fort les François, qu'ils eurent recours à Côme, lui demandant d'interposer son crédit auprès du Vice-roi pour prévenir, par un accommodement, les ravages de la guerre; ils firent la même démarche auprès du Pape. Mais le Duc voyant bien que les François ne cherchoient qu'à gagner du tems, & que c'étoit ce qui les avoit portés à cette démarche, insinua au Vice-roi, que les Siennois n'aspiroient qu'après la tranquillité, dans la crainte de voir leurs terres ravagées; que cependant, étant actuellement assujettis aux François, ils ne pouvoient plus disposer d'eux-mêmes; que conséquemment il falloit

que l'armée s'approchât d'abord de Sienne pour amener la ville à des propoſitions convenables. Les mauvais ſuccès que Charles V venoit d'éprouver devant Metz, encouragèrent enfin les François à la guerre, & furent un obſtacle à tout moyen d'accommodement; ils élevèrent un fort dans la ville, du côté de la porte de Camullia, & réſolurent de défendre Chiuſi, Montalcino & Groſſeto dans les dépendances. Leur armée montoit à dix mille hommes de pied. Les bourgeois & la populace de la ville avoient pris les armes pour défendre la patrie; trois Gonfaloniers, élus par la République, devoient diriger les opérations des premiers, & trois Centurions furent chargés de tenir le peuple dans la ſubordination. 1552.

Don Garcia partit de Naples avec l'armée le premier janvier: il fut honorablement reçu à Rome par le Pape, & ſe rendit, vers la fin du mois, à l'Orſaia, dans le territoire de Cortone, pour ſe joindre aux troupes d'Aſcagne de la Cornia. Le Vice-roi arriva auſſi à Livourne le 13 du même mois avec trente galères, deux mille cinq 1553.

cens Eſpagnols, & un bon train d'ar-
1553. tillerie. Le Duc avoit envoyé le prince don François, ſon fils aîné, pour le recevoir & lui faire ſa cour, conjointement avec ſon épouſe & une nombreuſe ſuite : mais le Vice-roi déjà vieux, infirme & ſoupçonneux, ſe montra peu ſenſible aux attentions de ſon gendre : voyant même que Côme ſe défioit des Eſpagnols, & avoit introduit dans Piſe un nombre extraordinaire de gens armés pour la garde de la ville, il proteſta avec fierté, & en des termes qui marquoient ſon mécontentement, que ſi Côme ſe méfioit de lui, il retourneroit ſans tarder à Naples. Le grand accueil qu'on lui fit le calma, & il ſe rendit à Florence, où il concerta avec le Duc le plan des opérations de la guerre. Il demanda don Garcia ſon fils, Alexandre Vitelli & Aſcagne de la Cornia, leur preſcrivit la marche qu'ils devoient ſuivre pour faire avancer l'armée contre les Siennois. La fatigue du voyage, ſon grand âge, la rigueur de la ſaiſon lui firent contracter une fièvre double tierce, compliquée avec un rhume, dont il mourut le 22 février. Sa fille

& ſon gendre furent préſens à ſon décès. Il laiſſa don Garcia pour ſon lieutenant à l'armée. On lui fit de très-ſimples funérailles; ſon corps fut porté de nuit à l'égliſe métropolitaine avec peu de ſuite & même en ſilence : le peuple informé de ce qui s'étoit paſſé à Piſe, préſuma que c'étoit le Duc qui avoit accéléré ſa mort. Malgré la ſévérité de ſon adminiſtration, ce Miniſtre étoit fort conſidéré de l'Empereur. Jamais Charles ne voulut prêter l'oreille aux inſtances que ſes ſujets lui firent pour l'éloignement de ſon Vice-roi; & Pierre de Tolède gouverna le royaume de Naples pendant vingt ans, avec beaucoup d'intégrité & de déſintéreſſement. Il ne laiſſa à ſon fils qu'un très-foible héritage & même grévé de pluſieurs charges. L'armée groſſie par de nouveaux renforts, ſe mit en marche lorſque ſes commandans furent de retour de Florence, & ſe porta contre Sienne par la Valdichiane. Elle occupa tous les poſtes qu'avoient abandonnés les François; entr'autres celui de Lucignano, qui fut conſigné aux milices du Duc, par rapport aux prétentions que la com- 1553.

mune de Florence avoit ſur cette terre.
1553. A meſure qu'elle s'avançoit les François abandonnoient les poſtes : on s'empara donc aiſément de Pienza, d'Aſinalunga & de Montefollonico ; mais on éprouva beaucoup de réſiſtance à Monte-Occhiello, lieu fortifié par la nature & par l'art. Il étoit confié à la garde d'Adrien Baglioni, qui y étoit avec ſix cens hommes d'élite. Malgré la plus vigoureuſe défenſe, il ne put tenir contre l'artillerie qui battit le fort de trois côtés en même-tems. Il ſe rendit donc à diſcrétion à don Garcia ; le ſoldat y perdit tous ſes bagages, il fut mis en liberté à condition de ne pas ſervir d'un an dans l'armée Françoiſe : mais le commandant & les officiers furent retenus priſonniers de guerre. Juſque là les opérations avoient été conduites avec ſuccès par don Garcia, qui ne s'étoit pas écarté du plan du Vice-roi & des avis du Duc. Côme avoit déjà demandé un autre commandant à l'Empereur. Jacques de Médicis, Milanois, marquis de Marignan, fut propoſé de préférence à tout autre. La valeur dont il avoit fait preuve, ſous les ordres du marquis de Vaſto,

dans les guerres de Hongrie & d'Allemagne, le rendoit digne de ce choix: mais une maladie assez grave, occasionnée par la fatigue du voyage, l'obligea de retourner chez lui pour se rétablir. L'Empereur auroit desiré que Côme se chargeât de cette entreprise: il ne voulut pas s'écarter de son système de neutralité apparente, promit d'aider de ses avis Garcia & l'armée, & de fournir même l'argent & les vivres nécessaires. Il pensoit pouvoir se rendre plus utile à l'Empereur, en se réservant tout droit de médiation lorsqu'il s'agiroit de paix, & ne vouloit pas irriter davantage les Siennois, à qui la dure servitude dans laquelle les tenoient les François, avoit déjà fait oublier les vexations de don Diègue. 1553.

Le cardinal de Ferrare s'étoit aussi apperçu que les principaux citoyens étoient mécontens des nouveautés introduites dans la constitution, voyoient de mauvais œil cette guerre qui leur étoit très-préjudiciable, & qui, loin de tendre au maintien de la liberté, ne faisoit qu'appésantir le joug sous lequel les tenoient les François: il avoit ima-

giné le moyen de les lier plus étroi-
1553. tement avec la France par un traité ſolemnel. En vertu de ce traité, les Siennois étoient reconnus les amis du Roi & de ſes adhérens, & ennemis de tous ceux qui ſe déclareroient contre Sa Majeſté. Le Roi s'engageoit à payer les frais faits & à faire dans cette guerre, à défendre les Siennois à ſes propres dépens, & devoit, après la guerre, leur rendre toutes leurs fortereſſes, une entière liberté, & ne jamais ſe mêler des affaires de leur gouvernement; enfin entretenir chez eux & pour leur sûreté une garniſon de deux cens hommes d'infanterie, ſi toutefois la République y conſentoit. Réciproquement la République s'engageoit à laiſſer au Roi la liberté de la ville & de ſes ports pour y raſſembler des troupes, ou pour toute autre choſe qu'exigeroit le ſervice; de ne ſe mettre que ſous la protection de Sa Majeſté; & elle ne devoit ſe lier avec aucune autre puiſſance, à quelque titre que ce fût, ſans ſon conſentement. Ce traité que le Cardinal regardoit comme un coup admirable de politique, produiſit un effet tout contraire à ſes vues : ce qui

arrive toujours lorſqu'on ne ſe détermine à un parti que par la crainte ou par la force. Les citoyens étoient diviſés entr'eux par leurs intérêts particuliers. Le mont du peuple qui avoit opéré la révolution, ſouffroit avec peine que les autres lui fuſſent égaux ; celui des *Neuf* qui en tenoit ſa ſupériorité, vouloit ſortir de la ville pour ne point s'expoſer à en être chaſſé dans quelque nouveau tumulte. Les deux autres s'intéreſſoient plus ou moins dans les différens des deux précédens ; mais tous enſemble craignoient de reſter entièrement aſſujettis à la France. Le Duc avoit gagné les premières familles de la République en leur accordant ſon appui. Le zèle qu'il montroit en tout pour leur liberté, l'avoit rendu médiateur entre le mont des *Neuf* & celui du peuple. Son deſſein avoit été de les réunir & de les faire vivre enſemble en sûreté. Cette correſpondance le mit à même de les convaincre que les François en vouloient à la liberté de la Répulique, liberté que l'Empereur leur conſerveroit avec plus de franchiſe : il leur répondit des diſpoſitions favorables de Charles V, leur repréſenta auſſi qu'en 1553.

expulsant les François, non-seulement
1553. ils se concilieroient l'Empereur, mais qu'ils garantiroient aussi la patrie de tout carnage, de toute dévastation. Après avoir persuadé les premiers de tous les ordres, il arrêta avec eux de chercher l'occasion, & d'exciter dans Sienne un tumulte à la faveur duquel il s'empareroit d'une porte, & introduiroit ses troupes pour en chasser les François. Il répondit que, lorsqu'ils seroient expulsés, l'armée Impériale, loin de s'approcher de la ville, s'éloigneroit aussitôt de la province. On devoit donc, dix jours auparavant, l'avertir de quel côté arriveroit le tumulte, & de quelle porte on se saisiroit, afin qu'il y portât ses troupes. Pour cet effet, il fit tenir huit mille hommes de pied & cinq cens de cavalerie légère, prêts à marcher au premier avis. Les partisans de ce complot étoient si déterminés qu'ils offrirent même au Duc leurs enfans en ôtage; lui, de son côté, amusoit le cardinal de Ferrare pour faciliter la réussite de l'entreprise. Comme les complots où il entre beaucoup de monde, réussissent rarement, le Cardinal en fut averti. Le Duc rappela aussitôt de Sien-

ne ſon envoyé, prétextant que les François ne voulant adhérer à aucune propoſition de paix, ſa réſidence dans cette ville devenoit inutile. Avant de ſe retirer, l'envoyé gagna par de grandes promeſſes & des avances, certain nombre de perſonnes affidées, pour mettre le Duc à même de ſavoir juſqu'au moindre événement qui arriveroit à Sienne. A peine cet envoyé fut-il parti que Taddée de Monterchi fut arrêté : c'étoit ſon confident. On le jeta donc en priſon ; & le bruit courut qu'il avoit été ſurpris levant le plan du nouveau fort de Camullia. Mais le Cardinal n'uſa d'aucune diſſimulation. Il déclara ouvertement aux magiſtrats de la République, que le duc de Florence étoit un traître, & qu'il le feroit repentir de ſa perfidie en faiſant révolter un Etat qu'il tenoit avec tant d'injuſtice. Ceci donna lieu aux ſoupçons & à la méfiance entre les François & la ville ; méfiance qui ſe fortifia davantage, lorſqu'on vit le Cardinal obſtiné à vouloir découvrir tous les complices, & faire arrêter les premiers citoyens. 1553.

Pendant que la République étoit intérieurement en proie à ces déſordres,

l'armée Impériale s'emparoit de toutes
1553. ſes dépendances. Comme elle montoit à dix-huit mille hommes d'infanterie & quinze cens de cavalerie, Garcia crut, après la priſe de Monte-Ochiello, pouvoir en envoyer un détachement vers Orbitello pour ſe joindre à la garniſon, fourager la Maremme, & en ramener des beſtiaux & des vivres. Mais ce corps donna dans une embuſcade, & fut défait par l'ennemi : le reſte ſe replia ſur l'armée. Malgré cela, les Impériaux étant maîtres de la Valdichiane & de Valdorcia, d'où Sienne par conſéquent ne pouvoit recevoir aucun ſecours, don Garcia réſolut d'entreprendre le ſiège de Montalcino, l'endroit le plus fort du Siennois, tant par ſa poſition que par l'art. Jourdain des Urſins le défendoit pour les François avec quinze cens hommes d'élite. Garcia ſuppoſoit que le peu de munitions, & la méſintelligence des défenſeurs, feroient rendre la place en peu de tems. Il dreſſa donc ſes batteries, fit percer des mines; mais, n'ayant pas aſſez de ſuccès, il convertit le ſiège en blocus, ſe poſtant de manière à couper toute communication entre la Maremme & la place,

& à la priver ainſi de tous les ſecours. Comme les ennemis employoient entr'eux la ruſe & les complots auſſi-bien que les armes, les aſſiégés feignirent un traité concerté d'un commun accord pour ſe rendre à l'Empereur, & tentèrent de ſurprendre Garcia par ce moyen. En effet, il ſeroit aiſément tombé dans leurs mains, ſi une ſentinelle ne l'avoit averti du piège. Néanmoins il envoya en avant le capitaine Bevero, Eſpagnol, avec un domeſtique. Etant tombés au pouvoir de l'ennemi, ils révélèrent la conjuration que le Duc avoit tramée à Sienne : ce qui fit arrêter quarante citoyens, parmi leſquels ſe trouva Jules Salvi, capitaine du peuple. A peine le roi de France avoit-il appris les mouvemens de l'armée Impériale, qu'il avoit envoyé le prince de Salernes à la Porte Ottomane pour en obtenir le ſecours de la flotte Turque. Auſſitôt il fit courir de faux bruits de traités & d'intelligence entre lui & la Porte, menaçant de tout ravager dans le royaume de Naples : l'Empereur s'en laiſſa impoſer par la crainte, & donna ordre qu'on preſſât avec la plus grande célérité l'expédition du

1553.

Siennois, pour être en état de faire paſ-
1553. ſer les troupes à Naples vers la fin du mois de mai. Ce parti peu réfléchi déconcerta le Duc qui voyoit l'entrepriſe abandonnée au milieu des plus grands ſuccès, après les pertes qu'il avoit eſſuyées pour en faciliter l'entière réuſſite. Il craignoit auſſi que les François ne l'attaquaſſent, lorſque les Impériaux ſe ſeroient retirés, & qu'il n'eût ainſi lui ſeul ſur les bras tout le fardeau de cette guerre. La flotte Turque n'étant pas encore ſortie des Dardanelles, laiſſoit le tems de pourvoir à la défenſe du royaume de Naples, & de continuer le blocus de Sienne & de Montalcino. Le Duc propoſa donc de lever quatre mille hommes d'infanterie pour dévaſter tout le Siennois, penſant que les ennemis n'ayant plus de récolte à eſpérer, ſeroient forcés de ſe retirer d'un pays où ils ne pourroient plus ſubſiſter, & que la ville en viendroit ainſi plus aiſément à une capitulation quelconque. Il ſavoit combien les François craignoient les ſuites de cette guerre : car ils faiſoient propoſer à l'Empereur, mais ſur-tout à lui, des articles pré-

liminaires de paix, par le moyen du duc de Ferrare & du Pape. Ils ſentoient qu'après avoir été expulſés de Sienne, ils pouvoient aiſément perdre la Mirande & Parme, qu'ils avoient intérêt de garder par un traité. Le Pape fatigué d'une guerre auſſi voiſine de ſes Etats, entama une négociation avec beaucoup de chaleur; il envoya un Légat au Duc, & un autre au cardinal de Ferrare; leur demanda définitivement les articles les plus précis, & les invita à concourir à former un congrès à Viterbe, où Sa Sainteté ſe rendroit. Il leur fit encore ſentir qu'il falloit ſe hâter, & trancher ſur les points controverſés entre les deux parties belligérantes: que c'étoit le vrai moyen de parvenir à la concluſion d'un traité. Il ſtatuoit qu'au préalable de tout, l'un & l'autre parti retireroit ſes troupes du Siennois, & conviendroit d'une trève d'un mois, tems pendant lequel il ſe flattoit de conclure le traité. Mais l'Empereur, ſans attendre les repréſentations & les avis de Côme, ayant donné ordre que ſes troupes ſe retiraſſent auſſitôt du Siennois, pour venir à la défenſe du 1553.

royaume de Naples, don François de
1553. Tolède & don Juan Manriquez de Lara, nouvel ambaſſadeur de Charles V à Rome, acceptèrent au nom de l'Empereur la déclaration du Pape, & commandèrent à don Garcia d'exécuter les ordres de ſon maître. Le cardinal de Ferrare prévenu ſecrètement des ordres expédiés par l'Empereur, refuſa d'accepter la déclaration du Pontife, diſant qu'il traiteroit de cette affaire perſonnellement avec Sa Sainteté. Ce parti peu réfléchi de Charles, laiſſa donc abſolument Sienne au pouvoir des François, compromit le Pape avec cette ville, & Côme ſe trouva iſolé, expoſé aux reſſentimens de la France: outre le chagrin qu'il eut de voir échouer ſes deſſeins, tandis qu'il ne falloit plus que deux mois pour achever cette entrepriſe à la gloire de l'Empereur, en réduiſant Sienne & toutes ſes dépendances.

Charles V, depuis ſa retraite de Metz, s'étoit arrêté à Bruxelle, accablé de diſgrace & d'infirmités; il y vivoit dans l'inaction, ne voyant plus ſes Miniſtres, ne s'occupant d'aucune affaire, & n'admettant que les perſon-

nes qu'il avoit expreſſément appelées. Le chagrin lui faiſoit deſirer ardemment 1553.
de retourner en Eſpagne; il demandoit au ciel, par des prières continuelles, de lui en faciliter les moyens afin de le ſouſtraire déſormais à tant d'embarras. Le duc d'Albe s'étoit déjà rendu en Eſpagne pour diſpoſer le prince Philippe à ſe rendre en Flandres, & à tenir prêts, tant en hommes qu'en argent, les ſecours néceſſaires pour continuer la guerre avec la France. La reine Marie, le conſeiller de Prades, l'évêque d'Arras étoient les arbitres de toutes les affaires; mais l'Evêque connoiſſoit ſeul de celles de l'Italie, & c'étoit avec lui qu'il falloit en traiter. Quoiqu'il eût ſuccédé à tous les emplois de Granvelle ſon père, il n'avoit cependant acquis auprès de l'Empereur ni la même confiance, ni le même crédit; ſes opérations ne répondoient pas non plus à l'opinion qu'on en avoit conçue à la Cour. Ami des plaiſirs & des repas, il déroboit aux affaires une grande partie du jour, négligeoit les intérêts de ſon Prince & des ſujets pour s'occuper plutôt avec le beau ſexe, qu'a-

vec les Miniſtres. Le prince Philippe,
1553. quoique fort adroit à diſſimuler, ne pouvoit s'empêcher de marquer publiquement le mépris qu'il avoit pour ce Miniſtre. Délateur de Côme, ami zélé de don Diègue, cet Evêque voyoit de mauvais œil que ſon ami eût été avili, & diſgracié de l'Empereur, par le moyen du Duc même. Profitant donc de l'éloignement du duc d'Albe, & ſans craindre de ſacrifier la gloire & les intérêts de Charles, il réſolut de ſe venger de Côme, d'abord en le portant à agir directement contre les François, & enſuite en faiſant ſubitement retirer les troupes Impériales pour l'expoſer à tout leur reſſentiment. Il inſinuoit à l'Empereur que la flotte Turque alloit bientôt fondre ſur les côtes de Naples, & que ni loix, ni égards ne demandoient qu'on ſacrifiât ſes propres intérêts pour ceux d'autrui. Ces conſeils étoient appuyés des fortes inſtances du cardinal de Jaen à qui le royaume de Naples venoit d'être récemment confié ; il étoit mal diſpoſé en faveur de Côme, parce que le Duc avoit déſapprouvé ce choix, repréſentant à l'Empereur qu'un Etat

ſujet

ſujet à des troubles internes, & expoſé aux invaſions, étoit mal entre les mains d'un Prêtre. Le Duc avoit ſouvent rappelé à l'Empereur la confuſion & le trouble des Etats qu'il avoit en Italie, & que s'il n'y remédioit promptement, il riſquoit de les voir la proie de ſes ennemis. La préſence du prince Philippe, le commandement des armées de cette contrée, confié à la valeur du duc d'Albe faiſoient préſumer à Côme que les vaſſaux de l'Empereur ſeroient déſormais en ſûreté, les amis confirmés dans leur affection, & la gloire de ſes armes au-deſſus de toute atteinte. C'étoit dans ces vues qu'il inſtruiſoit ſoigneuſement le Prince de tous les événemens de cette guerre, de toutes les fautes que faiſoient l'évêque d'Arras & les autres Miniſtres au préjudice de l'Empereur; mais la ſituation de Côme n'en devenoit pas moins critique, parce que le cardinal de Ferrare avoit déjà déclaré au Pape, que la retraite de l'armée Impériale ayant changé la face des choſes, il ne pouvoit entrer en aucun accommodement ſans nouvelles inſtructions, d'autant plus que les Eſpagnols 1553.

1553. tenant toujours Orbitello, & le Duc le poſte de Lucignano, l'on manquoit par là aux préliminaires arrêtés par Sa Sainteté. Or, il réſultoit de ce procédé que les François étoient à même de profiter de leur ſupériorité pour attaquer le Duc, & étendre plus loin & avec plus de ſécurité, les forces du Roi dans ces contrées. Ce ſoupçon étoit d'autant mieux fondé, que le Duc ſavoit que Pierre Strozzi s'étoit rendu ſecrètement chez le duc de Ferrare pour en tirer quelque ſomme, & l'engager dans ſes projets. Ce qui pouvoit encore plus le perſuader, étoit la joie que le Cardinal montroit au moindre ſuccès des François, & la partialité qu'il avoit pour leurs intérêts; car, outre les ſecours qu'il fourniſſoit en argent, il ne ſe faiſoit rien à Sienne ſans ſon conſentement. De plus, on venoit de découvrir un complot fait avec les François pour ſurprendre Livourne au paſſage de la flotte. Quelques ſoldats de la garniſon s'étoient laiſſés gagner. Les Strozzi avoient auſſi concerté avec Paul du Roſſo & Antoine de Barberino d'empoiſonner le Duc & Doria. Tous ces événemens prouvèrent à Côme en

quel danger étoit ſon Etat, & la néceſſité abſolue où il étoit d'expulſer ſes ennemis de Sienne, pour ne pas devenir leur victime. 1553. Il envoya donc François de Tolède à l'Empereur pour lui repréſenter le malheureux état des affaires de l'Italie, le deſir qu'il avoit de faire une nouvelle tentative ſur Sienne, & de prendre tout ſur lui, à condition qu'il agiroit à ſa volonté, & indépendamment des Miniſtres de Charles. Il demandoit que l'Empereur l'inſtruisît auparavant des ſecours qu'il pouvoit lui envoyer; qu'en attendant il verroit à entrer dans un arrangement, par la médiation du Pape, ſi les termes en étoient honorables; mais que dans le cas contraire il amuſeroit adroitement les François pour avoir le tems de ſe préparer à la guerre, & attendre l'occaſion d'agir ouvertement.

Dès qu'il eut arrêté ce plan d'opérations, il prit les plus ſages meſures pour l'exécuter. Il ramaſſa beaucoup d'argent de différentes manières, ſoit en traitant avec les négocians, ſoit par des taxes, & fit recruter cinq mille hommes en Allemagne. Le Pape

qui ignoroit les deſſeins cachés de
1553. Côme, continuoit avec le cardinal de Ferrare à concerter un traité de paix ; il alléguoit que c'étoit lui qui avoit fait retirer l'armée ſans aucun dégât, ſans incendie, ſans aucun des ravages que commettent ordinairement les troupes dans ces occaſions, & qu'ainſi il avoit droit d'exiger quelque condeſcendance réciproque de la part des François. Mais le Roi ne voulant pas ceſſer de protéger Sienne, ni l'Empereur renoncer aux droits qu'y avoit acquis l'Empire, le Cardinal vit bien qu'il n'y avoit pas d'arrangement à eſpérer ; conſéquemment il manœuvra de manière à tenir les parties en ſuſpens, juſqu'à l'arrivée de la flotte Turque. Il ne manquoit pas de noircir la conduite de Côme en rappelant qu'il avoit violé le traité du 4 août 1552 ; qu'il avoit outragé le Roi à la face du monde entier, par ce manque de bonne foi ; qu'il avoit fourni de l'argent, des munitions, des hommes à l'Empereur, & qu'il retenoit encore Lucignano ; conduite qui avoit ſi fort indigné le Roi, que Thermes ſe ſeroit ſur le champ

mis en marche pour recouvrer ce territoire & autres des dépendances de la Toſcane, s'il ne l'avoit arrêté en le flattant de lui procurer toute ſatisfaction par les conditions les plus honorables d'un traité. Le Pape prit ſur lui de faire rendre ce poſte, comme un des articles préliminaires déjà agréés de l'Empereur, & preſſa le Duc de s'y prêter pour faciliter les moyens de parvenir à la paix; il n'oublia pas non plus de lui montrer combien il lui étoit néceſſaire de prendre déterminément un parti, vu que cet état incertain l'expoſoit à mille inquiétudes, mille dangers, & à des pertes inévitables; qu'il devoit enviſager que la France avoit un Roi jeune & décidé, tandis que Charles V étoit mal ſervi de ſes Miniſtres, & ſans ceſſe accablé d'infirmités qui le mettoient au bord du tombeau. Côme conſentit à rendre Lucignano; mais en déclarant que ce n'étoit ni les menaces, ni la crainte qu'il eût du Roi, qui le déterminoient; qu'il n'enviſageoit en cela que le repos de l'Italie & les conſidérations qu'il devoit à Sa Sainteté; que ſi on eſſayoit de l'attaquer, on trouveroit à 1553.

qui parler ; ſes Etats n'étant pas une
1553. proie ſi facile à ſaiſir pour ceux qui en auroient le deſſein.

Pendant ces inutiles négociations, la flotte Turque ſortit de Conſtantinople le 3 juin, ſous le commandement du corſaire Dragut ; celle de France s'y joignit ſous les ordres du capitaine Poulin. Ces deux flottes combinées formoient environ cent voiles. Leur deſſein étoit de fondre ſur les côtes maritimes de Sienne, d'aſſiéger Orbitello, de ſurprendre Piombino & l'iſle d'Elba pour ſe frayer la route à la conquête de la Corſe. Ils penſoient à s'établir dans cette iſle, dans les vues de s'ouvrir une communication avec la Mirande & Parme par le territoire de Gènes, & de renfermer le duc de Florence dans le centre de l'Italie, pour rendre toutes ſes forces inutiles ; ils s'aſſuroient auſſi par là du territoire de Sienne, s'oppoſoient à tout ſecours qui pût venir de Lombardie ; & devenus maîtres de l'Elba, ils le devenoient auſſi ſans difficulté de toute la côte de l'Italie. L'heureuſe exécution de ce projet devoit faire tomber dans les mains de la France

les places les plus importantes de cette contrée, & lui faciliter en même-tems les moyens de disputer à l'Empereur la possession du royaume de Naples & du Milanois. Côme n'ignora pas ce grand projet ; mais il savoit qu'il ne pouvoit avoir son effet qu'autant qu'il seroit exécuté dans toutes ses parties, & qu'il n'y avoit que lui seul qui pût s'opposer à sa réussite. Il envoya donc deux cens hommes de pied à Piombino, sous les ordres de Chiappino Vitelli pour garder cette place, & en posta quatre mille autres, avec quelque cavalerie légère, dans un endroit d'où ils seroient à portée de paroître au premier avis, & de s'opposer à un débarquement. Outre cela il tint toutes ses milices en ordre de manière à pouvoir les réunir en six jours, au nombre de quinze mille hommes, & empêcher les François de venir fondre par terre dans le Siennois. Il envoya tout le reste de sa cavalerie à *Colle* & à Saint-Gimignano, sous le commandement de Rodolfe Baglioni. Le marquis de Marignan, parfaitement rétabli, étoit de retour à Florence. Côme le fit passer avec trois cens fantassins 1553.

étrangers, à Saint-Donat, lieu ſitué
1553. ſur les frontières du Florentin & à treize milles de Sienne. Marignan devoit obſerver là les mouvemens des troupes que les François y avoient réunies; les ſuivre ou les prévenir en cas qu'elles ſe portaſſent ſur Piombino. Côme jeta auſſi huit cens hommes de pied dans Portoferraio, avec des proviſions pour ſix mois, tenant ſes quatre galères dans le port ſous les ordres du ſeigneur de Piombino, & pourvues de tout pour deux mois. Ces préparatifs le mirent en ſûreté contre les attaques des deux flottes. Mais il eſpéroit que la rapacité des Turcs ne s'accommodant ni de la pauvreté, ni de l'ambition des François, les deux commandans ne ſeroient pas d'accord dans leurs opérations, & ſe ſépareroient facilement.

Après avoir pillé les côtes de la Sicile & de la Sardaigne, ces troupes combinées tombèrent ſur l'iſle d'Elba vers la fin de juillet. Dragut s'étant poſté à Lungone, détacha une partie de ſes vaiſſeaux pour piller le plat pays; en peu de tems il en enleva tous les habitans. Ce détachement côtoya auſſi

les pays maritimes du Duc, tandis que Dragut ravageant, brûlant, pillant tout dans cette isle, pensoit à se porter sur Ferraio. Comme la prise de ce poste devoit faciliter les opérations subséquentes, les François ne manquèrent pas d'inciter Dragut par les plus grandes promesses, à tenter de l'enlever d'assaut; mais la garnison, conjointement avec les galères, fit une sortie très-vive sur les Turcs, qui s'amusoient à escarmoucher autour de la place, & leur apprit que ce poste étoit à tous égards dans le meilleur état de défense. L'avertissement que Jourdain des Ursins, commandant des galères du Duc, donna à Dragut, fut pour lui un second motif de s'éloigner d'un fort contre lequel il lui parut imprudent de s'arrêter. Thermes fit embarquer deux mille cinq cens hommes d'infanterie dans les ports de Sienne, & la flotte combinée prit la route de la Corse, abandonnant l'isle d'Elba, où elle s'étoit arrêtée dix jours. Dragut n'avoit pas jugé à propos d'attaquer Piombino, craignant les forces que le Duc y avoit rassemblées; elle éprouva peu de résistance dans cette 1553.

isle. Ornano & ceux de son parti ayant
1553. favorisé les ennemis combinés, ils s'emparèrent en peu de tems de tous les havres, excepté Calvi qui tint pour les Génois. Malgré ces succès, les Ministres de France prirent le parti d'amuser le Duc par de nouvelles propositions de paix, sachant que Dragut alloit retourner dans le Levant, & que Côme, étant maître de Piombino & de l'Elba, pouvoit facilement secourir les Génois & disputer à Dragut sa conquête. Ils firent donc représenter à Côme par le Pape, que comme il étoit nécessaire de lever, avant la conclusion d'un traité, le grand nombre de difficultés qui pouvoient s'élever concernant la liberté de Sienne & la défense de cette République, il seroit à propos de convenir d'une suspension d'armes pour six mois; parce que ce tems étoit absolument nécessaire, vu l'éloignement des Cours intéressées, pour fixer définitivement les conditions du traité: que d'ailleurs cette suspension donnant la liberté de congédier les troupes qu'on tenoit sous les armes à cause de la défiance mutuelle, il croyoit le parti également avantageux

à tous les contractans. Le Pape appuyoit ſur l'utilité de ces propoſitions, & ſur l'intention qu'avoient les François d'entrer en accommodement. Il exhortoit le Duc à la ſeconder, & à porter les Impériaux à quitter Orbitello. Côme rejeta ouvertement ces propoſitions, diſant qu'il n'y avoit pas à demander une ſuſpenſion d'armes à celui qui n'avoit fait aucune démarche hoſtile; & que les François avoient mauvaiſe grace de lui faire une pareille demande pour s'aſſurer de ſes vues, puiſqu'actuellement il ne faiſoit aucun mouvement: que d'ailleurs, loin de conſentir à la ſuſpenſion d'armes propoſée par Sa Sainteté à Viterbe, ils s'étoient, depuis, emparés de la Corſe, & prouvoient évidemment par-là, que cette demande n'étoit que pour ſe préparer à agir offenſivement avec plus de vigueur: que pour lui il ne ſavoit enviſager aucune raiſon d'épargne & d'économie dans une ſuſpenſion d'armes; ayant ſur-tout à ſe défier d'un ennemi qui tramoit continuellement contre lui, & avoit récemment amené les Turcs dans l'iſle d'Elba: enfin qu'il n'étoit pas aſſez vil à ſes propres yeux 1553.

pour prendre & quitter les armes au
1553. gré des François : que néanmoins il ne ſe refuſoit pas à la paix, & ſeroit même flatté de l'amitié du Roi lorſqu'il ſeroit ſûr de pouvoir s'attacher ſans crainte à ſes intérêts. Le Pape & les Miniſtres de France ſur-tout reſtèrent étonnés d'une réponſe auſſi mâle, & faite avec tant de fierté. Néanmoins ces Miniſtres ſe prirent à rire, voyant qu'un duc de Florence oſât ſe mettre au pair avec un roi de France. Mais Côme étoit bien inſtruit du moment & des circonſtances. Charles V. étoit un peu rétabli de ſes infirmités, & avoit donné le commandement de ſon armée au prince de Piémont. La forte place de Teroane s'étoit rendue, Edin étoit repris, & Charles remportoit des avantages marqués ſur les François. Après différens contraſtes, Marie ſa couſine avoit été reconnue reine d'Angleterre, ce qui donnoit lieu de craindre à la France que les forces de ce Royaume ne ſe joigniſſent à celles de l'Empereur. Le roi de France avoit épuiſé ſes tréſors, & ſe trouvoit preſque dans l'impuiſſance de faire la guerre en tant de contrées. Côme ne ba-

lança donc pas à preſſer les Génois de recouvrer la Corſe, inſinuant à l'Empereur la néceſſité de les ſecourir. Il envoya ſes quatre galères à leur ſecours, avec deux cens cavaliers; leur permit de lever deux mille hommes d'infanterie dans ſes Etats, pour marcher ſous les ordres de Chiappino Vitelli; & leur fournit des vivres & toutes les munitions néceſſaires. 1553.

De pareils événemens ne pouvoient qu'encourager le Duc à tenter lui ſeul d'expulſer les François de Sienne. Don François de Tolède en avoit déjà conféré avec l'Empereur ſans en faire part à aucun Miniſtre. Charles V promit de ſoutenir l'entrepriſe avec quatre mille hommes d'infanterie & trois cens de cavalerie à ſa ſolde. Il loua beaucoup le courage & la réſolution du Duc, l'engagea à bien ſaiſir le moment, & à garder le plus grand ſecret, parce que l'un & l'autre devenoient indiſpenſables pour le ſuccès. On ne fit part du projet qu'à don Juan Manriquez & au cardinal de Jaen. C'étoit celui-ci qui devoit envoyer du royaume de Naples les troupes auxiliaires. Il falloit concerter les opérations avec l'un &

l'autre : & le point eſſentiel étoit d'uſer
1553. de diſſimulation pour ne point donner le moindre ombrage aux François, & avoir le tems de ſe préparer. Depuis que la ſuſpenſion avoit été rejetée, les Miniſtres du Roi qui tendoient à la même fin par une raiſon contraire, n'avoient pas voulu interrompre entièrement la ſuite des négociations. Ils demandèrent donc que le Pape déclarât quelle sûreté le Duc exigeoit du Roi pour reſter tranquille & ſans inquiétude ſur ſa bonne amitié, ſauf la diſparité qu'il y avoit entre un duc de Florence & Henri II. Pour cet effet, il fallut envoyer à Rome une perſonne qui, ſans être inſtruite des ſecrètes intentions de Côme, ſe comportât ſelon les circonſtances & ſans voir plus loin. Manriquez fut ſeul averti du départ de cet émiſſaire, afin d'être prêt à lever en tout de nouvelles difficultés, de paroître avoir des ſoupçons ſur cette démarche du Duc, & de marquer du mécontentement de la trop grande facilité avec laquelle Côme ſembloit vouloir s'arranger avec le Roi. Pendant ce tems là, le Duc fit dire au Pape que, quelqu'inférieur qu'il fût, il ſe croyoit

auſſi libre que le Roi ; & qu'ainſi c'étoit mal-à-propos qu'on lui parloit de clémence, de pardon pour avoir ſecouru qui bon lui ſembloit : qu'en s'engageant à être ami du Roi, il ne vouloit pas l'être de ſes amis, parce que ſon intention n'étoit pas de ſe joindre à des Turcs, des Luthériens, des rebelles ; que, le principal objet de la méfiance des parties intéreſſées, étant la liberté de Sienne, il falloit que le Roi en retirât ſes troupes, & que cette ville reſtât, comme en dépôt, entre les mains du Pape, juſqu'à ce qu'on fût d'accord ſur tous les moyens d'aſſurer le repos & la liberté de la République. Mais les demandes du Duc étoient trop différentes de celles des François. Ceux ci vouloient protéger Sienne à quelque titre que ce fût, donnoient à entendre au Pape qu'ils alloient lui faire la guerre, parce qu'il prouvoit aſſez par ſa manière de penſer, qu'il ne cherchoit pas à vivre en paix avec eux. Ils étoient confirmés dans ce parti par les mouvemens qui s'étoient faits à Naples pour s'aſſurer des ſecours qu'on en pouvoit eſpérer ; ce qu'ils n'ignoroient pas : & ils repréſentèrent au Pape que le Duc 1553.

1553. l'amuſoit par de vaines négociations; pour avoir le tems de ſe tenir prêt. Le Pontife fut très-ſenſible à la duplicité de Côme; mais le Duc le tranquilliſa en lui alléguant que, les François ne voulant pas abandonner Sienne, il étoit aiſé de ſentir que l'Empereur tenteroit tous les moyens de les en expulſer; que non-ſeulement il preſſeroit Charles V, mais même l'aideroit de tout ſon pouvoir, puiſqu'il voyoit en eux ſi peu de diſpoſitions à ſe prêter à des conditions raiſonnables. Tant de difficultés déconcertèrent le Pape. Craignant donc d'aigrir davantage les parties reſpectives, il déclara à l'ambaſſadeur Lanſac, & au miniſtre du Duc, qu'il les laiſſoit tous en pleine liberté de prendre le parti qu'ils jugeroient à propos; parce que les raiſons que chacun alléguoit, montroient évidemment qu'il n'y avoit pas moyen de les réunir au point de fixer aucune condition pour parvenir à la paix. Cette réſolution déplut à toutes les parties, mais ſur-tout aux François qui ſe trouvoient en aſſez mauvais état, & à qui la défiance qu'ils avoient des Siennois, faiſoit craindre quelque ſurpriſe. Les Siennois avoient

demandé ſecrètement au Pape d'interpoſer ſa médiation auprès du Roi, pour obtenir de lui un parti plus avantageux; qu'ils préféroient le ſalut de la République à tout intérêt particulier du Roi; & qu'ils étoient trop allarmés de la crainte d'une ſeconde guerre, tandis qu'ils ſe reſſentoient encore des déſaſtres de la première; qu'ils n'avoient eu qu'une très-petite récolte, & ſe voyoient hors d'état d'enſemencer les terres, parce que les Eſpagnols avoient enlevé toutes les bêtes de la campagne; que la Maremme d'où la ville tiroit ſa ſubſiſtance ordinaire, étoit continuellement infeſtée par les Eſpagnols d'Orbitello; que le peuple, favoriſé par le Cardinal, vivoit dans une eſpèce d'anarchie qui détournoit les principaux citoyens des intérêts de la patrie & du Roi; que le Cardinal lui-même, homme foible, ambitieux, vain, avoit introduit la lie du peuple dans le conſeil, pour y dominer plus facilement à ſon gré; enfin que, ſi le Roi ne l'éloignoit pas de la ville ſans tarder, il arriveroit quelque trouble préjudiciable au Roi & à la République. Le Cardinal n'ignoroit pas non plus ces dangers: 1553.

c'eſt pourquoi il demanda au Roi un
1553. renfort de troupes & un homme de guerre capable de ſuppléer à l'abſence de Thermes qui étoit en Corſe.

La cour de France voyoit bien le déſordre des établiſſemens qu'elle avoit en Italie. Malgré le mauvais état de ſes finances, elle voulut faire un effort pour ſe les aſſurer, en leur rendant une nouvelle vigueur. Mais, dans ces vues, il falloit ruſer de nouveau avec le Duc, multiplier les ſtratagêmes pour le contenir au moment même où il devenoit le plus à craindre par l'augmentation ſenſible de ſes forces. La Cour reprit donc le fil de ſes négociations par le moyen du Pape, & fit dire au Duc que le Roi ne pouvoit lui donner plus d'aſſurance de ſon amitié, qu'en lui offrant une de ſes filles pour don François, ſon fils aîné; mais que cette offre exigeoit de lui quelque choſe de plus qu'une ſimple neutralité. On parla auſſi de marier la fille aînée de Côme avec le prince de Ferrare; que, ces deux Maiſons étant alors auſſi étroitement unies, il leur ſeroit facile de faire la loi à l'Italie avec l'appui de la couronne de France. Le duc de Ferrare étoit

certainement le prince le plus affectionné à cette Couronne. Pluſieurs fois même il avoit prêté au Roi juſqu'à cent cinquante mille ducats pour ſes opérations en Italie : l'entrepriſe de la Corſe venoit de s'exécuter avec l'argent qu'il avoit avancé. Les François, par ces motifs, s'imaginoient confirmer davantage le Duc dans des diſpoſitions favorables au Roi. De ſon côté, le Pape avoit obtenu le conſentement du Duc pour le mariage de Fabiano avec ſa troiſième fille, quoiqu'elle n'eût encore que dix ans : & il ſe promettoit de grandes choſes de l'élévation de ſon neveu. Animé par ces vues ambitieuſes, il applaudit donc au projet de ces alliances. Dès que le Duc en eut été inſtruit, le cardinal de Ferrare lui demanda une entrevue, ou de lui envoyer une perſonne de confiance avec qui l'on pût traiter & rendre à l'Italie ſa tranquillité dans les termes les plus honorables, puiſque le Pape avoit déclaré qu'il ne vouloit plus employer ſa médiation pour un parti auſſi avantageux. Le Duc envoya Serriſtori au Cardinal. Celui-ci lui dit que l'épouſe deſtinée à don François étoit la fille 1553.

naturelle du Roi, veuve d'Horace Farnèſe; que Sa Majeſté ſe flattoit que le
1553. Duc ne la refuſeroit pas pour ſon fils, puiſqu'il avoit deſiré pour lui-même la fille naturelle de Charles V; que, ſi cette propoſition lui plaiſoit, il s'expliquât avec franchiſe, parce qu'il étoit jaloux que ces diſpoſitions avantageuſes du Roi euſſent leur effet pour le repos de l'Italie. Serriſtori répondit que le Duc étoit très-flatté de l'amitié du Roi, & ſur-tout de lui être uni par les liens du ſang; qu'il n'avoit pas intention de lui faire la guerre, ſachant bien la diſproportion qu'il y avoit entre un roi de France & lui; mais que la néceſſité obligeoit quelquefois de prendre les armes malgré ſoi, & qu'il pouvoit y être forcé un jour ou l'autre, ſoit par le Roi, ſoit par l'Empereur; que, quant à ce mariage, il ne le croyoit pas ſortable, à cauſe de l'inégalité d'âge; & qu'il n'oſeroit jamais demander au Roi ſa fille légitime; enfin qu'il ne pouvoit s'écarter des avis du Pape, ni ſtipuler aucun traité en quelque tems que Strozzi ſe rendît en Italie, parce que l'honneur & la dignité de ſa perſonne ne lui permettoient pas de traiter avec

un ſujet rebelle. Le Cardinal proteſta que Strozzi avoit défenſe de lui faire aucun tort & de ſe mêler des affaires de Florence : malgré cela, le Duc ſe prévalut de ce prétexte pour ſe refuſer à tout arrangement. 1553.

CHAPITRE III.

Le Roi de France envoie Strozzi en Italie. Le Duc concerte avec l'Empereur, les moyens de faire la guerre à la France. L'armée du Duc s'empare du fort de Camullia. Evénement de Chiuſi. Blocus de Sienne. Irruption de Strozzi dans l'Etat de Florence. Secours envoyé au Duc par l'Empereur, & à Strozzi par le Roi. Sédition des Florentins à Rome.

L'EXPÉDITION de Thermes en Corſe, & la légèreté du cardinal de Ferrare, étoient devenues très-préjudiciables dans Sienne aux forces de la France. La défiance mutuelle faiſoit craindre qu'il n'arrivât quelque nouveau changement dans la République. La cour de France s'occupa donc de

1553. ſe fortifier à Sienne pour pouvoir profiter des occaſions de s'agrandir & défendre cet Etat contre Côme, dont les forces s'accroiſſoient de jour en jour, & donnoient lieu d'appréhender quelque ſurpriſe. Henri II, jeune & ambitieux, ſe livroit volontiers, avec plus de hardieſſe que de réflexion, à des entrepriſes qui étoient au-deſſus de ſon pouvoir. Flatté de quelques ſuccès, il s'imaginoit déjà renverſer la puiſſance de Charles V, & s'agrandir par les pertes de ce rival. Il n'appercevoit pas que la diviſion de ſes forces, réparties en tant d'endroits éloignés, étoit ce qui aſſuroit la ſupériorité de ſon ennemi. Outre l'armée qu'il tenoit en Flandres, il avoit encore des troupes en Ecoſſe, dans le Piémont, en Corſe, à Parme, à la Mirande & à Sienne. Après la perte de Teroane, ſes tréſors ſe trouvoient ſi épuiſés, qu'il fut contraint d'enlever l'argenterie des égliſes, & d'exiger des particuliers ce qu'ils pouvoient en avoir. Son conſeil étoit partagé en deux factions qui s'en diſputoient l'autorité. L'une étoit formée par les principaux des Guiſe, ſoutenue par la Reine qui

y avoit intéreſſé les Florentins rebelles, & réfugiés ſous la protection de cette Reine. L'autre avoit pour chef le connétable Anne de Montmorenci. C'étoit le duc de Ferrare qui propoſoit & fomentoit le plus les expéditions d'Italie. Il étoit parent & lié avec les Guiſe. Les Florentins appuyoient ſur ces expéditions, & la Reine les autoriſoit de tout ſon crédit, par l'averſion qu'elle avoit naturellement contre Côme, dont elle vouloit s'approprier l'Etat. D'un autre côté le Connétable les déſapprouvoit, ne voyant pas qu'elles tendiſſent à autre choſe qu'à prodiguer inutilement des ſommes immenſes. Il penſoit que le véritable intérêt du Roi conſiſtoit à pouſſer la guerre en Flandres avec toute l'activité & toute la vigueur poſſible. De là il arrivoit que les entrepriſes que le Connétable n'avoit pas propoſées, en étoient foiblement ſoutenues, & languiſſoient le plus ſouvent ſans ſuccès. La Reine demanda que Strozzi fût envoyé à Sienne pour ranimer le courage de cette ville, & donner des craintes à Côme. Le Connétable ſe prêta à cette démarche dans la vue ſeule de cho- 1553.

quer le cardinal de Ferrare qui étoit
1553. ſon principal ennemi. Strozzi fut donc nommé lieutenant du Roi & généraliſſime de toutes ſes forces en Italie. Il étoit auſſi chargé de mener des ſecours en Corſe, d'en viſiter les pays conquis, de ſe rendre à Rome pour renouveler avec le Pape la trève biennale de Parme, qui étoit près d'expirer; enſuite de paſſer à Sienne pour prendre le commandement des troupes, laiſſant le gouvernement de la ville au cardinal de Ferrare. Là il lui fut ordonné de ſe tenir ſur la ſimple défenſive, avec des appointemens limités, pour ne pas conſtituer le Roi dans des frais onéreux. Après avoir viſité la Corſe, il ſe rendit le 2 décembre avec deux galères à Civitavecchia; & le jour ſuivant il entra à Rome avec l'évêque de Beſiers ſon frère, & une ſuite de Florentins rebelles. Le Pape le reçut aſſez froidement, ne le jugeant pas trop utile alors à la pacification de l'Italie. Néanmoins Sa Sainteté ſigna la trève pour les deux années ſuivantes, déclarant qu'elle ne vouloit pas la guerre avec le roi de France. Strozzi s'y prit de toute manière pour perſuader

perſuader le Pontife & ſa Cour, qu'il ne venoit pas dans l'intention de ſuſciter une guerre en Italie ; mais de pourvoir uniquement aux déſordres de Sienne, & de garantir cette République de toute révolution. Dès qu'il eut notifié le caractère dont il étoit revêtu, & le but de ſa miſſion, le Cardinal crut que le Roi & le Connétable ſe jouoient de lui, en chargeant Strozzi du gouvernement d'une ville qui avoit le droit de ſe gouverner elle-même. Il auroit même quitté Sienne, ſi de nouveaux ordres de la Cour ne l'avoient pas obligé d'y reſter & de remettre, ſans réſerve, à Strozzi le commandement des troupes. Il diſſimula donc, & s'occupa avec lui des fortifications de Montereggioni & de Caſole, places ſituées près des frontières du Florentin. Il continua auſſi avec le Duc ſur le même ton de bonne intelligence & d'amitié. 1553.

Le projet d'expulſer les François préſentoit au Duc différentes difficultés. L'Empereur lui avoit fait des promeſſes : mais le point eſſentiel étoit d'en voir l'effet ; car il n'en avoit d'aſſurance que par don François de Tolède. Il envoya donc en octobre, à l'Em-

pereur, un ſecrétaire affidé pour ſavoir
1553. quel parti il prenoit définitivement. Charles lui fit réponſe le 25 novembre, loua beaucoup ſon courage & ſon attachement aux intérêts de l'Empire ; l'aſſura qu'il prenoit à ſon compte pour cinq mois, la ſolde des quatre mille hommes de pied & des trois cens cavaliers qu'il lui avoit promis, & qu'il faiſoit paſſer au cardinal de Jaen & à don Ferrante les ordres relatifs à l'envoi de ces troupes & de leur ſolde. Mais les dépenſes ultérieures que le Duc ſeroit probablement obligé de faire pour le ſervice de l'Empereur, exigeant certaine rétribution, Charles V promit qu'après la guerre il ſeroit aſſigné au Duc quelques cantons du pays conquis pour en jouir juſqu'à ce qu'il fût entièrement rempli. Cependant la guerre pouvoit avoir une iſſue malheureuſe ; les Etats de Côme pouvoient même être attaqués par un effort extraordinaire du Roi ; l'Empereur ordonna donc, proviſoirement, à ſes Miniſtres en Italie, de faire tous leurs efforts pour voler au ſecours du Duc ; déclarant que cette entrepriſe ſe faiſoit pour

ſon ſervice, & comme en ſon propre nom. Ces avis venoient d'arriver en 1553.
Italie au moment où l'on y attendoit Strozzi. Malgré les pertes que le Duc ſe voyoit dans le cas d'eſſuyer, ſi la guerre n'étoit pas auſſi heureuſe qu'il l'eſpéroit, il accepta les propoſitions de l'Empereur, & réſolut de ſe mettre en état d'agir avant que Strozzi eût le tems d'augmenter ſes forces. Il conſidéroit encore que les renforts que l'Eſpagne avoit envoyés en Corſe y occuperoient aſſez les François; & que le mariage de Philippe avec la reine d'Angleterre, étoit une raiſon pour eux d'être attentifs à leur propre Royaume, pour n'être pas expoſés aux ſuites de cette alliance. L'hiver ſembloit s'oppoſer à ſes vues hoſtiles : d'un autre côté s'il différoit juſqu'au printems, Strozzi devenoit plus redoutable ; la flotte Turque obligeroit peut-être de détacher une partie des troupes vers les côtes. Le Duc augmenta donc les fortifications de Livourne, munit ſes citadelles de vivres & d'artillerie, ſongea à s'aſſurer du Pape, & à le contraindre ou de s'unir à lui, ou de lui accorder dans

1553. l'Etat de l'Egliſe, tout ce dont il auroit beſoin pour ſuivre la guerre, en cas que Sa Sainteté voulût reſter neutre. Côme avoit donné ſa fille cadette en mariage à Paul Jourdain des Urſins, le mois de mai précédent, dans le deſſein de tirer, par cette alliance, tous les avantages poſſibles du duché de Bracciano, & des autres domaines que cette famille poſſédoit près de la Toſcane. Il augmentoit par là les moyens de ſe défendre dans toute occaſion. Son deſſein étoit auſſi de détacher des intérêts de la France cette famille qui y tenoit depuis pluſieurs ſiècles, & de l'empêcher de lui rendre de grands ſervices dans l'Etat de l'Egliſe. Dans ces vues il avoit enfin donné ſa parole au Pape pour le mariage de ſa troiſième fille avec Fabiano. Voulant en tirer ſur le champ l'avantage qu'il en attendoit, il lui communiqua ſes deſſeins, lui permit d'être neutre pour ne point manquer à la trève qu'il venoit de renouveler, & l'engagea à faire en ſorte que les François ne puſſent rien tirer de ſes Etats pour la guerre, tandis qu'il auroit la liberté d'y lever des troupes par des voies in-

directes, & s'en procureroit les vivres néceſſaires pour ſes proviſions. 1553.
Après avoir ainſi préparé l'exécution, il conſulta le marquis de Marignan & don François de Tolède ſur le plan des opérations. Ils arrêtèrent de concert, que la guerre ſeroit entrepriſe aux noms de Charles V & de Côme ſon allié ; que le Marquis prendroit le commandement au nom du Duc ; qu'il falloit profiter de la ſécurité des Siennois pour les ſurprendre avant l'arrivée des recrues d'Allemagne, de Lombardie, ſans même attendre les Eſpagnols que Charles avoit promis, de peur que tant de troupes, réunies en Toſcane, ne donnaſſent des ſoupçons. Conſéquemment les troupes qu'on avoit déjà, devoient défiler par pelotons, & s'approcher des frontières du Siennois pour tenter d'emporter la ville d'aſſaut, ou au moins pour ſe poſter avantageuſement autour. Il étoit d'ailleurs arrêté qu'on ſe jeteroit de deux côtés dans le pays, en s'emparant des lieux qui ſeroient le plus ſuſceptibles de défenſe. Quant aux opérations ultérieures, c'étoit des circonſtances qu'on devoit prendre

conſeil. L'abſence de Strozzi deve-
1553. noit favorable à cette entrepriſe : il s'étoit éloigné de Sienne, pour éviter tout différent avec le Cardinal, & viſiter pendant ce tems-là les fortifications de la province. Le Duc ſe décida à reſter à Florence, afin d'être à portée de pourvoir à tous les beſoins de l'armée, à la défenſe de ſon Etat, & d'empêcher par ſa préſence le moindre mouvement dans la capitale ; car à peine eut-on ſu en Italie l'arrivée prochaine de Strozzi, que ſur le champ les Florentins conçurent un nouvel eſpoir de liberté. Pluſieurs réfugiés lui donnerent même à Rome des marques non équivoques d'attachement ; entr'autres Bindo Altovitti, pere de l'archevêque de Florence. Les placards injurieux qu'on appercevoit tous les jours à Florence dans les endroits publics, prouvoient aſſez combien les citoyens étoient indiſpoſés contre le Duc. *Vive la France*, *périſſe l'Empire*, lui diſoit-on.

1554. Après ces préparatifs, le Duc ſe mit auſſitôt à l'exécution. D'abord il partagea ſes forces en trois diviſions, ordonnant à ſes milices de ſe rendre à

celle qui leur avoit été désignée auparavant. Le comte Frédéric de Montauto, commandant des troupes de Pise, fut chargé de conduire la première. Elle étoit composée de huit cens hommes d'élite, destinés à être embarqués sur les galères, & des bandes du territoire, qui devoient, avec les forces de l'isle d'Elba, se réunir à Campiglia. Il devoit être détaché de ce corps six cens hommes de pied pour fondre au jour marqué sur Grosseto où cinq cens Espagnols d'Orbitello devoient les joindre. On se flattoit d'éprouver là peu de résistance, la place n'ayant que cent vingt hommes de garnison. On devoit encore faire un détachement de deux cens hommes pour surprendre Castillon de la Pescaïa, & un autre de sept cens pour attaquer Massa. On avoit les ordres les plus exprès d'agir de concert & dans le même moment, sans négliger d'enlever les bestiaux, les vivres qu'on trouveroit, & ensuite de se réunir dans l'endroit le plus fort dont on se seroit emparé. Rodolfe Baglioni conduisoit la seconde division. Elle étoit composée de six cens fantassins qu'on avoit envoyés d'avance à Mon- 1554.

1554. tepulciano, & de deux mille quatre cens hommes des bandes voiſines. Elle devoit au jour marqué fourrager la Valdichiane, tenter de ſurprendre Chiuſi, Pienza, Montalcino; &, après avoir laiſſé garniſon ſuffiſante dans les endroits qu'elle auroit pris, ſe joindre à la troiſième diviſion qu'elle trouveroit campée ſous les murs de Sienne. Cette troiſième étoit compoſée de quatre mille cinq cens hommes de pied, les plus courageux de l'armée, de quatre cens chevaux, vingt pièces d'artillerie, douze cens coureurs envoyés ſecrètement par petits pelotons à Poggibonſi. Ils étoient ſous le commandement particulier du marquis de Marignan, & devoient ſervir pour donner l'aſſaut ou ſe poſter devant Sienne même. Les bandes voiſines de la Valdelſa devoient ſuivre ce corps, & le capitaine de Volterra devoit en même tems s'avancer avec ſes bandes légères pour faire la petite guerre & ravager les terres de Sienne, voiſines de ce territoire. C'étoit le 26 janvier qu'on étoit convenu de commencer les hoſtilités, les diviſions devant toutes être prêtes. Ce deſſein exigeoit le plus grand ſecret : & le Duc

prit les plus ſages meſures pour le dérober à l'ennemi. Le 24, il fit donc 1554.
fermer les portes de la ville ſous prétexte qu'on avoit aſſaſſiné une perſonne qui avoit ſa confiance, & qu'il importoit beaucoup à l'Etat d'en découvrir le meurtrier. Il les tint encore fermées les deux jours ſuivans, ne laiſſant ſortir qui que ce fût, ſans une permiſſion ſignée de ſa main. Il fit auſſi fermer les portes de toutes les places murées ſur les frontières du Siennois, & tirer un double cordon de troupes depuis les confins de Volterra juſqu'à Montepulciano, pour empêcher de paſſer du territoire de Florence dans celui de Sienne. Pendant ce tems-là, le marquis de Marignan réunit à la brune tous ſes gens à Poggibonſi, leur indiqua la marche qu'on alloit tenir, ſe porta à Staggia, & là les inſtruiſit de ſes deſſeins en les encourageant à l'exécution. Il ſe mit à la tête d'un détachement bien choiſi, & arriva deux heures avant le jour ſous les murs de Sienne, ne rencontrant que quelques ſoldats à cheval, envoyés à la découverte par le Cardinal, ſur les bruits vagues de ces mouvemens dont on parloit à Sienne.

1554. Il y avoit près de la porte de Camullia un fort que Thermes avoit fait élever dans la dernière guerre des Impériaux. Il étoit fortifié du côté de la campagne, mais ouvert du côté de la ville, gardé par quelques ſoldats dont la plupart paſſoient la nuit à Sienne. La magnificence du Cardinal, les jours de carnaval appeloient toute la ville aux ſpectacles & aux plaiſirs. Le Marquis attaqua donc ce fort gardé avec tant de négligence, & ſongea à s'y fortifier promtement, dès qu'il en fut maître. Il ne tenta pas l'aſſaut de la ville, à cauſe de la fatigue de ſes gens abattus par une marche forcée, par les difficultés des chemins, par la pluie, & conſéquemment incapables de faire cette tentative. Un événement auſſi imprévu jeta la ville dans le plus grand étonnement : le Cardinal ſur-tout en fut ſi ſurpris qu'il ne douta pas que le Duc ſe fût ménagé quelqu'intelligence ſecrète dans la ville. Dépourvu de forces ſuffiſantes & de conſeil, il laiſſa les citoyens diſputer à l'ennemi le fort dont il venoit de s'emparer; mais ils furent vigoureuſement repouſſés. Pour ſe mettre plus en ſûreté contre toute

révolution interne qu'il craignoit en effet autant que l'attaque de l'ennemi, 1554.
il fit faire une eſtacade à la place, mit une pièce d'artillerie à l'entrée de chaque rue. Il y avoit plus de deux mille hommes dans la ville, treize cens dans les dépendances, & trois cens cavaliers répartis par pelotons dans les différens châteaux. On fortifia promtement la porte de Camullia : les femmes même y travaillèrent. Pendant que le marquis de Marignan s'aſſuroit dans le fort & réparoit les dommages qu'il avoit ſoufferts de la ville, les deux autres diviſions exécutèrent leurs vues avec moins de ſuccès. Rodolfe Baglioni avoit fourragé la Valdichiane, fait une tentative inutile ſur Pienza, & ne ſe rendit au camp que le 31 janvier, chargé de butin, il eſt vrai, mais ſans s'être emparé d'aucun poſte. Montauto n'avoit pas été plus heureux, par la difficulté de traverſer les rivières que les pluies venoient de groſſir. Strozzi avoit, contre toute attente, mis les places de la Maremme en état de défenſe. Laiſſant donc garniſon ſuffiſante dans les châteaux du territoire de Piombino, Montauto côtoya les campagnes de Vol-

terra, & ſe rendit au camp devant
1554. Sienne, ſans avoir rien pu exécuter de ſes deſſeins.

Au premier mouvement du marquis de Marignan, le Duc avoit fait paſſer un manifeſte à tous les juges de ſes domaines, pour faire connoître ſa déclaration de guerre. Il ordonnoit que tout François ou Siennois fût traité comme ennemi dans toutes les juriſdictions, & conformément au droit de la guerre. Il écrivit à Sienne que c'étoit pour la liberté de la République qu'il prenoit les armes, l'exhortant à s'unir à lui pour expulſer les François : mais on prononça hautement qu'il étoit homme de mauvaiſe foi, ne cherchant qu'à opprimer ſes voiſins. Toute l'Italie fut étonnée de cette hardieſſe du Duc : on ne comprenoit pas comment il pourroit tenir ſeul contre les forces de la France, ni d'où il avoit l'argent ſuffiſant pour une ſi grande entrepriſe. Charles V lui-même en marqua ſa ſurpriſe : & l'évêque d'Arras voyoit avec plaiſir que le Duc ſe fût lui-même préparé ſa ruine. Côme fit paſſer à tous les Princes d'Italie des mémoires

juſtificatifs de ſa conduite. « En toute occaſion, diſoit le Duc, j'ai tâché d'appaiſer l'Empereur en faveur des Siennois, lorſqu'il en avoit eu quelque mécontentement : j'ai veillé avec ſoin au maintien de leur liberté. Je n'ai pu mieux prouver que j'étois bon voiſin, qu'en faiſant condamner en Cour la hauteur de don Diègue, & la conſtruction de la citadelle : mais les Siennois ont manqué aux conventions qui avoient été arrêtées avec eux, à la dernière révolution. Pour ne point troubler la paix de l'Italie, j'ai uſé de toute condeſcendance envers les François, & l'on n'a regardé les facilités que je leur accordois, que comme l'effet d'un cœur bas & timide. J'ai fait dans la guerre des Impériaux, ce que demandoient de moi le devoir & la reconnoiſſance. J'ai accédé ſans tarder aux conditions de paix ; & les François ſe ſont jetés dans l'iſle d'Elba pendant que je me repoſois ſur leur franchiſe. Leurs vues ne ſont que d'aſſujettir entièrement Sienne, pour s'emparer plus facilement de mes Etats : ainſi je ſuis forcé de prendre les armes, pour prévenir l'exécution de leurs deſſeins ». 1554.

1554. Dès que le Duc eut appris que le Marquis s'étoit emparé du fort, & l'avoit mis en état de défenſe, il s'occupa de l'augmentation de ſes troupes. Il fit preſſer les recrues Allemandes, demanda le ſecours de l'Empereur, & prit à ſon ſervice, en qualité de général de l'infanterie Italienne, Aſcagne de la Cornia, neveu du Pape, avec ſix mille hommes de pied & trois cens chevaux. Aſcagne eut ordre de ſe jeter dans la Valdichiane pour s'y poſter avantageuſement, tenter de s'emparer des places les plus importantes de cette contrée avec les renforts qu'on devoit lui envoyer, tandis que le colonel Cuppano ſeconderoit ſes opérations avec les forces du Piombino & de l'Elba. Ces opérations embarraſſèrent beaucoup Strozzi lorſqu'il ſe vit prévenu par le Duc avec d'auſſi grandes forces. Il ordonna donc de nouvelles levées dans les Etats de Pitigliano & de Caſtro, ſe rendit à Sienne, s'occupa ſérieuſement de la défenſe de cette place, viſitant lui-même les travaux, & animant les ſoldats à l'ouvrage. Le Duc qui ne le conſidéroit plus que comme un ſujet

rebelle, fit paſſer une lettre circulaire à ſes gens les plus affidés, leur demandant d'employer tous les moyens pour le faire périr, avec promeſſe de dix mille ducats de récompenſe & d'autres avantages. Mais Strozzi uſoit de précaution, ſe faiſoit eſcorter par une garde à cheval, ne mangeoit qu'avec Robert, ſon frere, faiſoit agir un prédicateur pour porter les Siennois à la vengeance: ce qui fit commencer la guerre par des incendies, des carnages, enfin par des déſaſtres, dignes de barbares. Le Duc avertit les Siennois que s'ils ne renonçoient à ces procédés, il leur en coûteroit plus qu'à lui. L'animoſité fut portée ſi loin, que les ſoldats du Duc voulurent exiger une rançon pour une dame Siennoiſe qui étoit tombée dans leurs mains. Ceux de Strozzi repréſentèrent que les François n'en uſoient point ainſi, & le Marquis conſentit à la rendre gratuitement. Quant aux incendies, Strozzi prétendoit qu'en les défendant, ce ſeroit le pays de Florence qui en auroit le plus grand avantage, en ce qu'il étoit plus riche & plus peuplé que le Siennois. Néanmoins il propoſa un accord de bonne

1554.

guerre relatif au traitement des pri-
1554. ſonniers, & à la manière d'agir hoſtilement dans le pays. Le Duc répondit qu'il obſerveroit ſans arrangement préalable, toutes les loix de la guerre entre ſoldats, mais non avec ſes ſujets rebelles; & qu'autant il en tomberoit en ſon pouvoir, il les ſoumettroit à la déciſion de la juſtice ordinaire. Conſéquemment Strozzi réſolut de n'obſerver les loix de la guerre qu'envers ceux qui dépendroient directement du marquis de Marignan, ſe flattant d'éprouver les mêmes égards de ſa part. Cette conteſtation fut cauſe que la guerre ſe fit réciproquement avec cruauté, & avec une animoſité extraordinaire. Ce qui contribuoit encore à ces excès, étoit qu'on n'en venoit pas à une bataille rangée: au contraire, ce n'étoit de côté & d'autre que de ſimples eſcarmouches, des pillages, des incendies, des ravages; parce que l'armée du Duc, uniquement attentive à raſſembler ſes forces, à maintenir une libre correſpondance avec la capitale, & à ſe fortifier aſſez pour attaquer Sienne, ne pouvoit faire que la petite guerre & cauſer ces ſeuls dommages à l'ennemi.

Le marquis de Marignan reſta deux mois dans cette poſition, s'occupant de rendre le fort imprenable, & aſſez grand pour recevoir une garniſon de cinq mille hommes. Pendant ce tems-là ſon artillerie fut preſque toujours occupée contre la ville, en attendant les ſecours que le Duc lui avoit fait eſpérer pour des opérations plus conſidérables. Le Duc & lui s'attendoient à la plus heureuſe réuſſite, parce qu'ils voyoient Strozzi contraint de ſe tenir ſur la ſimple défenſive. Ils ſavoient combien il lui ſeroit difficile d'obtenir des ſecours du Roi. La place de Saint-Florent en Corſe venoit de ſe rendre aux Eſpagnols, & la garniſon Françoiſe étoit ſortie ſans les honneurs de la guerre. Mais les François étoient plus heureux en Piémont : cependant le Duc n'avoit pas à craindre de diverſion de ce côté-là. L'événement de Chiuſi interrompit la ſuite de ces grands ſuccès. Un habitant de Piſtoia, ſujet rebelle du Duc, gardoit la roche de cet endroit pour les François. Voulant paroître chercher à rentrer en grace avec ſon ſouverain, en lui procurant la priſe de ce poſte, il avertit 1554.

1554. ſecrètement Aſcagne de la Cornia de s'approcher de nuit avec ſes gens ; qu'il lui donneroit les moyens de s'en emparer, en prenant avec lui les meſures néceſſaires. Le parti fut accepté du conſentement du Marquis & de Côme ; Aſcagne ſe joignit avec Rodolfe, & l'un & l'autre s'avancèrent vers Chiuſi à la tête de ſix cens hommes, la nuit du 23 mars, comme on étoit convenu. Le reſte de la cavalerie marcha à leur ſuite. Après avoir quitté un plat pays pour ſe raſſembler dans une vallée étroite, au pied de la colline où étoit ſituée cette roche, Aſcagne en fit approcher quelques-uns de ſes ſoldats pour reconnoître l'endroit. A peine y étoient-ils, qu'ils furent aſſaillis par l'ennemi. Ceux qui étoient au haut de la tour, firent ſigne aux François qui étoient en embuſcade, & la troupe d'Aſcagne n'eut d'autre parti à prendre, que de s'ouvrir un chemin vers la colline, le fer à la main : mais enveloppés par le nombre, & trouvant tous les paſſages occupés, ils furent aiſément vaincus. Baglioni y périt en combattant ; Aſcagne fut fait priſonnier. La perte ne

fut cependant pas conſidérable, parce que les ſoldats diſperſés, trouvèrent le moyen de ſe ſauver dans l'Etat de l'Egliſe. Les François regardèrent cet événement comme les préliminaires de leur triomphe; vantèrent cette victoire, qui leur avoit mis dans les mains un neveu du Pape. Lanſac oſoit prédire à Rome, que le duc Côme ſeroit au mois d'octobre mené priſonnier à Paris. 1554.

Cet événement, & les obſtacles qu'on avoit rencontrés pour ſe rendre maître de la Maremme & de la Valdichiane, prouvèrent à Côme qu'il étoit eſſentiel pour ſon entrepriſe de ne point tenir ſes forces éparſes, dans le deſſein de s'emparer des poſtes du territoire, & d'y mettre garniſon; que c'étoit la ville qu'il falloit ſerrer de près pour la forcer à capituler; après quoi les poſtes de la province ſeroient enlevés plus facilement. Dès qu'il fut arrivé de nouvelles troupes, le Marquis fit occuper tous les lieux circonvoiſins qui commandoient la ville, y établit des logemens pour reſſerrer le blocus, & empêcher qu'il n'entrât des vivres dans la place. Pendant ce tems là, il

y avoit de fréquentes eſcarmouches
1554. par les ſorties réitérées que les Siennois faiſoient pour inquiéter les travaux. Ces opérations furent achevées avec tant de célérité que la ville étoit comme entièrement inveſtie, au milieu d'avril. Des huit portes, il y en avoit ſix par leſquelles il n'étoit plus poſſible de rien introduire. Quant aux deux autres, dont l'une répondoit à la route de Rome, & l'autre à celle de la Valdichiane, le Marquis faiſoit continuellement battre ces routes par ſa cavalerie; de ſorte que les Siennois étoient forcés de faire de gros détachemens pour eſcorter les convois, & conſéquemment expoſés à être aiſément mis en déroute. Malgré cela Côme voulut qu'on logeât auſſi un corps de troupes à la porte Romaine : mais auparavant il en fit fourrager & ravager toutes les campagnes voiſines pour ôter aux Siennois toute eſpérance de récolte. Le Duc avoit alors vingt mille hommes d'infanterie & mille de cavalerie. Les troupes de Strozzi montoient en tout à huit mille d'infanterie, & cinq cens cavaliers. Côme eſpéroit que Strozzi propoſeroit une

capitulation en voyant tous ces ravages. Strozzi au contraire ſe flattoit 1554.
que Côme n'ayant pas aſſez d'argent pour ſe ſoutenir, ſe déſiſteroit de l'entrepriſe : mais voyant que la ville étoit ſerrée de plus près de jour en jour, il expédia un exprès en France pour repréſenter au Roi le danger où ſe trouvoit la ville ; qu'il n'y avoit plus moyen d'en éloigner l'ennemi que par une puiſſante diverſion, en attaquant le Duc du côté de Piſe ou de la Valdinievole ; que les forces de Parme & de la Mirande, ſoutenues par des recrues Suiſſes ſuffiſantes, produiroient l'effet qu'il s'en promettoit, empêcheroient le Duc d'aſſiéger la ville, & aſſureroient même aux Siennois la récolte prochaine. Aux ravages de la guerre il étoit ſurvenu une horrible cherté, dont toute l'Italie ſe reſſentoit ; & quoique le Duc ſe fût avantageuſement pourvu, tant pour ſes troupes que pour ſes ſujets, il étoit évident que celui qui ſeroit maître de la récolte cette année-là dans les états de Sienne & de Florence, devoit néceſſairement être vainqueur. Strozzi crut donc que le plan de toutes ſes opérations devoit

1554. tendre à ſe rendre maître de la campagne ; d'autant plus qu'il pouvoit faire ſoulever contre Côme les villes des dépendances en leur promettant la liberté au nom du roi de France. Il penſa encore à opérer une autre diverſion, en attaquant dans le même tems l'état de Piombino, avec la troupe qui ſe raſſembloit ſous les ordres de ſon frère le prieur de Capoue, lequel étoit retourné au ſervice de France. Ce Général, auſſi habile ſur mer que ſon frère l'étoit ſur terre, avoit rendu des ſervices à cette Couronne, ſous François premier, & dernièrement ſous Henri II. Les mécontentemens qu'il avoit eus du Connétable en 1550, lui avoient fait quitter inconſidérément la France. Il s'étoit retiré à Malte où il avoit déclaré ne vouloir ſervir que contre le Turc, & s'en tenir uniquement au but de ſon ordre. Mais la vie iſolée qu'il menoit dans cette iſle, lui fit bientôt regretter la légéreté de ſa démarche. Il ménagea donc quelque intelligence avec don de Vega, vice-roi de Sicile, pour avoir occaſion de paſſer au ſervice de l'Empereur. Charles V, réflé-

chiſſant ſur le grand âge de Doria, eût volontiers agréé les offres de Strozzi. 1554.
Mais Côme rappela combien cet homme avoit tramé de fois ſa perte par le fer, le poiſon, des conjurations, employant les mêmes moyens pour perdre Doria. Les Miniſtres de l'Empereur en conçurent de la méfiance : cependant ils ne vouloient pas non plus le laiſſer reprendre du ſervice en France. On lui rendit donc les revenus de ſa commanderie de Capoue, qu'on avoit arrêtés depuis long-tems; on l'amuſa par l'eſpérance de réconcilier le Duc avec lui, & de lui donner un rang diſtingué dans le ſervice de l'Empereur. Mais Strozzi s'apperçut des intentions de ces Miniſtres, & ſe ménagea ſon retour en France par le moyen de ſes frères Pierre & Robert. Le Roi le reçut favorablement, lui offrit le titre de lieutenant-général des armées navales, & le commandement de ſes flottes ſur la Méditerranée. Strozzi accepta volontiers ce parti, & juſtifia ſa conduite par cette miſſive qu'il expédia au vice-roi de Sicile : « Comme j'ai vu que votre Excellence & les autres Miniſtres de

1554. Sa Majeſté Impériale ne ſe décidoient à rien après les démarches que j'ai faites, j'ai été forcé de prendre un parti pour me ſoutenir. Je me ſuis donc déterminé à m'engager au ſervice de gens d'honneur, c'eſt-à-dire, de ma patrie. On ſait que depuis pluſieurs années elle gémit ſous l'oppreſſion. Dans ces circonſtances, elle réclame ſes enfans pour l'aider à ſecouer ce joug : j'ai cru ne pas être un des moins utiles, ni des moins intéreſſés dans ſa cauſe, me trouvant offenſé dans mes plus proches parens, mes biens & mes amis. = Strozzi arriva avec ſes galères à Portercole où il attendit la jonction de l'armée qui devoit venir de France. Alors il ſe propoſoit d'attaquer l'état de Piombino, tandis que ſon frère Pierre porteroit la guerre dans celui de Florence avec les ſecours qu'il attendoit de la Lombardie. Le Duc n'étoit pas bien ſûr de ces deſſeins ; néanmoins les indices obſcurs qu'il en avoit eus de ſes eſpions, lui donnèrent lieu d'entrevoir que les préparatifs de ſes ennemis tendoient à quelque diverſion. Auſſitôt il demanda de nouveaux ſecours

cours à l'Empereur, prenant les troupes à ſa ſolde : on lui accorda deux mille hommes d'infanterie. Côme ordonna auſſi qu'on fît des recrues en Allemagne, & dans l'Etat même du Pape pour ſoutenir les corps qu'il avoit poſtés autour de Sienne, renforcer les garniſons de Piombino & de la Valdichiane, & avoir un corps de réſerve pour la défenſe du Florentin. Il inſinua auſſi à l'Empereur qu'il étoit poſſible de s'oppoſer aux ſecours que Sienne eſpéroit, en employant les troupes du Milanois ; & que ſi l'on y réuſſiſſoit, la guerre finiſſoit à l'inſtant : que les Turcs étant occupés contre la Perſe, ne pourroient envoyer aucune flotte, l'été ſuivant, contre le royaume de Naples ; que, par conſéquent, on avoit la facilité d'en tirer des forces ſuffiſantes pour ſe jeter dans les états de Caſtro & de Pitigliano. 1554.

Marignan ſerroit de plus en plus la ville, s'emparant des poſtes les plus importans, & répandoit le découragement & la crainte parmi les aſſiégés en ſe logeant dans les forts qu'ils avoient élevés. Les Siennois avoient outre cela une extrême défiance de Strozzi, &

1554. ne vouloient pas lui permettre d'introduire de nouvelles troupes dans la place. Le Duc y augmentoit encore le trouble ; ce qui auroit certainement opéré l'effet qu'il attendoit, ſi Strozzi ne les eût empêchés de capituler, en leur répondant qu'ils auroient bientôt du ſecours. En effet, les Miniſtres de France armoient une levée de trois mille Griſons, parce que les Suiſſes, anciens alliés des Médicis, avoient refuſé de ſervir contre Côme. Le comte de la Mirande y joignoit ſix cens cavaliers & cinq cens fantaſſins. Toutes ces troupes devoient ſe réunir à la Mirande, y prendre dix-huit pièces d'artillerie, & ſe rendre en Toſcane ſous les ordres de Forquevaulx. L'armée navale de France alloit partir de Marſeille, & deſcendre ſur les côtes de la même province, y débarquer les vivres & les munitions néceſſaires pour ſoutenir les opérations de l'armée.

Le Florentin eſt ſéparé de la Lombardie par une chaîne qui ſe détache de l'Apennin au territoire de Bologne & ſe porte juſqu'à la côte maritime de Petraſanta, faiſant une barrière for-

mée par des roches impraticables, ſurtout à une armée. Les gorges les plus étroites, la rareté des vivres dans un pays ennemi, la difficulté de ſe combiner avec la flotte, ne permettoient pas à Forquevaulx de tenter le paſſage par le territoire de Piſtoia : paſſage qui l'auroit mis à même de ſurprendre cette ville ou Prato, & de ſuivre ainſi ſes vues avec plus de facilité ; il ne lui reſtoit donc que celui de Pontremoli ou de Garfagnana, dans le territoire de Barga. En prenant le premier, il eût pu déboucher à Petraſanta, marcher le long de la côte maritime, en attendant la flotte, fondre ſur Piſe, & envahir ſon territoire : mais le Duc poſſédoit dans la Lunigiane, Fivizzano, & d'autres places bien pourvues. Les Malaſpini & les Génois, limitrophes, auroient pu inquiéter leur marche, couper les vivres ; il choiſit donc celui de Garfagnana, dans le deſſein de ſe poſter dans le territoire de Lucques, & d'y attendre de Viareggio le renfort de la flotte, ayant derrière lui les Etats du Duc de Ferrare dont il étoit ſûr d'avoir les commodités néceſſaires. 1554

Dès qu'on fut aſſuré de ces mou-

1554. vemens, don de Luna, commandant du château de Milan, ſe mit en marche avec trois mille fantaſſins, deux cens chevaux & deux cens gens-d'armes, ſe portant vers le territoire de Crémone ſelon la route que Côme lui avoit marquée. A ſon arrivée, il ſe réunit à deux mille cinq cens Allemands que Côme avoit levés, & ſe diſpoſa à couper le chemin à l'ennemi ou à le ſuivre en Toſcane pour empêcher ſes opérations. Le cardinal de Jaën envoya douze cens fantaſſins au Duc, & deux cens cavaliers qui ſe trouvoient prêts, donnant ordre qu'on levât trois mille hommes d'infanterie dans l'Abbruze, & quatre mille dans l'Etat de l'Egliſe. Il fut arrêté que ce ſecours paſſeroit de l'Abbruze par le territoire de Perouze pour ſe rendre ſur les frontières de celui de Cortone. Les François, voulant donner le change ſur leur marche, demandèrent un libre paſſage au Pape, faiſant ſemblant de vouloir traverſer le territoire de Bologne ou la Romagne, afin de diviſer davantage les forces de l'ennemi. On étoit à la fin du mois de mai. Le Marquis avoit logé un corps de troupes

devant la porte Romaine. Alors il détacha de ſon armée ſept mille hommes 1554.
d'infanterie & quatre cens chevaux, pour ſoutenir une troupe de faucheurs qui devoient dévaſter toute la campagne. Quoiqu'il sût que les François prenoient leur marche par la Lombardie, il ignoroit cependant quelles étoient leurs vues; & l'on n'avoit pris d'autre précaution que de répartir deux mille hommes entre Petraſanta & Barga. Pendant que le Duc & Marignan obſervoient avec attention les mouvemens de l'ennemi & ſerroient Sienne de plus en plus, Pierre Strozzi ſortit la nuit du 11 juin avec quatre mille fantaſſins & quatre cens chevaux. Il traverſa la garde du camp, marcha vers Caſole. De là il ſe jeta dans le territoire de Florence, ſe porta, en pillant, par Gambaſſi Montaione; deux jours après, il ſe rendit par la colline à Pontedera, place ſituée ſur l'Arno, & où il pouvoit paſſer ce fleuve. Marignan fut ſingulièrement étonné d'une réſolution auſſi hardie.: le Duc le fut encore davantage, ſur-tout lorſqu'il apprit que Strozzi s'étoit approché à vingt milles de Florence. Quoiqu'il y eût

une garniſon de deux mille hommes
1554. d'infanterie, il craignoit qu'il ne s'emparât de S. Caſcien ou de quelqu'autre place voiſine, ne s'y logeât & n'excitât les citoyens à la révolte, étant auſſi près, ou ne ſuſcitât au moins quelque trouble dans la ville. Le Duc ordonna à Marignan de le ſuivre, de tâcher de croiſer ſa marche; mais le tems de rappeler le détachement de la Valdichiane, de laiſſer dans les forts garniſon ſuffiſante, l'embarras de cette poſition l'arrêtèrent aſſez pour donner à Strozzi le tems de paſſer l'Arno au gué, de traverſer les chemins pour aller ſe poſter à Pont-à-Moriano dans le territoire de Lucques où il avoit deſſein de ſe retrancher. Dans ces circonſtances, Marignan le ſuivit ſelon les ordres du Duc, avec ſept mille hommes de pied & quatre cens chevaux, força la marche pour l'atteindre & l'empêcher de ſe joindre au ſecours qui lui venoit de Lombardie; il vouloit auſſi ſe réunir à l'armée de don de Luna. Celui-ci, n'ayant pu joindre les François en Lombardie par le pas de Pontremoli, s'avançoit dans la Lunigiane. Marignan fut quelque tems à paſſer

l'Arno groſſi par les pluies ; de ſorte qu'en arrivant le 18 juin à Peſcia, il trouva que Forquevaulx avoit fait une tentative inutile ſur Barga, quoiqu'il lui eût promis la liberté; & qu'après une légère eſcarmouche avec les troupes que le Duc y avoit envoyées pour la défenſe de cette place, il s'étoit réuni à Strozzi à Pont-à-Moriano d'où ils faiſoient des détachemens qui fourrageoient la Valdinievole, & tentoient de s'en rendre maîtres. Une légère attaque formée à Peſcia & ſoutenue avec quelque déſavantage, fit comprendre au Marquis qu'il ne falloit pas s'expoſer plus avant. Ainſi réſolu de ne pas haſarder un autre échec, il ſe rendit à Seravalle, ſix milles plus loin, dans le voiſinage: ſon deſſein étoit d'obſerver l'ennemi & de garder ce paſſage pour l'empêcher de s'avancer plus près de Piſtoia. 1554.

Marignan étoit un officier auſſi prudent & ruſé que Strozzi étoit entreprenant & courageux. C'eſt pourquoi, ſans s'inquiéter qu'il ſe fût emparé de Monte-Carlo & Monte-Catini, il attendit qu'il ſe préſentât une occaſion de l'attaquer & d'effacer par une action

glorieuſe la honte de l'échec qu'il avoit
1554. reçu à ſa retraite de Peſcia. Le Marquis, ſuppoſant que don de Luna s'avanceroit à Petraſanta, & que les pluies continueroient de groſſir les eaux de l'Arno, eſpéroit enfermer l'ennemi dans la vallée, lui couper les vivres, &, par ce moyen, le battre ou le diſperſer plus aiſément. Don de Luna, conformément aux ordres qu'il avoit eus de Côme en arrivant à Piſe, s'étoit porté près de Caſcina pour y paſſer l'Arno avec ſes troupes auxiliaires, & ſe joindre au Marquis; mais, trouvant ce paſſage diſputé par l'ennemi, il étoit revenu à Piſe. Strozzi ſentit bien que la jonction de ces deux corps opéreroit infailliblement ſa défaite. Il laiſſa donc ſix cens fantaſſins à Monte-Catini, trois cens à Monte-Carlo; &, diſtribuant à ces deux places l'artillerie qui lui étoit venue de la Mirande, il paſſa l'Arno au gué le 24, marcha avec ſon armée à Pontedera d'où il ſe rendit dans le Siennois par les collines.

Si don de Luna ne fût pas retourné ſi légèrement à Piſe, il eût pu lui couper le chemin & donner au Marquis le tems de le joindre à propos. Mal-

gré cette faute, il le ſuivit à marche forcée, l'atteignit au Bois-Rond où Strozzi logea ſon armée pour la repoſer. En effet, épuiſée par la chaleur, la fatigue, la faim, & encore couverte de la boue du fleuve qu'elle avoit paſſé à pied, ayant de l'eau juſqu'à la poitrine, elle avoit extrêmement beſoin de reprendre haleine. Il y avoit là une vallée profonde, toute couverte d'arbres, & fermée par une éminence ſur laquelle étoit le couvent de S. Vivalde. Les François s'étoient emparés du haut de cette colline : Marignan crut qu'il y auroit trop de danger à les attaquer dans une poſition ſi avantageuſe. Il ſe contenta donc de les ſuivre de près, prit beaucoup de bagages & fit deux cens priſonniers. Strozzi qui craignit d'être auſſi atteint par le corps de don de Luna, pouſſa la marche vers Caſole, & y donna quatre jours de repos à ſon armée. Telle fut la fin des courſes que Pierre Strozzi fit ſur les terres de Florence; courſes qui donnèrent beaucoup d'inquiétude à Côme & de confuſion à Marignan, ranimèrent l'eſpoir ou réveillèrent les craintes des peuples ſelon la différence de 1554.

leurs intérêts. Strozzi ſe comporta avec
1554. hauteur & cruauté par-tout où il trouva des obſtacles, & injuria ſans ménagement les officiers & la perſonne du Duc. A Pontedera & dans d'autres endroits il brûla les regiſtres publics, ſur-tout ceux des droits & impôts. Ceux qui lui marquoient de l'affection, obtenoient de ſa part des lettres de franchiſes, d'exemptions, comme s'il eût déjà été maître du domaine. Par-tout il inſpiroit la révolte, promettant bientôt la liberté. « Je ne viens pas, di-» ſoit-il, pour être ſeigneur & prince, » mais parce que j'ai été appelé pour » mettre fin à cette tyrannie du Duc » & délivrer ceux que ce méchant » homme tient ſous le joug ». Quoique très-ſévère envers ceux qui déſobéiſſoient, il étoit ſingulièrement aimé du ſoldat. Ceux de Lucques lui fournirent & des hommes & des vivres; auſſi eut-il pour leurs biens autant d'égards que pour les ſiens propres. A Peſcia, il ordonna à ſon meſtre-de-camp d'empêcher qu'on ne fît ni tort ni inſulte à qui que ce fût; ſe flattant qu'en ménageant ainſi cet endroit, les autres places de la Valdinievole ſe ren-

droient plus volontiers. Si la flotte de Marſeille ne lui eût pas manqué, ou ſi les ſecours des Impériaux n'euſſent pas été à ſa pourſuite, il eſt certain que la Toſcane devenoit le théâtre de la guerre, & que les calamités de Sienne alloient être celles du domaine de Florence. Mais tout ſembla ſe réunir pour rendre inutiles les tentatives de Strozzi. Etant arrivé à Caſole, il y apprit que Marignan & don de Luna avoient déjà rejoint les corps qui formoient le blocus de Sienne, & il ne ſentit que trop l'impoſſibilité d'attaquer l'ennemi dans ſes retranchemens, vu ſa grande ſupériorité. D'un autre côté, introduire plus de troupes dans la ville, c'étoit en accélérer la perte par rapport au peu de vivres qu'on pouvoit y entrer. Il envoya donc Forquevaulx à Maſſa dans la Maremme, pour y attendre l'arrivée de la flotte, & dans la crainte que la mort du prieur de Capoue n'occaſionnât quelque trouble de ce côté-là. Le Prieur avoit fait une tentative ſur l'état de Piombino, aidé de quelques galères Françoiſes, & d'un corps de troupes qu'il avoit raſſemblées dans les Etats de l'Egliſe 1554.

& de Caſtro. Il attaqua Scarlatino &
1554. fut tué d'un coup d'arquebuſe à ce ſiége. Pierre ſon frere, fut très-ſenſible à cet accident : mais il n'étoit pas moins chagrin de l'état actuel de la guerre. Il voyoit les ennemis poſtés & retranchés devant la porte Romaine, empêchant les vivres d'entrer de quelque manière que ce fût. N'ayant pas de troupes aſſez pour les forcer, il s'occupoit au moins d'adoucir en partie les peines & les fatigues de ſon armée, & de ſubvenir à ſes beſoins ; car elle avoit à peine des vivres, & étoit dans un état de langueur, cauſée par l'inſalubrité du climat de la Maremme : tous les jours il en déſertoit même quelques pelotons. Mais le plus grand chagrin de Strozzi étoit de n'avoir pas trouvé les provinciaux diſpoſés à la révolte, en leur offrant la liberté, comme il l'avoit donné à entendre au roi de France.

A peine la cour de France avoit-elle arrêté d'envoyer du ſecours pour faire lever le blocus, & amener la guerre en Toſcane, Strozzi conſeilla au Roi d'animer tous les anciens républicains de Florence, établis dans dif-

férentes places de l'Europe, à concourir avec les richeſſes de leur commerce à la réuſſite de l'entrepriſe; à encourager même par leur exemple, ceux qui reſtoient tranquilles ſous le joug que portoit la patrie. Les marchands de Lyon offrirent au Roi de lui prêter une ſomme conſidérable. On demanda aux Florentins établis à Rome, de lever, à leurs dépens, un corps de deux mille hommes de pied; & le Roi s'engageoit à rétablir à Florence l'ancien gouvernement républicain lorſque les Siennois ſeroient délivrés, & que les troupes du Duc auroient été diſſipées. Les Florentins, fixés à Veniſe & à Ancone, devoient contribuer aux dépenſes; le ſecrétaire d'ambaſſade à Rome les excitoit, au nom de Sa Majeſté, à concerter l'exécution de ce projet. Déjà l'on préparoit les drapeaux aux armes de la République ayant pour deviſe *la liberté*, lorſque le Pape, aux ſollicitations du Duc, voulut que la nation s'aſſemblât, & lui défendit de former des conventicules contre leur Prince. Le ſecrétaire d'ambaſſade étant entré dans l'aſſemblée, rappela les obligations 1554.

que Florence avoit aux François, les
1554. ſecours qu'il leur avoit fournis pour la défenſe de leur liberté. Le conſul l'interrompit, mais non ſans quelque tumulte, & fut obligé de ſe retirer de l'aſſemblée. Bindo Altoviti & l'Archevêque ſon fils, excitant les eſprits à la révolte, le Pape & Côme ne firent que d'inutiles efforts pour prévenir de plus graves conſéquences. L'animoſité & l'eſprit ſéditieux de la nation éclata, ſur-tout, le jour de la S. Jean-Baptiſte; jour auquel le conſul invitoit ordinairement l'envoyé du Duc & les premiers Florentins. On étoit à la fin du repas lorſqu'un camérier du Pape entra. Il arrivoit de France, & étoit chargé de cette lettre de la part du Roi. Il la préſenta au conſul : « Vous ſavez, ſans doute, » que nous avons beaucoup augmenté » nos forces du côté de Sienne, & que » nous en envoyons d'autres par mer & » par terre pour agir ſous les ordres de » notre couſin Pierre Strozzi, notre » lieutenant-général en Italie. Nous » en attendons de bons ſuccès; en» tr'autres le rétabliſſement de l'an» cienne ſeigneurie & république de

» Florence dans ſon ancienne liberté.
» Elle a toujours été vouée d'affection 1554.
» aux intérêts de notre Couronne. Com-
» me cette entrepriſe doit être du plus
» grand intérêt à ceux de votre nation,
» il faut donc qu'ils faſſent en cette
» occaſion-ci, tous les efforts poſſibles
» pour ſe délivrer, eux & les leurs,
» de l'onéreuſe ſervitude où ils ſont
» actuellement réduits. Nous avons
» chargé le porteur de la préſente de
» vous propoſer quelque choſe à ce
» ſujet », &c. L'envoyé Serriſtori arracha cette lettre des mains du camérier, & d'un ton injurieux lui reprocha la hardieſſe avec laquelle il ſoulevoit une nation contre ſon Souverain. Sur le champ il s'éleva un tumulte, & l'envoyé fut contraint de rendre la lettre. Dès qu'il ſe fut retiré, on la lut paiſiblement. Le cardinal du Bellay demanda juſtice au Pape de l'outrage fait au Roi ſon maître : & le Pontife ſe plaignit hautement au Duc de l'injure qui lui étoit faite dans la perſonne de ſon camérier. Côme vit avec peine que le Pape ſouffroit ſous ſes yeux, avec tant de tolérance, une révolte auſſi ſcandaleuſe, malgré les pro-

1554. meſſes qu'il lui avoit faites, & nonobſtant la parenté. Il étoit, ſur-tout, piqué de l'éclat avec lequel on inſtruiſoit contre ſon envoyé, à la ſollicitation des François; & il l'auroit rappelé ſur le champ, vu les inſtances qui lui en avoient été faites, s'il n'avoit cru devoir diſſimuler dans ces circonſtances : connoiſſant d'ailleurs le génie verſatile du Pape, qui changeoit à tout événement. Baudoin du Mont, frère de Sa Sainteté, arrangea ce différent : le Duc s'y prêta d'autant plus volontiers, qu'il étoit diſtrait par d'autres affaires plus ſérieuſes. Malgré cela la hardieſſe des Florentins ne fut pas arrêtée. Quoiqu'ils ne ſe fuſſent pas accordés pour armer le nombre de ſoldats qu'on leur avoit demandés; les principaux d'entr'eux concoururent à former différentes compagnies qui ſe recrutoient ouvertement dans Rome. Bindo Altoviti expoſa publiquement ſa deviſe : c'étoit un taureau qui, de ſes cornes, levoit de terre un joug, & le lançoit en l'air. Les inſultes faites au Duc, allèrent encore plus loin. Le jour de la Fête-Dieu la nation Florentine fit orner ſon égliſe de tapiſ-

ſeries qui repréſentoient les Juifs emmenés captifs à Babylone, & l'on voyoit ſous les armes du Duc l'hiſtoire de Caſſius & de Brutus. Le bruit de la défaite de Marignan s'étant répandu à Veniſe le même jour de S. Jean, pendant que les Florentins étoient à l'égliſe, ils ne purent y retenir leurs acclamations & toutes les démonſtrations de la plus grande joie. L'ambaſſadeur de France étant à table, leur envoya même un domeſtique pour les exhorter à dîner avec plaiſir, « l'intention de Sa Majeſté étant de rendre à Florence ſa liberté comme il » l'avoit rendue à Sienne ». Cette nouvelle donna lieu auſſi à de continuelles invectives contre Côme : & Pierre Arétin, quoique penſionné du Duc & de Charles V, dit que cette guerre de Sienne étoit *l'entrepriſe d'un élève de bonne veuve*. Le ſuccès démentit leur eſpoir, & de rigoureuſes confiſcations réprimèrent leur audace. 1554.

1554.

CHAPITRE IV.

Caractère du marquis de Marignan, & de Pierre Strozzi. Circonſtances qui déterminèrent ces deux Généraux à une bataille. Victoire de l'armée du Duc à Scanagallo. Propoſitions de paix rejettées par l'Empereur & le Duc. Sienne ſert de plus en plus. Délibérations de la cour de France, pour la ſecourir ou non. Capitulation & reddition de la place.

SIENNE gémiſſoit ſous le poids de tant de malheurs, & regretoit amèrement ſa liberté; car victorieuſe ou vaincue, elle alloit être le prix de celui qui auroit l'avantage de cette campagne. Marignan ne manquoit pas de lui faire appercevoir, par une ſecrète correſpondance, le danger éminent auquel l'expoſoient les Strozzi. Malgré toute leur valeur, & avec le plus puiſſant effort de la France, ils n'avoient pu en éloigner l'ennemi qui la menaçoit. Strozzi, au contraire, rappeloit aux Siennois que le roi de France s'étant

obligé à leur rendre la liberté, il étoit certain qu'un auſſi grand Monarque ne manqueroit pas de leur envoyer de plus puiſſans ſecours. La claſſe du peuple que les François maintenoient dans la participation du gouvernement, guidée par les intérêts & l'enthouſiaſme, perſiſtoit opiniâtrément à vouloir expoſer la liberté de la patrie au ſort des armes ; & la poſition des deux armées ſembloit les forcer d'en venir bientôt à une bataille déciſive. Le Marquis s'étoit réuni à don de Luna & aux troupes qu'avoit amenées Manriquez, ambaſſadeur à Rome, & ſerroit de plus en plus le blocus, de ſorte que l'ennemi n'avoit preſque aucun eſpoir de délivrer la ville. La ſeule reſſource que pouvoient eſpérer les Siennois, étoit que Charles V & le Duc ne ſeroient plus long-tems en état de ſoutenir les frais de cette guerre. Les Impériaux, pluſieurs fois mutinés, faute de paie, ſe ſeroient certainement débandés ſi le Duc n'avoit uſé de tous les moyens imaginables pour trouver quelque argent dans ces occurrences : joint à cela le peu d'intelligence qu'il y avoit entre Côme & le Marquis, & 1554.

1554. la difficulté de s'accorder ſur la marche de leurs opérations. Marignan quoique courageux, étoit trop indécis, & ne voulant jamais agir qu'avec ſûreté, agiſſoit auſſi avec trop de lenteur. Pendant qu'il réfléchiſſoit, Strozzi étoit par-tout en action; peu attentif à l'avenir, il ne s'occupoit que du moment, comme il le montra dans l'excurſion que fit l'ennemi ſur les terres de Florence. Exceſſivement jaloux de commander, Marignan vouloit que tout fût ſoumis à ſa déciſion; & rebutant par là les ſubalternes, il perdoit plus de tems aux détails des affaires de l'armée, qu'il n'en employoit à la direction générale des opérations. Singulièrement avide du moindre profit, il vouloit intervenir dans toutes les entrepriſes pour avoir part au butin. Colère, obſtiné ſur ſon avis, il ſe refuſoit à tout autre. Côme lui ſachant ces défauts, faiſoit en ſorte d'y apporter quelque remède par les ordres qu'il donnoit dans le camp, & par la manière dont il y diſpoſoit les choſes. Mais il en réſultoit toujours de la mauvaiſe humeur & de la contradiction entr'eux. Le Duc croyoit même

que l'avidité du gain lui faiſoit traîner la guerre en longueur, & lui reprocha plus d'une fois d'avoir laiſſé échapper Strozzi dans des occaſions où il auroit pu le battre & terminer la guerre avec gloire. Autant le Marquis étoit lent & irréſolu, autant Côme étoit vif & impatient. D'un autre côté, Strozzi plein de courage & de hardieſſe, abſolu dans le commandement, exécutoit ſes deſſeins indépendamment de tout conſeil, & ſans que l'ennemi pût les prévoir. La fureur qui l'animoit contre le Duc, lui avoit ſans doute fait trop eſpérer des Florentins, qui déjà accoutumés au gouvernement d'un Prince, n'avoient plus aucune idée de la liberté. Le plan qu'il s'étoit fait pour cette guerre, prouve manifeſtement que ſa capacité & ſa valeur méritoient de meilleurs ſuccès. Les intrigues de la cour de France, l'envie qu'y excitoient les étrangers, ſur-tout les Florentins qui y avoient tout crédit, lui fermèrent le chemin à la gloire, & affermirent la grandeur de ſon ennemi. En commençant la guerre, il avoit prévu que la faim devoit plus combattre que la force; & que la victoire étoit

1554.

décidée pour celui qui feroit la récolte
1554. cette campagne-là. Ainſi préſumant avec raiſon qu'il étoit inutile de faire de plus grands frais, il réſolut de ſe tenir ſur la défenſive tout le mois de mai, bien décidé à mettre tout en uſage pour camper en juin & juillet, tems ordinaire de la moiſſon. C'étoit pour ce tems-là qu'il avoit concerté l'arrivée des ſecours de Lombardie, celle de la flotte, dans le deſſein de porter la guerre dans le pays ennemi, & de faire lever le blocus de Sienne. Par-là il auroit procuré aux Siennois l'avantage de la récolte, & en auroit en même-tems privé le Duc, par la conſommation qu'en auroient faite les armées, & par les ravages de la campagne. Si les Siennois avoient pu faire la récolte, ils n'avoient plus d'autre ſiége à craindre; le Duc au contraire perdant la ſienne, alloit ſe trouver aſſiégé dans ſes propres domaines, autant par ſes troupes que par celles de l'ennemi. C'étoit vers le 10 juin que les ſecours de terre devoient arriver ſur les confins de Lucques, & ceux de la flotte à la cale de Viareggio. Son deſſein étoit de ſe poſter dans la partie la plus

fertile & la plus commode de la Toſcane. S'emparant alors de Piſtoia & de Prato, il eût été maître depuis les bords de la mer juſque ſous les murs de la capitale. Ceux de Lucques & l'Etat du duc de Ferrare devoient lui fournir les proviſions néceſſaires pour reſter ſur la défenſive, lui ouvrir un libre paſſage pour l'arrivée des ſecours, & le mettre ainſi en état d'agir offenſivement au beſoin. Mais la flotte n'ayant pas paru, tous ſes projets furent déconcertés, parce que le ſeul renfort de la Mirande ne rendit pas ſon armée égale à celle de l'ennemi. Il avoit donc à craindre dans ſa poſition d'être pris entre deux armées, & de ſuccomber ſous les forces du Duc. Le ſeul parti qu'il eût à prendre dans une alternative auſſi critique, fut de rebrouſſer chemin & de ſe rendre en toute diligence à Sienne, pour tenter de faire un coup de main, & d'attaquer l'ennemi dans ſes retranchemens. Mais la fatigue, les peines que ſes troupes avoient eſſuyées en paſſant l'Arno, & par des marches forcées, le défaut de vivres, une armée qui le ſuivoit, lui ôtèrent encore le moyen de ſecourir

1554.

la ville. Ne pouvant donc plus ſe ſou-
1554. tenir, réduit au déſeſpoir, il fut forcé de haſarder le ſort d'une bataille.

Telles étoient les circonſtances dans leſquelles ſe trouvoient les deux Généraux, & la poſition des deux armées depuis que Strozzi étoit de retour dans le Siennois. Le Duc avoit pour lui tout l'avantage ; l'incertitude où il étoit des mouvemens de l'ennemi, tenoit cependant toutes ſes opérations en ſuſpens. On étoit de deux avis dans ſon armée. Le Duc qui vouloit terminer promptement la campagne, & avoit la ſupériorité des forces, penſoit qu'il falloit ſuivre Strozzi pour l'affamer & le contraindre à combattre : Marignan au contraire prétendoit que Piombino étant bien gardé, l'on devoit laiſſer librement courir l'ennemi, & preſſer de plus en plus la reddition de la ville. Mais la démarche de Strozzi leva les difficultés réſultantes de ces deux avis oppoſés. Il venoit de réunir à Montalcino toutes les forces qui étoient éparſes dans le Siennois : raſſemblant enſuite tous les vivres, il donnoit à entendre qu'il avoit deſſein de tenter de les introduire dans la ville.

Marignan

Marignan penſoit encore que dans cette ſuppoſition même il ne falloit pas l'attaquer, parce qu'il étoit très-aſſuré que Strozzi n'en introduiroit pas aſſez pour ſoutenir & la ville & les troupes : que d'ailleurs cet ennemi n'avoit rien à perdre par le ſort d'une bataille, puiſque tout étoit déſeſpéré, & même perdu pour lui : enfin que le plus ſûr parti étoit de l'épuiſer par des lenteurs. La flotte de France arriva cependant à Portercole le 11 juillet, un mois plus tard qu'on étoit convenu avec le Roi. Il ſembloit que la triſte poſition de Strozzi dût devenir plus avantageuſe à la préſence de cette flotte combinée avec celle d'Alger : elles faiſoient enſemble quarante-cinq voiles. Elle débarqua ſix mille hommes de vieilles troupes, beaucoup de munitions & de vivres. Robert Strozzi eut le commandement de ce renfort ; & l'on devoit l'employer à l'attaque de Piombino. Mais l'entrepriſe ayant paru difficile, Robert rejoignit le corps de ſon frere. Pierre réfléchiſſant qu'un renfort ſi peu conſidérable ne devenoit pas d'un grand avantage pour lui, que d'ailleurs il avoit conſommé l'argent

1554.

que le Roi lui avoit donné pour la
1554. campagne, qui ne devoit durer que deux mois; enfin que plus il s'arrêteroit, plus il perdroit de monde, il en conclut judicieuſement que le ſeul eſpoir de ſauver Sienne, dépendoit uniquement du gain d'une bataille; qu'ainſi il falloit attaquer l'ennemi en déſeſpéré dans ſes retranchemens, ou tranſporter la guerre & toutes ſes fureurs dans le territoire du Duc, où l'on trouveroit plus de moyen de ſe ſoutenir, & d'inquiéter l'ennemi. Son deſſein étoit donc de ſe porter par la Valdichiane en fourageant tout, de faire une tentative ſur Arezzo, & d'effrayer de nouveau le Duc dans ſa capitale, en débouchant par le Valdarno. Pour cet effet on introduiſit dans Lucignano autant de munitions & de vivres qu'il fut poſſible.

Marignan s'apperçut de ces deſſeins. Jugeant alors que les troupes retranchées devant la porte Romaine couroient le plus grand riſque d'être priſes entre le feu de la ville & l'ennemi qui étoit au dehors, il réſolut de décamper, & de réunir ſes forces pour ſe poſter de manière à entretenir toute

communication avec l'état de Florence, & à pouvoir obſerver avantageuſement les mouvemens de l'ennemi. Cette retraite de Marignan donna lieu à Strozzi de s'avancer de Sienne. Il s'empara de quelques petits forts qu'avoit élevés le Marquis, & s'ouvrit une communication entre cette ville & Montalcino. Il y eut de part & d'autre quelques petites eſcarmouches qui ſe décidoient toujours au déſavantage de Strozzi, mais qui lui donnèrent cependant l'occaſion de jeter quelques vivres dans la place. Il ſe ſoutint un peu de tems dans cette poſition, entra même à Sienne pour ranimer la bourgeoiſie par l'eſpérance d'une victoire prochaine, & d'un puiſſant ſecours de la part du Roi. Il chargea Monluc des affaires intérieures, & prit le parti de gagner la Valdichiane; déterminé à cela par la néceſſité, & par l'eſpoir de ſe rendre maître d'Arezzo, où Montauto qui étoit dans ſon armée avoit beaucoup de parens & d'amis. Ordonnant donc de marcher vers Lucignano, il fit défiler ſon armée par le pont de la Chiana, dont il s'empara malgré quelque réſiſtance, & s'avança à cinq cens pas d'A- 1554.

rezzo, brûlant, ravageant tout. Il n'y
1554. avoit qu'une petite garniſon dans cette place, & les habitans euſſent volontiers remué à l'appât de la liberté que leur offroient Strozzi & Montauto : mais la vigilance du commandant, la valeur des ſoldats retinrent la ville dans le devoir. Cette petite garniſon fit même une ſortie ſur l'ennemi, ce qui fit croire à Strozzi qu'elle étoit plus conſidérable. Il jugea donc à propos de ſe retirer abandonnant ſon deſſein; il fit quelques tentatives ſur les châteaux voiſins, brûla les villages, pilla, ravagea, & vint ſe poſter au pont de la Chiana. Il y fut atteint par Marignan, que le Duc avoit obligé de le ſuivre pour le combattre. Strozzi loin de refuſer le combat, vouloit y attirer le Marquis en attaquant les châteaux circonvoiſins, & faiſant de fréquentes irruptions ſur le camp de ſon ennemi. Mais Marignan ſe refuſoit toujours à ſes appels, uſant de fineſſe pour le combattre avec un avantage déciſif. Pendant ce tems là l'armée Françoiſe avoit mis à contribution le mont San-Savino, patrie du Pape; elle attaqua Foiano, place ſituée

entre Lucignano & Marciano, & qui interrompoit la communication néceſſaire avec les troupes que les François avoient dans ces deux endroits. 1554.
Il ne fut pas difficile de s'emparer de Foiano, place où il n'y avoit ni fortifications, ni artillerie, ni vivres, & Marignan n'étant pas venu à tems pour la ſecourir, ſe porta à ſon tour ſur Marciano pour l'aſſiéger. Il le battoit déjà lorſque Strozzi tourna ſubitement de ce côté là pour ſecourir la place, & attirer le Marquis au combat.

Les deux armées étant en vue de Marciano, & cherchant chacune à camper le plus avantageuſement, on commença à eſcarmoucher, d'autant plus que Strozzi ne perdoit aucune occaſion d'attirer l'ennemi. Marignan avoit douze mille hommes de pied, douze cens de cavalerie, outre deux cens cuiraſſiers. Strozzi avoit autant d'infanterie, mais beaucoup moins de cavalerie. Les Impériaux avoient l'avantage de la poſition pour la facilité de tous les beſoins; l'armée Françoiſe manquoit d'eau & de beaucoup d'autres choſes indiſpenſables. Marignan ne vouloit pas riſquer une journée déciſive,

1554. mais le Duc le vouloit abſolument, ne pouvant ſouffrir que Strozzi fît impunément de ſemblables incurſions ſur ſes terres, tandis qu'il ſeroit libre d'introduire dans Sienne les vivres dont elle avoit beſoin. Dans cette poſition des deux armées, Marignan ſentit bien que le premier qui ſeroit forcé à décamper étoit perdu, & que Strozzi ſeroit contraint à le faire avant lui. Les deux armées étoient ſéparées par une petite vallée que coupoit un torrent; mais qui étoit à ſec dans cette ſaiſon là. Les eſcarmouches y continuèrent pendant quatre jours, affoibliſſant toujours les François. Cette vallée étoit couverte de deux chaînes de montagnes qui ſe portoient juſqu'à Foiano. Nombre de ſoldats, contraints par le beſoin, quittoient l'armée de Strozzi & ſe réfugioient dans cette place, de ſorte qu'il n'avoit plus de parti à prendre que de riſquer une action générale, ou de ſe retirer adroitement pour ſe mettre ſur la défenſive dans les fortereſſes du Siennois. Il envoya donc le premier d'août les bagages à Foiano, dans le deſſein de décamper le lendemain. Il auroit pu partir pendant la nuit avec

plus de facilité ; mais ſoit qu'il voulût attirer l'ennemi au combat, ſoit qu'il voulût ſauver l'honneur de la retraite, il la fit de jour au bruit de tous les tambours & des trompettes. Marignan, ſachant qu'il alloit ſe retirer, s'étoit apprêté, pendant la nuit, à le ſuivre de près, & fit marcher ſes troupes en ordre de bataille. Les deux armées marchèrent ſur la croupe des collines, jetant quelques partis dans le bas de la vallée où ils s'attaquoient réciproquement. Enfin, étant arrivés au plus étroit de la vallée, les deux ennemis deſcendirent, & ſe trouvèrent en face l'un de l'autre, n'étant ſéparés que par le lit du torrent. Dans cette poſition les eſcarmouches commencèrent de différens côtés. Marignan fit auſſitôt placer ſon artillerie, & paſſer ſa cavalerie de l'autre côté pour prendre l'ennemi par derrière. Là le combat s'engagea. Les François n'avoient pas d'artillerie ; & leur cavalerie, très-peu nombreuſe, étoit outre cela en très-mauvais ordre, mal conduite, affoiblie par les petites attaques qu'elle avoit réitérées ; de ſorte qu'elle fut bientôt miſe en déroute. L'infanterie, 1554.

ainſi découverte ſur ſes aîles & vigou-
1554. reuſement pouſſée en front, fut enta-
mée, ſe débanda enfin; de ſorte qu'il
ne reſta pas un corps de deux cens
hommes enſemble pour faire face à
l'ennemi. Malgré cela cette action dura
depuis le lever juſqu'au coucher du ſo-
leil. La perte des François ſe monta
à quatre mille hommes; le Duc n'en
perdit que cinq cens. Forquevaulx, ſon
frère, Paul des Urſins, furent faits pri-
ſonniers, ſans parler d'autres moins
intéreſſans. Il ſe trouva auſſi pluſieurs
ſujets rebelles du Duc parmi les pri-
ſonniers. Marignan les remit au pré-
vôt pour être menés à Florence &
livrés à la juſtice. Pierre Strozzi dan-
gereuſement bleſſé, ſe ſauva néanmoins
à Lucignano, & de là gagna rapide-
ment Montalcino. L'endroit où ſe livra
cette bataille, eſt appelé *Scannagallo*
par les habitans. Le Marquis ſuivit ſa
victoire, attaqua Lucignano qui ſe
rendit ſans faire beaucoup de réſiſ-
tance. Il y trouva les bagages, les pro-
viſions de l'ennemi. Donnant alors
les ordres néceſſaires pour reprendre
les châteaux que tenoient les François,
il revint camper devant la porte Ro-

maine de Sienne pour couper entièrement les vivres à la ville. 1554.

On peut aiſément préſumer quelle fût la joie du Duc, après cette victoire, puiſqu'elle lui aſſuroit ſa ſouveraineté. Il avoit même la vanité de croire qu'il n'en étoit redevable qu'à lui ſeul, ayant forcé le Marquis à ſuivre Strozzi, le ſeul rival de ſa principauté. Le peuple de Florence apprit avec un vrai plaiſir le bonheur de ſon Prince; mais nombre de bourgeois voyoient avec peine diſparoître tout eſpoir de liberté. On expoſa publiquement plus de cent drapeaux pris à l'ennemi: le Duc rendit de ſolemnelles actions de grace au ciel, diſtribua des aumônes & donna des réjouiſſances publiques pendant trois jours. Il relâcha huit cens Allemands priſonniers, quatre cens François, leur donnant l'étape juſqu'aux limites de ſon Etat. Il renvoya auſſi cinq cens Griſons chez eux, les faiſant accompagner juſque dans leur patrie, en les défrayant, & ſe plaignit aux Suiſſes, leurs confédérés, qu'on eût ainſi violé le traité qui avoit été fait entr'eux & la maiſon de Médicis, ſous le pape Léon. Il

1554. marqua beaucoup de générosité à tous les prisonniers soit en les relâchant, soit en les prenant de bonne volonté à son service; voulant montrer en cela une conduite toute contraire à celle des François, qui avoient pris forcément sur leurs galères nombre d'Espagnols & de Florentins, & les faisoient inhumainement mourir de faim dans les prisons de Sienne. Il retint cependant les personnes de marque pour les échanges : mais il fut inexorable envers les sujets rebelles qui avoient été pris.

La fortune lui fut encore favorable dans le Valdiniévole. Il y reprit la place de Monte-Catini que les François avoient fortifiée, & qu'ils gardoient avec huit cens hommes. Ces troupes sortirent sans les honneurs de la guerre, & sous condition qu'elles ne serviroient d'un an. Le Duc fit démanteler la place pour n'être pas obligé d'employer des troupes à la garder. La garnison de Monte-Carlo se retira à la faveur de ceux de Lucques qui avoient secouru Strozzi de tous leurs efforts pendant cette guerre. Le Duc réunissant alors toutes ses for-

ces devant Sienne, & la ſerrant de manière à lui couper abſolument tous les vivres, ordonna le ſiége de Caſole, de Montereggioni, afin d'éloigner l'ennemi davantage, & de lui ôter tout eſpoir de la ravitailler. Le Marquis plus guidé par l'avarice, que par le deſir de terminer glorieuſement la campagne, ſe plaignit hautement que le Duc ne le récompenſoit pas du gain de cette bataille, & ſe rendit à Florence pour s'y démettre du commandement. Côme, déjà prévenu de cette réſolution, s'étoit déterminé à le laiſſer partir pour prendre lui-même le commandement de l'armée : mais Manriquez & François de Tolède le déſapprouvèrent, lui conſeillant de diſſimuler & d'obliger Marignan à terminer l'entrepriſe. Le Duc le reçut donc très-gracieuſement, & lui donna, de la manière la plus engageante, vingt-deux fermes confiſquées ſur Altoviti, une magnifique maiſon de campagne & un ſuperbe hôtel à Florence. Le Marquis ne voulut pas retourner à l'armée, qu'il n'eût en main le titre formel de cette donation. Son extrême avarice, ſa lenteur, ſa fierté 1554.

choquoient si fort le Duc, que celui-ci
1554. eût voulu pouvoir le congédier honnêtement, se flattant que la guerre seroit plutôt terminée s'il en donnoit le commandement à un autre. Cet espoir lui sembloit d'autant mieux fondé, que la ville étoit réduite au point de n'avoir bientôt plus de vivres. Monluc avoit même pensé à faire sortir toutes les bouches inutiles à la défense. On en avoit déjà rassemblé trois mille dans la grande église : mais le peuple ameuté & furieux en brisa les portes, menaça les François d'un soulèvement général ; & chacun fut renvoyé chez lui. A la nouvelle de la défaite de Strozzi, Lansac, ambassadeur à Rome, en étoit parti pour le joindre à Montalcino, & ranimer son courage ; de là il avoit pris la route de Sienne dans le dessein d'empêcher que cette ville ne se détachât des intérêts du Roi ; mais il tomba entre les mains des soldats de Côme, & fut fait prison-

ontereggioni, défendu par un nombre de Florentins rebelles, ignoient la potence, se rendit ion qu'on leur accorderoit un

pardon. Marignan eût auſſi fait une tentative ſur Caſole, ſi Strozzi, guéri de ſa bleſſure, & occupé à recueillir les reſtes de l'armée défaite, n'eût montré qu'il vouloit faire le dernier effort pour introduire le plus de vivres qu'il pourroit dans Sienne. Tous les habitans furieux & déterminés à la défenſe la plus opiniâtre, ſe diviſoient en différens corps, & ſortoient au ſon de la cloche pour fondre ſur les retranchemens ennemis: ils étoient toujours repouſſés avec perte. Le Marquis avoit poſté ſes troupes de manière à s'oppoſer avec ſûreté à toute communication entre Montalcino & la ville. Strozzi ſentit bien la difficulté de lui faire quitter cette poſition. Il prit donc le parti de l'attirer néceſſairement ailleurs. Dans ces vues il diviſa ſes troupes en deux corps, dont l'un fut envoyé dans la Valdichiane pour fourager en vrais brigands le territoire du Duc: l'autre paſſa dans la Maremme pour en agir de même ſur le territoire de Piombino. Côme regarda ces deux excurſions comme de peu de conſéquence, jugeant qu'il étoit plus avantageux de hâter le ſiége de la ville

1554.

& d'empêcher Strozzi d'y introduire
1554. des vivres. Celui-ci avoit déjà raſſemblé deux mille hommes de pied, & deux cens cavaliers avec leſquels il s'étoit rendu maître d'un poſte très-fort près de la ville, dans le deſſein de la ravitailler. Il avoit avec lui cent mulets chargés de farine; & chaque ſoldat portoit ſelon ſes forces un ſac de biſcuit. Il devoit faire ce coup pendant la nuit: mais Marignan fut averti, le convoi attaqué; il reſta quatre cens François ſur la place, & on en fit quatre cens autres priſonniers. L'obſcurité & les montagnes donnèrent lieu aux autres d'échapper, & de ſe rendre à Sienne. Strozzi y entra auſſi avec Selves, ambaſſadeur de France à Veniſe. Celui-ci étoit venu pour ſuppléer à Lanſac détenu priſonnier. Le Duc perdit auſſi du monde à cette affaire; & il entra environ cinquante mulets chargés dans la ville. Les François ne manquèrent pas de s'attribuer ce ſuccès. Peu après un autre corps de cinq cens hommes, détaché de Montalcino, fit une ſemblable tentative ſous les ordres de don Charles Caraffe; mais il tomba dans

une embuſcade où on l'attendoit, & fut entièrement défait. La préſence de Strozzi confirma les Siennois dans leur opiniâtreté à ſe défendre, mais elle ne fit pas ceſſer leur misère. Excepté le pain qui pouvoit encore y être pour ſix mois, il y avoit à peine d'autres comeſtibles. On ſervoit même de la chair d'âne ſur la table de Strozzi, & ſans vin. Ces raiſons firent encore prendre le parti de mettre dehors toutes les bouches inutiles, les vieillards, les femmes, les enfans & tous ceux qui ne pouvoient porter les armes. On vouloit par-là être plus en état d'attendre l'arrivée du ſecours qu'on avoit fait tant de fois eſpérer. Mais Côme ordonna de forcer ces gens à rentrer dans la ville, & de défendre ſous peine de mort d'en approcher avec des vivres. En vertu de cet ordre publié le 3 octobre, on devoit tuer tous les hommes qui ſortiroient, dépouiller les femmes & les renvoyer, recevoir les ſoldats transfuges, &c. Telle étoit la malheureuſe ſituation de Sienne lorſqu'on ſongea à un traité de paix pour ſauver la liberté. 1554.

La victoire de Scannagallo avoit

intimidé tout le parti François, & 1554. causé beaucoup de chagrin à la Cour. Elle voyoit avec peine s'éclipser la gloire qui lui avoit tant coûté, & ne pouvoit se résoudre à perdre un établissement aussi avantageux à la Couronne : néanmoins le Roi dissimula ce chagrin, expédia un secrétaire à Strozzi pour lui remettre un brevet de maréchal de France qu'il lui avoit promis auparavant ; l'engagea à défendre au moins les places fortes, & même Sienne s'il étoit possible, jusqu'à ce qu'il pût lui envoyer de nouveaux secours. Les Ministres de France en Italie étoient de deux avis différens. Thermes, l'évêque de Lodève, le cardinal du Bellay, d'Armagnac & presque tous les François nationaux, prétendoient qu'il étoit d'un intérêt essentiel pour le Roi d'abandonner la défense de Sienne. Le duc de Ferrare, le Cardinal son frère & les Farnèse parloient tout autrement, jugeant qu'il étoit de la gloire du Roi de protéger cette République chancelante à tout risque. L'évêque de Lodève prouvoit qu'il valoit mieux sacrifier une partie, que d'exposer tout à un danger évident ; &

que très-ſouvent le parti le plus utile
étoit regardé comme le plus honora- 1554.
ble. Mais tous étoient animés contre Strozzi, & ne manquoient pas l'occaſion de le deſſervir en Cour. Le Connétable voulut profiter du moment pour convaincre le Roi de la ſolidité de ſes premiers avis, & tâcher de le détourner peu-à-peu de ſes entrepriſes d'Italie, en lui mettant ſous les yeux le tableau de tant de revers. Il ſavoit combien la puiſſance de Charles V reprenoit de vigueur, & le peu de reſſources qui reſtoient à la France pour s'y oppoſer, après s'être ainſi épuiſée en hommes & en argent. Philippe, prince d'Eſpagne, devenu roi d'Angleterre, de Naples & duc de Milan, ſe propoſoit d'envoyer le duc d'Albe en Italie avec une puiſſante armée, pour expulſer les François de cette contrée. Le roi de France avoit été forcé de ſe retirer en Flandre ne pouvant plus tenir la campagne. Les Génois ſongeoient à recouvrer leurs places en Corſe, & Dragut, ſtationné à Preveſa, avoit été rappelé à Conſtantinople. Le Piémont étoit la ſeule contrée où les armes de la France euſſent quel-

ques avantages, par la valeur du ma-
1554. réchal de Briſſac, & par les déſordres du gouvernement de Milan ; déſordres réſultans du rappel de don Ferrante à la Cour. Dans ces circonſtances, la France engagea le Pape & le duc de Ferrare à parler de paix, pour ſauver la gloire du Roi & la république de Sienne. Jules III ſe prêta volontiers à une démarche auſſi avantageuſe. Trouvant donc le Duc diſpoſé à des termes raiſonnables, il s'adreſſa directement à Charles V. L'Empereur démêla dans ces ſollicitations quelles étoient les vues des François : ils vouloient accorder comme une grace ce qu'ils ſeroient bientôt forcés de céder. Charles voulut traîner cette affaire en longueur, ſous prétexte de devoir conſulter ſon fils ſur cet objet. Malgré cela le duc de Ferrare inſiſta auprès du Pontife pour concerter les articles qu'on devoit propoſer, & tenir le Duc en ſuſpens ſous l'apparence de ces bonnes diſpoſitions, de peur qu'il ne forçât Sienne à capituler. Le duc de Ferrare enviſageoit autant ſes intérêts que ceux du Pape dans ces inſtances, & plus l'avantage de l'Italie en général

que ceux des puiſſances belligérantes. On demandoit pour préliminaires que chacun retirât ſes troupes de Sienne, & laiſsât la République jouir de ſon ancienne liberté. On la mettoit ſous la protection de toutes les ſouverainetés de l'Italie, particulièrement ſous celle du Pape ou de la république de Veniſe. On vouloit y établir une garniſon, introduite par l'une ou par l'autre, & dont le commandant ſeroit pris au choix des Siennois. Le Pape, l'Empereur, le Roi, le duc Côme devoient en fournir les frais en commun; & celui qui auroit été déclaré protecteur de Sienne, devoit députer une perſonne revêtue d'une dignité eccléſiaſtique, pour établir dans la République la forme de gouvernement la plus propre à y maintenir la tranquillité. Le Pape ſe préſentoit même comme protecteur, & promettoit d'obliger le ſacré Collège & ſes ſucceſſeurs à garder les conditions qui auroient été arrêtées pour le bien de cette ville: il offroit même de ſe rendre en perſonne à Sienne pour cet effet. Le duc de Ferrare pouvoit tout agréer en vertu des pouvoirs qu'il avoit 1554.

1554. du Roi ; mais l'incertitude de la déciſion de Charles V le tenoit en ſuſpens. Côme au contraire regardoit ces négociations comme des exercices académiques, aſſez ordinaires aux cabinets ; & pouſſoit Marignan à ſerrer Sienne de plus en plus, tandis qu'il proteſtoit préférer la paix à la guerre, & conféroit avec l'Empereur ſur les moyens de terminer celle-ci le plus promtement. Il n'y a que la force ou un arrangement, diſoit-il, qui puiſſe terminer cette affaire. Or la force étoit aſſez grande de ſon côté pour pouvoir eſpérer que Sienne ſeroit bientôt réduite, ſi les François, par de nouveaux ſecours, ou le Marquis par ſes lenteurs, n'occaſionnoient pas de retard. Quant à un arrangement il le croyoit impraticable, parce que les François ne conſentiroient jamais à laiſſer l'Empereur arbitre du ſort de cette ville ; d'ailleurs l'avantage que le Duc avoit eu juſque-là, ne lui laiſſoit pas entrevoir quelle compenſation honnête auroient l'une & l'autre partie. Il n'étoit pas non-plus d'avis d'admettre le Pape pour protecteur, parce qu'il avoit vu par expérience que l'ambition des prê-

tres étoit encore plus dangereuſe pour ſa propre ſûreté que celle des François. En outre c'étoit donner par la ſuite aux Papes le deſſein de faire tomber cet Etat dans les mains de leurs neveux. Or ceux-ci n'auroient pas manqué de l'appuyer de la protection de la France, comme avoient fait les Farnèſe. Dans ce cas le Duc ou ſes ſucceſſeurs auroient donc eu pour voiſins, & les prêtres & les François. C'étoient ceux-ci qui avoient imaginé ce plan, dans l'eſpérance de reprendre poſſeſſion de Sienne à la faveur de quelque ſtratagême. Le Pape de ſon côté auroit deſiré ſe mettre entre les deux adverſaires, & terminer leurs différens en s'emparant de l'objet en conteſtation. Mais Côme réfléchiſſant qu'en moins d'un ſiècle cet Etat avoit plus d'une fois allumé la guerre en Toſcane, & mis ſes voiſins ſur le bord du précipice en s'y jetant lui-même, ſe propoſoit de démanteler toute la ville en lui laiſſant & ſes dépendances & la liberté de ſe conduire à ſon gré: néanmoins il vouloit que Montalcino, Orbitello & Portercole fuſſent tenus par une garniſon Impériale. De 1554.

1554. cette manière il croyoit être en ſûreté, & préſumoit que toute la province pouvoit être tranquille. Il ſe flattoit encore que ſi l'Empereur ſongeoit à donner cet Etat à quelqu'un, avec les ſûretés convenables, il auroit certainement la préférence: mais il aimoit mieux la rentrée de ſes frais en argent, qu'un Etat entièrement ravagé pour compenſation.

Les médiateurs furent ſingulièrement trompés dans leur eſpoir. Charles V, ſans s'expliquer davantage ſur leurs propoſitions, céda la ville & l'état de Sienne au roi Philippe ſon fils, à titre de *vicariat* perpétuel de l'Empire, & la liberté d'y ſubſtituer un autre *vicaire* à ſon gré. L'Empereur déclaroit par ſon diplôme, en date du 30 mai, que les Siennois étant, par leur révolte, déchus de toutes les graces & privilèges qu'ils tenoient du bon plaiſir de Charles IV, il reprenoit tous les droits de cet Etat pour en donner l'inveſtiture à ſon fils Philippe. Cette délibération imprévue de Charles V, auroit déconcerté le Duc même, s'il n'avoit auparavant été ſtatué qu'il garderoit la conquête pour gage

jusqu'à son remboursement : mais il n'en ignoroit pas les difficultés. Sa seule crainte étoit que la république de Venise, qui jusque-là étoit restée neutre, ne se joignît aux François par leurs pressentes sollicitations, après avoir refusé même sa médiation pour la paix. Il savoit combien l'oppression de Sienne déplaisoit à ces Républicains, & qu'ils voyoient de mauvais œil une nouvelle puissance s'élever & menacer de s'agrandir en Italie; mais il n'ignoroit pas non-plus que le Turc qu'ils craignoient tant, les sollicitoit fortement à cette réunion. Côme observoit donc toutes leurs démarches, & cherchoit à se les concilier par toutes les déférences imaginables. Le Duc de Ferrare, au contraire, voyoit avec courroux & dépit qu'il ne pouvoit pas les engager à se départir du système de neutralité qu'ils avoient embrassé : car avec leur appui il se fût ouvertement déclaré contre l'Empereur. Les Ministres de Charles V, offensés de sa partialité, vouloient même le traiter en ennemi : mais Côme jugea qu'il étoit plus à propos de dissimuler, de peur qu'il ne prît ouvertement le parti

1554.

des François. Ceux-ci le preſſoient même de toute manière dans le deſſein de tenter la délivrance de Sienne avec ſes ſecours, puiſque l'Empereur n'avoit écouté aucune propoſition. Néanmoins il s'y refuſa, craignant la ſupériorité des forces de l'Empereur & de Côme ; l'épreuve devenoit trop dangereuſe pour lui. Les François ne voyant donc aucun moyen de délivrer cette ville, ſoit par les armes, ſoit par un accommodement, demandèrent au Pontife qu'il renonçât à toute prétention ſur l'état de Sienne, ſi l'Empereur en ôtoit l'inveſtiture à Philippe en faveur de Fabiano, neveu de Sa Sainteté. La propoſition lui plut, & ne voulant pas laiſſer échapper l'occaſion d'agrandir ſa famille, il en fit part à Côme. Le Duc auſſitôt fit ſentir à l'Empereur que c'étoit le moyen de terminer l'affaire de Sienne, d'expulſer les François de cet Etat-là ; & outre cela de tirer du Pape les deniers néceſſaires au rembourſement de ſes dépens, de réunir les plus grandes forces pour chaſſer auſſi les François de Parme & de la Mirande ; que d'ailleurs cette affaire devenoit celle d'un

1554.

d'un homme deſtiné à être ſon gendre, & aux intérêts duquel il devoit veiller : enfin, qu'il auroit par là toute la ſûreté poſſible pour la tranquillité de ſon Etat. Mais l'Empereur avoit déjà fixé le ſort de Sienne, & ne prêta l'oreille à aucune propoſition ; il demanda ſeulement que tout fût abandonné à ſon libre arbitre pour en décider ce qui lui plairoit. Charles, occupé du ſeul procès de don Ferrante, ne ſe mêloit d'aucune autre affaire, abandonnant tout ce qui le regardoit en Italie à la déciſion du roi d'Angleterre ſon fils ; du reſte, laiſſant le ſoin de ſes autres intérêts à la reine Marie & à l'évêque d'Arras. Outre que cette indolence retardoit les ſecours & les proviſions que Côme demandoit, les Miniſtres Impériaux n'exécutoient non plus les ordres qu'à leur volonté. Doria ſur-tout ſe comporta de cette manière, tenant ſous différens prétextes ſes galères éloignées des côtes de la Toſcane, & donnant lieu aux François de débarquer des troupes & des proviſions à Portercole. Peut-être que les Génois, méconnoiſſant les ſervices que le Duc leur avoit rendus dans la 1554.

guerre de Corſe, & jaloux de ſon
1554. agrandiſſement, engagèrent ce vieux Général à retarder l'exécution des ordres de Charles V. Mais Côme ſachant que Sienne étoit ſuffiſamment inveſtie par ſes troupes, jugea qu'il falloit fermer le chemin à tous les ſecours qu'on pouvoit lui envoyer: c'étoit de s'emparer de Portercole. Dans ce deſſein il fit lever des troupes en Allemagne, demanda un autre corps d'Eſpagnols à Naples; il ſe diſpoſoit même à commencer cette entrepriſe, lorſque Doria débarqua les troupes de Naples à Piombino, & prit la route de Gênes avec ſes galères. Le Duc apprit avec le plus ſenſible déplaiſir, que Strozzi avoit trouvé le moyen de ſortir de Sienne. Inutile dans la ville, Strozzi ſentit bien qu'il étoit de la plus grande importance au dehors, ſoit pour tâcher d'introduire des vivres, ſoit pour inquiéter les opérations de l'ennemi. Il avoit donc tout riſqué: malgré la diligence de Marignan qui faiſoit garder tous les paſſages, il s'évada ſous l'habit de payſan, accompagné de cent cinquante arquebuſiers & de quinze cavaliers.

dans le moment le plus obſcur de la nuit: il franchit tous les retranchemens & ſe rendit à Montalcino. Ce trait de hardieſſe étonna toute l'Italie, & indiſpoſa davantage le Duc contre Marignan. Il lui reprocha qu'il avoit perdu par ſa négligence, la plus belle occaſion de finir la campagne avec gloire. Monluc & Corneille Bentivoglio étoient reſtés dans la ville. Devenus les arbitres du gouvernement, de la défenſe, enfin de la République, ils berçoient le peuple du vain eſpoir d'un promt ſecours, en fomentoient le fanatiſme & l'opiniâtreté; le repaiſſant de faux bruits de victoires, de ſuccès imaginaires des François en Flandre & dans le Piémont. La garniſon de Sienne ne conſiſtoit plus qu'en mille Italiens, environ huit cens Allemands & cinq cens Gaſcons. Tout le grain y avoit été emmagaſiné; la ration du ſoldat étoit de quatorze onces de pain par jour; les autres n'en avoient que neuf par tête. Chacun ſe ſentoit comme chaſſé au dehors par la faim. Le ſoldat ſur-tout s'évadoit lorſqu'il pouvoit, ſachant que l'ennemi lui laiſſoit un libre paſſage. C'étoit un ſpectacle 1554.

horrible que de voir les femmes, les en-
1554. fans expulsés de la ville, pour être bientôt dépouillés, insultés par les soldats du Duc; enfin, traînés avec violence pour retourner à la ville, & aller y périr de faim. Les ouvriers, le bas peuple étoient mis à la torture pour déclarer ce qu'ils savoient & ne savoient pas, & forcés de rentrer après avoir été suspendus à des mouffles, & pour ainsi dire, disloqués. Les paysans des environs, contraints par les François ou amorcés par l'appât du gain, tentoient d'introduire des vivres pour aller être infailliblement pendus, à moins que ce ne fussent des sujets jeunes & vigoureux: alors on accordoit la vie à quelques-uns pour les forcer de servir sur les galères du Duc. Le Marquis se porta dans cette occasion aux plus grands excès de barbarie; Côme ne cessoit non-plus de l'exciter à répandre par-tout l'effroi & la terreur. « Cruel» le passion de dominer! N'est-ce donc » que dans le sang de son semblable » que l'homme peut assouvir la rage » de la tyrannie »? Dès le commencement de la guerre, on avoit établi dans le camp, un *Auditeur*, devant

lequel on amenoit les campagnards & les gens du bas peuple qu'on avoit pris. 1554.
Contraints de faire ſerment de fidélité au Duc, ils étoient relâchés lorſqu'on avoit pris leurs noms & qualités ſur un regiſtre; & ſi par la ſuite ils étoient repris dans quelque parti, on les confrontoit pour les pendre impitoyablement. De là il réſulta que cette guerre, ſans être ſanglante par des batailles rangées, fut extrêmement meurtrière par un ſi grand nombre de victimes livrées au ſupplice. Mais la terreur qu'on vouloit répandre ne faiſoit qu'aigrir les Siennois, & donner plus de fougue à leur opiniâtreté; ils ne s'inquiétoient plus ni des progrès de l'ennemi, ni de la ruine prochaine de leur ville. Le Marquis venoit de prendre Caſole, Maſſa; & s'étoit rendu maître de tout le pays qui eſt entre Volterra & le territoire de Piombino. La reddition de Crevoli lui aſſuroit auſſi une libre communication entre Sienne & Montalcino.

Strozzi veilloit à fortifier Groſſeto & Portercole, confirmoit de plus en plus les Siennois dans l'eſpoir du ſecours qu'on leur avoit promis pen-

dant tout le mois de décembre. Il en-
1554. voyoit ſans ceſſe des convois à la ville, mais qui étoient bientôt la proie des troupes de Marignan. Il uſa d'un ſtratagême pour maintenir les Siennois dans leur perſévérance : ce fut de ſe tenir caché pendant quelques ſemaines, faiſant courir le bruit qu'il étoit allé à Rome conférer avec les cardinaux François, & que de là il devoit ſe rendre à Parme pour ſolliciter des ſecours. Après cela il reparut dans la Maremme, raſſembla tous les campagnards qu'il put, annonça qu'il étoit arrivé en Piémont neuf mille hommes de pié & quatre cens cavaliers deſtinés à ſecourir Sienne. En effet, le Duc inſtruit que les François avoient reçu des renforts de ce côté là, en fut ſingulièrement intimidé, craignant d'échouer, étant pour ainſi dire au comble de ſes eſpérances. Les malheureux ſuccès de Strozzi, & les mauvais ſervices que lui rendoient ſes adverſaires, avoient cependant fait tomber en partie le grand crédit qu'il avoit à la Cour. Le Connétable avoit même preſque déterminé le Roi à un nouveau plan d'opérations pour la guerre d'Ita-

lie. On devoit augmenter l'armée de Piémont, parce qu'on eſpéroit plus d'avantage des conquêtes qu'on feroit de ce côté-là, & que d'ailleurs elles ſeroient plus faciles à conſerver. Sienne devoit être abandonnée à ſon ſort, vu les groſſes dépenſes dans leſquelles elle avoit engagé le Roi pour le ſoutien de ſa liberté. On convenoit cependant de garder & de fortifier davantage les places fortes qu'on avoit dans ſes dépendances, ſur-tout celles qui établiſſant une communication avec la mer, devenoient par-là très-utiles à Sa Majeſté. En les détachant des intérêts de la capitale, on préſumoit pouvoir les retenir plus aiſément. D'ailleurs en perdant Sienne, le Roi ne perdoit rien; & reſtoit toujours maître de ces places. Malgré toutes ces réflexions, l'on conclut que la gloire de Sa Majeſté étoit trop intéreſſée à la défenſe de cette République; & l'on donna ordre à Strozzi de tenter tous les moyens de jeter quelques vivres dans la ville, lui promettant du ſecours par le Piémont. Ainſi l'armée Françoiſe occupée de ce côté-là, tenoit en même-tems comme en bride l'ennemi ſous 1554.

les murs de Sienne. On encourageoit
1554. Strozzi à tenter quelque coup hardi, à maintenir Sienne fidèle au Roi, dans l'eſpérance que la fortune feroit peut-être quelque choſe en ſa faveur.

1555. La crainte que Côme avoit que les ſecours de France n'arrivaſſent, l'avoit déterminé à prévenir ſon arrivée, en obligeant la ville à capituler par un ſiége dans les formes. Il ordonna donc qu'on menât de l'artillerie à différens côtés du camp pour battre en brêche, & s'ouvrir ainſi une entrée dans la place, ou au moins pour y répandre l'effroi. Marignan ne fut pas de cet avis, repréſentant que ſi l'ennemi étoit en marche avant que Sienne fût rendue, l'on ſeroit peut-être obligé de lever le ſiége; événement où l'artillerie deviendroit plus embarraſſante qu'utile. Mais Marignan pris d'une maladie très-grave, laiſſa le commandement à Manriquez. Alors le Duc réſolut avec celui-ci de battre la ville avec ſon artillerie. On remit l'exécution de ce projet à la nuit du 10 janvier. Avant d'agir, le Marquis voulut prévenir le Magiſtrat par une lettre dans laquelle il rappeloit toutes les démarches que

le Duc avoit faites pour conſerver la liberté de la République : mais que n'ayant éprouvé aucun retour des Siennois, il avoit été forcé de leur faire une guerre qui alloit tendre à leur dernière ruine : que cependant il avoit encore aſſez d'amitié dans ce moment pour leur donner le tems de la réflexion, & de s'appercevoir dans quelle erreur les jetoient les François ; étant près de leur marquer les mêmes égards que l'Empereur, s'ils vouloient rentrer en grace avec lui, mais de bonne foi, & ſans tarder long-tems. Le Magiſtrat ne dit rien au peuple de cette lettre, & le conſeil de guerre perſiſta dans la réſolution opiniâtre de ſe défendre. Les aſſiégeans élevèrent donc leurs batteries au nombre de trente pièces de canon ſur la colline de Ravacciano, & battirent la ville toute la journée. Le déſavantage de ce poſte, & la vigilance des Siennois empêchèrent ce feu de produire beaucoup d'effet : l'armée ſe retira promtement dans ſes retranchemens ; ce qui fut regardé par les aſſiégés comme une victoire qu'ils venoient de remporter. Monluc leur fit accroire que cette 1555.

1555. attaque de l'ennemi étoit ſon dernier effort, & qu'il alloit néceſſairement ſe retirer, n'ayant plus ni argent ni vivres. Le peuple perſuadé par ces bravades, ſe livra le lendemain à une joie générale, & à tous les jeux accoutumés. Les aſſiégés furent bientôt déſabuſés lorſqu'ils virent le Duc ſerrer de plus près la ville; & que les ſecours qu'ils attendoient de Piémont n'arrivoient pas. Strozzi étoit venu à Montalcino avec ſes recrues : mais c'étoit ſi peu de choſe que l'ennemi n'y fit même aucune attention. Le Marquis étoit convaleſcent dans le camp, &, ſans agir, dirigeoit cependant les opérations avec d'autant plus d'ardeur, que les reproches du Duc lui faiſoient deſirer de finir la campagne le plutôt qu'il pourroit. La cour de France tenoit en ſuſpens & les amis & les ennemis, par l'incertitude où l'on étoit de l'envoi des ſecours qui ne devenoient que trop néceſſaires; & toute l'Italie attendoit quel alloit être le ſort de Sienne. Comme on ne ſavoit ce qui reſtoit de vivres dans la ville, & que d'un autre côté l'on n'ignoroit pas l'extrê-

me économie avec laquelle on les distribuoit, on auguroit différemment de l'iſſue du ſiége. Les Siennois voulant faire accélérer le ſecours de France, dirent qu'ils n'en avoient plus que juſqu'au mois de février : les François au contraire ſoutenoient qu'ils pouvoient conduire à la fin d'avril. Strozzi ſur cette aſſertion fit dire au Roi de pouſſer & d'aſſurer ſes conquêtes en Piémont, pour être en état de faire paſſer le maréchal de Briſſac en Toſcane au mois de mai ſuivant. Sa réſidence à Montalcino & les recrues qu'il raſſembloit de jour en jour, avoient pour but d'empêcher les Impériaux qui étoient devant Sienne, de ſe détacher & de groſſir les garniſons du Milanois. C'étoit auſſi pour cette raiſon qu'il engageoit les aſſiégés à faire de fréquentes ſorties. Voulant décharger la ville, il rappela à Montalcino le corps Allemand qui formoit une partie de la garniſon ; mais ce corps tenta en vain de franchir les tranchées, fut défait, & perdit en outre tous ſes bagages. Le trouble devint alors ſi grand dans Sienne, que le conſeil des *huit* ne ſachant plus quel 1555.

parti prendre, donna une autorité abſolue à Monluc ſur tout ce qui concernoit la guerre & la défenſe. Nombre de citoyens conſternés des calamités de la patrie, firent demander à l'ennemi des ſauf-conduits pour s'éloigner, promettant de jurer toute fidélité au duc de Florence ; & ils en étoient reçus favorablement.

1555.

Les Siennois avoient donc atteint le mois de février. La famine commençant à vaincre l'opiniâtreté, le peuple ne put retenir ſes murmures contre les François. La nouvelle de la priſe de Caſale dont Briſſac venoit de s'emparer, fit naître une lueur d'eſpérance ; mais Côme vint à bout par ſes lettres & ſes agens de leur perſuader que Strozzi les précipitoit, ſans reſſource : enfin ils ſe déterminèrent à écouter des propoſitions d'accommodement. Ils demandoient que le traité ſe fît de concert avec les François, & ſurtout avec le cardinal de Ferrare qui avoit tout pouvoir de la part du roi de France. Le Duc leur permit donc un libre paſſage pour les députés, & pour recevoir les avis néceſſaires dans la ville, prétendant qu'il ne vouloit

que leur liberté, ſauf l'honneur dû à l'Empereur, & la ſûreté de ſes propres Etats. Les ſentimens étoient partagés dans la ville. Strozzi & Monluc avoient tellement obſédé les chefs de la faction populaire, que, flattés de transférer ailleurs leur République, il leur étoit indifférent de vivre libres à Sienne ou à Montalcino, ſans s'inquiéter ſi la patrie alloit reſter ſous l'oppreſſion, pourvu qu'ils puſſent en ſortir. Le parti des *neuf* qui n'avoit conſenti que malgré lui à la dernière révolution, ne demandoit qu'à vivre ſelon l'ancien gouvernement républicain, ſous la protection de l'Empereur. Le bas peuple ne ſoupiroit qu'après du ſoulagement, & deſiroit qu'il fût promt. Côme s'ouvroit entièrement à la paix: mais les Siennois n'étant maîtres ni de leur ville ni de leur territoire, il ne ſavoit pas quels articles arrêter avec eux. Le cardinal de Ferrare, comme plénipotentiaire du Roi, propoſoit de remettre les places de la République entre les mains du Pape ou des Vénitiens, juſqu'à ce qu'on eût arrêté les articles de la capitulation. Strozzi avoit ordre du Roi de les garder & 1555.

de les fortifier. Les députés de Sienne
1555. alloient & venoient inutilement de Rome à Montalcino, & de là à Florence, expoſant l'extrêmité où étoit réduite leur patrie, & implorant en vain la clémence du Roi & la pitié de Strozzi. Les Miniſtres du Roi ne manquoient pas de les repaître d'eſpérances & de promeſſes, diſant qu'on avoit expédié de Montalcino deux Siennois au Roi pour le preſſer de ſecourir la patrie, pendant qu'on amuſoit le Duc par des propoſitions vagues & indéterminées. La ville étoit ſi ſerrée, ſi épuiſée de vivres, qu'un député Siennois revenant rendre compte de ſes opérations à la République, avoit demandé par grace au Marquis de pouvoir y paſſer un flacon de vin. Au bruit qui s'étoit répandu de l'arrivée prochaine de Briſſac, Côme avoit augmenté ſon armée: de ſorte que, ſans les garniſons & les bandes du domaine, il avoit en infanterie huit mille hommes de troupes ultramontaines, quatre mille Italiens & environ mille cavaliers; ce qui ôtoit à Strozzi toute envie de tenter quelque coup de hardieſſe. Trente galères gardoient

le canal de Piombino, & l'on attendoit de Naples un corps d'Eſpagnols pour faire le ſiége de Portercole. 1555.
Strozzi n'avoit que deux mille hommes de vieilles troupes, trois mille recrues de la campagne & deux cens cavaliers. Le Marquis ne manquoit pas d'épouvanter les députés à leur paſſage, les menaçant d'abandonner la ville au pillage. Cette extrémité où Sienne étoit réduite, décida enfin le roi de France à expédier en Italie le ſecrétaire Breton, pour notifier à ſes Miniſtres d'ôter aux Siennois toute eſpérance de ſecours, mais de faire en ſorte qu'ils obtinſſent des termes honorables avant d'en venir aux derniers excès: que ſur-tout on conſervât & fortifiât les places ſans rien épargner, parce que c'étoit l'unique moyen de conſerver la liberté aux Siennois, & de les rétablir par la ſuite dans la patrie. Les choſes étoient donc dans cet état lorſque la République, de concert avec Monluc, nomma quatre députés pour traiter avec le Duc des conditions de paix. Comme leur premier objet étoit de gagner du tems, les propoſitions qu'ils firent d'abord

1555. furent plutôt des termes propoſés par un vainqueur que par des vaincus. Côme, ſans les déconcerter, attendit que la République leur donnât d'autres inſtructions pour traiter avec plus de ſuccès. Il exigeoit pour baſe de toute convention, que l'on fît une réparation de l'offenſe commiſe envers la majeſté de l'Empereur; & la ſûreté de ſes propres Etats. Il ſe paſſa un mois entier avant qu'on eût pu concilier les vues des François avec le beſoin preſſant de la ville. Enfin, la famine & la perte de toute eſpérance firent arrêter cette capitulation avec le Duc, le 17 avril. « L'Empereur re-
» prend Sienne ſous ſa protection, lui
» laiſſant ou voulant bien lui rendre
» ſa liberté; il accorde un pardon
» général à tous les Siennois, leur
» conſerve leurs biens, exceptant les
» ſujets rebelles de ſes Etats & de
» ceux du Duc. Tout Siennois aura
» libre pouvoir de quitter la ville &
» d'y revenir quand il lui plaira. La
» ville recevra la garniſon néceſſaire
» dans les circonſtances actuelles, la-
» quelle ſera au compte de l'Empe-
» reur, vu l'impuiſſance où eſt la Ré-

» publique de la payer. Sa Majeſté n'y
» fera pas élever de nouvelle forte- 1555.
» reſſe, & les forts particuliers qu'on
» y avoit élevés ſeront détruits. L'Em-
» pereur ſe réſerve d'établir à Sienne
» la forme de gouvernement qui lui
» plaira, conſervant cependant la ma-
» giſtrature des ſeigneurs, & le capi-
» taine du peuple; en outre de ſtatuer
» ſelon ſon bon plaiſir, ce qui lui pa-
» roîtra le plus convenable touchant
» les priviléges & les revenus de la
» République: les ſoldats François &
» de toute autre nation, excepté les
» rebelles mentionnés, pourront ſortir
» de la ville avec les honneurs mili-
» taires & tous leurs bagages. La Ré-
» publique ſe conformera aux an-
» ciens traités faits entr'elle & le Duc.
» Enfin les François auront évacué la
» ville le 22 avril, & la garniſon
» Impériale la remplacera auſſitôt; ce
» qui n'étant point exécuté au jour
» dit, la préſente capitulation ſera
» nulle ſans autre exception ni pré-
» tention ». Le conſeil général de la
République accepta ces conditions,
demandant ſeulement que l'exécution
en fût modérée à l'égard des rebelles.

1555. Les députés ſollicitèrent le Marquis de paſſer ſur cet article. Marignan voyant le Duc diſpoſé à y conſentir tacitement, promit de faire en ſorte qu'ils puſſent s'évader librement. Auſſitôt on mit les troupes en état d'occuper la ville; on tint une grande abondance de vivres prêts pour ces habitans affamés. Côme donna les ordres néceſſaires relativement à la diſcipline militaire & aux bons traitemens qu'on devoit faire aux Siennois.

1555.

CHAPITRE V.

La garniſon du Duc entre dans Sienne. Il ſe forme une République à Montalcino. Marignan prend Portercole. Les Turcs débarquent à Piombino, ſont repouſſés avec perte. On ſuit la guerre dans le Siennois contre les François. Le caractère turbulent de Paul IV fait craindre une nouvelle guerre en Italie. Charles V abdique ſes Etats en faveur de ſon fils. Trève de Cambrai pour cinq ans entre les Impériaux & les François.

CETTE capitulation, que le grand conſeil de la ville avoit approuyée plus par crainte que volontairement, cauſa beaucoup d'agitation parmi le plus grand nombre des citoyens. Ils ne ſe voyoient qu'avec peine rentrés ſous le joug des Eſpagnols ; leur liberté perdue après tant de diſgraces & de calamités, ſupportées courageuſement pendant un ſiège de quinze mois, enfin, après tant de ſang inutilement répandu, étoit pour eux le ſujet de la

plus vive douleur. Ils craignoient la
1555. rigueur de Charles V, & l'ambition de Côme : mais il fallut néceſſairement que Monluc remplît les conditions du traité. Il ſortit donc de la ville le 21 avril avec ſes troupes, ſuivi d'environ quatre cens Siennois qui abandonnèrent volontairement la patrie pour chercher ailleurs la liberté. Ces habitans emmenèrent avec eux leurs familles & tous leurs effets. Auſſitôt le Duc fit entrer deux mille hommes tant Eſpagnols qu'Allemands, ſous les ordres du comte Sforce de Sainte-Flore. On les logea chez les bourgeois & dans les monaſtères, comme en tems de paix, les tenant ſous la plus rigoureuſe diſcipline, & leur enjoignant toute modération envers les habitans. Côme y envoya auſſi Ange Niccolini pour y réſider à titre d'envoyé auprès de la République. Il étoit chargé d'y établir un plan de gouvernement adapté aux circonſtances, & propre à maintenir la tranquillité & un attachement général aux intérêts de l'Empereur, en attendant que Sa Majeſté eût changé les diſpoſitions qu'on auroit faites, ſi elle

le jugeoit à propos. On créa donc un corps législatif composé de vingt ci- 1555.
toyens dévoués au parti des Impériaux, & l'on commença à en exercer le pouvoir, par ôter toute arme quelconque aux habitans, sans omettre même les perquisitions les plus exactes dans la ville. Cette première preuve d'asservissement fit tant d'impression sur les esprits, que sans avoir égard à la douceur avec laquelle le vainqueur avoit agi, le général ne songea plus qu'à quitter la patrie. On fut même obligé d'employer la force pour arrêter les émigrations, malgré la clause de la capitulation qui les permettoit. Le Duc conçut de plus grands soupçons, lorsqu'il sut qu'il se formoit une nouvelle République à Montalcino : elle avoit été concertée entre Strozzi & les principaux de son parti, avant la reddition de Sienne. A peine les troupes du Duc étoient-elles dans cette ville, que le projet avoit été mis à exécution. Strozzi invitoit tous les fugitifs à s'y réunir pour recouvrer la liberté. On crut qu'il étoit à propos de rappeller ces sujets à la capitale, en leur assignant un terme après lequel ils seroient définitivement

déclarés rebelles, faute d'avoir obéi.
1555. Mais cette précaution ne fit qu'accroître les soupçons, la mauvaise foi; de là il résulta des confiscations, des bannissemens, des révoltes; & la guerre devenue civile n'en fut aussi par la suite que plus opiniâtre & plus cruelle. Il étoit peu de familles dévouées aux Impériaux, & elles ne l'avoient été que parce que les François les avoient opprimées. Le nouveau gouvernement composé de ces familles & de celles qui étoient les moins suspectes, tergiversoit, favorisant en partie le Duc, en partie la nouvelle république de Montalcino. Les placards affichés qu'on trouvoit dans différens endroits de la ville en ces termes, *vive la France, périsse* (1) *Marzocco*, prouvoient assez au Duc qu'il falloit de la sévérité & non de la modération. Néanmoins Côme eut soin que les vivres fussent abondans & à un prix commode, que la justice se rendît exactement; & tint son armée campée devant la ville pour

(1) Terme de mépris qui se dit d'un objet grotesque; il signifie marmouzet, bamboche, &c.

prévenir les tentatives qu'on auroit pu faire de Montalcino. Il voulut que la République députât deux citoyens pour ſupplier l'Empereur de conſerver à la ville ſa liberté, & un autre au roi de France pour demander la reſtitution des fortereſſes, comme l'avoit promiſe le cardinal de Ferrare au nom de Sa Majeſté. Mais la ville chargea ſecrètement les deux premiers d'employer tout auprès de l'Empereur pour empêcher que le Duc n'obtînt aucune autorité ni ſur Sienne, ni ſur ſes dépendances, parce qu'on craignoit trop ſon gouvernement. Côme voulut que Caſole, Maſſa, Lucignano & leurs dépendances fuſſent tenues en ſon nom ſans dépendre aucunement de la République, comme le gage de la ſûreté de ſon propre Etat & des dépenſes qu'il avoit faites dans cette guerre. Il employa tout ce que lui dictèrent la prudence & la douceur pour rappeler les citoyens réfugiés à Montalcino ; mais ſans réuſſite. Alors il les déclara tous coupables de rebellion. Les François ayant auſſi fait ſavoir qu'ils ne rendroient pas les fortereſſes ſans être ſûrs que l'Empereur rétabliroit Sienne 1555.

dans ſon état de liberté, Côme jugea
1555. qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre que de pourſuivre la campagne.

Il prit cette réſolution dans la crainte qu'il n'arrivât des ſecours de France, & que les Turcs, qu'on attendoit vers l'été ſur les côtes maritimes de Sienne, ne ſe joigniſſent à eux pour ravager ſon Etat. A fin de prévenir ces événemens, il décida qu'il falloit attaquer Portercole, & preſſer l'entrepriſe avant que l'air de cet endroit, devenu inſalubre par les chaleurs, fût préjudiciable à ſon armée. Cette place fortifiée ci-devant par le prieur de Capoue, étoit, juſqu'à ce moment, le port qui entretenoit la communication avec la France. C'étoit par là qu'arrivoient les troupes, les vivres : en un mot, les François le regardoient comme la porte par laquelle ils faiſoient entrer leurs forces en Italie. Cette fortereſſe étoit ſituée ſur une colline, commandée cependant par d'autres côteaux plus élevés, & ſur leſquels il y avoit des forts bien garnis de troupes & d'artillerie. Après la reddition de Sienne, Strozzi avoit laiſſé à Corneille Bentivoglio le

ſoin

soin de tout arranger dans la nouvelle république de Montalcino, & de pourvoir à la défense de la place; ensuite il s'étoit transporté à Portercole avec la plus forte partie de ses troupes. Il connoissoit l'importance de ce poste, & espéroit assez dans sa propre valeur, pour croire qu'il pouvoit le défendre contre le Marquis, moyennant les forts circonvoisins, jusqu'à l'arrivée de la flotte Turque. La position du lieu présentoit encore un autre avantage à Strozzi, en ce qu'il ne pouvoit pas y être enfermé par les troupes du Duc : les rebelles de Florence qui étoient avec lui, avoient aussi la liberté de se sauver si le fort étoit obligé de se rendre. Décrié par-tout après tant de revers, & par là devenu plus prudent, il ne pouvoit plus se dispenser d'aller justifier sa conduite à la cour de France; car la perte de Sienne l'avoit exposé à la haine & aux mépris des François & des Italiens. Il rappela donc de Parme le général de Soubise pour le remplacer à Montalcino pendant son absence. Dès que Côme fut assuré de sa retraite de Portercole, il pressa Doria de faire entrer 1555.

1555. quarante galères dans le canal pour ſoutenir les opérations du ſiége, & tranſporter des vivres à Orbitello. Marignan fit auſſi marcher ſon armée de ce côté là, s'empara de pluſieurs petites places que tenoient les François, & arriva à la fin de mai devant la place. Les troupes ſe retranchèrent ſur les collines qui formoient la ſuite du mont Argentaro, & élevèrent des batteries pour attaquer les forts ; Doria y avoit amené l'artillerie. Strozzi fut interdit de cette activité du Marquis & de Doria, parce que les fortifications n'étoient pas encore dans l'état où il les auroit deſirées. Les renforts de troupes pour les garniſons n'étoient même pas arrivés. Il fit néanmoins l'impoſſible pour ſe préparer à la défenſe, & raſſembler tout ce qu'il trouva d'hommes pour tenir contre Marignan. Celui-ci commença auſſitôt les différentes attaques. Nombre de rebelles, moins courageux que Strozzi, ſe retirent à Civitavecchia. Ils avoient parmi eux Julien de Médicis, frère de Laurent le meurtrier. Les François découragés par tant de revers, plièrent devant le Marquis, & toute la défenſe

de la place ſe borna à la réſiſtance que faiſoit le fort appelé le Stronco, dans lequel étoient les meilleures troupes & la meilleure artillerie. Marignan décida qu'il falloit à quelque prix que ce fût, en tenter l'aſſaut la nuit du 9 juin. Le Duc y perdit trente hommes, & en eut quatre cens autres de bleſſés par les pierres qu'on jeta du haut du fort; mais ce poſte fut emporté. Strozzi voyant le fort même attaqué, s'étoit auſſitôt retiré à Civitavecchia ſur une galère, laiſſant la Chapelle pour diriger la défenſe. Si les galères de Doria euſſent inveſti le port, ou tenu la mer, Strozzi & Julien de Médicis tomboient infailliblement dans les mains du Duc. La priſe du Stronco & la fuite de Strozzi découragèrent les aſſiégés, & la citadelle ſe rendit auſſi, à condition cependant que les François ſe retireroient librement; mais la Chapelle fut déclaré priſonnier de guerre. Côme lui permit ſur ſa parole d'aller à Rome ſe juſtifier de la perte de cette place, auprès des Miniſtres de France. Tous les rebelles qu'on y prit furent conſignés à l'armée, & transférés à Livour- 1555.

ne pour y être punis ſelon leur délit.
1555. Les principaux étoient Ottobono de Fieſco, auteur du ſoulèvement de Gênes, & Alexandre Salviati ſujet du Duc. La priſe de Portercole fut la dernière opération de Marignan. Abattu par ſa maladie, il fut obligé de laiſſer le commandement à Chiappino Vitelli; il ſe flattoit de recouvrer bientôt la ſanté, & de trouver par la ſuite de quoi ſatisfaire plus amplement ſon ambition; mais il mourut en novembre. C'étoit à ſa valeur qu'on attribuoit la priſe de Sienne; Côme ne l'attribuoit qu'à ſa propre activité, & à ſes avis, regardant le Marquis comme un homme lent, & qui n'avoit ſuivi ſes vues qu'avec trop de timidité.

La priſe de Portercole fut pour le Duc un nouveau ſujet de joie, & le tira de l'extrême inquiétude que lui donnoient les ſoupçons de Charles V & les intrigues de ſes Miniſtres. A peine la capitulation de Sienne avoit-elle été préſentée à l'Empereur, que les ennemis de Côme inſinuèrent qu'elle étoit déshonorante pour Sa Majeſté, en ce qu'elle n'étoit qu'un traité d'accommodement fait avec des ſujets

rebelles. On prétendoit que le Duc lui avoit ôté la liberté d'uſer de clémence ou de rigueur; qu'en rétabliſſant Sienne dans ſon ancienne liberté, ce n'étoit pas répondre aux vues que Sa Majeſté avoit de laiſſer au roi d'Angleterre une autorité abſolue ſur cet Etat; que conſéquemment c'étoit en vain qu'on avoit fait tant de dépenſes pour cette guerre. On rappelloit auſſi les avis ſecrets qu'on avoit du Marquis. Selon lui Sienne ſe ſeroit rendue à diſcrétion, ſi l'on eût attendu quelques jours de plus. On examina les pouvoirs que l'Empereur avoit donnés au Duc pour conduire cette campagne en qualité de lieutenant de Sa Majeſté, & l'on prétendit qu'ils ne s'étendoient pas juſqu'où il les avoit portés pour conclure cette capitulation. On la regarda comme un trait de politique de ſa part, ſon intention étant de n'avoir plus de troupes Eſpagnoles dans ſon voiſinage, & que c'étoit-là la raiſon qui avoit occaſionné la clauſe de ne plus élever de nouvelles fortereſſes; enfin, qu'en protégeant la liberté de Sienne, il avoit pour but de ſe rendre maître de cet Etat. Il n'en fallut pas davan- 1555.

tage pour faire impreſſion ſur l'eſprit
1555. de Charles V, naturellement ſoupçonneux & méfiant. Il ſe refuſa donc à la ratification, en expoſant les motifs qui le déterminoient à ce parti. Le Duc avoit promis cette ratification à la République dans l'eſpace de deux mois. Ne connoiſſant pas la cauſe d'un procédé auſſi étrange, il ne ſavoit trop quel parti prendre. Son honneur bleſſé, tant de ſervices mal récompenſés, il alloit devenir le jouet de toute l'Italie. Avant de ſe décider, il voulut ſe juſtifier, reprochant à l'Empereur ſon ingratitude, ou au moins la foibleſſe avec laquelle il ſe laiſſoit ſurprendre par les artifices de ſon conſeil. Il lui fixa donc un tems pour agréer cette capitulation ou s'y refuſer expreſſément. « Si Votre Majeſté, lui diſoit-» il, veut uſer de clémence envers les » Siennois, elle en a tout pouvoir, » il dépend entièrement d'elle de leur » rendre leur ancienne liberté. Si elle » veut qu'ils ſoient abſolument aſſu-» jettis, elle peut réformer le gou-» verment à ſon gré, & ne leur laiſſer » que la liberté qui a été accordée à » Florence par une ſemblable capitu-

» lation. Veut-elle uſer de rigueur, » elle peut diſpoſer à ſon gré des revenus » publics. Si c'eſt du ſang qu'elle de- » mande, n'y en a-t-il pas eu aſſez de » répandu dans cette guerre? plus de » dix mille habitans péris par le fer » ou par la faim, les campagnes rava- » gées & hors d'état de rien produire » de pluſieurs années », &c. Côme lui fit auſſi ſentir qu'il connoiſſoit toutes les intrigues de ſes Miniſtres; & que cette capitulation, en ſauvant l'honneur de la République, n'ôtoit pas à Sa Majeſté la liberté de diſpoſer de tout à ſa volonté. Il répondoit même de décider les Siennois à demander que le roi d'Angleterre fût mis en poſſeſſion de la citadelle & de toute la ſouveraineté de leur Etat. S'il avoit cru qu'il étoit inutile de rebâtir la fortereſſe, c'étoit parce qu'elle ne devenoit qu'un inutile appui pour la ville; que d'ailleurs dans la poſition où elle étoit, celui qui étoit maître de la ville n'avoit rien à craindre de cette fortereſſe. Il montra combien il étoit important de ne pas différer cette ratification dans le moment où l'on nommoit à Rome un Pape Siennois; enfin, 1555.

que Sa Majeſté ne gagneroit aſſuré-
1555. ment pas à perdre en lui un fidèle allié qu'elle déshonoreroit, ſi elle s'arrêtoit aux inſtigations & aux caprices de ſes Miniſtres. Ces réflexions décidèrent l'Empereur à ratifier la capitulation; mais Charles voulut paroître ne l'avoir fait qu'à la ſollicitation du roi d'Angleterre. Il recommanda au Duc d'uſer de toute ſa prudence afin de faire oublier à ces Républicains leur ancienne liberté, & de les accoutumer à vivre tranquillement ſous l'autorité d'un ſeul maître. Il conſentit auſſi que Côme gardât pour gage, & gouvernât même à titre de ſouverain, les places conquiſes dans cet Etat. Don François de Tolède fut nommé au gouvernement de Sienne, & chargé en outre de la garde d'Orbitello & de Portercole, juſqu'à ce qu'il eût plu au roi d'Angleterre de prendre un autre parti concernant cet Etat. Cette déférence de Charles n'étoit pas tout entière un effet de pure condeſcendance. Les affaires de l'Italie vouloient que le Duc fût ſatisfait, ou l'on riſquoit d'avoir en lui un nouvel ennemi, tandis que les Fran-

çois prenoient tout avantage à la cour de Rome, & que le Pape ne paroiſſoit que trop porté à les favoriſer. 1555.

Jules III étoit mort à Rome à la fin de mars, &, ſelon le bruit commun, ſans avoir été utile à perſonne. Côme n'apprit pas cette nouvelle avec indifférence ; car outre les commodités qu'il tiroit de l'Etat de l'Egliſe pour ſes opérations militaires, il reſtoit engagé au mariage de ſa fille avec Fabiano. Soit par négligence, ſoit à deſſein, le Pape avoit laiſſé ce neveu dans une baſſe fortune, dans le tems même où Côme traitoit avec le roi d'Angleterre pour lui aſſurer un établiſſement dans le royaume de Naples. La vacance du S. Siége réveilla l'ambition des Cardinaux : mais celui qui ſe diſtingua le plus par ſes brigues, fut le cardinal de Ferrare. Pierre Strozzi propoſa aux Cardinaux François de le faire élire à l'appui de ſix mille hommes d'infanterie qu'il conduiroit du côté de Rome, par le duché de Caſtro. Le duc de Ferrare demanda à Côme une de ſes filles pour ſon fils aîné, à condition que le Cardinal ſon frere fût élu. Le cardinal Farnèſe vouloit

un Pape à ſon gré, pour procurer au
1555. duc Octave le Parmeſan, & tenter en outre de recouvrer Plaiſance. Mais toutes ces démarches furent prévenues par les Cardinaux. Le 9 avril ils élurent par la voie *d'adoration*, & non par *ſcrutin*, Marcelle Cervini, de Montepulciano, mais domicilié à Sienne. Les François pensèrent qu'il ſeroit contre le parti de l'Empereur, par rapport aux contraſtes qu'il en avoit éprouvés au concile de Trente: les Impériaux de leur côté ſe promettoient tout de la droiture de ſes intentions: mais étant mort vingt-trois jours après ſon élection, il ne put rien effectuer. Son déſintéreſſement, ſon air ſombre & ſévère, l'averſion qu'il avoit montrée pour le *népotiſme* au commencement de ſon pontificat, le firent univerſellement regretter. Cette nouvelle vacance fit renaître les brigues parmi les Cardinaux. Le duc de Ferrare ſollicita Côme & les Farnèſe à réunir leurs vœux à ceux de la France en faveur du Cardinal ſon frère. La méfiance qui ſubſiſtoit entre les Maiſons de Ferrare & des Farnèſe depuis Paul III, fut un obſtacle à la

réunion de leurs intérêts. Le Duc ſe contenta donc de preſſer Côme, pour 1555.
amener par ſon moyen les Impériaux à ſes vues. Outre l'alliance qu'il lui avoit déjà propoſée, il lui promit la reſtitution de toutes les places que les François tenoient dans le Siennois. C'étoit ainſi que le parti de la France & celui de l'Empire ſe diſputoient l'élection d'un Pape, lorſque Farnèſe, joint au cardinal de Tolède, réunit tous les vœux pour la nomination du cardinal Jean-Pierre Caraffe, Napolitain. Il prit le nom de Paul IV; c'étoit le fondateur des Théatins. Sa ſainteté, ſa doctrine, ſon zèle, firent préſumer qu'il alloit rétablir dans toute ſa gloire la dignité du Pontificat. Mais le changement d'état lui changea auſſi le caractère, ou plutôt, ne fit que le démaſquer. A peine fut-il ſur le S. Siége, qu'il prit un faſte égal à celui d'un Roi, & montra la paſſion qu'il avoit d'élever des neveux pour leſquels il avoit le plus grand foible. Son orgueil, ſon arrogance & ſon ambition n'eurent plus de bornes. Quoique très-âgé, il s'inquiéta peu de diſſimuler les défauts de ſon caractère, ſe portant à

des excès extraordinaires de colère,
1555. qui déshonoroient & ſon rang & la dignité de ſa place. Quelques ſemaines après ſon élection, il ne ſe fit pas de ſcrupule de donner des coups de poing au lieutenant de Rome, & de prendre par la barbe l'envoyé de Raguſe. Il s'inquiétoit peu de faire des outrages aux perſonnes de la première qualité : l'envoyé de Côme ſe ſentit auſſi de ſes extravagances. Côme ayant déclaré l'évêque de Florence coupable de rebellion, avoit arrêté les revenus aſſignés à ce Prélat ſur le Mont-de-piété. Paul prétendit que ces revenus fuſſent reſtitués, & menaça le Duc par un bref, en cas de déſobéiſſance. Le Duc répondit que les revenus eccléſiaſtiques ne devoient pas être remis à des rebelles pour faire la guerre à leur Prince ; que c'étoit donc avec raiſon qu'on les avoit ſaiſis ; que d'ailleurs il étoit prêt à les céder à Sa Sainteté, mais au profit des pauvres. Le Pape voulut qu'on examinât à Rome la cauſe de cette rebellion, & fit ſortir l'envoyé en des termes très-groſſiers, ne voulant pas être contredit. Des pro-

cédés auſſi étranges, la partialité qu'il montroit pour la France, firent ſentir au Duc combien cette élection pouvoit être préjudiciable au repos de l'Italie, au moment où les affaires de l'Empereur & les ſiennes étoient dans un état aſſez critique. 1555.

Après les ravages que Charles V & Henri II avoient cauſés en tant de contrées, par une guerre de quatre ans, la reine d'Angleterre voulut ſe rendre utile à l'humanité, en propoſant un congrès pour traiter de paix. Les Miniſtres de cette Reine médiatrice ſe rendirent à Calais, ceux de Charles V à Gravelines, & ceux de France à Ardres. On fit beaucoup d'appareil, mais peu de démarches effectives. Les parties ne s'étant pas accordées, le congrès fut diſſous dès que la France fut aſſurée que la flotte Turque étoit partie. On fut donc obligé de fortifier les places de l'Italie, ſur-tout par rapport aux progrès ſenſibles que les François faiſoient dans le Piémont. Le duc d'Albe paſſa dans cette contrée, ayant le commandement général des troupes tant du Milanois que du royaume de Naples. Il

avoit de la part de Philippe les inſ-
1555. tructions néceſſaires concernant les opérations de la guerre, & l'ordre exprès de ne rien entreprendre ſans la participation de Côme. Celui-ci penſoit qu'après avoir mis en ſûreté les places du Piémont & du Milanois, pour arrêter Briſſac, & avoir répandu différens corps de cavalerie dans le royaume de Naples pour faire face au Turc, le gros de l'armée devoit être réuni dans le Siennois. Cet arrangement ſelon lui mettoit toutes les forces en état d'agir & de ſe porter avec rapidité dans le Milanois ou dans le royaume de Naples. En outre on forçoit par-là les François à quitter les poſtes qu'ils occupoient, & l'on tenoit en bride le Pape, dont on commençoit déjà à craindre la mauvaiſe humeur.

Le duc d'Albe étoit arrivé en Italie au mois de juin; mais jaloux de ſe diſtinguer contre les François, il négligea les avis de Côme, & commença à leur faire la guerre en Piémont. Ceci occaſionna le rappel des troupes Allemandes & Eſpagnoles dans le Milanois; la guerre n'eut plus ni force

ni activité dans le Siennois ; & les hoſtilités, vu la foibleſſe des deux partis, fut réduite à des ravages, des incendies, des pillages ſur les frontières. Néanmoins cette inaction ne dura pas long-tems, parce que la flotte Turque commandée par Dragut, ayant paſſé le détroit de Meſſine, menaçoit de venir reprendre Portercole. Cette eſcadre étoit compoſée de ſoixante-huit galères & de vingt-cinq galiotes. Le Duc fut donc obligé de porter toutes ſes troupes ſur les côtes, de prendre de nouveaux renforts, & de veiller à la défenſe de Piombino & de l'Elbe. La joie fut extrême parmi les Siennois de Montalcino, lorſqu'on y eut appris les approches de cette flotte. Soupirant toujours après la liberté de la patrie, ils regardèrent ce moment comme celui où leurs vœux alloient être remplis. Pour ſe faire plus d'illuſion ſur les malheurs de Sienne, ils avoient donné à leur nouvelle République de Montalcino, la même forme de gouvernement. Le corps légiſlatif y étoit de quatre perſonnes, y joint un capitaine du peuple. Le titre de ce corps repréſentatif étoit *le Ca-* 1555.

pitaine du peuple & les députés à la
1555. *défenſe de la liberté de Sienne.*

Le général Soubiſe commandoit les troupes Françoiſes à Parme : Strozzi lui avoit donné un brevet de lieutenant général avant de fuir de Portercole : en conſéquence il devoit tenir ſa place dans le domaine de Sienne. Voulant profiter de la préſence de la flotte, ils réſolurent de faire tous leurs efforts pour raſſembler un corps de troupes & tenter de prendre quelque poſte important dans la Valdichiane, ou au moins une place de réſiſtance du côté de Sienne, pour y occaſionner quelque révolution, pendant que le Duc occupoit ſes forces ſur les côtes. Ils levèrent donc beaucoup de monde dans les états de Caſtro & de Pitigliano, ſe mirent en campagne, prirent Crevoli, & firent une tentative ſur Bonconvento. La garniſon de Chiuſi tenta auſſi de ſurprendre les châteaux circonvoiſins dans la Valdichiane; mais elle fut repouſſée avec perte. Ces mouvemens empêchèrent le Duc de détacher une partie de la garniſon de Sienne, pour en fortifier ſon armée ſur les côtes ; & l'obligèrent à augmenter ſes

troupes, afin de pouſſer la guerre de pluſieurs côtés & avec plus de vigueur. 1555.

L'armée qu'il avoit raſſemblée à la Maremme, conſiſtoit en neuf cens Eſpagnols, deux mille cinq cens Allemands, deux mille Italiens, & cinq cens cavaliers ſous les ordres de Chiappino Vitelli. Cette armée devoit veiller à la défenſe de Piombino, place peu fortifiée & mal pourvue; c'eſt pourquoi les troupes campoient dans ſon voiſinage pour en empêcher la ſurpriſe. La flotte Turque paſſa le détroit le 12 juillet, & vint ſans s'arrêter, prendre ſa ſtation à l'embouchure ſupérieure du canal de Piombino. Sa première tentative fut d'attaquer Populonia avec un détachement de vingt galères. Les habitans effrayés ſe réfugièrent dans la citadelle, où ils ſe défendirent vaillamment: la cavalerie de Vitelli vint alors à leur ſecours. Trois mille cinq cens Turcs qui ſe rendoient par terre à Piombino furent attaqués par les Allemands qui les repouſsèrent & les défirent preſque entièrement. Il reſta quatre cens Turcs ſur la place; entr'autres un chef de janiſſaires. Nombre des fuyards ſe noyè-

rent ; on fit peu de priſonniers, parce
1555. que l'ennemi ne leur fit aucun quartier. Les Allemands eurent quatre hommes de tués & beaucoup de bleſſés. Un autre corps Turc de deux mille hommes, qui étoient déjà débarqués, voyant la défaite des autres, retourna précipitamment à la flotte au lieu de les ſecourir. Après le mauvais ſuccès de cette première tentative, Dragut quitta les côtes de Piombino, & alla prendre ſa ſtation ſur la côte de l'Elbe, du côté de Longone, où elle s'arrêta pour attendre la flotte Françoiſe, forte de vingt-cinq galères. Son deſſein étoit d'aller aſſiéger Portoferraio, pour revenir enſuite ſur Piombino avec plus d'avantage. Profitant donc des cales & des criques de cette iſle, pour ſe garantir des vents qui inquiétoient ſa flotte, Dragut ſaccagea, brûla les villages abandonnés par les inſulaires : ils s'étoient réfugiés à Ferraio avec leurs effets & des vivres. La flotte reſta quinze jours dans cette poſition ſur les côtes de l'iſle. Après s'être combinée avec les François, elle cingla vers la Corſe, dans le deſſein de la ſoumettre entièrement : mais Dragut

trouva les Gênois préparés à une vigoureuſe défenſe ; & retourna en ſeptembre à Conſtantinople, ſans avoir été d'une grande utilité à la France. 1555.

La retraite de la flotte combinée donna au Duc le tems de ſe précautionner au cas qu'elle reparût. Il fortifia Piombino, Portercole, y mit des troupes, des munitions & des vivres. La république de Montalcino inquiétoit toujours la Valdichiane avec un corps de trois mille cinq cens recrues ; elle tenta même d'enlever Lucignano. Tout l'été ſe paſſa dans ce malheureux pays en eſcarmouches, à ſaccager, brûler, piller. Si l'on n'eût pas rappellé les troupes Impériales après la priſe de Portercole, il eſt ſûr que le Duc eût pu chaſſer les François de tous ces forts. C'étoit donc avec peine qu'il les voyoit faire ces excurſions avec tant de liberté & d'inſolence, en dépit des armes de l'Empereur & des ſiennes, & par la vanité du duc d'Albe. Il demanda de nouveaux renforts : mais pour les ſolliciter avec plus de ſuccès, il fit rendre à Charles V la ſatisfaction qu'il n'avoit pas eue des Siennois par les articles de la

capitulation. Il s'y prit avec tant d'a-
1555. dreſſe & de prudence, que don François de Tolède fut bien reçu dans Sienne; & après avoir enlevé toutes les armes aux citoyens avec tant de ſévérité, il les amena par la crainte ou par les flatteries, au point de renoncer entièrement à leur liberté. On rendit donc un décret par lequel la ville déclaroit, « que tous les maux » de la République n'étant venus que » de la perverſité des citoyens qui » avoient manqué à leur devoir envers » l'Empereur, il avoit paru néceſſaire » au ſalut de la patrie d'y pourvoir » pour l'avenir. En conſéquence, que » la République de Sienne donnoit, » conféroit toute autorité ſuprême ſur » le gouvernement de la ville, de ſon » domaine, de ſa juriſdiction, &c. à Sa » Majeſté très-puiſſante l'Empereur, & » au roi d'Angleterre ſon fils, ſe repo- » ſant d'abord ſur le ſouverain Monar- » que du Ciel, ſur la Reine & Vierge » immaculée, avocate & patrone parti- » culière de Sienne, enſuite ſur Leur » Majeſté l'Empereur & ledit Roi, pour » la protection, la défenſe, l'autorité » du gouvernement de la République,

» ſans limitation & nonobſtant toute
» choſe contraire, n'exceptant même 1555.
» pas les articles de la capitulation ».
La Cour Impériale applaudit à cet acte, comme à un coup de politique de Côme. Le Duc penſoit cependant qu'on auroit obtenu cette réſignation, ſans donner à ces citoyens le cruel remords d'avoir eux-mêmes été les auteurs de leur aſſerviſſement.

Tandis que le Duc trouvoit tant de déférence dans les Siennois, les rebelles Florentins qui étoient à Rome, ranimés par la faveur du parti des Caraffe, après tant de défaites, lui donnèrent de nouvelles marques de leur opiniâtreté & de leur fureur. Della Caſa déclaré ſujet rebelle, & qui avoit noirci la réputation du Duc par différens écrits, devenu ſecrétaire du Pape, la faveur accordée à l'évêque de Florence, l'étroite amitié du cardinal Caraffe & de Strozzi, l'averſion que le Pontife montroit pour les Eſpagnols; enfin, la protection que Sa Sainteté promettoit ouvertement à tous les ſujets rebelles de l'Empereur & du Duc, firent renaître dans tous ces exilés un nouvel eſpoir de rentrer dans la patrie, à l'aide des

armes de la cour de Rome. Leur morgue
1555. se manifeſta le jour de S. Jean-Baptiſte en arrachant de l'égliſe nationale les armes du Duc pour y ſubſtituer un marmouzet, avec cette inſcription, SENATUS POPULUS QUE FLORENTINUS; *le Sénat & le peuple de Florence.* Quoique le gouvernement eût prêté main-forte pour replacer l'écuſſon, l'on vit cependant une partialité tacite en faveur des délinquans. Quelque tems après Jean-François Giugni qui avoit renverſé ces armes, ayant été tué, les exilés publièrent que cet aſſaſſinat étoit l'ouvrage de la vengeance de Côme & de ſon envoyé; d'autant plus que les meurtriers avoient trouvé un aſyle chez l'ambaſſadeur de l'Empereur. L'envoyé ne ſe croyant plus aſſez en ſûreté fut rappellé, & remplacé par un autre.

Mais ce qui inquiétoit plus l'Empereur & Côme, étoit de vaincre cette haine décidée du Pape, & de le contenir dans ſes limites en ce moment ſi critique où il étoit ſi facile de perdre le fruit de toutes les victoires. Côme voyoit les François tout-puiſſans à Rome, & preſſentoit qu'il s'y formoit une ligue pour recouvrer Sienne, &

lui enlever ſon Etat. Il connoiſſoit auſſi
l'ambition des Caraffe qui dépouil- 1555.
loient les Colonne de leurs Etats, uſurpoient les fiefs de la Maiſon Baglioni, ceux du comte de Bagno, & cherchoient de vains prétextes pour traiter de la même manière les autres barons Romains. Déjà l'on voyoit reparoître à Rome le pontificat d'Alexandre VI; & Céſar Borgia ſembloit renaître de ſa cendre. Le Pontife, fier & hautain, vouloit que tous les Princes s'humiliaſſent devant lui; Côme crut donc qu'il falloit prendre le parti de la douceur, même celui d'une ſoumiſſion apparente, ſans manquer à ce qu'il ſe devoit à lui-même. L'affaire des revenus de l'évêque de Florence étant encore pendante, Côme fit dire à Sa Sainteté qu'elle pouvoit en diſpoſer, perſuadé que ces revenus ne ſeroient pas remis à des ſujets rebelles. Il inſinua ſecrètement aux Caraffe, qu'il penſoit à s'allier avec eux par un mariage, & ſans ſe trop avancer, il les amuſa de ce vain eſpoir. Pour ſe prêter à la vanité du Pontife, il lui envoya préſenter ſes hommages par une ambaſſade des plus pompeuſes, députant à

cet effet quatre des premiers citoyens
1555. de Florence. Il voulut montrer par cette magnificence, la grandeur du Prince dont les ambaſſadeurs ſe préſentoient, & la dignité de celui à qui l'ambaſſade étoit envoyée. L'ambaſſadeur de Charles V & celui du roi d'Angleterre furent du cortège à l'entrée de ces ambaſſadeurs, & Niccolo Guichardin, l'un des quatre, ſe fit admirer de toute la ville de Rome par ſon éloquence. Cette vaine magnificence flata l'ambition du Pontife, mais ne la ſatisfit pas, parce qu'il vouloit des Etats avec les honneurs, & ne pas le céder à Clément VII & Paul III qui avoient ſi bien connu l'art d'élever & d'agrandir leurs familles. Malheureuſement pour lui les poſtes étoient déjà pris, & il n'y avoit rien à eſpérer que dans le Siennois; il falloit donc ôter cet Etat à l'Empereur & au Duc. Il craignoit les forces du premier & la trop grande fineſſe du ſecond. Malgré cela il prétexta d'être obligé de tenir en bride les rebelles de l'Etat de l'Egliſe, & ordonna une levée conſidérable de troupes. Le peuple Romain à qui il accorda nombre de graces & de privilèges,

vilèges, voulut auſſi ſe diſtinguer en lui fourniſſant un corps de huit mille hommes. Le vieux Pape fit pontificalement la revue de ces troupes ſur ſa haquenée, accompagné du plus brillant cortège. Mais pendant ce tems là le duc d'Albe avoit rapproché les troupes de Naples, des terres limitrophes de celles de l'Egliſe. Côme muni de nouveaux renforts, garnit ſes frontières, & continua la petite guerre avec les François dans la Valdichiane & la Maremme. Le Pontife menaça l'ambaſſadeur d'Eſpagne, & fut aſſez ſot pour dire au cardinal de Tolède, de conſeiller à la ducheſſe de Toſcane ſa nièce, de prendre le deuil, parce que Sa Sainteté vouloit punir le Duc de ſes fautes, comme étant déjà *enfant du diable.* 1555.

Si l'ambition & la fureur étoient l'ame de toutes les opérations qui ſe concertoient à Rome, la foibleſſe, l'imbécillité, l'intrigue préparoient d'un autre côté à la cour de l'Empereur une révolution des plus étonnantes. Charles V ayant déclaré ſon fils Philippe, roi de Naples & duc de Milan à l'occaſion de ſon mariage avec Ma-

rie, reine d'Angleterre, auſſitôt Marie,
1555. reine de Hongrie, l'évêque d'Arras & les autres membres du conſeil de l'Empereur, prirent toutes les meſures imaginables pour empêcher le nouveau Roi de ſe mettre à la tête des affaires de ces Etats. On les lui communiquoit ſeulement pour avoir ſon opinion, & le conſeil les décidoit au nom de Céſar. De là réſultèrent des troubles dans le miniſtère, une longueur exceſſive dans les délibérations & dans les déciſions. Les peuples ſe plaignirent; enfin le juſte reſſentiment de Philippe l'emporta ſur l'indolence de l'Empereur, & ſur l'ambition de ſon conſeil. La ſanté de Charles V s'étoit ſi fort affoiblie depuis 1548, qu'il n'étoit plus ſuſceptible de connoître par lui-même d'aucune affaire, ni même d'une application ſuivie. Le foible extrême qu'il avoit pour ſon fils, le perſuada que pour lui aſſurer tant d'Etats & ſi diviſés, il falloit lui en donner la poſſeſſion pendant qu'il vivoit encore. Il ſe décida auſſi à renoncer en ſa faveur aux Etats héréditaires de la Maiſon de Bourgogne, ſe réſervant l'Eſpagne, où il eſpéroit trouver du repos, & le

rétabliſſement de ſa ſanté. Il ſe déter-
mina à ce parti, préſumant qu'intéreſ- 1555.
ſant davantage les Anglois à la con-
ſervation de la Flandre, il les enga-
geroit ainſi plus aiſément à tourner
leurs armes contre la France : néan-
moins il ne prétexta que ſa ſanté pour
motif de ſa réſolution dans la lettre cir-
culaire qu'il expédia aux Princes &
aux Etats de Flandre, pour leur enjoin-
dre de ſe trouver à l'acte d'abdication
le 14 octobre. Elle fut faite le 25
dans la grande ſalle de Bruxelles. L'Em-
pereur y parut mis ſimplement en noir,
parla aux Etats, avec aſſez d'énergie
juſqu'au moment où il ſe ſentit ému,
laiſſant même couler des larmes de
tendreſſe à la veille de quitter ſon pays
natal & des vaſſaux auſſi fidèles. L'ef-
fort qu'il fit pour tenir ce diſcours,
aggrava ſes infirmités, lui affoiblit
même l'eſprit, au point de devenir
de jour en jour plus incapable de veiller
aux affaires de l'Empire & de l'Eſ-
pagne.

Côme trouva dans Philippe une
correſpondance plus facile, tant par
rapport à l'eſtime particulière que ce
Roi avoit faite juſqu'alors de ſes ta-

lens, qu'en vertu de l'amitié & de la
1555. conſidération qu'il avoit méritée auprès de Ruy Gomez de Silva, intime confident de Philippe. Il obtint même du Roi un ſubſide de cent mille ducats pour les dépenſes de la guerre de Sienne, & des vivres de la Sicile & de Naples, parce qu'ils étoient exceſſivement chers en Toſcane. La récolte avoit manqué par toute l'Italie; & depuis trois ans on n'avoit ni ſemé, ni récolté dans le Siennois; il n'y avoit même pas d'apparence qu'on y enſemençât les terres cette année-là. Ces ſubſides le mirent en état de raſſembler de nouvelles troupes pour continuer la guerre contre les François, & de tenter le ſiége de quelqu'une de leurs places les plus voiſines de l'Etat de l'Egliſe, pour leur ôter toute eſpérance de ſecours de ce côté-là. Chiappino Vitelli fut chargé de cette expédition; on s'y borna aux attaques de quelques petits châteaux, de places indifférentes, & à la petite guerre. Don François de Tolède étant mort à Sienne, Philippe le fit remplacer par le cardinal de Mendoza, autrement de Burgos. Mendoza ſuivant en tout les conſeils

de Côme, employa autant la douceur que l'autorité pour y faire régner le repos & la juſtice. La chétive république de Montalcino auroit d'elle-même renoncé à la guerre, ſans la fureur du Pape que les François ranimoient tous les jours pour alimenter le feu qu'avoient allumé ces rebelles. 1555.

La complaiſance & le ton reſpectueux dont uſa Côme envers le Pontife, la déclaration qu'il lui fit de ne pas vouloir ſe mêler de l'affaire du comte de Bagno, quoique ſa créature, adoucirent un peu ſa violence. Le même ſyſtême adopté par l'ambaſſadeur de Philippe, qui déclara auſſi ne pas vouloir s'ériger en juge entre Sa Sainteté & les Colonne, modérèrent les premiers mouvemens de ſon pétulant caractère, & opérèrent la retraite des troupes du Pontife. Néanmoins cela ne rétablit pas la tranquillité : le chef de l'Egliſe & ſes neveux en eurent toujours autant d'ambition. Continuellement ſollicités par les rebelles, ils ne ſe propoſoient rien moins que de dépoſſéder Philippe du royaume de Naples. Les François offroient leur jonction, non qu'ils regardaſſent cette con-

1555. quête comme facile, mais parce qu'ils eſpéroient qu'en ſe liguant avec le Pape ils pourroient employer ſes troupes à recouvrer la ville de Sienne. Pour réuſſir dans ce projet ils ne parloient que de conquêtes deſtinées à cimenter la grandeur des Caraffe. De ſon côté le duc de Ferrare employoit à la cour de France le parti des Guiſe & le crédit de la Reine; de ſorte que le Roi, naturellement avide de gloire, & jaloux de diſputer à Philippe la ſupériorité en Italie, s'intéreſſa avec chaleur à cette entrepriſe. Les cardinaux de Lorraine & de Tournon furent munis de pouvoirs pour établir, par un traité, le plan de l'exécution & les conditions des avantages reſpectifs. Ce traité fut ſigné le 15 décembre. Le Roi s'engageoit à protéger le Pape & les Caraffe avec un ſecours de douze mille hommes de pied, & cinq cens chevaux qu'il devoit envoyer en Italie. Le Pape devoit fournir dix mille hommes d'infanterie & mille chevaux pour commencer la guerre ſoit en Toſcane, ſoit dans le royaume de Naples, ſelon l'occaſion qui ſe préſenteroit le plus avantageuſement. L'inveſtiture du

royaume de Naples étoit promiſe au
ſecond fils du Roi, ſauf les portions 1555.
qu'on en devoit détacher, l'une pour en accroître l'Etat de l'Egliſe, l'autre pour être donnée aux Caraffe à titre de ſouveraineté. On avoit fixé le cens qui ſeroit payé à la Chambre Apoſtolique; on avoit auſſi pourvu à la minorité du Roi pupille. En général on n'avoit rien oublié des intérêts de l'Egliſe; & le Pape ſe réſervoit le haut domaine du royaume de Naples. On tint ce traité ſecret, de peur que les Eſpagnols & le Duc ne ſongeaſſent à ſe fortifier, & afin d'avoir le tems de faire venir le Turc contre le royaume même pour ſeconder les opérations. Ce fut ainſi que le fondateur des Théatins, le plus zélé promoteur de l'inquiſition, s'allia avec le Turc par les ſeules vues ambitieuſes de ſon népotiſme. Le duc de Ferrare ſe ligua auſſi avec les François. On fonda inutilement les Vénitiens. Dès ce moment-là les Caraffe 1556.
firent recruter par-tout, fortifièrent Palliano, qu'on avoit ôté aux Colonne, & Strozzi vint à Rome pour concerter le plan de l'exécution; il devoit en avoir la conduite. Le Pape le reçut avec le plus

1556. grand accueil, l'embraſſa même en préſence de ſa Cour, & le logea dans le quartier des Caraffe. De nuit il avoit des entretiens avec le Pontife qui ne pouvoit aſſez louer ſa valeur, & *la religion* qui l'avoit guidé en *faiſant obſerver le carême* aux ſoldats pendant la guerre de Sienne. Strozzi toujours courtiſé, flatté par les fugitifs, n'en étoit pas moins en garde contre les embûches que lui tendoit le Duc. Chargé de viſiter les fortifications de l'Etat de l'Egliſe, il eut une entrevue avec Soubiſe ſur les frontières; il encouragea les Siennois de Montalcino, leur faiſant bientôt eſpérer le moment heureux de recouvrer la patrie. Le Duc inquiet de toutes ces démarches, ſongea à la ſûreté de ſes frontières & à ſuivre la guerre, particulièrement dans la Valdichiane. Il y prit Sarteano, lieu aſſez fort, défendu par quatre cens François, & le château de Cetona où ils avoient auſſi une garniſon de deux cens hommes. Malgré tous ces avantages il n'étoit pas plus en ſûreté, vu ſa foibleſſe, contre tant d'aggreſſeurs qui pouvoient ſe déclarer au premier moment. Le déſordre des affaires du roi Philippe

en Italie ne lui permettoit pas non plus d'en attendre de grands ſecours. 1556.

Philippe avoit à peine commencé à gouverner la Flandre & ſes autres Etats, qu'il ſentit l'impoſſibilité de ſoutenir le poids de la guerre ſans les forces & les ſubſides de l'Eſpagne. Il craignit donc de ſuccomber bientôt, ou d'être forcé d'accepter de la part de l'ennemi les conditions les plus humiliantes. Le peu d'accord qui régnoit dans le miniſtère des deux Cours ne tarda pas à faire naître pluſieurs obſtacles ; de ſorte que la méſintelligence ſe mit auſſi entre le père & le fils. La Flandre étoit épuiſée par les nombreuſes contributions & les octrois que l'Empereur en avoit exigés pour ſoutenir la guerre ſur les frontières ; le duché de Milan avoit été ravagé ou épuiſé par les guerres depuis 1494. On n'avoit ſongé qu'à tirer toute la ſubſtance du peuple dans le royaume de Naples, & les revenus du Roi y étoient aliénés en grande partie. Tous ces motifs enhardirent Philippe ; il oſa ſe préſenter à ſon père, le priant de lui céder l'Eſpagne ou de reprendre tout ce qu'il lui avoit donné, parce

1556. qu'il ne croyoit pas pouvoir conſerver ſes Etats ſans l'Eſpagne, & ne vouloit pas s'expoſer à la honte de perdre l'une ou l'autre contrée. Cette hardieſſe de Philippe affecta Charles V au point de le rendre encore plus infirme : cependant la tendreſſe qu'il avoit pour ce fils le décida à s'enfermer dans un cloître après avoir renoncé, le 16 janvier, aux royaumes d'Eſpagne & de Sicile, qu'il avoit eu intention de conſerver. Il n'abdiqua pas ſa couronne Impériale, voulant engager ſon frere & ſes neveux à mettre Philippe en état de l'obtenir un jour. Cette heureuſe démarche fit deſirer au nouveau Roi quelque tranquillité au commencement de ſon règne. Comme il ſe tenoit un congrès à Vaucelles près de Cambrai, pour le cartel des priſonniers, il profita de l'occaſion, & ſe prêta volontiers à la trève que les François propoſoient. Les affaires de la France n'étoient pas en meilleur état que celles de Philippe : tant de pertes lui faiſoient auſſi deſirer quelque repos. Le Connétable fatigué par l'intrigue & la paſſion du miniſtère, ne demandoit non plus que la paix.

Ce Miniſtre qui s'étoit toujours oppoſé aux expéditions qu'on faiſoit en Italie, étoit révolté de ce que les Guiſe & le cardinal de Lorraine euſſent fait ce traité avec le Pape, parce que ſes adverſaires pouvoient à ſon préjudice s'inſinuer ainſi plus avant dans les bonnes graces de Sa Majeſté, & que d'ailleurs il ſentoit combien cette confédération alloit cauſer de déſaſtres à la monarchie dans des circonſtances auſſi déplorables. Profitant donc de l'abſence du cardinal de Lorraine & de l'occaſion qu'il avoit de rendre inutiles ſes négociations avec le Pape; il preſſa davantage les arrangemens avec les Miniſtres Impériaux, & le 5 février il fut ſigné une trève de cinq ans entre les deux Monarques. En vertu de cette trève, chacun devoit garder tout ce qu'il avoit pris juſqu'à ce jour, afin de parvenir plus facilement à la concluſion d'un traité de paix. Tous les alliés des deux puiſſances y étoient compris, & aux mêmes termes que les deux Monarques. On fixa le délai de ſix ſemaines pour la ratification. L'intention de Philippe avoit été que cette trève ne fût que 1556.

de trois ans : c'eſt pourquoi il ſe crut
1556. offenſé en l'acceptant à des conditions ſi déſavantageuſes. Tous ceux qui étoient intéreſſés à la guerre le confirmoient dans cette opinion ; mais entr'autres le duc Côme. Il lui repréſenta que la république de Montalcino auroit, pendant cinq ans, tout le tems de rendre ſes places imprenables, & d'en faire autant d'aſyles aſſurés pour les rebelles & tous les ſcélérats de l'Italie : que c'étoit donc donner occaſion d'inquiéter ſes ſujets, & même de tramer ſans crainte la perte de l'état de Florence. Mais les François promirent de ne faire aucun mouvement ni aucune innovation pendant ce tems-là, & le Roi ſe prêtant aux circonſtances, ratifia la trève, qui fut publiée à Bruxelles le 12 mars.

1556.

CHAPITRE VI.

La trève de Cambrai après pluſieurs retards, eſt acceptée dans l'Etat de Sienne. Le Pape ſe diſpoſe à envahir le royaume de Naples; il eſt prévenu par le duc d'Albe. Côme reſte neutre; les François tâchent de l'attirer dans leur parti par le moyen du Pape. Il obtient de Philippe l'Etat de Sienne à titre de fief. Traité fait à Florence pour cette conceſſion. Examen des conditions de ce Traité.

LA nouvelle de cette trève, parvenue en Italie pendant les délais de la ratification, fit renaître la joie dans tous ceux qui deſiroient du repos après les travaux & les calamités de la guerre: mais elle fit une impreſſion bien différente ſur ceux qui, guidés uniquement par l'ambition, n'aſpiroient qu'à cimenter leur grandeur par les armes. Côme ne l'apprit pas avec plaiſir, non qu'il fût contraire aux vues de la tranquillité; mais parce que cette trève

1556. lui étoit préjudiciable, & peut-être même plus que la guerre, dans les circonſtances où il ſe trouvoit. En effet, les troubles ſurvenus dans l'Etat de l'Egliſe, où Strozzi conduiſoit à ſon gré le Pape & les Caraffe, ne permettoient pas à un homme auſſi ſurveillant que Côme de quitter les armes; & les places que les François tenoient dans le Siennois pouvant devenir l'aſyle de ſes ennemis, il ſe voyoit expoſé à des embûches & à des trames, ſans pouvoir en prévenir ouvertement les effets par la force. Il ſavoit avec quelle contrainte Sienne ſupportoit le joug des Eſpagnols, combien étoit foible la garniſon de cette ville & de ſes places maritimes. Il s'étoit auſſi apperçu de la légéreté du cardinal de Burgos qui commençoit à le rendre ſuſpect au Roi & au tribunal ſuprême, & qui relevoit une citadelle ſur les ruines de celle que don Diègue avoit conſtruite. Pendant ce tems-là les François de Montalcino, inquiets des conditions de la trève, firent tous leurs efforts pour s'emparer des villages & des châteaux circonvoiſins, & s'en trouver poſſeſſeurs lorſqu'on la publieroit. Côme en

fit autant, & même avec plus d'avantage, parce qu'il fit agir ſes troupes du côté de la Valdichiane & de la Maremme, pour occuper tous les endroits qu'il pourroit, & y établir garniſon dans le deſſein de les conſerver. Mais il fut fort étonné, lorſqu'on lui communiqua les conditions de part & d'autre, que le général Soubiſe montrât de la répugnance à exécuter les ordres, & alléguât différens prétextes pour ſe refuſer aux conventions arrêtées par les Cours reſpectives. Soubiſe régloit ſa conduite ſur celle du maréchal de Briſſac qui étoit en Piémont. Il s'étoit élevé quelques conteſtations entre Briſſac & le marquis de Peſcara ſur les conquêtes que l'on devoit retenir, ce qui retardoit la ſuſpenſion d'armes au grand étonnement de tous les intéreſſés. Les Miniſtres que la France avoit en Italie, attachés la plupart au parti de la Reine & des Guiſe, déſapprouvoient hautement ce que le Connétable & l'Amiral avoient fait pour rendre inutile le traité conclu avec le Pape & les Caraffe. Le Pontife apprenant la trève, déclara ouvertement qu'il étoit trahi par le car-

1556.

dinal de Lorraine, lui en fit les plus vifs
1556. reproches, & le mit dans la néceſſité de s'éloigner de ſa préſence. Le Cardinal voulant l'adoucir ſe ſervit des lettres de créance qu'il avoit pour tous les Princes d'Italie, & fit en ſorte qu'ils ſuſpendiſſent l'exécution du traité en imaginant divers prétextes, & faiſant naître pluſieurs difficultés: mais cette mauvaiſe foi offenſant trop la gloire & la majeſté de Henri II, il fut ordonné qu'il ſeroit exécuté avec la plus ſcrupuleuſe exactitude. Il ſurvint néanmoins différentes conteſtations en Toſcane. Soubiſe vouloit que la république de Montalcino joignît auſſi ſa ſanction à l'acte pour lui donner ſa validité; & le comte *de Santa-Fiora* qui traitoit au nom de Philippe, dit expreſſément qu'il ne pouvoit reconnoître aucune ſouveraineté dans un corps de factieux, qui refuſoient de ſe ſoumettre aux loix & au gouvernement de leur patrie. On regardoit comme une innovation qu'on eût entrepris à Sienne la conſtruction de la citadelle depuis la trève, & l'on trouvoit encore des difficultés dans le caractère & les pouvoirs des perſonnes

qui devoient traiter enſemble. Enfin les obſtacles furent levés le 14 mai, & en vertu de l'arrêté fait entre le cardinal de Burgos, comme lieutenant de l'Empereur & du roi d'Eſpagne, & le général Soubiſe, comme lieutenant du roi de France, & l'évêque d'Angoulême pour lui, l'on ſtatua que les parties s'en tiendroient aux conditions ſuivantes. = Tout reſtera dans l'état où étoient les choſes quatre jours auparavant, juſqu'à nouvelle déclaration, laquelle ſera rendue dans les deux mois ſuivans. Les Siennois, ceux de Montalcino, & ceux de tout le domaine de Sienne pourront aller & venir librement, poſſéder & commercer en payant les droits ordinaires. Aucune partie ne s'oppoſera aux paſſages, ne mettra de nouveaux impôts, n'inquiétera perſonne en manière quelconque; mais il y aura par-tout pleine & entière liberté ſelon la teneur de la convention =. On ſtatua auſſi comment il faudroit ſe comporter dans la reſtitution réciproque des lieux qu'on avoit pris, & des biens que les parties avoient confiſqués ſur les particuliers. 1556.

Pendant que le Connétable & l'Ami-

ral employoient en France & les avis
1556. & l'autorité pour parvenir à une paix, le Pape remuoit tout à Rome pour l'empêcher. Dans ces circonſtances le duc d'Albe paſſa de Milan dans le royaume de Naples. Il eut une entrevue à Piſe avec le Duc, & goûta les réflexions & les avis de ce Prince, qui connoiſſoit mieux que perſonne le génie des Italiens, ſur-tout celui de la cour de Rome. S'étant réciproquement communiqué leurs lumières, ils conclurent que le Pape avoit certainement pris des arrangemens avec la France; que leur plan étant d'attaquer inopinément le royaume de Naples, il falloit abſolument les prévenir. Côme lui montra que le coup le plus ſenſible qu'on pût porter au Pape étoit de lui prendre *Oſtie*, & de le fortifier pour couper à Rome toute communication de ce côté-là. Le duc d'Albe arriva donc à Naples, y prit le caractère de vice-roi, & n'omit aucun des préparatifs néceſſaires pour exécuter ſon projet; d'autant plus qu'il voyoit de jour en jour de nouveaux motifs de craindre quelque ſurpriſe. La plus grande difficulté fut de décider

le roi Philippe à faire la guerre au Pape. Pénétré dans ſa jeuneſſe de ſentimens de vénération pour le chef de l'Egliſe, & peu porté à ſuivre l'exemple de ſon père, ce n'étoit qu'avec répugnance qu'il commençoit ſon règne en déclarant la guerre au Pontife. Mais les Théologiens le tirèrent de cette perplexité. Côme & le duc d'Albe, lui repréſentant auſſi que le droit de la défenſe légitime l'emportant ſur tout autre motif, le convainquirent & le déterminèrent enfin à approuver le plan des opérations de cette guerre. Néanmoins il voulut qu'on prît auparavant toutes les voies de douceur & de condeſcendance, afin d'appaiſer la colère du Pape. Le duc d'Albe s'y prit donc avec toute la déférence imaginable; & Côme mit en uſage les termes les plus inſinuans afin de lui inſpirer des ſentimens de paix. Ce qui le calma plus que toute autre raiſon, fut la nouvelle de la trève de Cambrai: cependant il ne perdit pas de vue ſon projet. Au contraire, affectant de vouloir être médiateur entre les deux Princes belligérans, il députa le cardinal de Motula, arche- 1556.

vêque de Piſe, pour ſe rendre à la cour
1556. de Flandre, & le cardinal Caraffe ſon neveu fut député à celle de Paris. L'un & l'autre devoient, au moins en apparence, travailler à accélerer la paix; mais Caraffe avoit des inſtructions ſecrètes pour ſolliciter l'expédition des François, & le pouvoir d'abſoudre le Roi de manquer au ſerment qu'il avoit fait pour cette trève: en outre il lui étoit ordonné d'employer tous les moyens de faire diſgracier le Connétable en Cour. Le départ de Motula fut traîné en longueur ſous différens prétextes, tandis que celui de Caraffe ſe fit avec grand appareil & tout le faſte poſſible. Le maréchal Strozzi après avoir viſité les fortifications de l'Etat de l'Egliſe & celles de la république de Montalcino, voulut partir avec le Légat, afin de donner en Cour du poids & du crédit à ſa commiſſion, par les intrigues qu'il y ménageroit. Strozzi fut accompagné des principaux rebelles de Florence & de Naples, d'un certain nombre des premiers Barons de l'Etat de l'Egliſe, parmi leſquels ſe trouvoit Paul-Jourdain des Urſins, gendre du Duc. Le

Pape l'avoit rappelé à Rome, le menaçant de confiſquer ſes fiefs. Pendant l'intervalle de cette députation le Pontife tint des procédés encore plus hoſtiles envers les Eſpagnols, fit arrêter toutes les poſtes que les différens Princes y avoient pour leur ſervice. Les Caraffe ayant viſité toutes les dépêches, on répandit le bruit qu'on avoit découvert un complot qui tendoit à empoiſonner le Pape & ſes neveux. Sous ce prétexte on arrêta un Miniſtre Eſpagnol; le château Saint-Ange & les priſons ſe remplirent de priſonniers de toute qualité: on inſulta même le marquis de Sarria, ambaſſadeur de l'Empire. L'Avocat fiſcal avança en plein conſiſtoire qu'il falloit déclarer le roi Philippe déchu de ſa couronne, ôter à ſon ambaſſadeur le caractère public. Nonobſtant ces troubles, on fit la préſentation de la haquenée; & l'on expédia réciproquement des Miniſtres de Rome à Naples pour traiter d'accommodement, ou peut-être pour ſe tromper mutuellement. 1556.

Au milieu de ces troubles Côme ne voyoit pas trop quel parti il devoit prendre pour la ſûreté de ſes propres

Etats. Il entendoit dire de toute part
1556. que la trève étoit rompue, & que la Toſcane alloit devenir le théâtre de la guerre. Les avis ſecrets, les lettres interceptées, les trames qu'on découvroit, la hardieſſe & l'impudence de ſes ſujets rebelles, enfin les bruits publics, tout contribuoit à le confirmer dans ſes craintes. Epuiſé d'hommes & d'argent, il ne ſavoit quelle digue oppoſer à ce torrent; car le roi d'Eſpagne qui ſe trouvoit dans la même poſition, ne pouvoit pas lui donner de ſecours. Quelques demandes qu'il eût faites d'être rembourſé des frais qu'avoit exigés la guerre de Sienne, on ne lui avoit répondu qu'en lui offrant quelques deniers d'intérêt dans le produit des mines de l'Amérique, ou des poſſeſſions dans ces vaſtes domaines. « Vous ne ſavez donc pas » quelle eſt notre misère ? répondit Ruy Gomez au député de Côme ; » ſi l'on vous donnoit à traiter un ma- » lade & que vous n'euſſiez pas les » remèdes convenables pour le guérir, » quel parti prendriez-vous ? Et bien, » tel eſt l'état des domaines que l'Empe- » reur a abdiqués en faveur de ſon fils ».

Les troupes de Sienne, celles qui étoient dans la partie de ſon territoire, occupée par les Eſpagnols, ſe mutinoient faute de paye: les habitans privés de leur ſubſiſtance cherchoient un aſyle ailleurs. La plus horrible famine ravageoit l'Italie, & les épidémies qui en ſont la conſéquence, mettoient le comble aux déſaſtres. La peſte qui déſoloit Veniſe & les autres villes voiſines du golfe, menaçoit tout d'une ruine totale: & dans un ſiècle où l'aſtrologie étoit accréditée, l'apparition d'une comète devoit auſſi contribuer à augmenter la terreur. Le meilleur expédient que Côme pût imaginer dans ces circonſtances critiques, fut de reſter neutre en apparence, ſans cependant négliger ſa propre ſûreté, ni les moyens de gagner la confiance du Pape & des Caraffe. Il fortifia donc ſes places frontières, ſur-tout du côté de la Romagne, augmentant à Caſtrocara les ouvrages qu'il y avoit faits depuis 1549. Il fit recruter cinq mille hommes en Allemagne, & mit dans ſes domaines ſes troupes à portée de ſe préſenter où le beſoin le requerroit. Gianfigliazzi ſon envoyé à Rome, fin 1556

politique & insinuant, sut adroitement
1556. seconder ses desseins. Comme dans plusieurs de ses lettres, qu'on avoit interceptées, on n'avoit pas apperçu que le Duc eût quelque projet contraire aux caprices & aux intérêts du Pape, on prit cela pour une preuve d'attachement & de sincère amitié. Outre cela les Caraffe se flattoient de se lier par un mariage avec Côme, & d'avoir en lui un appui après la mort du Pontife. D'un autre côté ils réfléchissoient que s'il attaquoit l'Etat de l'Eglise, ses forces seroient suffisantes pour empêcher la conquête du royaume de Naples; & quel que fût l'événement de la guerre, il devenoit pour eux la voie la plus sûre pour se réconcilier avec le roi Philippe. De part & d'autre on parut donc être dans la meilleure intelligence; & le Pape protesta à Côme que s'il restoit neutre, il n'avoit rien à craindre ni des troupes de l'Etat de l'Eglise ni de celles du roi de France. Le duc de Palliano ajoutoit à ces protestations, qu'il recommanderoit les intérêts de Côme à la cour de France, & lui révéla même des menées sourdes, pratiquées contre son Etat. Quoique

que ces bonnes diſpoſitions apparentes fiſſent plaiſir à Côme, il ne s'en croyoit pas plus en ſûreté, car il ne doutoit pas des mauvais deſſeins que les François avoient contre lui, & il en voyoit la preuve inconteſtable dans les opérations de la trève. En effet, depuis le 25 mai qu'on avoit expédié des commiſſaires pour faire le rapport & la confrontation des preuves relatives aux endroits que chaque parti poſſédoit, & parvenir à ſtatuer les limites des pays qui appartenoient à l'Empire & à la France, en vertu du traité, les François & le magiſtrat de Montalcino alléguèrent différens prétextes qui ſuſpendirent & ôtèrent même tout moyen d'accommodement. Outre l'incertitude des limites, chaque parti ſe plaignoit réciproquement d'innovations. Le cardinal de Burgos prétendoit que le magiſtrat de Montalcino ne pouvoit pas exercer les droits de ſouveraineté en prenant le titre de république de Sienne, ni battre monnoie. C'eſt pourquoi le 23 juillet le tribunal ſuprême de Sienne rendit un décret par lequel il déclaroit coupables de rebellion & de félonie, tous 1556.

1556. ceux qui au mépris de la majeſté du corps légiſlatif exerçoient des droits, prérogatives, & une autorité quelconque ſous le nom de république de Sienne. Il n'y avoit que la foibleſſe des deux parties qui maintînt la tranquillité.

Quoiqu'on eût en Italie tant de motifs évidens de croire que la trève alloit être rompue, perſonne ne pouvoit ſe perſuader que le roi de France, auſſi épuiſé d'hommes & d'argent que le roi Philippe, & un Pape âgé de quatre-vingts ans, vouluſſent ſi légèrement faire la guerre. Mais Côme ne la prévoyoit que trop: affectant donc de paroître neutre, il avoit une ſecrète correſpondance avec Philippe & le duc d'Albe, ouvrant librement ſes avis à l'un & à l'autre. Dès la fin de mai Philippe ordonna de s'oppoſer aux fortifications de Palliano, & de ſurprendre à l'imprévu quelques places dans l'Etat de l'Egliſe. Mais le peu de troupes qu'avoit le duc d'Albe ne lui permit pas d'agir. D'ailleurs le Connétable & Ruy Gomez ayant fait quelques ouvertures favorables à la paix, on prit le parti de continuer à diſſi-

muler ; & le Roi remit au libre arbitre de Côme & du duc d'Albe de prendre les armes lorſqu'ils le jugeroient à propos. Pendant qu'on ſuivoit avec vigueur les préparatifs dans le royaume de Naples, Côme parloit toujours de paix au Pontife, & trouvoit en lui plus ou moins de diſpoſitions à un arrangement, ſelon les eſpérances que lui donnoit le cardinal Caraffe ſur le penchant que le roi de France avoit à rompre la trève. Mais ce Prince ayant pris ſon parti, le Pontife n'eut plus de ménagement. Enfin le marquis de Sarria obtint de ſe retirer à Sienne. Le mépris que le Pape avoit pour ce Miniſtre étoit ſi grand, que le Pontife parlant de lui à l'ambaſſadeur de Veniſe, dit, « je garde » ce fainéant à Rome malgré lui, afin » qu'il ſoit témoin de l'excommuni» cation, malédiction & privation de » ſouveraineté, que je prononcerai » bientôt à Rome contre ces félons » d'Empereur & de roi d'Eſpagne ſon » fils (*a*) ». 1556.

(*a*) Ces traits violens trouvent facilement des excuſes lorſqu'on a égard aux tems.

1556. Il étoit déjà arrivé un corps de Gaſcons à Civitavecchia, & l'on attendoit un autre renfort de France avec le retour du légat & de Strozzi. Dans ces circonſtances le duc d'Albe ayant concerté avec Côme le plan des opérations, crut qu'il falloit prévenir l'ennemi, & partit de Naples le premier ſeptembre pour attaquer l'Etat de l'Egliſe à la tête de douze mille hommes de pied, trois cens cuiraſſiers & quinze cens cavaliers. Toute déclaration, proteſtation, propoſition de paix devint inutile, parce que le Pontife ne voulut pas fléchir : on ſuivit donc les conquêtes juſqu'à Tivoli, & l'épouvante troubla toute la ville de Rome. L'armée s'empara d'Oſtie, y laiſſa une garniſon : elle ſe ſeroit facilement emparée de Civitavecchia, ſi le cardinal de Trente, gouverneur de Milan, & Doria euſſent expédié à tems les ſecours qu'ils devoient faire paſſer à Portercole. Côme avoit enrôlé dans ſon Etat trois mille fantaſſins ; mais ils devinrent inutiles par le manque des ſecours de Lombardie. Cela n'empêcha pas les progrès du Vice-roi. Il eut la précaution de faire tenir au

nom du futur Pontife les endroits dont il ſe rendoit maître, & exigeoit le ſerment de fidélité à ce titre. Paul IV fut on ne peut plus courroucé de ce procédé, & du Bellay, doyen des cardinaux, proteſta que le ſacré Collège n'adhéreroit jamais au procédé injurieux ni au tort qu'on lui faiſoit pendant la vie d'un Pontife auſſi ſaint & auſſi généralement aimé. Le duc d'Albe juſtifioit ſa conduite, en repréſentant que Philippe ne vouloit pas uſurper les biens de l'Egliſe; mais que forcé de prendre les armes par le pur caprice du Pape, il vouloit que le Pontife futur recouvrât ſes domaines ſans aucune innovation ni altération. Cependant, la terreur que les grands ſuccès des Eſpagnols avoient répandue dans Rome, fléchit l'eſprit fougueux de Paul; & Sa Sainteté ſe décida à députer le cardinal Caraffe au Vice-roi, pour entrer en accommodement. Il obtint donc une trève de dix jours le 19 novembre, & le 27 du même mois il en fut arrêté une autre pour quarante jours. Le duc d'Albe y avoit conſenti ſans difficulté, afin d'avoir le tems de faire de nouveaux préparatifs, 1556.

& le Pape, dans l'eſpérance d'avoir
1556. bientôt des ſecours de la France. Henri II avoit donné ordre que Guiſe ſe mît en marche à la tête de douze mille hommes de pied, quatre cens cuiraſſiers & ſept cens cavaliers. Cette armée devoit ſe rendre en Italie par le Piémont, & ſe joindre aux troupes du duc de Ferrare à Regio, pour y convenir avec lui du plan des opérations. Il étoit enjoint à Guiſe de ſe conformer à la volonté du Pape ſans y oppoſer la moindre difficulté.

Philippe approuva la conduite du duc d'Albe; elle étoit autoriſée par les circonſtances & par les avis de Côme, qui étoit de tous les Princes Italiens le plus intéreſſé au parti Eſpagnol, & avoit en outre ramené les Farnèſe à la dévotion de cette Couronne. Le grand crédit que le duc de Ferrare avoit obtenu à la cour de France à l'appui des Guiſe, les anciennes inimitiés, la rivalité des Maiſons Farnèſe & d'Eſte, le peu de gratitude de Paul IV envers les Farnèſe, avoient enfin déterminé le duc Octave à ſe rendre aux ſollicitations de Côme, & à ſe rejeter dans les intérêts de la

Maiſon d'Autriche. Il fut fait un traité à Gand le 15 ſeptembre, en vertu duquel Philippe rendoit à Farnèſe la ville de Plaiſance, & la partie du territoire de Parme qu'il tenoit déjà, ſe réſervant cependant pour sûreté la fortereſſe avec garniſon. Il en faiſoit autant de Novarre & des fiefs du royaume de Naples, à condition qu'il ne ſeroit pas parlé des fruits perçus antérieurement. Octave de ſon côté ſe mettoit lui-même, & toute ſa Maiſon, ſous la protection du Roi, faiſant avec lui une ligue offenſive & défenſive, & promit de pardonner aux citoyens de Plaiſance & à ceux qui avoient conjuré contre ſon père. Ce même jour on fit un autre traité ſecret, en vertu duquel le Roi cédoit Plaiſance à Octave & la partie du Parmeſan qui étoit en ſon pouvoir, à condition qu'il reconnoîtroit les tenir en fief ſelon les loix féodales. Farnèſe s'engageoit à pardonner aux conjurés, & en cas qu'ils vouluſſent quitter la patrie, il leur permettoit d'emporter leur mobilier & le prix de leurs immeubles. En outre on convint que ſi le duc Octave mouroit ſans héritier légitime, tout ce que le Roi lui cé- 1556.

1556. doit retourneroit à Sa Majeſté : qu'il y auroit entr'eux une ligue offenſive & défenſive, & Octave promettoit d'envoyer ſous ſix mois le prince Alexandre ſon fils, au ſervice de don Carlos, prince héréditaire d'Eſpagne. Les deſſeins des François & du Pape dérangèrent beaucoup ſes vues. Farnèſe ne pouvant pas agir directement contre le Pontife, à cauſe du vaſſelage de Caſtro, fit ſecrètement des préparatifs contre le duc de Ferrare ſon ennemi particulier.

Les circonſtances avoient obligé Philippe II à commencer ſon règne par ces traits de généroſité; d'ailleurs il n'avoit pas à craindre d'obſtacles de la part des vieux Miniſtres de Charles V. Cet Empereur avoit abdiqué l'Empire le 27 août, & s'étoit embarqué en Zélande le 17 ſeptembre, pour ſe retirer dans l'Eſtrémadure. Ne pouvant laiſſer ſa couronne Impériale à ſon fils, vu l'oppoſition de ſon frère, le roi des Romains, & de ſes neveux, il lui avoit laiſſé Milan, Plaiſance, Sienne & Piombino, à titre de vicariat de l'Empire, & lui en avoit confirmé la poſſeſſion par les

droits de l'Empire même. Charles V aimoit & eſtimoit le duc Côme, tant pour la bonne foi & l'amitié qu'il lui avoit montrée, que pour ſa prudence & ſon juſte diſcernement. En 1548, Charles penſant que ſes infirmités le conduiroient au tombeau, dicta le 18 janvier une ſuite d'inſtructions pour diriger ſon fils dans le maniement des affaires ordinaires & dans le gouvernement des Etats dont il héritoit; il s'exprimoit ainſi dans le XXI article: « Depuis que j'ai établi le duc de » Florence dans cet Etat, il a toujours » paru affectionné à ma perſonne & à » mes intérêts, & j'eſpère qu'il con- » tinuera avec vous cette ſincère ami- » tié, vu les faveurs qu'il a reçues » de moi: ce ſera d'ailleurs ſon avan- » tage, attendu les prétentions que » les François ont ſur ſon Etat. Con- » ſidérez auſſi qu'il eſt uni à la Maiſon » de Tolède; ainſi veillez à le main- » tenir dans ſes bonnes diſpoſitions, & » ſoyez favorable à ſes intérêts. Outre » cela c'eſt un homme de bon ſens & de » jugement, tenant ſon Etat dans l'or- » dre & bien muni de tout ce qu'il y a » de plus important pour ſa ſituation »; 1556.

1556. En partant de Flandre, Charles laiſſoit ſon fils à même de veiller plus librement aux affaires de la guerre, & de remédier en quelque ſorte aux grands déſordres dans leſquels ſe trouvoient par-tout ſes affaires & celles de ſes alliés. Côme en étoit le plus inquiet, par rapport aux préparatifs que faiſoient les François & dont on parloit de tous côtés.

Lorſque le cardinal Caraffe & Strozzi furent revenus en Italie avec les rebelles, on reprit auſſitôt les menées ſourdes, les complots ordinaires contre le Duc & ſes Etats. Ses ennemis firent retentir par-tout l'expédition prochaine des François en Italie, & l'on aſſuroit conſtamment qu'elle avoit pour but d'attaquer la Toſcane. Henri II avoit écrit à la république de Montalcino, qu'il croyoit pouvoir en remplir entièrement les deſirs, moyennant la faveur du Pape. On découvrit bientôt un complot formé pour ſurprendre Montepulciano & Cortone; une conjuration tramée à Rome par Pierre Strozzi, tendante à empoiſonner Côme & tous ſes enfans, par l'entremiſe d'un de ſes ſerviteurs.

On assuroit qu'il y avoit en dépôt douze mille ducats pour exécuter ce coup, avec promesse d'un évêché au fils de l'empoisonneur. Plusieurs particuliers, guidés uniquement par avidité, vouloient profiter des soupçons & des circonstances en révélant des conjurations imaginaires, & on les croyoit au point qu'on arrêtoit nombre d'innocens, comme complices de celles dont on avoit déjà les preuves: la difficulté d'être éclairci faisoit même qu'on se méfioit de tout le monde. Ce fut ce qui rendit si difficiles les passages d'un Etat à l'autre sur les frontières, & occasionna plusieurs fois des procès. Ces troubles avoient sur-tout lieu dans l'Etat de Sienne, où il s'étoit formé trois juridictions, & qui se méfioient l'une de l'autre. Les Siennois savoient bien que la situation de leur Etat ne permettoit plus au roi Philippe de disposer de la ville à son gré, sans le consentement de Côme dont l'ambition étoit de les avoir sous ses loix. Voulant éviter son joug, ils jugèrent à propos de semer quelques sujets de méfiance entre le Duc & le cardinal de Burgos; de manière que le Roi conçut 1556.

1556. auſſi quelque crainte des vues ambitieuſes de Côme. Le Cardinal ſe prêtoit volontiers aux inſinuations du tribunal ſuprême qui flattoit ſa vanité, en lui ſuggérant que le moyen d'être long-temps gouverneur de la ville, étoit d'empêcher que le Duc n'en eût la poſſeſſion. De là vint qu'on repréſenta pluſieurs fois au Roi, que Côme tenant les meilleures terres de la République, la capitale reſtoit comme bloquée continuellement, & que c'étoit le Duc & non Sa Majeſté qui étoit le vrai ſouverain de cet Etat; qu'en demandant la conſtruction d'une citadelle, les Siennois s'étoient propoſé de ſe garantir de ſa puiſſance; enfin que Sa Majeſté verroit bientôt la capitale réduite en un monceau de ruines ſi on ne lui rendoit toutes ces terres. Telles étoient les raiſons qui faiſoient naître des conteſtations continuelles avec les Miniſtres du Duc ſur le droit de juriſdiction, des débats entre les habitans des frontières, ce qui donnoit auſſi lieu à des vols & des aſſaſſinats. Le Duc reprochoit au Cardinal la légéreté de ſa conduite, & menaça d'agir hoſtilement contre les Siennois, s'ils

ne ceſſoient leurs procédés ; mais ils ne lui en donnoient pas moins de preuves de leurs mauvaiſes diſpoſitions. Tout cela devenoit cependant un grand obſtacle aux deſſeins qu'avoit le Duc de s'emparer des places que tenoient les François, lorſque la trève ſeroit déclarée rompue. Dans ces vues il avoit formé deux complots, l'un à Groſſeto, l'autre à Montalcino. Les complices étoient tous des gens mécontens du gouvernement François. Côme vouloit avoir de cette manière un corps de perſonnes hardies dans ces places, & prêtes à y introduite ſes milices à la rupture de la trève, vu la foibleſſe des garniſons. Le Cardinal en fut inſtruit, & en prévint le tribunal ſuprême. On arrêta quelques complices dont on fit un exemple pour les républicains de Montalcino. Sur ces entrefaites, l'imprudence du Cardinal penſa faire rompre la trève par les deux parties. Un François, domeſtique du cardinal Caraffe, ſe rendant à Florence pour révéler au Duc une conjuration que Strozzi avoit tramée contre ſa vie, fut arrêté à la porte de Sienne, muni de pouvoir de la part

1556.

1556. de Côme : le cardinal de Burgos penſant qu'il découvriroit quelque traité, fait entre le Duc & les François au préjudice de Philippe II, fit retenir cet homme pour en tirer le ſecret par les tortures. Côme prit ce procédé comme un outrage que lui faiſoit le Cardinal ; & les François de Montalcino déclarèrent auſſi que l'on violoit par-là les conditions de la trève. Strozzi étant de retour de la cour de France, le Roi avoit rappelé Soubiſe & lui avoit ſubſtitué au gouvernement de cette place Monluc, Gaſcon, homme inquiet & turbulent, ennemi déclaré du Duc, par rapport à tout ce qui s'étoit paſſé au ſiége & à la reddition de Sienne. Monluc ayant donc appris que ſon compatriote étoit détenu, ſe jeta dans le territoire de Sienne, tuant, pillant ſans aucun ménagement, & diſant inſolemment qu'il alloit faire pendre tous les Eſpagnols qui lui tomberoient dans les mains ; le François fut donc relâché. On demanda au tribunal de la Balia des commiſſaires pour calmer Monluc ; on produiſit des manifeſtes pour juſtifier cette conduite : mais tout cela étant inutile,

il fallut que Côme interposât l'autorité des Caraffe pour arrêter ce commencement de nouvelle guerre. 1556.

Côme, loin de se laisser abattre par tant de travaux, agissoit encore avec plus d'activité & de vigilance. Il visita lui-même toutes les fortifications de son Etat, sur-tout celles des frontières, distribua ses troupes pour être prêt à repousser les François, persuadé qu'ils alloient l'attaquer. Guise descendoit en Piémont avec son armée; il avoit même déjà rompu la trève en se jetant sur Valence, & s'avançoit à Reggio, pour se joindre aux troupes du duc de Ferrare, & concerter avec Caraffe les opérations de la guerre. Les François avoient pareillement rompu la trève en Flandre, par la tentative qu'ils firent sur Douai, quoiqu'inutilement. Le terme de la suspension des hostilités, arrêté entre le Pape & le duc d'Albe en Italie, étoit aussi expiré; & le maréchal Strozzi assiégeoit le port d'Ostie, dont il parvint à se rendre maître. Le Turc équipoit une flotte formidable à Constantinople, & l'on faisoit dans le port d'Ancone les préparatifs nécessaires au débarquement des troupes. Soit par 1557.

1557. ruſe, ſoit par force, on levoit de l'argent à Rome ſur les particuliers: les principaux marchands, craignant la violence, ſe ſauvoient de la ville avec leurs capitaux. Tandis que le Pape ſe vantoit d'avoir ſous ſes pieds tous les Rois de la terre, il faiſoit au Duc les proteſtations de la plus grande amitié & de la plus ſincère affection: il avoit même prévenu le roi de France qu'il ne vouloit pas qu'on attaquât la Toſcane, parce qu'il aimoit le Duc comme ſon fils. Les François & particulièrement Strozzi, ayant une armée auſſi conſidérable, ne pouvoient ſe réſoudre à manquer cette belle occaſion de rendre la liberté à Sienne & à Florence. Le cardinal Caraffe réitéra les inſtances du Pontife à l'entrevue de Reggio, & le duc de Guiſe fut obligé de ſe conformer à ſa volonté. Comme le plan politique que Paul IV s'étoit fait pour les opérations de cette guerre, tendoit à dépouiller Philippe du royaume de Naples, & d'en tirer parti à l'avantage du Saint-Siége & de ſes neveux, en vertu du traité fait avec la France, il crut devoir ne montrer aucune prétention ſur les Etats aux-

quels il n'avoit aucun droit. D'ailleurs il conſidéroit que Côme pouvoit facilement mettre obſtacle à la conquête du royaume de Naples, en ſe déclarant pour les Eſpagnols, & en attaquant les terres de l'Egliſe dans la Romagne; qu'ainſi, il valoit mieux que le Duc reſtât neutre, que d'avoir en lui un ennemi. Paul n'omit donc aucune démonſtration d'amitié pour le maintenir dans ces diſpoſitions, & pour l'obliger davantage à ce parti; il fit même en ſorte que les François ſe comportaſſent de même à l'égard du Duc. Malgré ces proteſtations d'amitié, Côme ſavoit bien ce que pouvoit l'aſcendant que Strozzi avoit ſur l'eſprit du Pontife, & que dans les propoſitions de paix qui ſe faiſoient tous les jours, il s'agiſſoit de donner l'Etat de Sienne aux Caraffe, pour indemnité des fiefs de la Maiſon Colonne & du comte de Bagno. Mais Côme fut ſingulièrement étonné de la lettre que Philippe lui expédia le 21 janvier. Le Roi lui apprenoit donc que le duc d'Albe & le cardinal Caraffe, ayant eu une entrevue pour arranger cette affaire, le Cardinal avoit propoſé de 1557.

donner l'inveſtiture de l'Etat de Sienne
1557. au duc de Palliano, mais que le Duc l'avoit nettement rejetée : le Cardinal avoit même expédié un exprès à Rome pour avertir le Pape de réitérer cette propoſition qui pouvoit ſeule acheminer à la paix. Or, ceci intéreſſant la ſûreté de ſon Etat autant que la tranquillité de l'Europe, Philippe deſiroit que Côme s'en expliquât avec le duc d'Albe, & fît enſuite paſſer à Sa Majeſté le réſultat de leurs avis, afin qu'elle pût ſatisfaire par ce moyen aux vues particulières du Duc, & aux intérêts généraux.

Côme vit bien que les manœuvres du Pape & des Caraffe n'avoient pour but que de le détacher de ſon alliance avec Philippe, & de l'obliger à ſe joindre aux François, afin de faire plus facilement la conquête du Royaume de Naples, dans laquelle ils prévoyoient de grandes difficultés. Il ſongea donc à tourner à ſon propre avantage les artifices dont ils uſoient pour l'embarraſſer, & expédia don Louis de Tolède, ſon couſin, à Philippe II, avec des dépêches dont voici la teneur : =Il ne m'eſt pas poſſible d'at-

tendre plus long-tems le rembourſement des dépenſes que j'ai faites pour l'Etat de Piombino & pour la guerre de Sienne. Quant à ce fief, on ne m'a fait juſqu'ici que de grandes promeſſes, beaucoup d'expreſſion d'amitié, des démonſtrations ſpécieuſes, par leſquelles on m'a amuſé pendant dix ans, en me ſoutirant continuellement des deniers, & me forçant pour ainſi dire de fournir des troupes pour défendre cet Etat contre les ennemis de Sa Majeſté. Quant à Sienne, le donner aux Caraffe, autant vaut-il le donner aux François, & m'obliger de me jeter dans leur parti. D'ailleurs tenir cette place avec ſi peu de troupes, & livrée à l'incapacité & à la légèreté du cardinal de Burgos, c'eſt auſſi donner aux François les moyens de la reprendre par force, & retomber dans le même cas qui en a fait entreprendre le ſiége. Si Sa Majeſté ne prend pas définitivement le parti de me rembourſer promtement, & de me donner plus de ſûreté dans cet Etat, de toute néceſſité il faudra que je traite avec les François, qui m'invitent à un accommodement par la médiation

1557.

du Pape. Je ne puis ſouffrir avec tran-
1557. quillité que Sienne ſoit ſous les loix d'un autre maître que Sa Majeſté : en conſéquence l'unique expédient que je vois dans ces circonſtances, eſt de me donner le gouvernement abſolu de cet Etat, me laiſſant à le défendre, à y changer les choſes en mieux, & à le retenir juſqu'à que ce je ſois rempli de mes créances. Enfin les opérations de l'Italie & la guerre qui m'environne de toutes parts, ne permettent pas à Sa Majeſté de longs délais ſur le parti qu'elle doit prendre, ou pour avoir en moi un allié ou un homme ſuſpect, ou pour me déterminer moi-même à me décider à ce qui me paroîtra le plus convenable.

D'un autre côté Paul IV ſuivoit ſans relâche le deſſein qu'il avoit formé de lier Côme avec les François. Pour cet effet il avoit envoyé au Duc une perſonne de confiance, chargée d'un bref ſur le ton de l'amitié & de la bienveillance. Cet émiſſaire devoit lui propoſer de s'unir au roi de France par le mariage du prince François, fils du Duc, avec une fille d'Henri. Le Pontife aſſuroit qu'il avoit tout

pouvoir du Roi pour conclure cette affaire, & demandoit que Côme expédiât à Rome une perſonne convenable & de confiance avec les pouvoirs requis pour arrêter les conditions les plus honorables aux deux parties. Cette offre parut trop éblouiſſante au Duc ; d'ailleurs l'âge de la future épouſe exigeoit des délais pour la conſommation du mariage ; il regarda donc cette offre comme un ſtratagême dont uſoient les François afin de le rendre ſuſpect à Philippe II. Il ſe croyoit d'autant mieux fondé, que l'évêque de Vienne qui avoit été chargé de cette commiſſion, n'avoit pas eu la diſcrétion néceſſaire à cet égard. Néanmoins Côme voulut ſe comporter de manière à ne pas déplaire au roi d'Eſpagne, & à laiſſer les choſes en ſouffrance pour ſe ménager un parti dans le cas que les réponſes de la cour de Bruxelles ne fuſſent pas favorables à ſes intérêts. Il chargea donc l'évêque de Cortone, ſon conſeiller ſecret, de ſe rendre à Rome pour remercier le Pape de ce bon office, & lui dire que les circonſtances actuelles ne lui permettoient pas de ſe 1557.

décider promtement dans une affaire
1557. auſſi importante; qu'au reſte il prioit Sa Sainteté d'accorder une autre audience ſecrète à ſon ambaſſadeur ordinaire, & de traiter avec lui des conditions que le Roi exigeoit pour ces vues. L'Evêque s'aquitta de ſa commiſſion; mais les événemens inattendus la rendirent plus difficile; & même elle ne fut pas ſans danger. Le port d'Ancone avoit été confié à la garde de quelques officiers rebelles de Florence, que Strozzi avoit placés là pour y faire débarquer l'armée Turque ſans crainte & ſans difficultés. Pluſieurs d'entr'eux deſirant revenir dans la patrie, & guidés par l'avidité du gain, avoient offert à Côme de remettre cette place au duc d'Albe, & d'y introduire les troupes de Naples. Côme voulant en inſtruire le Vice-roi lui expédia ſon ſecrétaire Concino, l'homme en qui il avoit le plus de confiance. Concino fit naufrage, ſe rendit à Rome où on l'arrêta pour le queſtionner. L'évêque de Cortone n'eut pas de peine à obtenir la liberté du ſecrétaire; mais les flots ayant jeté les débris du vaiſſeau ſur la plage,

on y trouva les lettres dont Concino étoit chargé concernant le complot d'Ancone. On le ſaiſit de nouveau, & on le conduiſit au château S. Ange, où l'on n'épargna aucun tourment pour tirer de lui dans la queſtion la connoiſſance de cette affaire. Le Pape ne voulut cependant pas que cet événement dérangeât rien de ſes vues, il ſe contenta des moyens juſtificatifs qu'on lui allégua, & fit élargir le priſonnier à la demande du Duc & de l'Evêque. La préſence de l'évêque de Vienne n'étoit cependant pas déjà trop agréable à Rome, parce que Strozzi ſe méfioit extrêmement de lui, & que tous les rebelles Florentins le déteſtoient. Ils l'appelloient même l'Evêque *à l'ampoule* (fiole) parce qu'ayant été envoyé de la part de Côme à la cour de France pour complimenter la Reine, il avoit gagné un domeſtique de Pierre Strozzi, & lui avoit remis une fiole de poiſon qu'il devoit faire prendre à ſon maître. Les rebelles Florentins l'inſultoient publiquement, lui demandant s'il étoit bien pourvu d'ampoules ; ils rempliſſoient même toute la cour du Pape 1557.

de cet événement, & excitoient
1557. Strozzi à ſe venger en uſant du crédit qu'il avoit auprès du Pape. Cela fut cauſe qu'il revint promtement. Alors l'ambaſſadeur ordinaire du Duc continua ſes conférences & ſes propoſitions avec le Pape, concernant le mariage propoſé, mais dans le deſſein de traîner l'affaire juſqu'à ce que le couſin du Duc fût de retour de la cour de Bruxelles.

Don Louis de Tolède étoit arrivé à Bruxelles au moment même où Philippe alloit partir pour Londres: Ruy Gomez étoit auſſi ſur le point de ſe rendre en Eſpagne, pour s'occuper des préparatifs de la guerre. Le conſeil trouva les propoſitions de Côme bien hardies; & l'on ne manqua pas de le ſoupçonner de mauvaiſe foi, vu les vives inſtances qu'il faiſoit, afin, diſoit-on, d'être à même de s'arranger avec les François. On conſidéra qu'en lui abandonnant le gouvernement de Sienne, c'étoit augmenter les dettes du Roi, loin de les éteindre, parce que le Duc y feroit des dépenſes dont on ne pourroit jamais le remplir; que d'ailleurs, en vertu

de

de la conceſſion que Charles V avoit faite au Roi, l'on ne pouvoit diſpoſer de cet Etat qu'à charge de fief. D'un autre côté l'on réfléchiſſoit qu'il n'étoit preſque pas poſſible de lui refuſer un Etat dont il pouvoit aiſément s'emparer les armes à la main ; & que s'il ſe lioit avec le Pape & les François, il mettoit les Etats Eſpagnols de l'Italie dans le plus grand danger. C'eſt pourquoi l'on penſa qu'il valoit mieux lui céder ce qu'il pouvoit prendre lui-même ; le lier de manière à lui ôter les moyens de nuire au Roi, l'intéreſſer, l'obliger même à défendre & conſerver avec vigilance les Etats de Sa Majeſté. En conſéquence Philippe étant à Calais le 17 mars, envoya des inſtructions à don Figueroa, châtelain de Milan, lui ordonnant de ſe rendre à Florence pour conclure avec le Duc la ceſſion de Sienne. Figueroa fit donc à Côme les propoſitions ſuivantes : = 1°. Le Roi cédera au Duc, Sienne en fief noble, ſe réſervant Orbitello, Télamon, Portercole & Montargentaro. 2°. Sienne ſera libre & gouvernée en forme de république. 3°. Le Duc reſtituera Piom- 1557.

bino & l'Elba à Sa Majeſté, avec
1557. toutes les fortifications, & donnera à Appiano une indemnité équivalente dans l'Etat de Sienne. 4°. Le Duc reconnoîtra avoir été entièrement rempli de toutes les ſommes que le Roi lui devoit, & s'obligera de fournir des vivres, des pionniers, des munitions, aux dépens néanmoins de Sa Majeſté. 5°. Il promettra de chaſſer les François de la Toſcane, & concertera avec le châtelain les moyens de l'effectuer, s'obligeant en outre de laiſſer ſes galères au ſervice du Roi toutes les fois que Son Alteſſe en ſera requiſe. 6°. Il y aura une alliance offenſive & défenſive perpétuelle entre le Duc & la couronne d'Eſpagne, & ledit Duc fournira ſa part des dépenſes néceſſaires pendant tout le tems que durera la guerre; en outre il enverra ſept mille Italiens, trois mille Allemands au ſecours du royaume de Naples, joint à cela ſix cens chevaux, artillerie & munitions. 7°. Enfin, le Duc ne pourra marier ſes fils ſans le conſentement de Sa Majeſté. = A la fin de ces propoſitions Philippe ajoutoit qu'il vouloit, à quelque titre que

ce fût, être ami de Côme, & ſe ménager ſa confiance. Mais le Duc n'agréa que les expreſſions d'amitié, & rejeta ouvertement toutes ces conditions qui léſoient ſa dignité & ſes intérêts. Voici donc ce qu'il y répondit par ordre : = Le Duc étant indépendant, ne veut pas devenir vaſſal pour un Etat auſſi peu important que le Siennois. Le Roi en ſe réſervant les places mentionnées montre auſſi qu'il ſe défie de moi. 2°. Je ne comprends pas comment Sa Majeſté voulant me céder Sienne, prétend qu'elle ſoit libre : c'eſt dire clairement qu'il ne me la cède pas. 3°. Quant à l'Elba & à Piombino j'attendrai pour les rendre qu'on m'ait rempli de mes créances ; mais Portoferraio ne me ſera ôté que par toutes les voies de force & de rigueur. Si je dois donner une indemnité au feudataire Appiano dans le territoire de Sienne, j'abandonne volontiers l'avantage de ce fief à Sa Majeſté, puiſque le Siennois ne produit pas quarante mille ducats de revenu. 4°. Reconnoître que je ſuis rempli de toutes mes créances, ce ſeroit pour moi le plus grand préjudice, vu 1557.

1557. le peu d'étendue des domaines d'une auſſi petite principauté que la mienne: je ſerois aſſez libéral pour faire préſent de ces créances au Roi plutôt que de l'en tenir quitte aux conditions propoſées. 5°. Je ne comprens pas comment Sa Majeſté peut exiger que mes galères ſoient à ſon ſervice, tandis qu'elle veut m'ôter mes ports. 6°. Les loix réciproques entre deux Princes d'un rang auſſi différent ne deviennent pour ainſi dire obligatoires que pour le plus foible. D'ailleurs les troupes que Sa Majeſté demande comme auxiliaires, excèdent le nombre de celles que le roi de France a expédiées contre le royaume de Naples. Je ſuis tout fier de l'honneur que me fait Sa Majeſté de me croire ſi puiſſant; il falloit donc qu'elle m'accordât le Pérou; alors je me ſerois rendu plus facilement à ſes deſirs. 7°. M'ôter la liberté de marier mes enfans à mon gré, c'eſt un affront manifeſte, & me traiter en eſclave. = Après avoir ainſi répondu à Figueroa, il écrivit au Roi que ſi les propoſitions que lui faiſoit Sa Majeſté avoient pour but de modérer la hardieſſe de ſes demandes, il

en reſtoit ſuffiſamment mortifié ; mais que démêlant les bonnes diſpoſitions de Sa Majeſté parmi les mauvais offices de ſes Miniſtres, il la prioit de lui en donner des preuves plus diſtinctes, & de lui propoſer des termes plus raiſonnables. 1557.

Néanmoins Figueroa ne ſe déſiſta pas de ſes démarches, voulant faire accepter à Côme le parti propoſé, moyennant quelques tempéramens à faire aux conditions. Il rejeta donc le titre de lieutenant & de gouverneur qu'on avoit demandé, le croyant ſujet à trop de conteſtations, préjudiciable aux intérêts du Roi, & ſuſceptible d'expoſer les deſcendans de Côme au danger d'en être privés par les ſucceſſeurs de Philippe II. Il engagea enſuite le Duc à ſuivre les vues qu'avoit eues Charles V, lorſque les Siennois renoncèrent d'eux-mêmes en termes formels à leur liberté entre les mains de l'Empereur & du roi d'Eſpagne. Charles par un acte du 17 avril 1556, avoit confirmé avec ampliation, les droits cédés à ſon fils par l'acte du 30 mai 1554. Conſidérant donc alors que les circonſtances

1557. l'obligeroient de gratifier Côme de tout l'Etat de Sienne, ou au moins d'une partie, il s'étoit plus ouvertement expliqué ſur la faculté de *ſous-inféoder* cet Etat en tout ou en partie, ſans qu'il fût beſoin d'obtenir le conſentement de l'Empereur. Il lui avoit encore permis de tranſmettre au *ſous-feudataire* les mêmes prérogatives & droits, la ſouveraineté, ſans que l'Empire pût y mettre oppoſition quelconque. Côme réfléchit donc qu'il valoit mieux ſaiſir l'occaſion d'acquérir le Siennois en pleine ſouveraineté, eſpérant que la poſſeſſion & les circonſtances le mettroient en état, lui ou ſes ſucceſſeurs, de ſe dégager d'une partie de ces liens. Ainſi, voyant qu'on avoit adouci les termes qu'on lui propoſoit, il arrêta de concert avec Figueroa, 1°. qu'il reſtitueroit Piombino au feudataire Appiano, qui étoit déjà à Londres pour redemander ſon Etat; 2°. qu'il garderoit Portoferraio; & auſſitôt il expédia don Louis de Tolède à Londres, où celui-ci fit ratifier le 2 juin par le Roi, tout ce qui avoit été ſtatué entre le Duc & le Châtelain. En conſéquence il fut ſtipulé à

Florence un traité en date du 3 juillet, par lequel Figueroa, en vertu des pouvoirs qu'il avoit du Roi, céda la ville & l'Etat de Sienne à titre de fief noble & honorifique, à charge de foi & hommage, ſauf les ports d'Orbitello, Telamon, Portercole, Montargentaro, San-Stephano que le Roi ſe réſervoit. Sa Majeſté lui donnoit la libre & pleine propriété de la *tenure* de la *Marſiliane* & les biens qui en dépendoient. Le Duc rendoit à Sa Majeſté Piombino & l'Elba, mais gardoit Portoferraio avec un territoire de deux milles d'étendue tout autour, & auſſi à titre de fief. En vertu de ces ceſſions, Côme renonçoit à toute créance qu'il eût à répéter contre le Roi ſous titre quelconque, & contre Appiano : il s'engageoit à fournir des vivres, des munitions, des ouvriers pour les travaux & la défenſe des ports mentionnés, mais aux dépens du Roi ; en outre de lui donner du ſecours en cas qu'une de ſes places fût aſſiégée, & de contribuer pour un tiers dans les frais de la défenſe. Le Roi de ſon côté promettoit de fournir au Duc quatre mille hommes de pied, quatre 1557.

cens cavaliers avec la paie de ſix mois,
1557. pour être employés à expulſer les François de la Toſcane. Il fut fait une ligue offenſive & défenſive à perpétuité entre les deux contractans & leurs ſucceſſeurs ; & au cas que l'Etat de Florence ou de Sienne fuſſent attaqués, le Roi s'obligeoit de fournir au Duc douze mille hommes d'infanterie, quatre cens cuiraſſiers & ſix cens hommes de cavalerie légère, entièrement à ſes frais; réciproquement Côme devoit fournir quatre mille hommes de pied, quatre cens cavaliers & ſes galères pour le ſervice du Roi à la première requiſition, ſi le Milanois ou le royaume de Naples étoient attaqués par quelque Prince Italien. Ils convinrent auſſi que ni l'un ni l'autre d'entr'eux ne pourroit faire aucune ligue ni confédération contraire aux termes de ce traité, ſauf cependant en tout l'indépendance de l'Etat de Florence. Le 4 juillet Côme s'obligea par un écrit ſous ſeing-privé, en forme d'acte ampliatif annexé à ce traité, de marier ſes enfans mâles à la ſatisfaction de Sa Majeſté. L'Italie applaudit à cette adreſſe du Duc, qui avoit ſu obtenir

ſi facilement du Roi l'Etat de Sienne, & blâma au contraire la foibleſſe que les Eſpagnols avoient eue d'agrandir un Prince ſi ambitieux. Mais ſi l'on conſidère les circonſtances des deux parties, on conclura ſans peine que le Roi gagna plus qu'il ne perdit par ſa ceſſion. Le Duc étoit créancier de ſommes conſidérables qu'il n'étoit plus poſſible au Roi de payer, qu'en gênant extrêmement ſes Etats dans ce moment-là. D'ailleurs Côme tenoit déjà dans le Siennois la Valdichiane, Caſſole & Maſſa: le Roi étant à Gand, avoit déclaré que le Duc devoit auſſi retenir Piombino & l'Elba; & le duc d'Albe étoit chargé de donner au feudataire Appiano une indemnité dans le royaume de Naples. On ne pouvoit donc plus ſans injuſtice dépouiller Côme de ces poſſeſſions; & il n'étoit pas facile de le faire, à moins qu'on ne prît les armes contre lui. Mais on avoit trop de raiſons de ne pas l'irriter, parce que s'il ſe joignoit aux François, non-ſeulement il étoit en état de ſe maintenir en poſſeſſion, il pouvoit encore mettre dans le plus grand danger tout ce que la monar- 1557.

chie Eſpagnole avoit en Italie : or, c'étoit ce que Philippe craignoit. Ce fut donc là le motif de la réſolution qu'il prit de lui céder Sienne, malgré l'avis contraire de tout ſon conſeil. Cependant les conditions de la ceſſion contrebalançoient aſſurément le don qu'il lui faiſoit. L'Etat de Sienne ne produiſoit pas chaque année cinquante mille ducats de revenu. Trois ans d'une guerre des plus cruelles en avoient preſque fait un déſert. Pour y retenir le peu d'habitans qui y reſtoient, il falloit des troupes, des garniſons ; ce qui exigeoit de groſſes dépenſes. Cet Etat n'eût jamais produit, ſous le gouvernement Eſpagnol, de quoi pourvoir à ſa défenſe : le donner, n'étoit donc pas une perte pour la monarchie. Le traité de Florence au contraire, dégageoit le Roi de tout ce qu'il devoit au Duc, l'exemtoit de l'indemnité du fief de Piombino, le rendoit maître des ports de Sienne, & aſſuroit à la monarchie d'Eſpagne la poſſeſſion paiſible de ſes Etats d'Italie, en obligeant Côme & ſes ſucceſſeurs à lui être fidèles. La Toſcane devenoit même comme incorporée au

1557.

royaume d'Eſpagne, parce que les conditions ſtipulées pour les ſecours mutuels, mettoient le Roi à même de diſpoſer dans le beſoin des forces de Florence comme de celles du Siennois. Côme n'entendit donc rien au plan de politique de Philippe, & ſe laiſſa guider par la ſeule ambition d'acquérir un Etat ſi étendu, ou ſe fia peut-être trop ſur les révolutions futures & ſur l'adreſſe de ſes ſucceſſeurs. Mais il eſt certain que cette acquiſition n'augmenta jamais la puiſſance des Souverains de la Toſcane, & que ces Princes ont pluſieurs fois acheté le Siennois, tant par les frais exceſſifs qu'ils ont été forcés de faire pour ſecourir les provinces Eſpagnoles de l'Italie, que par pluſieurs tentatives très-diſpendieuſes pour le mettre en meilleur état, & le relever des anciennes calamités dont il ſe reſſent encore aujourd'hui. La ſuite & la combinaiſon des événemens ont prouvé depuis deux ſiècles, que Côme paya trop cher la ſûreté de la ſouveraineté de Florence; parce que les Eſpagnols ne permirent jamais que ſa famille ſortît des limites dans leſquelles ils l'avoient bor- 1557.

1557. née par ce traité. Mais l'Italie n'en accuſa pas moins Philippe de foibleſſe, & vanta beaucoup la fineſſe du Duc, qui avoit ſu profiter des circonſtances & ſurpaſſer la politique de ce Monarque.

1557.

CHAPITRE VII.

Le duc Côme prend poſſeſſion de Sienne ; ſe tient en garde contre les François, & offre ſa médiation pour la paix entre le Pape & le roi d'Eſpagne. Expédition de Guiſe contre le royaume de Naples. Concluſion du traité de Cavi. Continuation de la guerre entre les Eſpagnols & le duc de Ferrare. Le cardinal Caraffe projette d'aſſujettir Lucques à Florence. L'Arno inonde & ravage la Toſcane. Conduite de Côme avec les François de Montalcino. Il conclut un traité de paix entre le roi d'Eſpagne & le duc de Ferrare. Mariage de Lucrèce de Médicis.

L'EXPÉDITION du duc de Guiſe avoit jeté la conſternation dans toute l'Italie, & faiſoit déjà craindre la dévaſtation entière de cette contrée. Tous les Etats, excepté la république de Veniſe, ſe trouvoient compliqués dans cette guerre. Le Pape & Strozzi,

1557. qui en étoient les auteurs, devenoient deux objets de haine & d'admiration pour tout le monde. Philippe avoit expédié Ruy Gomez en Eſpagne pour préparer toutes les forces de ce royaume, & lui-même s'étoit rendu en Angleterre dans les vues de réunir celles de cette iſle contre la France, à l'aide de l'amitié de ſon épouſe. Heureuſement pour lui, l'Amérique répandit ſes tréſors à propos pour l'équipement d'une flotte & pour la levée des troupes; & la nation Angloiſe ſe prêta aux ſollicitations, aux inſtances de la Reine. Henri II, épuiſé d'hommes & d'argent, attendoit avec impatience l'avis de la conquête du royaume de Naples, & ſe repoſoit de la ſûreté de la France ſur les fortereſſes des frontières. Pendant ce tems-là, les opérations de la campagne furent concertées à Reggio. Guiſe devoit paſſer par la Romagne & aller attaquer l'Abbruze; le duc de Ferrare devoit agir en Lombardie, pour ſe réunir enſuite à Briſſac & fondre dans le Milanois, tandis que Strozzi à la tête des troupes du Pape, ſe porteroit contre Colonne dans la campagne de Rome. D'un autre côté le duc

d'Albe preſſoit avec vigueur les pré- 1557.
paratifs néceſſaires à la défenſe, diſ-
poſant tout de manière que les frais retombaſſent particulièrement ſur les Eccléſiaſtiques. On commença à moins craindre dans la partie ſupérieure de l'Italie, lorſqu'on ſut que Guiſe dirigeoit ſa marche vers l'Abbruze; parce que les forces du duc de Ferrare occupées contre celles de Farnèſe & de l'Etat de Milan, ne pouvoient faire de grands progrès. Le ſort de Sienne n'étoit pas encore décidé en Toſcane; & les débats qui s'élevoient entre le Duc & le cardinal de Burgos, expoſoient cet Etat à quelque ſurpriſe. Depuis que la citadelle y avoit été élevée, le Roi en avoit confié la garde à don Alvaro de *Sande*; le chargeant en outre du commandement général des troupes de cette province. Les François de Montalcino avoient obſervé la trève avec les places qui étoient dans le domaine du Duc, plus par un acquieſcement tacite & mutuel qu'en vertu des conditions, parce que l'une & l'autre parties y avoient ſenſiblement manqué: d'ailleurs on n'avoit pas encore déclaré la légitimité des

1557. poſſeſſions, ni déterminé les limites des juriſdictions reſpectives. Monluc affectoit toute complaiſance envers le Duc, & donnoit la ſatisfaction la plus ample à chaque réclamation. Outre un régiment Allemand, le Duc avoit huit mille hommes d'infanterie Italienne pour la défenſe de ſon Etat; or, cela exigeoit toute circonſpection de la part de Monluc. Les Eſpagnols n'avoient pas autant de forces dans Sienne & dans les ports; c'eſt pourquoi la république de Montalcino avoit rompu la trève avec les Eſpagnols à l'arrivée de Guiſe; ſe jetant dans les villes, les villages pour les piller, s'y fortifiant méme en quelques endroits, & s'y ſoutenant avec une garniſon. Cette conduite avoit obligé don Alvaro de ſe mettre en campagne avec ſes forces, tant pour reprendre les lieux que l'ennemi avoit occupés, que pour défendre & ſoutenir ceux qui étoient ſoumis aux Eſpagnols. Cette province ſe vit en proie aux ravages cauſés par de fréquentes eſcarmouches, des ſurpriſes, des déprédations, des incendies; ravages qu'éprouvoit déjà cette malheureuſe province, lorſqu'on

publia la ceſſion de Sienne faite par le roi d'Eſpagne au Duc. Cette nouvelle remplit de crainte la république de Montalcino : le cardinal de Burgos & ſes Eſpagnols en devinrent furieux ; & la ville de Sienne fut dans une triſteſſe & dans une conſternation générale. Figueroa & don Louis de Tolède ſe rendirent en cette ville, l'un avec des lettres & un ordre exprès de remettre Sienne au Duc de la part du Roi ; l'autre muni de pouvoirs pour en prendre formellement poſſeſſion dans le moment, au nom de Son Alteſſe. Les prétextes, les difficultés, les longueurs du Cardinal allèrent preſque juſqu'à la déſobéiſſance ; & les troupes Eſpagnoles ſe mutinèrent faute de paie : de ſorte que le Duc fut forcé de débourſer une groſſe ſomme pour ſatisfaire leur avidité, de peur d'entrer en poſſeſſion par des hoſtilités. Enfin les garniſons furent changées, & le Cardinal partit de Sienne, ſifflé, moqué du peuple & déteſté des Eſpagnols mêmes. Le 19 juillet la priſe de poſſeſſion ſe fit avec toutes les formalités requiſes : Niccolini, Auditeur & conſeiller du Duc, prit le titre de ſon lieutenant, 1557.

& de gouverneur général de la ville
1557. & Etat de Sienne. Frédéric de Montauto eut la garde de la forteresse & le commandement des troupes. Les communes & les feudataires eurent ordre de venir à Florence y prêter serment de fidélité au Duc, ou de se rendre à Sienne pour le prêter entre les mains de son lieutenant. Les Siennois voulurent dissimuler par leurs actions, cette tristesse qui ne se manifestoit déjà que trop par la pâleur de leurs visages, & envoyèrent une députation au Duc pour l'assurer de la joie que toute la ville avoit de lui être soumise. Côme calma un peu leur chagrin, en montrant à ces députés une ame grande & généreuse, & sut par-là tenir ces nouveaux sujets tranquilles dans le tems même qu'il leur eût été le plus facile de remuer.

La marche des François vers l'Abbruze fut comme le flambeau qui alluma la guerre en différentes parties de l'Italie. Brissac après avoir pris Valfenera en Piémont, entreprit le siége de Coni. Le duc de Ferrare s'avança pour assiéger Coreggio, & menaçoit déjà Guastalla. Guise ayant passé

le Tronto, après les plus cruels ravages, dévaſtant, incendiant tout, vint mettre le ſiége devant Civitella, place frontière du royaume de Naples, ſituée avantageuſement, & défendue avec valeur par les troupes du Vice-roi. Il y fut convaincu des difficultés que préſentoit la conquête de ce royaume. Le duc d'Albe ayant campé dans le voiſinage de la place avec douze mille hommes, tant infanterie que cavalerie, empêcha l'ennemi de prendre la place & de s'avancer plus loin dans le royaume. Guiſe forcé de lever le ſiége, repaſſa le Tronto, & conduiſit ſon armée dans la Marche. Le dépit d'être arrêté dans le chemin de la gloire dès le commencement de la campagne, le courrouça contre Caraffe, qui ne lui avoit pas fourni de la part du Pape les troupes & les autres choſes néceſſaires qu'on avoit promiſes au Roi avec tant d'aſſurances, pour l'engager dans cette expédition. De la mauvaiſe humeur on en vint à de ſérieux débats; de ſorte que Guiſe avoit réſolu de ſe retirer totalement de l'Etat de l'Egliſe, & d'aller ſe joindre à Briſſac dans le Piémont. Le Pape

1557.

1557. en fut dans une extrême agitation : Strozzi mit tout en uſage pour empêcher la retraite de cette armée, & pour la réunir avec les Caraffe. On arrêta que Strozzi ſe rendroit à la cour de France, y préſenteroit le fils du duc de Palliano pour gage de la fidélité de la Maiſon Caraffe. Il devoit auſſi y expoſer les difficultés & le danger qu'il y auroit de ſuivre la guerre contre le royaume de Naples, demandant en même-tems qu'on changeât le plan des opérations, & qu'on fît marcher les troupes vers la Toſcane auſſitôt qu'on auroit repris les places que le duc d'Albe avoit enlevées à l'Etat de l'Egliſe. Le Pape qui n'étoit pas prévenu de ce deſſein, vouloit encore amuſer le duc de Florence, par différentes propoſitions de paix juſqu'au retour de Strozzi : celui-ci devoit apporter une déciſion favorable, & les deniers néceſſaires à l'exécution du projet ; & en cas qu'il revînt avec la négative, on eût auſſitôt mis en avant quelques préliminaires pour parvenir à un traité de paix. Côme employa tous les moyens de faire réuſſir ſes ſollicitations & ſes inſinuations, dans

les vues de déterminer le roi Philippe à donner à Vargas, ſon ambaſſadeur à Veniſe, les pouvoirs requis pour agir ſelon les avis que le Duc lui donneroit. Mais il s'apperçut bientôt que le mécontentement que les François avoient du Pape, ne tendoit qu'à le forcer de céder les places d'Ancone & de Civitavecchia, & que Strozzi ne conſeilleroit jamais la paix à Henri II, parce que la grandeur de Strozzi finiſſoit néceſſairement avec la guerre. Le duc d'Albe prêta volontiers l'oreille aux propoſitions : mais pendant ce tems-là, il ne renforça pas moins l'armée de Marc-Antoine Colonne qui aſſiégeoit Palliano, après s'être emparé de la ville de Segni, & ſuivoit ſes conquêtes du côté de Rome. Sur ces entrefaites, Côme informé que Strozzi revenoit de France avec de l'argent, & que les François faiſoient de groſſes recrues Suiſſes, réfléchit que c'eſt toujours un mauvais parti que de temporiſer dans les vues d'une ſimple défenſe, lorſqu'on peut agir offenſivement ; & crut que la néceſſité le contraignoit de faire marcher ſes troupes contre l'Etat de l'Egliſe. Il augmenta 1557.

donc ſes milices, & concerta avec le
1557. duc d'Albe les opérations qu'ils avoient à ſuivre enſemble. Côme vouloit appuyer ſon expédition avec les galères de Doria, s'emparer de Civitavecchia & de toute la plage Romaine juſqu'au Tibre, & faciliter ainſi la diſperſion des François en les privant de tout ſecours du côté de la mer. Il envoya même le capitaine général de ſes galères, avec ordre d'apporter tous ſes ſoins pour arrêter Strozzi dans ſon retour de France, en ſe ſtationnant à *Monte-Criſto* ou à la Pianoſa, & de faire voguer çà & là ſes galères dans les environs, afin d'épier cet ennemi. Mais Strozzi ſavoit trop bien ſe garantir de toute embûche, & il arriva heureuſement à Rome, chargé de remettre à Guiſe de la part du Roi des ordres de ſecourir le Pape; il avoit auſſi des pouvoirs pour tenter la conquête de la Toſcane, lorſqu'il auroit repris les places dont le duc d'Albe s'étoit rendu maître. Les Florentins qui étoient à Lyon fourniſſoient trois cens mille ducats pour ces opérations; & le plan étoit d'attaquer l'Etat de Florence du côté de Cortone.

Cette réſolution de la cour de France fit renoncer Côme au deſſein d'agir hoſtilement contre le Pape, & l'engagea au contraire à gagner davantage ſa confiance dans les vues de le porter à la paix. Les événemens le favorisèrent. En effet le duc d'Albe voyant que Guiſe marchoit au ſecours de Palliano, ſe porta vers Rome avec ſon armée, & jeta l'épouvante dans cette ville, en campant ſous Valmontone ; il tenta même une nuit de monter à l'eſcalade. Mais les Caraffe furent encore plus déconcertés lorſqu'ils apprirent la défaite de l'armée Françoiſe à Saint-Quentin, arrivée le 10 août ; que le Connétable, l'Amiral & pluſieurs des premiers perſonnages de la Cour étoient priſonniers, & Saint-Quentin pris ; que la France reſtoit alors ſans défenſe, & que Philippe, après avoir paſſé les frontières avec tant de facilité, pouvoit venir ſans obſtacle mettre le ſiége devant Paris. Ces événemens furent confirmés par le rappel ſubit de Guiſe, qui eut ordre de voler à la défenſe de ce Royaume, & par la conſternation générale de tous les partiſans de la France. Les circonſ-

1557.

tances ayant changé, Côme changea
1557. auſſi de langage; il reprocha au Pape & aux Caraffe la mauvaiſe foi avec laquelle ils avoient agi juſques-là en ſe refuſant à la paix après l'avoir engagé à faire venir de la part du Roi les pouvoirs requis pour traiter. Il ordonna donc à ſon Envoyé de prendre congé & de ſe retirer ſous prétexte de ſûreté, ou d'autre motif urgent. Paul IV ſe voyant abandonné des François & à la diſcrétion du duc d'Albe, déconcerté, humilié même, voulut juſtifier ſa conduite à l'envoyé de Côme, imputant à Caraffe & à Strozzi d'avoir retardé la paix, & chargea l'envoyé de préſenter à Son Alteſſe les conditions d'un traité. Il écrivit à Côme de s'employer de tout ſon pouvoir à une opération auſſi avantageuſe, parce qu'il vouloit faire la paix avec Philippe par ſa médiation. Côme s'en chargea volontiers, & repréſenta au duc d'Albe que ne voulant pas opprimer le Pape, il convenoit de lui accorder la paix pour le détacher de la France; que par là on auroit la liberté d'employer les forces de Naples pour recouvrer les places de la Toſcane

cane & le Piémont ; que le duc de Ferrare reſteroit à la diſcrétion du roi d'Eſpagne, tandis qu'autrement on n'auroit point de forces à lui oppoſer en Italie ; que d'ailleurs ſi l'on ne s'accordoit pas avec le Pape, les Vénitiens qui s'intéreſſoient tant à cette paix ne manqueroient pas de ſe déclarer ; que peut-être même le Pape réduit au déſeſpoir, céderoit aux François les places qu'ils demandoient avec tant de ſollicitations pour leur ſûreté ; places dont il ſeroit alors très-difficile de les expulſer : ce qui ſeroit un obſtacle conſidérable à tout accommodement. Le duc d'Albe goûta ces réflexions, & le fit renoncer à exiger du Pontife, que Sa Sainteté déclarât qu'elle avoit tenu d'injuſtes procédés contre le Roi. Il laiſſa auſſi de côté le petit reſſentiment qu'il avoit de ce que Côme eût ſans ſa participation obtenu du Roi tous les pouvoirs requis pour traiter avec le Pape, en offrant lui-même ſa médiation. Le Pape ſe déſiſta auſſi de la réſolution qu'il avoit priſe de ne pas traiter directement avec le duc d'Albe. Sa Sainteté lui expédia même les cardinaux Sancta- 1557.

1557. Fiora & Vitelli, & enſuite Caraffe lui-même. Ces trois députés conclurent enfin le traité de Cavi le 12 ſeptembre. Le duc d'Albe s'obligea de venir faire à Rome ſa ſoumiſſion au Pontife, & celui-ci devoit le recevoir avec tous les honneurs. Paul s'engageoit à renoncer à ſon alliance avec les François, & à les faire ſortir de l'Etat de l'Egliſe, *en ſe tenant dans les bornes de ſon état de paſteur univerſel de l'Egliſe.* On promit de reſtituer les places dont on s'étoit emparé, de remettre toute peine afflictive à ceux qui y auroient été ſujets; mais on ſtatua que Colonne, le comte de Bagno & Aſcagne de la Cornia reſteroient toujours chargés de la ſentence portée contr'eux par contumace, à la volonté du S. Siège. Palliano fut remis en des mains sûres, de l'agrément des parties, pour être reſtitué lorſque le Pontife & le Roi en diſpoſeroient d'un commun accord. Le duc d'Albe exécuta le traité, & ſe rendit à Rome comme en triomphe; toute la cour du Pape ſe préſenta à ſa rencontre, & il fut reçu pontificalement de Sa Sainteté devant vingt-

deux Cardinaux ; on lui déféra même les honneurs qu'on y accorde ordinairement aux Souverains. Le Pape expédia au duc Côme, Paul Jourdain des Urſins ſon gendre pour recevoir Son Alteſſe & l'aſſurer des bonnes diſpoſitions où il étoit envers le roi d'Eſpagne & ſes alliés. L'armée Françoiſe ſe retira en deux diviſions, dont l'une s'embarqua à Civitavecchia avec le duc de Guiſe & Strozzi, pour regagner la France, l'autre marcha vers la Romagne pour paſſer à Ferrare, ſous les ordres du duc d'Aumale (*a*). On envoya auſſi à Montalcino dix compagnies d'infanterie & quelques cavaliers. La paix ayant été publiée dans le conſiſtoire, le Pape nomma pour légats, les cardinaux Caraffe & Trivulce. Le premier devoit ſe rendre auprès de Philippe, le ſecond auprès de Henri II ; & l'un & l'autre étoient chargés de travailler de tous leurs efforts à la paix générale. 1557.

(*a*) Le texte Italien de la belle édition in-4°. dont je me ſers, porte *Humala*, ce qui eſt ſans doute une erreur typographique.

1557. L'expédition des François en Italie s'étant ainſi terminée ſans rien opérer, il y reſtoit encore la guerre de Lombardie, que le duc de Ferrare avoit imprudemment allumée. Comme il n'avoit pas été compris dans le traité de Gavi, il demeuroit ſeul expoſé aux forces du roi d'Eſpagne. Charles V & Philippe II avoient voulu s'attacher ce Prince par des bienfaits & par l'amitié. Mais Philippe fut ſi indigné, qu'il ſe fût ligué avec les François ſans aucun motif plauſible, que Sa Majeſté avoit chargé Côme depuis le mois de juillet de le punir de ſon ingratitude, & de lui déclarer la guerre, ordonnant qu'on réunît pour cet effet, les troupes Eſpagnoles de la Toſcane à celles que le duc de Florence s'étoit obligé de fournir par le traité du 3 juillet; qu'en outre on levât deux mille hommes de pied aux dépens de Sa Majeſté, & que le duc Octave eût le commandement de cette armée combinée. Philippe fournit auſſi l'argent & les officiers néceſſaires pour cette expédition, & notifia que ſon intention étoit qu'on attaquât d'abord la Garfagnana du côté de Barga

pour mettre Côme à portée de fournir l'armée de vivres & de munitions. Le Roi avoit auſſi chargé la république de Lucques de ſoutenir cette entrepriſe par des vivres & autres proviſions néceſſaires aux troupes. Figueroa eut ordre de détacher une partie des forces qu'il avoit dans le Milanois, & de les réunir à celles d'Octave. En vain le duc de Ferrare eut recours à la protection des Vénitiens; il ne ſavoit plus quel parti prendre dans ces circonſtances critiques. Farnèſe n'avoit pas voulu ſe charger de cette expédition pendant la guerre précédente entre le Pape & le roi d'Eſpagne, craignant que Paul ne lui confiſquât ſon fief de Caſtro; mais après le traité de Cavi, il accepta ouvertement la commiſſion, & ſe mit en état d'agir. Côme lui envoya deux cens fantaſſins Italiens, mille Allemands & trois cens ſoixante cavaliers. La ſaiſon étant avancée, on entrevit beaucoup de danger à ſe jeter dans la Garfagnana, & l'on commença les hoſtilités en s'emparant de Scandiano & d'autres places peu importantes. Il ſembloit que les Princes belli- 1557.

1557. gérans ne fiſſent la guerre qu'en apparence pendant cette campagne, vu la foibleſſe que montroient les troupes de part & d'autre, le défaut de vivres & la déſertion. La cour d'Eſpagne reprocha au duc Côme de n'avoir pas envoyé à Octave les troupes auxiliaires preſcrites par le traité ; mais il ſe défendit par la raiſon que les forces des François s'étoient conſidérablement accrues à Montalcino. Perſuadé que l'oppreſſion de la Maiſon d'Eſte agrandiroit trop la puiſſance Eſpagnole en Italie, il vit bien d'un autre côté qu'en ménageant le duc d'Eſte, il ménageoit auſſi à l'Italie le peu de liberté qui reſtoit aux différens Princes de cette contrée. Il ſe comporta donc de manière que les forces du Milanois & celles d'Octave ne puſſent opprimer le duc de Ferrare ; ſe flattant de calmer le courroux de Philippe avec le tems, & de donner lieu à un traité dans lequel il combineroit ſes propres intérêts avec la ſûreté du duc de Ferrare, & ce qui étoit dû à la dignité du Roi. Les Vénitiens n'ayant pas voulu prêter l'oreille aux demandes du duc de Ferrare, celui-ci regarda

le duc de Florence comme l'unique moyen efficace de ſortir de ce danger avec honneur. Il eut donc ſecrètement recours à lui, demanda une de ſes filles pour le prince héréditaire de Ferrare, & offrit à Côme ſa médiation auprès du roi de France pour en obtenir en ſa faveur les places de la république de Montalcino, moyennant quelque indemnité. Côme accepta volontiers le parti, parce qu'outre l'intérêt général de l'Italie, il lui préſentoit auſſi le ſien particulier. C'eſt pourquoi il s'occupa auſſitôt de combiner les conditions auxquelles il pouvoit réconcilier les deux Princes belligérans, puiſque c'étoit de ce traité que dépendoit la concluſion du reſte. Néanmoins, avant de faire aucune démarche auprès du Roi, il voulut voir quelle ſeroit à la cour de Bruxelles l'iſſue du traité de Cavi; iſſue que toute l'Italie attendoit avec la plus grande impatience. 1557.

Le légat Caraffe s'étoit déjà rendu à Florence pour paſſer à la Cour; le cardinal Vitelli l'accompagnoit dans le deſſein d'avoir une entrevue avec Côme, & de l'engager à preſſer au-

près du Roi l'indemnité de l'Etat de
1557. Palliano, comme on en étoit convenu par un article ſecret du traité de paix. Il préſenta au Duc de la part du Pontife les plus grandes aſſurances d'affection & d'amitié, & lui propoſa le mariage de dona Lucrèce de Médicis avec le fils du duc de Palliano. Ce jeune Prince étoit en ôtage à la cour de France; Côme s'autoriſa de cette circonſtance pour ſuſpendre toute explication ultérieure dans ce moment, ſans cependant rejeter la propoſition. Mais le Légat voulant l'engager plus fortement à protéger les Caraffe, lui offrit au nom de Sa Sainteté les droits & les forces néceſſaires pour s'aſſujettir la ville de Lucques. Depuis quelques années il s'y étoit élevé de très-grands différens entre l'Evêque & les Magiſtrats, concernant des droits de juriſdiction; ce qui avoit abouti à une diſſention manifeſte: de là il s'étoit formé pluſieurs partis. Les engagemens avoient produit de la haine, du mépris, des injures; & on en étoit venu aux extrémités. Le commerce avoit conduit ces citoyens marchands, dans les villes qui

ſont au-delà des monts ; & outre les richeſſes qu'ils en avoient tirées, ils en avoient auſſi rapporté dans la patrie les maximes des novateurs de ce tems là ; & ſous prétexte de défendre les droits & la juriſdiction de la magiſtrature, on avoit méconnu dans cette complication d'intérêts, l'offenſe qui étoit directement faite à la Religion. Les Moines, ſur-tout les Dominicains, ſoufflèrent encore plus le feu de ces diſcordes, en dénonçant à Rome les particuliers ſuſpects ; & les citations notifiées par les Inquiſiteurs, étoient arrêtées par les magiſtrats en dépit du Pape, que ces procédés irritoient. Pendant la guerre Sa Sainteté avoit été diſtraite par d'autres objets qui l'empêchèrent de punir les citoyens de Lucques ; mais depuis la ceſſation des hoſtilités, Paul ayant la liberté de ſe livrer de nouveau à ſa fougue naturelle, au moyen de l'Inquiſition, regarda le duc de Florence comme l'inſtrument le plus propre aux vues qu'il avoit de punir les coupables. Il ſavoit combien ce Prince avoit lieu d'être mécontent des procédés que cette ville avoit tenus pendant la guerre de 1557.

1557. Sienne : le bruit couroit même partout en Italie que Côme avoit sollicité Philippe II de mettre cette ville sous sa protection, afin d'assurer ses Etats de ce côté là. Ansi le Légat offrit au Duc tous les droits du Pape sur cette ville qui abandonnoit la Religion catholique ; il y ajoutoit les biens de tous les novateurs, les déclarant dévolus au fisc de la Chambre Apostolique, à condition que Côme soumît cette République, & la contraignît par les armes à vivre selon les maximes de l'Eglise. Côme répondit que Lucques lui avoit en effet donné pendant la guerre de Sienne tout sujet de l'assujettir, mais qu'il s'étoit contenté d'en avertir les habitans ; que du reste il les regardoit comme des amis, parce qu'ils se comportoient comme des amis à son égard. « Sa Sainteté, ajouta-t-il, ne peut pas » se résoudre à ce parti sans, au préa» lable, leur avoir envoyé un Prélat » prudent & discret pour les avertir, » & la force est le dernier moyen » qu'elle doit employer dans ces cir» constances ». Enfin le Duc promit au Légat de ménager auprès du roi

d'Eſpagne les intérêts des Caraffe, & ſans aucune autre condition. Mais l'entrevue de Côme avec le duc d'Albe fut plus intéreſſante. Ce Vice-roi ayant mis ordre à tout ce qui concernoit le gouvernement du royaume de Naples, étoit débarqué à Livourne & alloit ſe rendre par terre à Milan. Le Duc lui donna un logement à Piſe, & y eut avec lui pluſieurs entretiens ſur l'état politique de l'Italie. Il lui repréſenta combien il ſeroit plus avantageux pour le roi d'Eſpagne de s'attacher le duc de Ferrare par un traité, que de ſe jeter dans les dépenſes qu'entraîneroit la guerre. Il le convainquit de la néceſſité de fortifier Portercole, & de tenir bonne garniſon dans Piombino; & lui ouvrit le projet d'employer ſes propres galères avec celles de Doria pour ſurprendre Toulon, étant informé combien il étoit facile de s'en emparer. Enfin l'ayant inſtruit de ce qui le concernoit particulièrement, il l'accompagna juſqu'à Petraſanta, & revint dans l'intérieur de ſes domaines, où les calamités des peuples & les diſgraces de ſa famille le rappeloient. 1557.

Les pluies énormes qui étoient tom-

bées en ſeptembre dans le Mugello & 1557. dans le Caſentino, causèrent une déſolation générale dans les campagnes & dans la capitale. Ces deux provinces, ſituées l'une au pied de l'Apennin, l'autre ſur les monts mêmes, déchargent leurs eaux dans l'Arno par pluſieurs torrens. Les pluies devenues auſſi groſſes & auſſi violentes dans l'une que dans l'autre, augmentèrent tellement les eaux de ce fleuve, par les torrens qui s'y dégorgèrent en même-tems, qu'elles s'élevèrent au-deſſus de leurs rives, renversèrent les bords, les digues, & rien ne put tenir contre l'impétuoſité du flot qui portoit partout le ravage. Les moulins, les maiſons, tous les édifices voiſins du fleuve furent renverſés de fond en comble, & les habitans périrent malheureuſement dans cette inondation. Les courans s'ouvrirent de nouveaux lits dans les champs, & aucune terre ne fut plus propre à être enſemencée. Cette inondation ſi ſubite ſe porta juſqu'à la ville, rompit les levées, renverſa le troiſième pont; & les ruines formant une eſpèce de digue occaſionnèrent l'expanſion & le tranſport ultérieur des eaux. Elles

s'élevèrent en quelques contrées à la hauteur de onze braſſes. Tous les lieux ſouterrains en furent remplis, & les vivres qu'on y conſervoit furent perdus. Les fondemens, les voûtes des édifices en ſouffrirent beaucoup, pluſieurs habitans de la ville y périrent ; la ville même fut remplie de fange ; la terreur devint générale, & fut ſuivie de la corruption de l'air & de la plus grande diſette. La chaleur du mois de ſeptembre faiſant fermenter les dépôts limonneux, produiſit nombre de fièvres ; & d'un autre côté la deſtruction des moulins, des proviſions, ôta pendant quelques jours au peuple affligé ſa ſubſiſtance ordinaire. Le Duc donna ordre qu'on apportât des habitations circonvoiſines, des farines & autres vivres dans la capitale, & l'on fit marcher des gens de la campagne pour enlever des différens quartiers avec la plus grande célérité, les immondices que les eaux y avoient amenées. La perte de tant de vivres fut des plus funeſtes dans un tems où ils étoient déjà univerſellement ſi chers ; & il fallut toute la vigilance du Duc pour ſubvenir aux beſoins des ſujets dans une pareille occaſion. Toute

1557.

la plaine voiſine de l'Arno ſe ſentit de
1557. ces malheurs ; la quantité ſurabondante des eaux détruiſit même dans le territoire de Piſe preſque tout ce qu'on avoit fait avec de ſi groſſes dépenſes pour rendre à l'air des campagnes la ſalubrité néceſſaire. Outre les ravages des eaux, Piſe eſſuya encore les déſaſtres du feu que pluſieurs ſcélérats mirent au vieux palais de la ville, & près duquel il y avoit des magaſins de fourages & de munitions ; ce qui occaſionna la ruine de nombre d'édifices. Mais le Tybre ne fit pas moins de ravages à Rome que l'Arno à Florence ; & cette vaſte cité eut bientôt été réduite à l'extrémité, ſi Côme ne l'eût ſecourue avec deux vaiſſeaux de bled ; le Pape étoit même déterminé à ſe tranſporter à Lorète, pour décharger la ville de la conſommation néceſſaire à ſa Cour, & pour ſe ſouſtraire aux troubles & aux émeutes, que la miſère & la famine produiſent généralement parmi le peuple en pareilles circonſtances. Après ces calamités publiques, Côme éprouva d'autres chagrins domeſtiques dans ſa famille. Dona Marie, ſa fille aînée, dont on con-

certoit le mariage avec le prince hé- 1557.
réditaire de Ferrare, mourut le 20 décembre, après douze jours d'une fièvre aiguë. La mort de cette Princeſſe fit imaginer des intrigues ſecrètes d'amour; on parla même de poiſon que ſon père lui avoit fait prendre par rapport à cela. Mais nombre de Florentins; encore animés de l'eſprit républicain, & par cette raiſon très-mal diſpoſés en ſa faveur, prenoient plaiſir à noircir juſqu'à ſes actions les plus héroïques. Il étoit donc naturel que ces gens imaginaſſent les aventures même les plus extravagantes pour obſcurcir ſa gloire. Sa conſtance & ſa force d'eſprit naturelle le mirent au-deſſus de cette perte, & lui inſpirèrent au contraire plus de vigueur & d'activité pour veiller à la défenſe & à la conſervation de ſon Etat & de ſes ſujets. La nouvelle acquiſition du Siennois n'étoit pas la moindre de ſes occupations. La déſolation, la misère, les ſoupçons exigeoient des dépenſes, des ſoins, de la douceur, pour procurer du repos & du ſoulagement à des peuples affligés de tant de calamités, dans un tems où les François, qui venoient de groſſir

1557. leurs garniſons, donnoient lieu de craindre la rupture de la trève.

Lorſque Niccolini eut pris poſſeſſion de Sienne avec les formalités requiſes, qu'il eut reçu le ſerment de fidélité, & que Piombino eut été rendu au feudataire Appiano, on s'occupa de fixer les limites de juriſdiction des ports Eſpagnols, de Ferraio & de l'Elba. Le Duc voulut que les nouveaux ſujets ſe ſoumiſſent ſans répugnance. D'abord il ordonna de faire la perquiſition des armes, de rendre la juſtice avec exactitude; & tint en bride, au moyen d'une adminiſtration vigilante, les habitans les plus ſuſpects, de peur qu'ils ne troublaſſent la tranquillité de l'Etat. Il fit un dénombrement dans la ville, & y trouva dix mille cinq cens citoyens, ſans la garniſon. L'économie des revenus publics, & celle des particuliers y étoient dans la plus grande confuſion, & l'une & l'autre exigeoient de ſa part les ſoins les plus réfléchis, pour y apporter quelque remède convenable. Il pourvut la ville de vivres & à un prix commode: enfin, tempérant la rigueur par la clémence, il rétablit le repos parmi un peuple accou-

tumé depuis deux ſiècles aux ſéditions & au tumulte. Mais il n'en étoit pas de même de la république de Montalcino. La diſcorde, les oppreſſions, la méfiance, réunies à une extrême misère, commençoient à fatiguer ce peuple; & nombre de citoyens aimoient mieux vivre à Sienne, ſujets du Duc, que d'être opprimés à Montalcino ſous l'apparence d'une liberté chimérique. Lorſque les Siennois fugitifs transférèrent la ſoi-diſante république de leur ville dans cette place, par un acte du 2 mai 1555, & que deux cens quarante-cinq particuliers firent entre les mains de Strozzi ſerment de fidélité au roi de France, le fanatiſme, le deſir de recouvrer la patrie, les portoient à conſidérer les François comme leurs défenſeurs. La fineſſe de Strozzi, l'extérieur apparent de ſouveraineté, attribué à cette magiſtrature, les penſions, les honneurs que le Roi accorda à pluſieurs d'entre eux, les amusèrent long-tems au point qu'ils ſe contentèrent de cette ſituation, & méprisèrent les invitations que les Eſpagnols & enſuite le Duc leur firent, de retourner tranquillement 1557.

dans la patrie. Mais leur ſituation fut
1557. peu-à-peu ſuivie de la pauvreté, de la misère, de l'oppreſſion & d'un abandonnement général. La monarchie Françoiſe, conduite par deux partis qui ſe heurtoient continuellement, vit combien il étoit difficile & dangereux de reprendre la conquête de la Toſcane. Elle regarda la poſſeſſion des places de Montalcino comme un capital qui l'indemniſoit des dépenſes de la guerre. N'ayant plus beſoin alors de la condeſcendance des peuples pour conſerver ces places, elle commença à les négliger & à les abandonner entièrement à la diſcrétion de ſes Miniſtres. Il arriva de-là que ſous prétexte de dépenſes, de fortifications, de gages, on ôta aux magiſtrats la régie des revenus publics; revenus qui ne montoient qu'à trente-cinq mille ducats. La magiſtrature eut même ordre de paſſer à Groſſeto, où l'on eſpéroit lui faire inſenſiblement oublier toute idée de liberté, ou de renoncer à ſes charges, forcée de ſe retirer, vu l'inſalubrité de l'air : ce qui en auroit abſolument diſſous le corps. Ces malheureux s'imaginèrent qu'en ſe ſou-

mettant ſans réſerve à l'autorité du Roi, ils en mériteroient plus la faveur & les égards; mais cela ne fit qu'aggraver davantage le joug ſous lequel les tenoit l'autorité de Monluc. Les vivres que ce commandant avoit fournis à l'armée de Guiſe, lors de ſon paſſage, occaſionna une telle diſette dans ces places, qu'on fut obligé d'enlever par force les grains aux particuliers pour le ſoutien des troupes qui y réſidoient. Monluc avoit enſuite publié une ordonnance, qui enjoignoit de ſortir du domaine, ſous l'eſpace d'un mois, à tous ceux qui n'avoient pas de quoi vivre pendant huit mois. En conſéquence on fit des perquiſitions chez les particuliers, & on enleva le ſurplus à ceux qui auroient pu ſe ſoutenir plus long-tems; ce ſurplus fut mis dans les magaſins du Roi. Un traitement auſſi dur fut cauſe que nombre d'habitans retournèrent à Sienne, & ils y furent reçus avec douceur & bonté par Côme, ou par ſon lieutenant. Les autres contraints par la néceſſité & par le déſeſpoir, ſe répandirent au haſard dans l'Italie: ceux qui étoient reſtés infeſtoient les frontières par des 1557.

brigandages & des déprédations. Les
1557. ſoldats n'étant pas payés exerçoient les mêmes rapines ſur les habitans.

1558. Tel fut l'état déplorable dans lequel Monluc laiſſa la république de Montalcino, lorſqu'il retourna en France où le Roi le rappeloit. Don François d'Eſte, frère du duc de Ferrare, fut deſtiné pour lui ſuccéder; mais ſa préſence devenoit inutile & dangereuſe, s'il n'avoit en même tems de groſſes ſommes & des vivres à ſa diſpoſition: or les François étoient dépourvus de l'un & de l'autre; & le Roi voulant pouſſer la guerre en Picardie, avoit plus beſoin de tirer des deniers de ces places du Siennois, que de dépenſer pour ſe les conſerver. On offrit donc au duc de Ferrare d'en faire l'acquiſition: il les eût volontiers acceptées en compenſation des cinq cens mille ducats que la France lui devoit, pour les revendre enſuite à Côme: mais le duc de Florence n'en offrant que trois cens cinquante mille ducats, le Roi & d'Eſte ne s'accommodèrent pas de ce marché. Côme réfléchit cependant que c'étoit le moment le plus favorable de faire la conquête de ces places. Il rappela donc

au roi d'Eſpagne l'obligation qu'il avoit contractée par le traité de la ceſſion de Sienne, & le preſſa d'en remplir les conditions, lui montrant que ſi Sa Majeſté vouloit fournir quatre mille hommes, ſavoir deux mille Allemands & deux mille Eſpagnols, avec trois cens cavaliers, il s'engageoit à chaſſer les François du Siennois dans l'eſpace de trois mois : que cette expédition devoit néceſſairement être commencée avant la récolte, parce qu'on empêcheroit ainſi les François de la faire : que d'ailleurs il falloit auſſi prévenir l'arrivée de la flotte Turque, pour lui ôter tous les moyens de s'emparer de Piombino, ou de Portercole ; enfin qu'il falloit faire la paix avec le duc de Ferrare, & ſatisfaire les Caraffe, concernant l'indemnité de Palliano, afin de n'avoir plus d'autre obſtacle dans cette entrepriſe. Philippe occupé tout entier à prévenir les grands préparatifs de la France, ne jetoit qu'un œil indifférent ſur les affaires de l'Italie : ſes Etats dépourvus de troupes, d'argent & de généraux, étoient expoſés à la moindre ſurpriſe. Il mépriſoit les efforts du duc de Ferrare ; mais Far- 1558.

nèſe n'avoit plus ni argent ni vivres
1558. pour continuer la guerre. Philippe différoit d'accomplir le traité de Cavi, parce qu'il eſpéroit que la mort du Pape, ou quelqu'autre revers forceroit les Caraffe de s'abandonner à ſa diſcrétion. Les François au contraire ne pouvant ſe perſuader qu'un Pape ſi ambitieux & ſi ennemi des Eſpagnols, pût reſter neutre, tentoient de toute manière de le faire changer de parti & de ſe déclarer de nouveau contre Philippe. Paul IV ne rejetoit pas leurs propoſitions, mais voulant voir l'iſſue des démarches que faiſoit Caraffe pour l'indemnité de Palliano, il attendoit à ſe décider pour le plus offrant. Côme gardoit la plus exacte neutralité avec les François : de part & d'autre on ſe témoignoit beaucoup d'égards. Mais les François n'en avoient aucun pour les garniſons Eſpagnoles. Ceux de Groſſeto s'étant réunis aux troupes de Telamon, tentèrent même une nuit de ſurprendre Orbitello à l'eſcalade. On ſavoit que les Turcs équipoient une flotte de cent vingt galères : on découvrit des intelligences tendantes à ſurprendre Gênes

& Portoferraio; & l'incertitude qui diviſoit les eſprits de l'Italie, les tenoit entre l'eſpérance & la crainte. Un événement qui fit beaucoup de bruit ranima l'eſprit abattu des François, & mit les Eſpagnols dans la néceſſité de pourvoir à leur défenſe avec plus de circonſpection. A peine le duc de Guiſe fut-il de retour en France, que cette monarchie fit le dernier effort, dans le deſſein de tenter un coup qui fît rétrograder l'ennemi avec quelque déſavantage, & le retînt ſur les frontières. Calais, place que l'Angleterre poſſédoit depuis deux ſiècles, & que l'on croyoit imprenable, n'étoit gardée que par peu de troupes & mal aguerries. Guiſe ſe flatta de la prendre, & réſolut d'employer toute la valeur de la Nation pour tenter de l'enlever. On eut recours à l'intelligence de Strozzi pour en examiner les fortifications & en déterminer l'attaque. Enfin elle fut priſe, & la France ſe dédommagea de la défaite de Saint-Quentin par ce ſuccès qui la tiroit de ſon aviliſſement, & par l'importance de la place. Les partiſans que cette Couronne avoit en Italie firent beaucoup

1558.

retentir cette heureuſe réuſſite, & ſe
1558. portèrent avec plus d'ardeur à faire ſortir le Pape de ſa neutralité. Ils n'épargnèrent non plus rien auprès de Côme, pour le détacher des intérêts de Philippe.

Dans ces vues, don François d'Eſte qui étoit à Rome, repréſenta au duc de Palliano, combien le roi d'Eſpagne étoit mal diſpoſé pour lui, & lui conſeilla d'accepter de la part de Henri II, les places de la république de Montalcino, & de ſe jeter ſans réſerve dans les intérêts de la France. Mais Caraffe réfléchit que le Roi, en lui donnant ces places, devoit auſſi lui fournir les moyens de les garder après la mort du Pape : don François ajouta qu'il étoit facile de tenter même une ſeconde fois la conquête de Sienne en reprenant le traité d'alliance avec Sa Sainteté. Mais le Pape n'avoit ni argent ni eſpoir de vivre long-tems ; & en s'engageant dans une nouvelle guerre, il devenoit plus préjudiciable qu'utile à ſa famille. En attendant, don François ayant ramaſſé les ſommes que les Miniſtres de France purent lui fournir pour payer les trou-

pes,

pes, passa à Montalcino pour y exercer son emploi. Dès qu'il y fut, il envoya au duc de Florence un de ses confidens, lui fit toutes les protestations d'amitié, l'assurant qu'il vouloit vivre avec lui en bon voisin, & qu'il ne demandoit qu'à parvenir à un traité formel de suspension d'armes ou de trève, dans les vues de réparer les désastres antérieurs & d'en empêcher de nouveaux. Il renouvela les offres que la cour de France avoit déjà faites, de donner au jeune prince don François, une fille de Henri II, lui offrant ces places en dot, l'alliance & la protection de Sa Majesté pour la Maison de Médicis. Le Duc accepta ses offres quant au traité d'une trève & à la fixation des limites des deux domaines; mais pour les vues du mariage, il répondit que la guerre qui s'allumoit avec plus de fureur, exigeoit qu'on remît cet objet à des tems plus favorables. Ces instances réitérées des François, leurs préparatifs, les menées sourdes qu'ils pratiquoient pour agir avec vigueur à l'arrivée de la flotte Turque, engagèrent le Duc à aiguillonner Philippe, & à le décider à pren- 1558.

dre enfin un parti. Il lui repréſenta
1558. que la guerre de Ferrare, auſſi peu utile que peu glorieuſe pour Sa Majeſté, occupoit ſes meilleures troupes d'Italie, tandis qu'il ſeroit bien plus avantageux & plus honorable de les employer à reprendre les places du Siennois; qu'en ſatisfaiſant les Caraffe concernant l'échange du fief de Palliano, il n'étoit pas difficile de faire déclarer le Pape contre les François, vu ſon caractère inquiet, ambitieux & intéreſſé; que l'Italie étant menacée des plus horribles ravages par la flotte Turque, il falloit y rappeler les troupes, bien fortifier Portercole, & mettre une groſſe garniſon dans Piombino, parce que les François avoient particulièrement ces deux places en vue. D'auſſi juſtes réflexions appuyées de l'avis prépondérant du duc d'Albe, aiguillonnèrent le Roi, & le déterminèrent à prendre les juſtes précautions qu'exigeoient les circonſtances. Il chargea donc le Duc de fortifier Portercole, & lui remit une ſomme pour cet effet. Les travaux furent conduits par Chiappino Vitelli : celui-ci fit élever le fort de Mont-Philippe, & ce fut Jean Ca-

merini, architecte du Duc, qui exécuta ces fortifications. Le Roi conſentit auſſi à traiter de paix avec le duc de Ferrare, envoya à Côme les pouvoirs convenables pour fixer les articles, & ordonna qu'on répartît dans les places fortes maritimes, les garniſons de l'intérieur de la province. Le duc d'Albe avoit renoncé à ſes emplois d'Italie, & étoit déjà de retour à la Cour : des Miniſtres beaucoup moins expérimentés, conduiſoient intérieurement les affaires du Milanois & de Naples; c'eſt pourquoi Philippe y confioit ſes principaux intérêts au duc de Florence, le regardant comme ſon plus fidèle allié, & comme celui qui avoit le plus de fineſſe, & le plus d'expérience ſur le caractère & les inclinations des Italiens. Se promettant donc beaucoup de la vigilance de Côme, Philippe adreſſa des *lettres-patentes* au commandant d'Orbitello, de Portercole & de Piombino, pour leur enjoindre d'exécuter les ordres du Duc comme les ſiens mêmes. 1558.

Le duc de Ferrare ranimé par la priſe de Calais, voulut ſuivre la guerre contre Farnèſe, fit les plus grands ef-

forts pour augmenter ſes troupes, &
1558. reprit même pluſieurs de ſes places. Dans ces circonſtances, Côme ſentit bien qu'il ſeroit plus difficile de l'engager à traiter à des conditions honorables pour le Roi. Il jugea donc à propos de l'intimider par de nouveaux préparatifs. Dans ces vues, il renforça l'armée d'Octave, lui fournit de l'argent, des vivres, & obligea le duc de Ferrare à demander plus décidément la paix : Côme ne négligea pas non plus dans ſes inſtances, les vues ſecrètes de l'arrangement dont ce Prince lui avoit fait les ouvertures l'année précédente. Hercule II, duc de Ferrare, étoit un Prince entièrement attaché à la France, tant par inclination que par intérêt. Renée de France, ſon épouſe, & les Guiſe, ſes parens, très-favoriſés à la Cour, le maintenoient dans ces ſentimens: cette Couronne en avoit même reçu les plus grands ſervices. Pendant la guerre de Sienne, il avoit prêté aux François trois cens cinquante mille ducats; de manière que le Roi lui étoit redevable de plus de ſix cens mille ducats prêtés en différentes occaſions. Il poſſédoit

plusieurs seigneuries en France; le Cardinal son frère y avoit été enrichi de biens ecclésiastiques du royaume. Charles V & Philippe II, quoiqu'instruits de ses dispositions, l'avoient toujours ménagé, de peur qu'il ne se déclarât ouvertement contr'eux. Mais il songea à sa propre sûreté lorsqu'il se vit abandonné du Pape & des François dans cette guerre où Guise l'avoit imprudemment engagé. Réfléchissant donc que jamais les affaires de la France ne pourroient se rétablir en Italie après tant d'inutiles efforts, il crut devoir se garantir des forces de Philippe en faisant un traité avec lui, sans cependant offenser directement la cour de France, dont il espéroit être payé un jour ou l'autre. Le mariage de son fils aîné avec une fille de Côme, lui parut être le gage le plus certain de sa réconciliation avec Philippe II, & le moyen de combiner ses intérêts avec sa sûreté. Ce fut ce plan de politique qu'il adopta pour base des conditions de ce traité. Marie, fille aînée de Côme, étant morte, il se contenta pour ses vues, de Lucrèce, quoiqu'inférieure en graces & en beauté. 1558.

1558. Côme s'apperçut facilement des vues du duc de Ferrare, & ſentit très-bien la juſte valeur & l'avantage de ſes propoſitions ; mais il étoit néceſſaire de conſulter les égards dûs à la Majeſté royale dans ce traité. Côme vouloit donc que Berſello fût conſigné pour gage, & que d'Eſte ne reſtât point neutre, mais qu'il ſe liât avec l'Eſpagne de manière à devenir utile à cette monarchie ſans pouvoir lui nuire. La difficulté de concilier des ſentimens ſi oppoſés ne découragea point Côme; au contraire, il ne montra que plus de ſoins & d'activité dans cette affaire, ce qui lui en rendit l'exécution plus facile. Il cacha toujours les pouvoirs & la commiſſion qu'il avoit de Philippe II, & traita comme en ſon propre nom, eſpérant que le Roi approuveroit ce qui auroit été arrêté, en ſuppoſant que les termes fuſſent équitables & conformes aux égards dus à ſa dignité. Il fallut donc beaucoup de tems pour diſcuter les propoſitions du duc de Ferrare & pour le convaincre que, ſi le Pape l'avoit ſacrifié ſans ménagement à la vengeance du roi d'Eſpagne par le traité de Cavi, à plus for-

te raiſon le ſeroit-il auſſi des François dans un traité général, ſi leur intérêt le demandoit; que le but principal de ce traité devoit être leur alliance particulière, & non l'avantage de ces deux Monarques, qui s'inquiétoient peu de mettre l'Italie à feu & à ſang, & ne ſe ſervoient des Princes de cette contrée, qu'autant qu'ils avoient beſoin de leurs troupes & de leur argent; que l'union des Maiſons d'Eſte & de Médicis, & la conſervation de leurs Etats, non-ſeulement deviendroient auſſi leur sûreté commune, mais mettroient encore un frein à l'ambition des Papes, toujours attentifs à l'agrandiſſement de leurs familles, & à opprimer les autres Princes de l'Italie; que les forces du Milanois & de Naples ne pourroient leur donner aucun ſujet de crainte ſi leurs Etats étoient bien fortifiés & à portée d'être ſecourus de tous côtés; qu'étant donc ainſi unis, ils défendroient plus facilement leur liberté, & ne ſeroient jamais ſubordonnés aux volontés des Princes ultramontains. 1558.

Il faut, ajoutoit Côme dans ſes lettres, nous conduire de manière à bien enviſager leur but, nous avertir mu-

tuellement l'un l'autre, & nous oppo-
1558. ſer à leurs injuſtes deſſeins : en ſorte que nous ne ſoyons guidés ni par la paſſion de l'Eſpagne, ni par celle de la France, mais par le ſeul amour du bien général de l'Italie, notre patrie commune ═.

Le duc de Ferrare convaincu par les raiſons perſuaſives de Côme, expédia à Florence Alexandre Fiaſchi, avec les inſtructions & les pouvoirs néceſſaires pour traiter; & le 18 mars il fut fait à Piſe entre Côme & le Miniſtre du duc de Ferrare, un traité dont voici la teneur : ═ Le duc de Ferrare renonce dès-à-préſent à la confédération qu'il avoit faite avec le roi de France, promettant de reſter neutre, & de n'offenſer ni le roi d'Eſpagne, ni ſes alliés. Toute hoſtilité ceſſera entre ſa majeſté Philippe II & le duc de Ferrare, & on ſe rendra de part & d'autre toutes les places dont on s'eſt emparé depuis le commencement de la guerre juſqu'à préſent, dans l'état où elles ſe trouvent actuellement. Le Roi aura la liberté de faire paſſer ſes troupes ſur les terres du Duc en payant les vivres au prix

courant. Les troupes auxiliaires Françoiſes au ſervice du Duc, pourront 1558.
paſſer par les provinces Eſpagnoles pour s'en retourner en France. Il y aura entre les ſujets des deux parties, liberté de communication & de commerce, ſans rien innover & ſans impoſer aucune autre taxe. Le Duc promet d'expédier un Miniſtre à la cour d'Eſpagne, pour donner au Roi la ſatisfaction convenable aux deux parties. On priera le Pape & la république de Veniſe, d'être garans du traité, & Côme en promet la ratification ſous un mois ═.

En conſéquence, on convint d'une ſuſpenſion d'armes pour quarante jours, & l'on donna ordre à Farnèſe & à Figueroa, de reſter tranquilles. Le même jour on ajouta par apoſtille, trois articles ſecrets au traité, comme une conſéquence légitime des articles. Il y étoit ſtatué que ſi le roi de France ôtoit au duc de Ferrare les biens qu'il poſſédoit en France, & lui refuſoit de le remplir de ſes créances, alors le Duc ſeroit reconnu pour allié du roi d'Eſpagne, pourvu néanmoins que Philippe II s'obligeât de l'indemniſer de

1558. cette perte. Le duc de Ferrare promettoit encore de pardonner au seigneur de San-Martino son vassal, & de le rétablir dans son Etat & tous ses biens, pourvu que le Roi ne le nommât pas parmi ses confédérés. Il s'engageoit enfin à marier son fils aîné don Alfonse, avec Lucrèce, troisième fille de Côme, & à régler les conditions de la dot pour procéder à l'effectuation du mariage. Cette Princesse avoit été promise à Jules III pour Fabiano de *Monte*, son neveu, à condition cependant que le Pape lui feroit auparavant un Etat convenable à la dignité de cette alliance; mais Fabiano étoit mort, & la petite fortune de la Maison de *Monte* avoit été la proie de la rapacité des Caraffe, de sorte que le pupille Fabiano restoit avec très-peu de chose. Côme pouvoit donc se désister de sa promesse sans injustice, & donner Lucrèce au prince de Ferrare.

Dès que le traité fut arrêté, le duc de Florence représenta au roi Philippe, que le défaut d'argent, de troupes, de vivres, l'arrivée prochaine de la flotte Turque, & la conduite turbu-

lente des Caraffe & du Pape, l'avoient déterminé à cet arrangement ; que malgré les avantages qui paroiſſoient y avoir été cédés au duc Hercule, Sa Majeſté n'y ayant point été regardée comme partie intéreſſée, n'étoit aucunement bleſſée. Il lui prouva auſſi que les intérêts du duc de Ferrare ne permettoient pas à ce Prince de ſe déclarer ſur le champ confédéré avec Sa Majeſté ; mais il lui fit eſpérer de l'amener bientôt à cette déclaration. Philippe ratifia ce traité de Piſe, demandant ſeulement quelques explications ultérieures pour en faciliter l'exécution : auſſi-tôt on quitta les armes de part & d'autre, & l'Italie fut fort contente de cet événement. Ce mariage & cette alliance déplurent extrêmement aux Caraffe, qui perdoient par-là toute eſpérance d'être jamais alliés à la Maiſon de Médicis. 1558.

1558.

CHAPITRE VIII.

Mort du maréchal Strozzi ſous Thionville. La flotte Turque menace les côtes de la Toſcane. Côme acquiert Caſtillon de la Peſcaia, & l'iſle de Giglio. Nouvelles conteſtations entre le Duc & les François de Montalcino : intrigues du duc de Ferrare pour obtenir ces places du roi de France. Traité général de paix de Cateau-Cambreſis. Difficultés ſurvenues pour l'exécuter dans l'Etat de Sienne. Reddition de Montalcino.

LA fureur de la guerre avoit donc ceſſé en Italie, & l'on y attendoit en ſuſpens les ſuites des grands préparatifs que les deux Rois avoient déjà faits ſur les frontières de la Flandre. Après la priſe de Calais, les François animés d'un nouveau courage, mirent le ſiège devant Thionville, & s'en rendirent maîtres. Philippe fut très-ſenſible à la perte de cette place ; mais il fut en quelque ſorte dédommagé

par la mort de Strozzi, arrivée le 21 juin. Ce Général étant allé reconnoître une tranchée à pied, ſans armes, & accompagné ſeulement de quatre hommes, y fut frappé à la poitrine d'un coup d'arquebuſe qui l'étendit roide mort; & Côme fut par-là délivré de ſon plus dangereux ennemi : auſſi vint-on le féliciter d'un événement ſi heureux pour lui. Cette mort ne fut pas moins avantageuſe au repos de l'Italie; car il avoit été l'auteur des guerres de Parme, de Sienne, & de celle des Caraffe. Continuellement ſur ſes gardes pour éviter les embûches que Côme lui tendoit, & auſſi attentif à lui rendre le change, il étoit devenu par cette activité continuelle, le plus habile Général de ſon ſiècle. Ces qualités lui concilièrent la faveur & l'amitié de Paul IV. Ce Pontife avoit même donné le chapeau de cardinal à l'évêque de Beziers ſon frère. Il avoit auſſi particulièrement déféré aux avis de Strozzi dans la guerre qu'il eut à ſoutenir contre le duc d'Albe. La France perdit en lui un grand capitaine, un guerrier entreprenant, hardi, & ce fut ſa trop grande hardieſſe qui fit ſa perte. Les

1558.

1558. intrigues des Cours, l'envie des grands l'avoient dégoûté du ſervice de la France ; il s'étoit même déjà ménagé quelques intelligences pour paſſer à celui de l'Eſpagne. Montauto avoit tenté de le réconcilier avec Côme ; mais le Duc ne pouvant oublier les injures qu'il avoit reçues, & n'écoutant que la haine qui avoit jeté de trop profondes racines dans ſon cœur, ne voulut pas changer de diſpoſitions. Strozzi avoit un abord affable, poli, étoit lettré, & poſſédoit l'architecture militaire de ce tems-là. S'il n'eût pas pris la réſolution de faire renaître une république anéantie ſous le poids de tant de forces, & de ſervir la France en Italie contre l'inclination du Connétable, ſes entrepriſes euſſent ſans doute été plus heureuſes, & ſa gloire ne l'eût pas cédé à celle des autres Généraux contemporains. La priſe de Thionville excita le général Termes, gouverneur de Calais, à ſuivre les faveurs de la fortune, qui ſembloit ouvertement déclarée pour la France. S'étant donc avancé en Flandre à la tête de quinze mille hommes, il tenta de ſurprendre quelques places. Mais

l'armée Flamande commandée par le comte d'Egmont le joignit à Gravelines, & le défit entièrement. Il reſta deux mille François ſur le champ de bataille : il y en eut encore plus d'égorgés ou de diſperſés par la plaine. Termes & pluſieurs perſonnes de qualité furent du nombre des priſonniers. Cette victoire des Eſpagnols obligeant Henri II de renforcer l'armée du duc de Guiſe avec les garniſons répandues dans les places de ſes Etats, le repos de l'Italie s'en trouva plus certain, & Philippe fut plus à même de pourvoir à la ſûreté & à une exacte adminiſtration des provinces qu'il y poſſédoit. Sans cet événement l'ambition des Caraffe & la haine que Paul IV avoit contre la Maiſon d'Autriche auroient cauſé de nouveaux déſaſtres en Italie; parce que Caraffe, mécontent des offres que Philippe lui avoit faites pour l'indemnité du fief de Palliano, en lui propoſant la principauté de Roſſano & dix mille ducats de rente dans le royaume de Naples, étoit parti de la cour de Bruxelles ſans rien accepter; quoique le Roi lui eût proteſté que Sa Majeſté avoit ainſi

1558.

1558. rempli les engagemens qu'elle avoit pris par le traité de Cavi. A la ſuite de ce refus l'on avoit armé de la cavalerie dans l'Etat de l'Egliſe. Elle ſe porta vers Civitavecchia, & donna lieu de craindre qu'elle ne profitât de l'appui de la flotte Turque pour s'unir aux François de Montalcino, n'attaquât Caſtro, & ſucceſſivement Orbitello & Portercole. Ce ſoupçon étoit fortifié par le refus que faiſoit le Pape de reconnoître Ferdinand I pour empereur aux ſollicitations des François, renouvelant les vieilles querelles agitées dans des ſiècles barbares, concernant les droits du Pape & de l'Empire. Paul prétendoit que l'Empire étoit un vrai bénéfice eccléſiaſtique, & que l'abdication devoit en être faite ſelon les règles établies en cour de Rome au ſujet des matières bénéficiales.

Ces extravagances, jointes à l'avis des approches de la flotte Turque, & de l'armement des galères de Marſeille, obligèrent Côme à être très-attentif à la défenſe des ports & aux mouvemens qui pourroient ſurvenir à Montalcino. La diſcorde qui s'y étoit

élevée entre les nationaux & les François, y occaſionnoit déjà un défaut de ſubordination qui pouvoit facilement produire une révolution générale. Don François d'Eſte autoriſé de l'acte de ſoumiſſion qu'il avoit en main, y traitoit les Siennois en ſujets, & changeoit les formalités ordinaires de la magiſtrature. Pour ſe le concilier davantage, ces magiſtrats lui proposèrent le droit de bourgeoiſie ; mais il ſe trouva un homme d'un avis contraire, & don François leur dit : Dieu me garde d'être jamais un des vôtres, car il en eſt un parmi vous qui ſeroit bien fâché de m'admettre. Le mépris qu'un François, commiſſaire des vivres, montra pour le magiſtrat ſuprême de la République, & l'intérêt que don François prit à le défendre, augmentèrent le mécontentement de tout cet Etat ; & il en réſulta de plus grands déſordres. Nombre de nationaux las d'être opprimés retournèrent à Sienne : les ſoldats mal payés refuſèrent d'obéir à leurs chefs, s'attroupèrent pour piller dans les domaines de Côme. Don François ne pouvant plus les arrêter, Côme 1558.

1558. envoya de la cavalerie ſur les terres des François pour uſer de repréſailles ſans aucun ménagement. Il connoiſſoit la foibleſſe de ces garniſons, que la diſette d'argent & de vivres, l'inſalubrité de l'air réduiſoient à une affreuſe misère, de ſorte qu'elles ne demandoient que la guerre pour avoir un prétexte de quitter ces places. Leur ſituation n'étoit pas ignorée à la cour de France; c'eſt pourquoi Henri II preſſoit le duc de Ferrare de les prendre en compenſation de ſes créances. Mais le Roi ne les lui offrant qu'à condition que Son Alteſſe ne pourroit les aliéner, Côme proteſta que ſi le Duc les acceptoit à condition de ne pouvoir les vendre, & pour le prix convenu de trois cens cinquante mille ducats, il feroit valoir par les armes les droits que Philippe II lui avoit cédés. Cette foibleſſe des François fut cauſe qu'ils ne purent être appuyés du Turc pour aſſiéger les places Eſpagnoles. La flotte parut dans la mer de Toſcane les premiers jours de juillet, après avoir brûlé, pillé les côtes du royaume de Naples: elle ſe retira à Longone dans l'Elba, d'où elle menaça les peuples

rconvoiſins. Côme ayant tout mis
1 état de défenſe, & les François ne 1558.
ouvant plus agir de concert avec les
urcs, le Pacha renonça au deſſein
attaquer Portercole; il cingla donc
ers la Corſe, & gagna Minorque pour
rprendre Port-Mahon. Les Turcs le
rirent d'aſſaut, mais ils furent forcés
e ſe retirer avec perte. La flote alla
réunir avec les galères Françoiſes
e Toulon, aſſiéga inutilement Nice,
l'Amiral Turc mécontent des Fran-
ois, paſſa tranquillement à la vue de
ênes, & retourna vers le milieu
'août à Conſtantinople. Cette eſca-
re formidable de cent vingt galères
prit donc la route du Levant, con-
dérablement affoiblie, après avoir
épandu la terreur & la déſolation
ans le royaume de Naples: car outre
s mille hommes qu'elle perdit à Mi-
orque, les maladies avoient fait périr
ne grande partie des équipages; en
ain elle avoit attendu des François
s vivres & les munitions dont elle
voit eu beſoin. Elle emmena même
ingt de ſes galères en remorque. Dès
ue cette horrible tempête eut diſpa-
u, la joie ſuccéda à la terreur. Côme

1558. s'occupa de plaiſirs au mariage de ſa fille Lucrèce, & voulut ſe concilier l'amitié & la confiance de ſon gendre. Ce jeune Prince y avoit fait admirer ſa circonſpection & concevoir à ſon beau-père le plus grand eſpoir de cette alliance. L'âge tendre de Lucrèce ne permettoit pas encore la conſommation du mariage. Le jeune époux prit le parti de ſe rendre à la cour de France, dans l'intention de revenir ſous quelques mois, pour emmener la Princeſſe à Ferrare. L'avarice & les imprudences de ſon père lui faiſoient deſirer de s'abſenter de cette ville; d'ailleurs les engagemens qu'il avoit contractés avec le Roi l'obligeoient, pour ſon honneur, de retourner à Paris. Il ſe flattoit auſſi qu'étant préſent il obtiendroit du Roi le rembourſement de ſes créances, ou la ceſſion des places du Siennois.

Le duc de Seſſa, nouveau gouverneur de Milan, voulut profiter de l'occaſion favorable que lui offroient ce calme & la foibleſſe des François: c'eſt pourquoi il ſe mit en campagne au milieu d'août, reprit quelques-unes de leurs places, & en délivra d'autres

qu'ils tenoient comme bloquées. Côme ne négligea pas non plus ſes intérêts dans le Siennois. Les Turcs ne donnant plus ſujet de rien craindre, & les troupes Eſpagnoles qui veilloient à la défenſe du royaume de Naples devant paſſer en Lombardie, Côme convint avec Philippe de les faire tourner vers les côtes maritimes de Sienne, pour tenter la priſe de Groſſeto, & enlever aux François Caſtillon de la *Peſcaia* & le port de Telamon. Pour ces vues il réunit des troupes dans les places Eſpagnoles, expédia Chiappino Vitelli à Piombino, afin d'engager le commandant à ſe prêter à cette entrepriſe, & à l'aider de ſes conſeils & de ſes ſecours. Telamon & Caſtillon ſe rendirent ſans réſiſtance; mais on ne put engager le commandant Eſpagnol à faire une tentative ſur Groſſeto. Au contraire, il laiſſa garniſon dans ces deux ports & ſuivit ſa route en Lombardie. Le Duc fut très-fâché qu'on perdît une ſi belle occaſion de reſſerrer les François: mais il ne ſongea pas moins à profiter de la circonſtance. L'iſle de Giglio & Caſtillon, entièrement détachés du domaine de 1558.

1558. Sienne, appartenoient en pleine & libre ſouveraineté au duc d'Amalfi, de la Maiſon Picolomini. Le duc de Florence avoit autrefois été en marché pour en faire l'acquiſition : comme les Eſpagnols les occupoient alors, il ſollicita la concluſion de cette affaire. Télamon reſta donc au pouvoir du Roi, conformément au traité de la ceſſion de Sienne ; & le Duc mit ſes propres troupes en garniſon dans Caſtillon & Giglio. Caſtillon étoit une place très-commode aux établiſſemens des François ; mais Groſſeto, où ils pouvoient amener & introduire des grains l'étoit encore plus. Cette acquiſition de Côme les conſterna ; en effet, la conviction de leur propre foibleſſe leur faiſoit craindre d'être forcés de bientôt abandonner ces places. Don François d'Eſte crut donc devoir changer de manière d'agir envers le Duc ; il lui demanda de conclure une ſuſpenſion d'armes, & de fixer déterminément les limites des juriſdictions territoriales, eſpérant qu'il l'empêcheroit, en temporiſant, d'en venir à une guerre ouverte. Il ſe plaignit cependant au Duc qu'il eût abuſé de la bonne foi avec laquelle les

François agiſſoient à ſon égard ; qu'il eût ſecrètement ſecouru les Eſpagnols, & qu'enſuite il eût acheté Caſtillon pendant que cette place étoit dans leurs mains, pour s'en prévaloir au préjudice des autres places que tenoit le roi de France. Côme repréſenta qu'il étoit obligé de ſecourir les Eſpagnols, en vertu du traité de Sienne, & qu'ayant acheté Caſtillon du vrai propriétaire, il étoit prêt à défendre cette ville contre tout agreſſeur. Le Duc conſentit enfin à l'accord d'une trève, mais qui devroit être ratifiée par le Roi, ne regardant pas l'autorité d'un Lieutenant comme ſuffiſante pour lui donner la ſanction requiſe. Don François promit de ſe comporter en bon voiſin avec cette place. On nomma de part & d'autre des Juriſconſultes pour éclaircir les doutes, & parvenir à ſtipuler les articles reſpectifs de la trève. Il y eut pour cet effet pluſieurs conférences, on fit des mémoires, des actes, ſans jamais rien fixer de poſitif ; enfin une partie proteſtant contre l'autre, tout aboutit à ne rien conclure, & le congrès fut diſſous. Côme & don François ne cherchoient qu'à s'amuſer l'un

1558.

l'autre, voulant voir quelle ſeroit l'iſſue
1558. de la maladie du Pape, & des deſſeins qu'il avoit contre Philippe II. Une attaque d'épilepſie avoit preſque mis Paul IV au tombeau, & faiſoit eſpérer à l'Italie la fin d'un Pontificat ſi turbulent. Mais Paul ſe releva de cette attaque, quoique pris d'un délire qui lui dura quelques ſemaines. Les Caraffe croyoient déjà tout perdu pour eux; les Cardinaux couroient de toute part à Rome, pour l'élection d'un nouveau Pontife, lorſque Paul ſe montra bien vivant, alla en triomphe par la ville, & ſe rendit à l'égliſe de S. Pierre, tout fier de ſon rétabliſſement. Il reprit auſſitôt le courant des affaires. Cependant l'indemnité du fief de Palliano n'avoit pas encore été fixée, & cette affaire reſtée en ſouffrance tenoit en ſuſpens & les François & les Eſpagnols à l'égard de Sa Sainteté. Côme ſe méfioit alors ouvertement des Caraffe. Ceux-ci attribuoient à ſes conſeils le refus conſtant que le roi d'Eſpagne lui avoit fait du duché de Bari; & ils ne manquoient pas d'en montrer tout leur reſſentiment, ſe déclarant en tout contraires

aux

aux intérêts du Duc en cour de Rome, jusqu'à refuser même à son envoyé un libre accès auprès du Pape. Dans ces alternatives Philippe nomma don de Figueroa pour ambassadeur à Rome, & lui donna les instructions nécessaires relativement au présent & au futur Pontife, lui recommandant sur-tout de concerter ses opérations avec le duc Côme, & d'user de ses avis. Mais la présence de ce Ministre pouvant déranger les desseins des Caraffe & ceux de plusieurs Cardinaux qui vouloient se frayer le chemin au Pontificat par l'intrigue, Paul IV en prévint l'arrivée par un décret digne de son caractère violent. Il fut donc défendu à cet ambassadeur d'entrer à Rome; on l'y déclara même hérétique, parce qu'étant gouverneur de Milan il avoit fait emprisonner un courier de Rome, chargé de dépêches, par lesquelles Sa Sainteté citoit plusieurs personnes à son tribunal. Un procédé aussi étrange eût sans doute produit de nouveaux troubles en Italie, si Philippe, occupé ailleurs par des objets plus importans, n'eût pensé qu'il étoit plus avantageux pour le bien général de 1558.

dissimuler jusqu'à la mort du Pape.

1558. Depuis la bataille de Gravelines, la France n'avoit plus à opposer aux Espagnols que l'armée du duc de Guise, composée de quarante mille hommes. Le comte d'Egmont s'étoit uni au duc de Savoie, & ces deux corps formoient une armée supérieure en nombre à celle de France. Les deux ennemis n'étoient campés qu'à quelques lieues l'un de l'autre, & les deux Rois étoient venus se rendre chacun à la tête de leur armée. Une seule bataille pouvoit entièrement décider du sort de l'un ou de l'autre, mais ils n'osoient pas confier leur destinée au hasard d'un combat. L'inaction faisoit plus apprécier aux François la grandeur de leurs pertes, la foiblesse de tout le royaume, & la fermentation qu'y occasionnoient les nouvelles maximes de religion parmi le peuple. D'un autre côté, Philippe n'avoit pas d'argent ; les provinces accablées murmuroient hautement, & le Roi desiroit ardemment de jouir du repos dans ses royaumes. L'Angleterre avoit entrepris la guerre contre l'inclination de la nation ; & la perte de Calais donnoit encore plus de mécon-

tentement aux grands & au peuple. Enfin les deux Monarques étoient réduits à la néceſſité de demander la paix. Les François en firent les premières ouvertures. Le maréchal de Saint-André eut donc à ce ſujet une entrevue avec le prince d'Orange dans un village entre Cambrai & Bapeaume. Cette entrevue occaſionna une autre conférence entre le Maréchal & le Connétable priſonnier de Philippe : en conſéquence le Connétable eut la liberté de retourner en France ſur ſa parole, pour concerter les articles d'un traité. Le 7 ſeptembre il ſe réunit à Lille, des commiſſaires Eſpagnols avec le Connétable & le Maréchal, & l'on mit les premières propoſitions en avant. La mort de Charles V, loin d'interrompre ces négociations, inſpira au contraire plus de deſir à Philippe de repaſſer en Eſpagne. Cet Empereur pris d'une attaque de goutte le 15 août, en avoit été cruellement tourmenté juſqu'au 24. Il s'en étoit tiré ; mais les premiers jours de ſeptembre il fut pris d'une fièvre avec un froid & une douleur de tête, qui augmentant de jour en jour, le conduiſirent au 1558.

tombeau le 21 ſeptembre. Les con-
1558. férences furent donc ſuivies entre ces députés : mais pour les faciliter on avoit transféré le congrès dans l'abbaye de Cercamp. On preſſoit les choſes avec le plus de chaleur, lorſque tout fut interrompu par la mort de Marie, reine d'Angleterre, décédée le 17 novembre à la ſuite d'une hydropiſie. La nation Angloiſe proclama reine, Eliſabeth ſœur de Marie. Comme les deux Rois ne connoiſſoient ni l'un ni l'autre le parti qu'elle alloit prendre, les eſprits reſtèrent en ſuſpens ; & Philippe auſſi bien qu'Henri, mit tout en uſage pour l'engager dans ſes intérêts. Eliſabeth ne ſachant trop à quoi ſe décider ſur les propoſitions qu'ils lui faiſoient, tint auſſi en ſuſpens le traité projetté de part & d'autre pour la paix. Cependant l'eſpoir du repos étoit une eſpèce de conſolation pour les peuples affligés des déſaſtres précédens ; & les Princes intéreſſés dans cette négociation, n'omettoient rien pour faire tourner les choſes à leur avantage particulier. Les intrigues des cabinets, les ſtratagêmes & les ruſes politiques avoient ſuccédé à la force des armes ; & Côme

ne le cédoit à perſonne dans toutes ces manœuvres. Les places de la république de Montalcino étoient à pluſieurs un objet d'envie. Le duc de Florence prétendoit les avoir comme par une juſte conſéquence du traité de ceſſion, & en vertu des promeſſes réitérées qu'on lui avoit faites de lui en donner la poſſeſſion. Les Caraffe les demandoient comme la récompenſe de la bonne amitié qui avoit régné entre Sa Sainteté & le roi de France : mais la décrépitude de Paul IV ne permettoit plus de rien eſpérer de ſon alliance, & l'on s'inquiétoit peu de ſe l'attacher par de ſemblables faveurs. Le duc de Ferrare les eût volontiers priſes à titre de payement de ſes créances : mais il craignoit les oppoſitions de Côme, & ne vouloit pas les avoir ſous la condition de vaſſelage. Don François d'Eſte s'offroit à les prendre à quelque titre qu'on les lui eût données, voulant ainſi exclure tous les compétiteurs. C'eſt pourquoi il fit en ſorte d'être rappellé à la cour de France & d'être remplacé par Corneille Bentivoglio, afin de ſuivre cette affaire avec plus de ſuccès. 1558.

1559. Les manœuvres de tous les compétiteurs qui prétendoient à un ſi petit Etat, occupèrent toute l'attention de Côme. Il eut recours à Philippe pour les rendre infructueuſes dans le tems même qu'il portoit ſes vues plus loin, & cherchoit à ſe procurer par des degrés inſenſibles, un domaine plus étendu. Sous prétexte d'éloigner les François de ſes Etats, il avoit déjà eu l'avantage de s'établir à Piombino, & d'acquérir la ville de Sienne & ſes dépendances : il crut donc devoir ſuivre la même marche pour ſe rendre maître de la Corſe. La diſcorde avoit diviſé les Génois. Doria, dans l'âge de la décrépitude & infirme, voyoit ſon autorité diminuer à meſure qu'il s'affoibliſſoit : le peuple n'avoit plus pour lui la même ſoumiſſion. Les François fomentoient un parti dans la République, & pouvoient facilement amener Gênes à la dévotion de la France, ſi ce parti devenoit aſſez conſidérable pour leur aſſurer la conquête de la Corſe. Dans ces vues, les François attaquèrent la Baſtie, eſpérant que la réduction de cette place leur procureroit un établiſſement ſolide, & qui

les mettroit à même de soumettre l'isle entière. Côme instruit de ce dessein, fit connoître aux Génois le danger où se trouvoit cette isle, le peu de forces qu'ils avoient pour la défendre, la nécessité de la conserver, s'ils vouloient aussi conserver l'empire de ces mers, lequel leur assuroit leur subsistance: enfin il leur proposa d'abandonner la défense des places de cette isle à Philippe pendant la guerre, offrant même de les pourvoir de toutes les munitions nécessaires, & de les garder lui-même au nom de la République, si Sa Majesté ne vouloit pas s'en charger. Quant au Roi, il lui représenta l'avantage que les François tireroient de la conquête de l'isle pour les vues qu'ils avoient en Italie, sur-tout combien il leur seroit alors facile d'attirer Gênes dans leur parti; & en conséquence, de quelle nécessité il étoit d'en prendre la défense; que si Sa Majesté ne vouloit pas s'en charger, ni s'engager dans les dépenses requises pour cet effet, il offroit d'en éloigner lui-même les François avec ses propres troupes, puisqu'il y étoit également intéressé pour la sûreté de Portoferraio, & des 1559.

pays maritimes de la Toſcane. Phi-
1559. lippe n'écouta aucunement les conſeils de Côme; mais il envoya Jean-André Doria à Gênes pour y concilier les eſprits, & les engager à être tranquilles, vu la concluſion prochaine de la paix.

Eliſabeth, peu contente de la conduite du roi de France, avoit cru qu'il valoit mieux pour elle unir ſes intérêts avec ceux de Philippe. Elle promit au roi d'Eſpagne de ſe régler ſur les mêmes principes que ceux de ſa ſœur, & ſuivit la réſolution qu'elle avoit priſe de faire la paix entre l'Angleterre & la France. Cette réſolution décida les deux Rois à s'arranger auſſi entr'eux; & l'on reprit avec plus de chaleur les conférences qui avoient été transférées de Cercamp à Cateau-Cambreſis. Les deux d'Eſte preſsèrent auſſi davantage pour obtenir les places Siennoiſes, tandis que Montalcino demandoit inſtamment la liberté. Les exilés & les rebelles Florentins ne négligèrent pas non plus d'intéreſſer le Roi & le Connétable à leur retour dans la patrie, & au recouvrement de leurs biens. Ayant donc fait cauſe

commune, ils expédièrent pour ces vues au congrès *Albizo del Bene*, l'un des plus diſtingués parmi eux. 1559.

Le traité de paix entre l'Angleterre & la France fut ſigné le 2 avril à Cateau-Cambreſis, & le jour ſuivant celui de l'Eſpagne & de la France fut pareillement arrêté. Ce traité eut pour baſe le mariage de Philippe avec la fille aînée de Henri II, celui du duc de Savoie avec la ſœur du même, & la reſtitution de toutes les places conquiſes de part & d'autre depuis le commencement de la guerre. Calais & Metz reſtèrent à la France, mais Henri s'engagea de rendre le Piémont, la Corſe & les places du Siennois. On fit donc l'arrêté ſuivant. = « Le Roi » très-Chrétien retirera tous les gens » de guerre, de quelque nation qu'ils » ſoient, qu'il a dans la place de Mon- » talcino & autres places du Siennois » & de la Toſcane, & ſe départira & » déſiſtera de tous droits qu'il puiſſe » prétendre dans leſdites places ou » provinces en manière quelconque, » retirant d'abord l'artillerie, les ar- » mes, les vivres & autres munitions » qui s'y trouvent. Il eſt auſſi convenu

1559. » & accordé que tout gentilhomme » Siennois & autres ſujets dudit Etat, » qui voudront ſe ſoumettre au ma- » giſtrat établi dans le gouvernement » de la ville de Sienne, y ſeront reçus, » & on leur pardonnera tout ce qu'on » auroit pu prétendre contr'eux pour » s'être retirés audit Montalcino ou » ailleurs, ſans que pour cette cauſe » ni pour avoir pris les armes dans » cette dernière guerre contre qui que » ce ſoit, & pour avoir ſuivi le parti » du Roi très-Chrétien, ils ayent à être » inquiétés ou à ſouffrir quelque dom- » mage dans leur corps, leurs biens » ou autrement, en manière quelcon- » que : & ſi à cette occaſion leurs ſuſ- » dits biens avoient été pris & confiſ- » qués, ils leur ſeront rendus & reſ- » titués pour en jouir par eux paiſi- » blement & pleinement : & pour » l'accompliſſement & ſûreté de tout » ce que deſſus, le duc de Florence » ſera obligé d'en ratifier le contenu » en un tems fixe, & leur en donner » lettres-patentes en bonne & valide » forme : il ſera ſemblablement par- » donné à tous ceux qui auroient ſuivi » en Toſcane pendant cette guerre,

» le parti de feu l'Empereur, père du
» Roi Catholique, & d'icelui Roi, & 1559.
» dudit duc de Florence ; & ſeront
» iceux remis en tous les biens dont
» ils avoient été privés durant cette
» guerre & à l'occaſion d'icelle, uſant
» de bonne foi ; & ne ſeront inquiétés
» ni ès corps ni ès biens pour cette
» cauſe en manière quelconque. Sera
» le général Albizo Florentin, ancien
» ſerviteur du Roi très-Chrétien, habi-
» tant la ville de Lyon, ou ſon pro-
» cureur pour lui, remis & rétabli
» dans la poſſeſſion actuelle de tous
» les biens à lui appartenans ſitués
» dans la juriſdiction du duc de Flo-
» rence, à lui pris & détenus depuis
» la déclaration de cette dernière
» guerre ; & ſera ſemblablement fait
» aux autres Florentins qui ſont &
» habitent dans le royaume de France,
» excepté ceux qui auront ſpécialement
» été déclarés bannis & exilés de l'Etat
» dudit duc de Florence ; en cas néan-
» moins qu'il ne ſe trouve pas que
» ledit *del Bene*, ou autres Florentins
» ſuſdits, auroient conſpiré contre la
» perſonne dudit Duc, ou au préjudice
» de ſon Etat ».

1559. Dès que la tranquillité eut été rétablie entre les différens Monarques, des cris d'acclamations, une joie universelle succédèrent à la haine, aux déſaſtres & aux carnages. Les François regardèrent cependant ce traité comme peu avantageux à la nation, & comme portant atteinte à la gloire de Sa Majeſté. Nonobſtant ces murmures, Henri & le Connétable en ordonnèrent l'exécution dans toutes ſes parties. Côme en eut plus de joie que perſonne : car l'Etat de Sienne lui avoit été aſſuré, & outre cela il n'avoit plus rien à craindre des droits & prétentions que les François pouvoient avoir ſur l'Etat de Florence. Philippe lui fit promtement ſavoir la teneur du traité, lui demanda la ratification de l'article qui l'intéreſſoit & les lettres-patentes *à ce néceſſaires*. Côme les envoya avec la plus grande célérité. Mais l'article du traité qui concernoit la reſtitution des places du Siennois, étant conçu en termes équivoques & douteux, le Duc en fut un peu inquiet, craignant que le Roi n'eût intention de ſe les approprier, ou de les engager à ſon profit même. Côme

fut donc obligé de faire de nouvelles représentations accompagnées de quelques offres. Philippe lui assura généreusement que le traité de la cession de Sienne auroit son entière exécution, sans aucune autre vue d'intérêts & sans la moindre difficulté. Les promesses réitérées que le roi de France & ses Ministres avoient faites par lettres aux républicains de Montalcino, de leur garantir leur liberté, ne pouvant effectivement s'accomplir, la Cour se contenta de les persuader, au moins par des termes ambigus, de la vérité du fait. Ils avoient déjà mis tout en usage pour être soustraits à l'autorité du Duc, proposant au congrès de Cercamp de s'assujettir au duc de Ferrare. Comme ils savoient que ce Prince étoit convenu de lui vendre ces places, ils prétendoient que par ce moyen la dignité de Henri, celle de Philippe & les intérêts de Côme n'étoient pas compromis. Malgré cela les commissaires Espagnols avoient rejetté ces offres, & Philippe s'étoit clairement expliqué sur cet article, disant qu'il ne pouvoit entrer en accommodement qu'autant que ces places lui seroient absolument abandonnées. Le 1559.

1559. Connétable trouva le moyen de concilier des ſentimens ſi oppoſés entr'eux, ſans obliger les républicains de Montalcino à ſe ſoumettre au roi d'Eſpagne ou au duc de Florence, & ſans compromettre la dignité de ſon Prince : ce fut de paroître les laiſſer dans leur ancienne liberté. Il engagea donc ſa parole devant les commiſſaires Eſpagnols, diſant « nous retirerons de » ces places, nos troupes, nos vivres, » les munitions, l'artillerie, & vous » entrerez ſans obſtacle lorſque nous » ſerons ſortis ». Les choſes furent exécutées conformément à ces termes ; car le Roi écrivit le 8 avril à Bentivoglio : « je dois renoncer à protéger les Siennois pour les remettre » dans leur ancienne liberté républicaine, & ſous le gouvernement des » magiſtrats auquel ils étoient accoutumés par le paſſé dans leur ville de » Sienne : ce que faiſant, ils ſeront rétablis dans leurs biens, » &c.

Cette ambiguité dans les termes, produiſit deux effets ; l'un, de faire eſpérer aux Siennois de Montalcino, d'être rétablis dans leur entière liberté ; l'autre, de donner lieu au duc de Fer-

rare de faire en ſorte, par l'entremiſe de Bentivoglio, que le duc de Florence n'obtînt pas la poſſeſſion & la propriété de ces places, malgré tout ce que les commiſſaires François & Eſpagnols avoient concerté entr'eux. En conſéquence, Bentivoglio imaginant des prétextes & des difficultés, ne manqua point de cauſer des retards à la publication & à l'exécution du traité, quoiqu'il eût ordre de le rendre public. Les citoyens de Montalcino ſe regardant donc comme libres, ſe livrèrent inconſidérément à la joie, ordonnèrent des réjouiſſances publiques pour un événement auſſi favorable. Tout conſpiroit à les entretenir dans cette perſuaſion : l'ambaſſadeur de France à Rome les avoit même conſolés par l'article ſuivant de la lettre qu'il avoit reçue du Roi. « Vous direz à ces Siennois de Mon» talcino, que j'ai été leur père au » commencement, au milieu & à » la fin de cette guerre, & qu'ils le » verront par la liberté dans laquelle » je les laiſſe ». Néanmoins, le Duc preſſant Bentivoglio de mettre les troupes Françoiſes hors des places 1559.

où elles étoient en garniſon, & faiſant avancer des milices ſur les frontières de Montalcino, le magiſtrat de cette République inquiet de ces démarches, envoya un député à la cour de France & d'Eſpagne, avec des inſtructions préciſes tendantes à ſe ſoumettre librement à Philippe, & avec ordre de déclarer expreſſément que la République ne vouloit en aucune manière être aſſujettie au duc de Florence. Il envoya auſſi des députés au Pape, pour implorer ſon aſſiſtance & demander à vivre en liberté ſous la protection de l'Egliſe.

1559.

Mais tout avoit changé de face à Rome : les Caraffe étoient relégués ; Paul IV n'étoit plus ce Pontife ambitieux ; il déteſtoit même la guerre, aimoit la juſtice. Les oppreſſions, la violence, les taxes exorbitantes avoient ceſſé, & le peuple Romain lui avoit élevé une ſtatue. Côme avoit été le principal auteur de cette révolution qui étonna toute l'Europe. Lorſqu'il fut queſtion de paix entre le Pape & le duc d'Albe par la médiation du duc de Florence, Paul avoit dicté lui-même à l'envoyé de

Florence, le précis de ſes intentions concernant les articles que l'on devoit dreſſer pour le traité. Cette médiation ne plut pas au cardinal Caraffe, parce que, guidé par les vues de quelque récompenſe conſidérable, il vouloit ſe faire un mérite de cette paix auprès du roi Philippe. C'eſt pourquoi il avoit engagé le duc d'Albe à agir directement par lui-même; & pour mieux réuſſir dans la concluſion du traité, il s'étoit prévalu des pouvoirs généraux qu'il avoit du Pape, & avoit avancé contre ſes inſtructions, l'obligation ſecrète de l'échange de Palliano. Paul ignoroit cette obligation ſecrète, & croyoit fermement que les Colonne étoient abſolument déchus de ce fief. Le Cardinal faiſoit en ſorte de lui en dérober la connoiſſance, prévenant les Ambaſſadeurs & les Miniſtres de ne lui point parler de ce fait. L'envoyé de Florence en avoit ſur-tout été particulièrement prévenu par le cardinal Vitelli, confident de Caraffe; & Vitelli lui avoit repréſenté quel trouble il réſulteroit ſi Sa Sainteté en étoit inſtruite : mais depuis que les Caraffe attribuoient à Côme les refus que le roi 1559.

1559. d'Eſpagne avoit faits du duché de Bari, ils ſongeoient à s'en venger en ſoulevant les feudataires de la Romagne, & en inquiétant les frontières. Ils empêchèrent auſſi l'envoyé du Duc d'obtenir audience, & le Cardinal même eut l'imprudence de lui fermer la porte de ſa chambre. Côme fut ſenſible à cet affront. Il eut recours à un Cardinal, homme de confiance, & fit entendre au Pape que c'étoit auprès de Sa Sainteté, & non auprès de Caraffe qu'il tenoit un envoyé; qu'il devoit donc le garantir des inſultes de ſes neveux. Le Pape demanda l'ambaſſadeur : celui-ci lui révéla l'affaire de Palliano, & lui conſeilla de s'informer par le moyen des Théatins, quelles étoient les malverſations des Caraffe. Auſſitôt ceux-ci furent éloignés de Rome, & relégués chacun en différentes places. Le gouvernement prit en même-tems une forme plus avantageuſe, & fut confié à des Miniſtres plus circonſpects ; de ſorte que toute la ville ſe réjouit d'une réſolution auſſi inattendue. Nombre de perſonnes penſèrent que le Pape ne puniſſoit ſes neveux qu'afin de ſe juſtifier des défauts

qu'on lui attribuoit, & de faire retomber ſur ces neveux tout l'odieux des procédés turbulens qu'il avoit tenus par le paſſé. Il témoigna à Côme la reconnoiſſance qu'il lui devoit de l'avoir éclairé, & lui promit expreſſément de ne prêter aucun ſecours aux Siennois de Montalcino, quoiqu'en général on vît de fort mauvais œil à Rome, que Son Alteſſe approchât trop ſes troupes de leurs frontières. Les Florentins expatriés, & particulièrement Bindo Altoviti, perſuadoient à ces Républicains de ne point ſe laiſſer opprimer par le duc de Florence, & déjà l'on tenoit parmi eux des conventicules pour imaginer les moyens de défendre Montalcino. Ce fut dans ces occurrences que les députés de cette République arrivèrent à Rome. On les y exhorta au nom du Pape, à ſe ſoumettre au Duc, comme le parti le plus avantageux pour eux, & Paul les fit congédier en ces propres termes : « Sa Sainteté ne veut entendre de vous, rien qui puiſſe contrarier & troubler cette ſainte paix ». 1559.

Quant à l'exécution de l'article du traité de paix, portant que chaque puiſſance reſtitueroit réciproquement

ſes conquêtes, il avoit été ſtatué que
1559. les François ſeroient les premiers à le faire, en commençant le 3 mai, & auroient fini le 3 juin; qu'enſuite les Eſpagnols en feroient autant, & auroient fini le 3 juillet. Il y avoit dans chaque province, des officiers chargés de conſigner les places, & d'autres pour les recevoir. Quoique l'article relatif aux places Siennoiſes n'eût pas ſtatué *de conſignation formelle*, néanmoins Henri II avoit chargé Saint-Sulpice d'exhorter les magiſtrats de Montalcino, en retirant les troupes & l'artillerie, de ſe ſoumettre au roi d'Eſpagne, & au duc de Florence pour Sa Majeſté. Philippe envoya donc Guévare pour demander l'évacuation des places, & perſuader aux républicains de Montalcino de ſe ſoumettre ſans aucune difficulté au magiſtrat de Sienne. Le Duc ne négligea point non plus de les engager avec douceur à ne pas s'oppoſer à l'exécution du traité : mais réclamant la lettre du roi de France qui leur promettoit la liberté, ils ſe comportèrent avec d'autant plus de hardieſſe contre les gens du Duc, leur défendirent même de mettre le pied ſur leur territoire.

Bentivoglio les maintenoit dans cette réſolution ; & leur illuſion alloit juſqu'à leur faire croire que Sienne devoit même être libre en vertu du traité. Ils tentèrent auſſi de faire naître des obſtacles en recourant à l'Empereur, demandant que la diète de l'Empire examinât ſi véritablement la république de Sienne étoit déchue des privilèges qu'elle tenoit de Charles IV, & ſi Charles V pouvoit diſpoſer de cet Etat en faveur de Philippe ſon fils. Ils ſe lièrent entr'eux en jurant & ſignant qu'ils ſouffriroient toutes les calamités & la mort même, plutôt que de s'aſſujettir au duc de Florence : de ſorte que leur obſtination obligea Philippe d'ordonner au duc de Seſſa, gouverneur de Milan, de fournir à Côme le nombre de cavalerie & d'infanterie ſtipulé dans le traité de 1557. Mais le Duc ne voulant pas uſer de violence envers eux, ſe flattoit de les décider par la teneur même du traité, & de faire céder par la bienfaiſance & par les promeſſes, la réſiſtance de Bentivoglio. Celui-ci tâchoit de temporiſer juſqu'à ce que le duc de Ferrare eût appris de Paris, ſi Henri II étoit réſolu de recevoir cette République 1559.

ſous ſon obéiſſance. Mais l'arrivée
1559. de Guévare déconcerta extrêmement leurs deſſeins. Guévare voyant donc que le terme fixé par le traité pour l'évacuation des places s'avançoit, propoſa au Duc de les ſerrer avec des troupes, & cela auroit été fait ſi l'arrivée de l'armée Françoiſe, commandée par Saint-Sulpice, n'avoit donné lieu d'eſpérer des ordres plus précis de la cour de France. On fit ſentir à Bentivoglio qu'on n'ignoroit pas les manœuvres qu'il avoit miſes en uſage avec le duc de Ferrare, & qu'auſſitôt que les troupes Françoiſes ſe ſeroient retirées, celles d'Eſpagne entreroient par force pour s'emparer de ces places. En conſéquence, on lui conſeilla de conſulter ſes intérêts & ceux des ſujets avec plus de prudence. Bentivoglio goûta ces avis. Comme la France ordonnoit à ſes troupes d'évacuer les places ſans faire la moindre difficulté, il vit bien qu'il étoit alors impoſſible de ſonger à les ſoumettre au duc de Ferrare. Il prit donc le parti de ſeconder Côme, & de tirer quelqu'avantage, tant pour lui que pour les membres de cette République, en évitant une nouvelle guerre. Dans ces

vues, il demanda au duc de Florence de lui accorder le château de Magliano en fief & (a) *ſa cour*, d'aſſigner une penſion viagère convenable à vingt-cinq citoyens Siennois, les plus puiſſans de cette République, & qu'il lui nommeroit. Il fut auſſi dreſſé différens autres articles pour en former une eſpèce de traité dans l'acte de ſoumiſſion. 1559.

Le Miniſtre de France étant arrivé à Montalcino, l'on notifia au Sénat les ordres de la Cour. Ces Républicains ſe voyant abandonnés de tous côtés, & craignant les ſix mille hommes que le Duc tenoit à Buonconvento, réſolurent enfin, après différens débats, de recourir à Côme, & de ſe ſoumettre ſans réſiſtance au gouvernement de Sienne. Ils demandèrent donc un ſauf-conduit pour envoyer leurs députés à Florence. En attendant, Guévare & Saint-Sulpice eurent une entrevue à Monteoliveto, relativement à la conduite qu'ils avoient à

(a) Voyez pour la diſtinction de « *feudum* » *in corte & extra cortem* » Jacq. Maſcovius dans ſon Traité Latin du droit public de l'Empire, p. 164, ſi j'ai bonne mémoire. *Note du Traducteur.*

1559. tenir reſpectivement lorſque l'on évacueroit les places, & à l'aide que le Duc donneroit pour tranſporter l'artillerie au port de Vada. La bonne foi du Miniſtre de France, les inſtances de Guévare, hâtoient l'exécution du traité lorſque tout fut interrompu par la mort d'Henri II. Ce Monarque célébrant, le 30 juin, les nôces de la Princeſſe, fut frappé dans un tournois d'un coup de lance qui lui leva la viſière de ſon caſque. L'éclat du fût briſé, lui ayant donné dans l'œil droit avec violence, lui fit une bleſſure conſidérable. Le coup qu'il ſe donna en tombant, aggrava encore le mal par l'inflammation qui y ſurvint, & il mourut le 10 juillet. Côme craignit qu'un accident auſſi imprévu n'occaſionnât quelque changement dans la manière de penſer de la cour de France; les républicains de Montalcino en conçurent au contraire une nouvelle eſpérance de recouvrer la liberté. Les Miniſtres de France ſuſpendirent les opérations en attendant de nouveaux ordres de la Cour. Côme ſonda auſſi le roi d'Eſpagne, pour ſavoir quelles ſeroient ſes intentions en cas de changement. Mais les circonſtances où ſe trouvoit

trouvoit la France, ne permirent pas de changer l'état des affaires ; d'ailleurs le traité avoit déjà été exécuté en pluſieurs endroits. Henri II en avoit même recommandé l'exécution à François II ſon fils avant de mourir, lui enjoignant de regarder Philippe comme ſon père. Les deux Rois ſuivirent donc de concert les opérations du traité; & les députés de Montalcino ſe rendirent à Florence pour demander au Duc les conditions de leur ſoumiſſion. Comme ils n'avoient pas de pouvoirs ſuffiſans, & que d'ailleurs ils demandoient plus que les circonſtances où ils ſe trouvoient ne le leur permettoient, ils furent congédiés. Le Sénat en expédia d'autres avec plein pouvoir. Ceux-ci abandonnèrent entièrement Montalcino à la volonté de Côme, au nom même de la République, & prêtèrent ſerment de fidélité au roi Philippe & au Duc. Le 25 juillet les places furent évacuées, excepté la citadelle de Groſſeto. Les François qui y étoient s'étant mutinés faute de paye, Chiappino Vitelli fut obligé d'employer les menaces, ou de débourſer de l'argent pour les engager à quitter ce fort & 1559.

1559. à ſe retirer de l'Etat de Sienne. Au retour des députés l'acte de ſoumiſſion fut ratifié en plein conſeil. Guévare & Niccolini ſe rendirent dans cette place pour en prendre formellement poſſeſſion, l'un au nom du Roi, l'autre au nom du Duc. Ces nouveaux ſujets voulurent paroître, quoique malgré eux, donner au Duc des preuves de leur bonne volonté; ils envoyèrent à la rencontre des deux commiſſaires une troupe de cinquante enfans, tenant en main une branche d'olivier, & faiſant retentir avec acclamation *Palle* (*a*), *Palle*, en l'honneur de leur nouveau Prince. Ils étoient ſuivis de la bande de Montalcino, compoſée de deux cens jeunes gens en bon ordre; & le magiſtrat de la République reçut Guévare & Niccolini à l'entrée de la ville. Dès qu'ils furent dans le ſénat, on y obſerva les mêmes formalités qu'à la priſe de poſſeſſion de Sienne; car Guévare, après avoir reçu le ſerment de fidélité pour le roi d'Eſpagne, mit Niccolini, comme repréſentant le Duc, en poſſeſſion de la

(*a*) Alluſion aux *boules* des armes du duc de Florence.

République en forme d'inveſtiture. On fit entrer les garniſons dans la ville & dans les fortereſſes, & l'on publia ce que Côme accordoit aux nouveaux ſujets. = « Tous les citoyens de Sienne, » qui s'étoient réfugiés à Montalcino » ou ailleurs, avoient la permiſſion de » retourner dans leur patrie, de jouir » paiſiblement de leurs biens & de » leurs charges ſelon la teneur du traité. » Tous les actes du gouvernement de » Montalcino étoient tenus bons & » valides par Son Alteſſe, excepté les » aliénations de juriſdictions & des re- » venus publics. On pardonnoit à ceux » qui avoient manqué aux loix de la » république de Sienne, ſans excepter » même les délits commis dans l'Etat » de Florence, pourvu néanmoins » que ce ne fuſſent pas des vols ni des » aſſaſſinats publics. On accorda cinq » années de délai pour le paiement » des dettes civiles, contractées par » les citoyens avec le public & avant » la guerre. Il étoit auſſi ſtatué que » ſi quelque Siennois de Montalcino » avoit des créances à exercer ſur les » revenus publics en vertu de titres » antérieurs à 1555, il ſeroit rem- 1559.

1559. » bourſé de tout ce qui lui étoit dû : » que l'on conſerveroit aux territoires » de Montalcino tous les privilèges » que la république de Sienne leur » avoit accordés, excepté ceux qui » concernoient la juriſdiction & la ſou- » veraineté ».

Après les formalités de la priſe de poſſeſſion, le Duc reçut auſſi la ſoumiſſion des autres communes que les François tenoient auparavant, telle que Chiuſi, Groſſeto, Radicofani, Montepeſcali, & Buriano qui fut auſſitôt reſtitué au feudataire Appiano comme lui appartenant. Ce fut ainſi que le Duc obtint tout l'Etat de Sienne, excepté Sovana que tenoit le comte de Pitigliano. Comme il refuſa de rendre cette place, on fit en conſéquence une proteſtation publique & formelle. Les Siennois qui étoient à Rome & dans d'autres parties de l'Italie, ſe ſoumirent au Duc, ou en perſonne, ou par lettres. Ceux qui retournèrent à Sienne furent très-bien accueillis du gouvernement, & eurent une pleine & entière ſatisfaction de tout ce qui leur avoit été promis. Il y eut des réjouiſſances publiques à Florence & à Sienne,

& Côme ſe félicita au milieu de ces acclamations d'être devenu maître d'un domaine auſſi étendu. Les Princes de l'Italie regardèrent cet accroiſſement avec crainte & jalouſie, & généralement tout le monde admira ſa conduite. En effet, après une guerre qui avoit déſolé & appauvri toute l'Europe, Côme fut le ſeul qui gagna le plus par le traité de paix qui la termina, & qui intéreſſoit les plus grandes puiſſances de cette partie du monde. La France retint Calais & Metz, & fut obligée de rendre cent quatre-vingt-neuf places fortifiées qu'elle avoit priſes en Flandre & en Italie pendant le cours de cette guerre. Le Duc de ſon côté retint l'Etat de Sienne qu'il avoit conquis, & eut outre cela les places qu'il n'avoit jamais pu prendre. Cette acquiſition fut pour lui ſolide & permanente, parce que le roi d'Eſpagne parvint en Italie à ce degré de ſupériorité que ſes prédéceſſeurs n'avoient pu conſerver; & depuis, la Maiſon de Médicis a toujours tenu le Siennois conjointement avec l'Etat de Florence. Cependant Côme s'abuſa peut-être en croyant que le plan de politique de Philippe. 1559.

1559. ſeroit durable : c'eſt pourquoi il s'inquiéta moins de laiſſer à ſa famille un Etat dont la poſſeſſion dépendoit de la ſujétion qui en faiſoit la garantie & la ſûreté, que de le tranſmettre libre & indépendant, mais expoſé à mille contraſtes. Ce fut aſſez du cours d'un ſiècle pour prouver que le ſyſtême de Philippe II ne pouvoit ſe ſoutenir longtemps, & que Côme fondant la ſûreté de ſa famille ſur la fortune de l'Eſpagne, l'avoit expoſée à ſe ſentir des ſecouſſes violentes de cette Monarchie, ſans la mettre dans le cas d'en partager les avantages. Quant à Philippe II il mit la dernière main à ſon plan politique par le traité de Cateau-Cambreſis, en faiſant renoncer les François à toutes les vues qu'ils avoient eues ſur l'Italie ; n'ayant plus alors de concurrent, il devint l'arbitre de toute cette contrée. Les Princes de l'Italie étoient tous liés avec l'Eſpagne par des traités particuliers & par la reconnoiſſance. Philippe n'avoit même pas négligé le duc d'Urbin qui tenoit ſes troupes à ſon ſervice, étoit à ſes ordres & en recevoit penſion. Veniſe ſeule ne pouvoit s'oppoſer à une ſi grande puiſſance,

& Paul IV avoit connu par expérience l'inutilité des efforts qu'il avoit faits. 1559.
Côme étoit le principal inſtrument de cette union, & la tranquillité de l'Italie devenoit le prétexte par lequel on veilloit à conſerver cette harmonie.

CHAPITRE IX.

Forme de gouvernement obſervée par Côme. Suite de la réforme des mœurs. Grands obſtacles qu'il y rencontre de la part des Eccléſiaſtiques. Syſtême juriſdictionnel. Police & Loix.

SI Côme ſe fit admirer en Italie par cette infatigable vigilance & cette activité avec laquelle il dirigeoit les affaires du cabinet & de la guerre, il ne mérite pas moins d'admiration pour cette aſſiduité & cette promtitude qu'il montra dans le gouvernement de ſes peuples. Quoique la guerre devienne une ſource d'abus dans tous les Etats, & faſſe méconnoître la ſageſſe des loix, Côme ſut prévenir cet inconvénient dans ſon domaine, & ſuivre ſes entrepriſes avec vigueur. Cet eſprit d'indé-

pendance républicaine, qui rendoit
1559. autrefois les Florentins récalcitrans aux loix, étoit beaucoup diminué chez eux. Les uns par crainte, les autres par néceſſité, un grand nombre par intérêt, tous enfin obéiſſoient, & l'on ne craignoit plus de révolutions, ni d'éclat. La ſévérité des loix, l'extrême attention des tribunaux prévenoient les menées ſourdes, & la tranquillité de l'Etat étoit déſormais aſſurée. Les citoyens inquiets & turbulens étoient hors de la patrie & ne pouvoient plus rien entreprendre contr'elle ſans un puiſſant appui. Ce fut cette ſûreté qui fit riſquer à Côme d'entreprendre la guerre contre les François qui remuoient tout pour lui ſuſciter des troubles. Mais ils ne firent que lui donner plus d'occupations ſans le diſtraire de ſon travail ordinaire. Le titre de conſeiller ſecret étoit devenu plutôt un titre d'honneur pour les Miniſtres zélés & fidèles que le caractère diſtinctif de gens néceſſaires à l'adminiſtration de l'Etat. On examinoit dans ce conſeil les intérêts des Cours de l'Europe; on y formoit des conjectures relativement au Pape & à l'Empereur, mais on n'y

connoiſſoit rien des vues ſecrètes de Côme. Le Duc voulut conduire ſeul la guerre de Sienne, ſans en communiquer à perſonne les circonſtances inconnues & les plus importantes. Le jour il étoit infatigable, la nuit il veilloit, écrivant lui-même ſes dépêches, ordonnant les opérations militaires, & réglant les dépenſes de la guerre. Après la paix, entraîné par le goût naturel des beaux-arts, il diſtribua lui-même l'ordre du palais ducal, voulut que les faits de cette guerre fuſſent peints dans la grande ſalle. Le Vaſari avoit déjà deſſiné ce Prince au milieu de ſes conſeillers, comme s'ils lui ſuggéroient des avis pour les opérations de la campagne. Mais cette idée parut au Duc trop contraire à la vérité, & il reprit à ce ſujet le peintre dans la lettre qu'il lui écrivit le 14 mars 1562. « L'aſ- » ſiſtance des conſeillers, lui dit-il, » que vous voulez ranger en cercle » autour de moi, pour repréſenter le » moment où il s'agit de délibérer ſur » la guerre de Sienne, n'eſt pas néceſ- » ſaire, parce que j'étois ſeul; mais » on pourroit fort bien y ſuppléer » par l'emblême du ſilence avec quel- 1559.

» qu'autre attribut qui repréſentât ce
1559. » qu'étoient alors mes conſeillers ». Le ſecrétaire Concino étoit le ſeul qui ſût ſa volonté, & il l'exécutoit ſans que les conſeillers, les citoyens, & Marignan lui-même connuſſent rien au-delà de l'exécution. C'étoit auſſi Concino qui avoit arrêté avec Charles V les conditions reſpectives de la guerre. Il étoit même reſté dans le camp pour veiller ſur la conduite du Marquis : enfin il fut celui qui, plus que perſonne, eut la confiance du Duc, & connut ſes vues les plus ſecrètes. Concino étoit fils d'un campagnard de Terranova dans le Valdarno. Après avoir exercé la charge de *Notaire criminel* dans les tribunaux du domaine, il entra au ſervice même de Côme par la faveur de Lucrèce de Médicis, ayeule de Son Alteſſe. L'expérience qu'il avoit acquiſe par le long ſéjour qu'il fit à la cour de Charles V, lui mérita de la part de ſon Prince, d'être chargé des commiſſions les plus importantes. Les ſuccès avec leſquels il les exécuta, lui enconcilièrent enſuite la faveur & la bienveillance. Quoique Torello eût conſervé le grade de premier ſecrétaire,

Concino eut cependant la principale direction de la correſpondance que Côme entretenoit avec les Cours ultramontaines. A meſure qu'il devenoit plus important par ſes ſervices, il acquéroit auſſi un nouvel éclat. Il fut même reconnu pour un des deſcendans des anciens comtes de *la Penna*, & eut part à tous les honneurs de la ville. Le Duc le combla de dons & de bienfaits qu'il tranſmit à ſa poſtérité. Concino étoit l'ayeul du maréchal d'Ancre : ſa famille s'éteignit en 1632. 1559.

Le conſeil de *la pratique ſecrète* étoit infiniment moins paſſif que le conſeil ſecret. Chargé par le Duc d'examiner les affaires contentieuſes, économiques, juriſdictionnelles, de veiller ſur tous les magiſtrats, de connoître des intérêts & des convenances de l'Etat, il étoit continuellement occupé des délibérations les plus importantes. Les citoyens les plus attachés à la Maiſon de Médicis, les Miniſtres les plus verſés dans les affaires, & les chefs les plus graves des ſièges de juſtice en formoient le corps. Le Duc n'y aſſiſtoit pas en perſonne ; mais il recevoit par écrit le rapport de leurs

délibérations, les approuvoit, y cor-
1559. rigeoit ou ajoutoit ſelon ſon bon plaiſir. Les décrets de ce conſeil étoient cenſés ceux du Prince ; & les magiſtrats comme les particuliers, devoient s'y conformer. La vigueur & l'activité de ce corps détruiſirent l'autorité des magiſtratures de Florence, & contribuèrent à rendre le Prince plus abſolu. Cet affoibliſſement fut cauſe qu'on en réforma pluſieurs, & que la magiſtrature n'eut plus la conſidération dont elle avoit joui. Comme l'idée & le prix qu'on attache aux honneurs eſt toujours en raiſon de leur rareté & de la difficulté de les obtenir, de même auſſi l'on en fait moins de cas à proportion qu'il eſt plus aiſé d'y parvenir. Ce fut dans ces vues que le Duc accorda à beaucoup de monde le droit de bourgeoiſie à Florence, & l'étendit même, en 1555, juſqu'au *diſtrict*. Les taxes impoſées pour ſoutenir la guerre, la néceſſité de tenir les peuples bien affectionnés, dans des circonſtances auſſi critiques, l'engagèrent à leur donner quelque marque de reconnoiſſance. Ayant déclaré par un acte du 9 avril *de motu proprio*, qu'il remercioit les

villes & autres places du diſtrict, des
ſecours qu'elles lui avoient fournis, & 1559.
de leur fidélité conſtante envers lui,
il leur permit à chacune pour preuve
de ſa bienveillance, d'accorder aux
familles qu'ils en jugeroient les plus
dignes, le droit de bourgeoiſie à Flo-
rence. Le nombre de citoyens que
l'on pouvoit choiſir étoit proportion-
né au rang que tenoit chaque ville
en particulier dans le domaine. Ceux
qui furent admis en conſéquence de
cette délibération, furent auſſi exemts
des charges dont étoient grevés les au-
tres citoyens. Côme affoiblit donc ainſi
la conſtitution ſans la changer, & mit
ſans aucun obſtacle, les citoyens hors
d'état de s'oppoſer à ſon pouvoir illi-
mité. Il anéantit en même tems l'ad-
miniſtration économique & la juriſ-
diction de quelques magiſtratures, en
accordant l'une & l'autre à des perſon-
nes qui dépendoient uniquement de ſa
volonté : il en réforma d'autres, établit
dans toutes quelque nouvel uſage &
quelque réglement relatif au plan d'o-
pérations qu'il s'étoit déjà fait. Selon
l'eſprit apparent de la réforme générale
de 1532, & les vues de ceux qui avoient

élu Côme en 1537, le Prince devoit
1559. être ſoumis à la conſtitution du gouvernement : on vouloit éviter le pouvoir arbitraire d'un ſeul, & l'on regardoit cela comme le chef-d'œuvre de la politique : mais dans le cours de vingt ans, cette même conſtitution, ſans être eſſentiellement altérée, ne ſervit qu'à établir avec plus de ſolidité l'autorité abſolue du Prince. Dès que la conſtitution eut été amenée à ce point, Côme ſuivit avec ſoin la même marche pour s'aſſujettir les eſprits.

La réforme des mœurs qu'il croyoit ſi néceſſaire, n'avoit pas encore fait de progrès ſenſibles, & l'excès des peines irritoit les hommes ſans les corriger. Le mauvais exemple des Eccléſiaſtiques, ſur-tout des Moines, mettoit de trop grands obſtacles aux vues de cette réforme. Le Clergé de Florence privé de ſon Paſteur, qui étoit un des rebelles, & l'autorité d'un Vicaire, ne ſuffiſoient pas pour réprimer des vices qui, par cette raiſon, reſtoient toujours impunis. Les Moines orgueilleux des grands privilèges qu'ils avoient obtenus des Papes, & ſouſtraits à toute juriſdiction, ſe faiſoient

gloire de commettre impunément ce qui étoit défendu aux Prêtres séculiers & aux laïques. Côme avoit sollicité le Pape de remédier à ces désordres en envoyant un légat en Toscane, « avec le pouvoir de châtier, *écrivoit-* » *il au Pontife*, les Moines pour cri- » me d'hérésie, pour leur inconduite » dans les monastères de filles, pour » leurs blasphêmes, &c. parce que les » supérieurs ne les châtioient pas, » même dans les cas d'assassinat & d'ho- » micide. Or, nous avons nombre de » fois prouvé que ces châtimens n'ont » pas lieu dans les couvens. Il faut aussi » que le légat puisse châtier les Prêtres » qui ne seront pas punis par leur Evê- » que selon les canons, parce que nous » voyons tous les jours les plus gran- » des extravagances; & nous vou- » drions qu'en châtiant les laïques, les » Moines & les Prêtres ne leur don- » nassent pas de semblables exemples » par l'impunité ». 1559.

La loi qui concernoit les couvens de femmes n'avoit pas rétabli dans ces maisons religieuses la discipline que Côme y desiroit. La sévérité des inspecteurs commis pour veiller à leur

conduite, leur donnoit de la mauvaiſe
1559. humeur, mais ne les réformoit pas. Le nombre en étoit exceſſif : car le dénombrement qu'on en fit en 1562, démontra qu'il y avoit dans Florence ſeule, quatre mille trois cens quarante-une Religieuſes réparties en quarante-cinq monaſtères. La ſervitude domeſtique des femmes, autoriſée par les loix de la Toſcane, jointe aux mœurs farouches du ſiècle, étoit cauſe que les femmes abandonnoient leurs propres familles pour chercher ailleurs plus d'égards & moins de rigueur. En 1557, une loi du 13 octobre défendit à tout homme quelconque d'approcher d'un couvent de femmes ſans une permiſſion expreſſe de l'*Ordinaire*. Le débordement de l'Arno ſervit de motif pour cette loi, & on y tint ſérieuſement la main, même après que cette cauſe eut ceſſé ; mais toutes les meſures devenant inutiles ſi on ne réformoit les Moines, on ſe fixa ſur cet objet. Côme tâcha donc d'engager les ſupérieurs à ſe rendre à ſes vues, & d'introduire l'*obſervance* dans les couvens. Il parvint même par ſes inſinuations, à la faire admettre volontairement

dans quelques maisons des Franciscains conventuels. Il fit sortir à Florence, les Dominicains conventuels du couvent de Sainte-Marie-la-Neuve, & les remplaça par les *Observantins*, s'en promettant plus d'édification pour le Public. Il accueillit les *Jésuites*, qui avoient alors le nom de *Prêtres réformés de la Compagnie de Jesus*, & les chargea d'instruire le peuple par la prédication, & de l'édifier par l'exemple. Depuis 1546, Côme avoit admis deux de ces Prêtres réformés que le cardinal de Carpi lui avoit envoyés. On leur avoit assigné un hospice en attendant qu'on leur procurât un établissement plus convenable. Ils gagnèrent en peu de tems la faveur de la Ducheſſe; & Jacques Laynez devint le confesseur du Duc & de toute sa Maison : il prêcha même à Florence en 1554. Ignace, qui venoit de les fonder, recommanda cette Compagnie naissante à ce Prince, & Côme s'occupa de les établir convenablement à Florence & à Sienne. Mais il ne fut pas moins attentif à empêcher que les opinions des novateurs ne se glissassent dans ses Etats. C'est pour- 1559.

1559. quoi il abandonnoit facilement aux Inquiſiteurs les perſonnes qu'on lui dénonçoit & qu'il tenoit pour ſuſpectes. On les envoyoit ſubir leur interrogatoire à Rome, à condition qu'elles ſeroient renvoyées à Florence pour y être punies. L'Inquiſition étoit toujours gouvernée dans cette ville par les commiſſaires : on augmenta même leur nombre d'une perſonne aux inſtances du Pape. Mais le Duc avoit grand ſoin de ne pas permettre à ce tribunal d'outre-paſſer les limites de ſon pouvoir ; car cette même année, l'Inquiſition avoit tenté d'étendre ſa juriſdiction ſur d'autres délits qui, juſques-là, avoient été du reſſort des ſeuls tribunaux ſéculiers. Malgré cette déférence, il renvoyoit ſouvent abſous ceux qu'il croyoit n'avoir été dénoncés que par malignité ; & lorſqu'il fut une fois ſouverain de Sienne, il ne crut même pas aiſément tout ce qu'on lui repréſenta au ſujet des nouvelles opinions que les deux Socins & leurs ſectaires répandoient dans cette ville. Afin de conſerver la pureté du culte, il tint en vigueur la loi de 1549, concernant la prohibition des livres des héréti-

ques : il permit même en 1553, de publier à Florence un édit de l'Inquiſition de Rome contre les livres des Juifs, particulièrement contre le Talmud, ſouffrant toute perquiſition & toute vexation contre ces infortunés. Ce fut là le premier pas que fit la cour de Rome pour prohiber les livres en Toſcane. 1559.

Les Princes ſéculiers avoient pourvu juſqu'à ce tems-là à cet objet de police. Charles V craignant les progrès que les nouvelles opinions pouvoient faire en Flandre, crut devoir défendre les livres par leſquels ces dogmes ſe répandoient; & la Faculté de Louvain, commiſe par cet Empereur, publia en 1546, un index des livres qu'elle penſa ne pouvoir pas être lus par le peuple. Dix années après, cet index fut augmenté & autoriſé par un édit de l'Empereur. Côme défendit auſſi en 1549, d'imprimer & de garder les livres des hérétiques : ce fut en vertu de cette loi qu'on condamna Domenichi. Juſques-là les loix relatives à cet objet avoient été bornées au local dans la ville de Rome, & l'on n'avoit pas prétendu en étendre la force juſqu'à tout le monde

chrétien : mais Paul IV, à l'imitation
1559. de Charles V, voulût faire un index, même avec plus de rigueur, & y subordonner toute l'Eglise. Il publia donc en 1559, un index accompagné des comminations de peines les plus sévères, de privation de bénéfices ecclésiastiques, d'infamie, de censures contre ceux qui retiendroient les livres indiqués & ne les présenteroient pas dans un tems déterminé, aux Ministres commis pour les recevoir. Cet index fût divisé en trois classes. La première contenoit le nom des auteurs des livres condamnés en totalité, quelle que fut la matière qui y étoit traitée. La seconde comprenoit les noms des auteurs dont on avoit condamné quelques ouvrages, & dont d'autres avoient été tolérés. La troisième indiquoit quelques livres sans nom d'auteur; elle contenoit encore la prohibition expresse de tous les livres anonymes qui avoient été imprimés depuis 1519, & de tous ceux qui le seroient à l'avenir sans l'approbation de l'Ordinaire & celle de l'Inquisiteur; approbations qu'on devoit imprimer avec l'ouvrage même. On y avoit ajouté les noms de plus

de ſoixante imprimeurs dont les éditions devoient être interdites, de quelque genre & dans quelque langue que ce fût. Les commiſſaires de l'Inquiſition de Florence eurent ordre, de la part du Pape, de publier le décret & l'index; mais Côme voulut en examiner la conſéquence avant de le leur permettre. Paul IV, toujours extrême dans les réſolutions qu'il prenoit, fit ici connoître ſon extravagance ordinaire. Heureuſement pour la Toſcane, le Duc chargea Torello d'examiner ce décret, qui tendoit à éteindre les lettres en Europe, & à l'enſevelir de nouveau dans la barbarie. Torello montra que la perte qu'alloient faire les particuliers en ſe privant des livres notés dans l'index, monteroit dans Florence ſeule, à plus de cent mille ducats; que c'étoit ruiner ſans reſſource les imprimeurs & les libraires, puiſqu'il paroiſſoit que le but de cette loi étoit de réduire en cendres tous les livres imprimés en Allemagne, à Paris, à Lyon; livres qu'on pouvoit regarder comme les meilleurs: les bibles, ni les auteurs claſſiques, Grecs & Latins, ni d'autres ouvrages de prix & 1559.

1559. d'une utilité publique, n'étoient même pas exceptés. Le collège de Médecine repréſenta, par le moyen d'André Paſquali, *archiatre* du Duc, les obſtacles que l'on alloit mettre aux progrès des ſciences & des arts : les commiſſaires de l'Inquiſition rougirent d'être obligés d'exécuter une délibération ſi extravagante. On attendoit le parti que prendroient les autres gouvernemens de l'Europe ; mais les Vénitiens diſſimuloient ; le vice-roi de Naples & le gouverneur de Milan en avoient donné avis au Roi en Flandre : le ſeul Cardinal d'Alexandrie inſiſtoit pour l'exécution. Enfin le Duc décida que les commiſſaires de l'Inquiſition pouvoient laiſſer exécuter le décret de Rome quant aux livres contraires à la Religion, ou qui traitoient de magie, d'aſtrologie judiciaire, & d'en ſuſpendre l'exécution pour tous les autres. Les Moines de S. Marc vouloient ſe rendre aveuglément à l'ordre du Pape ; mais Côme, à titre de protecteur du couvent & de la bibliothèque, leur fit ſavoir ſa volonté, & empêcha la perte de tant de livres que leur avoient donnés ſes prédéceſſeurs. Ce fut donc le 8 mars 1559,

qu'on brûla dans les places de S. Jean & de Sainte-Croix, les livres qui reſtoient expreſſément défendus, conſéquemment à l'exception que le Duc avoit faite. Malgré cela, le dommage qu'en ſouffrit le commerce fut ſi grand, que les magiſtrats de Baſle, de Zurich & de Francfort eurent recours à Côme, le priant d'interpoſer ſa médiation auprès du Pontife, pour arrêter à certain point, les pertes que leurs villes éprouvoient. 1559.

Autant il montra de fermeté & de vigueur à réformer la diſcipline & à ſoutenir la pureté de la foi, autant il fut attentif à défendre les égliſes & les Eccléſiaſtiques contre les impoſitions exorbitantes des décimes dont la cour de Rome les fouloit. Sans rappeler ici à quel point Paul III avoit foulé la Toſcane par ces taxes, il me ſuffira de dire que les égliſes de l'Etat de Florence étoient arriérées de huit décimes en 1547. Tout le monde ſavoit alors combien les procédés de ce Pape étoient injuſtes : car ſous prétexte que les Turcs menaçoient d'une invaſion, tandis qu'il étoit ſecrètement leur allié, il tiroit toute la ſubſtance

des égliſes pour enrichir les Farnèſe.
1559. Cette puiſſance arbitraire & intolérable du Pontife étoit d'autant plus illégitime à cet égard, que c'étoit une infraction manifeſte de l'arrêté fait avec ſerment par le conclave. En effet, les Cardinaux s'étant aſſemblés au nombre de trente-huit après la mort d'Adrien VI, pour procéder à l'élection d'un Pape, avoient fait de commun accord, & avec ſerment, une convention de vingt-ſix articles, dans leſquels ils avoient cru renfermer toutes les conditions requiſes pour l'intérêt & la ſplendeur du Saint-Siège, & pour le bien univerſel de l'Egliſe. Par le vingtiéme article, le conclave promettoit & juroit de révoquer toutes les décimes impoſées par Adrien VI, & de n'en jamais impoſer d'autres à l'avenir. Paul III ne fit ſans doute aucune attention à ce ſerment : car après en avoir impoſé un ſi grand nombre en Toſcane, il ſongea aux moyens de mettre les égliſes en état de les payer. Il adreſſa donc un bref au Cardinal camerlingue, par lequel il le chargeoit d'exiger les huit décimes de la Toſcane dans l'eſpace de quatre ans, accordant

cordant à ceux qui ne pourroient les payer, la faculté de vendre les biens-fonds des bénéfices, ſous la réſerve cependant d'y rentrer au bout de dix ans. Ce plan ne parut pas exécutable, parce que le terme de dix ans fut regardé comme trop court pour amaſſer le prix du rachat des biens où l'on devoit rentrer: c'eſt pourquoi la Chambre Apoſtolique imagina cet autre plan. Les égliſes & les bénéfices eccléſiaſtiques devoient préſenter un état de tous leurs biens-fonds & du prix qu'ils étoient affermés, avec le conſentement de les vendre pour le prix qu'on en trouveroit, ſans réſilier les baux; de manière que les fermiers ne payaſſent plus leurs redevances aux égliſes, mais à ceux qui moyennant leurs déboursés en auroient fait l'acquiſition. On s'étoit ſur-tout propoſé de conſerver un droit ſur ces biens, afin de les revendiquer dans des circonſtances plus favorables; & l'on voulut y laiſſer annexés les mêmes privilèges & immunités dont avoient joui les Eccléſiaſtiques. On avoit compris dans cette diſpoſition tous les biens des égliſes quelconques, lieux *de charité* & bé- 1559.

1559. néfices eccléſiaſtiques, excepté ceux de l'Ordre de Malte. Les droits de tous les marchés étoient au profit du Duc; & le prix devoit en être remis à la Chambre Apoſtolique par le moyen d'un banquier nommé à cet effet. Treize articles renfermoient les conditions de l'exécution; & on les préſenta à Côme afin qu'il leur donnât ſa ſanction par ſon autorité. Le Duc examina le bref, &, avant de le faire exécuter, il voulut arrêter avec le Commiſſaire apoſtolique, que ces biens reſteroient ſujets à toutes les taxes comme ceux des laïques; s'obligeant néanmoins d'aſſigner aux égliſes & aux lieux de charité, des ſommes à percevoir pour ſatisfaire aux charges qu'ils prenoient. Ce point étant une fois établi, on ſignifia aux égliſes du domaine de préſenter l'état des biens ſuſdits. Outre une ſociété de marchands qui ſe réunirent pour cet objet, pluſieurs particuliers, & Côme lui-même, ſous différens noms, offrirent d'en faire l'acquiſition. Les marchés ſe faiſoient déjà avec célérité; il paſſoit des ſommes conſidérables à Rome, lorſque les réclamations des Eccléſiaſtiques,

ſur-tout celles de l'archevêque de Florence, engagèrent Paul III à révoquer le bref, & à expédier un nouveau commiſſaire à Florence. Il y arriva le 29 avril 1549, & prétendit caſſer les marchés en vertu des pouvoirs dont il étoit porteur. Il allégua la léſion manifeſte des égliſes, & qu'on n'obſervoit pas la teneur du bref. Le Duc au contraire démontroit que tout étoit fait aux inſtances de la Chambre Apoſtolique, & qu'il n'étoit pas juſte que ſes ſujets, qui avoient acquis de bonne foi, fuſſent dépouillés de leurs marchés. Il réſulta de là un grand trouble : il y eut beaucoup de débats avec le commiſſaire : le Duc ſe méfia des Miniſtres, & craignit en même-tems & de grands dommages pour les égliſes, & de grandes pertes pour ſes ſujets. Néanmoins il fallut ſe réſoudre à quelques modifications, & convenir avec le commiſſaire que l'on tiendroit pour bons & valides les marchés faits ſelon les règles & ſans léſion ; que les autres au contraire ſeroient annullés par le moyen de deux commiſſaires, nommés l'un par le Pape & l'autre par le Duc ; que Sa Sainteté rembourſeroit 1559.

de ſes propres deniers ceux qui ſe-
1559. roient obligés de rendre les biens qu'ils avoient achetés, ou qu'elle donneroit un cautionnement certain & ſuffiſant ſur les évêchés & les abbayes pour le prix, lequel ſeroit exigible dans l'eſpace de ſix mois; enfin, que le Duc après avoir remis tous les deniers qu'il auroit perçus pour ces biens, ſeroit indemniſé par quatre décimes qu'il auroit la liberté de lever à ſon profit dans l'eſpace de quatre ans, ſur les Eccléſiaſtiques de ſon domaine. Mais Paul étant mort, Jules III ſon ſucceſſeur, regarda cet arrangement comme indigne de ſon caractère, & injurieux au Saint Siége. Il repréſenta donc au Duc qu'il étoit de l'honnêteté pour l'un & l'autre, d'annuller le traité, & de rendre aux égliſes ſans aucune réſerve les biens qui leur appartenoient. Le Duc promit de faire exécuter cette reſtitution, & de rembourſer les acquéreurs avec ſes propres deniers. Le Pape en compenſation lui accorda de lever dix décimes ſur les Eccléſiaſtiques dans un tems déterminé.

L'avidité & l'ambition des Papes leur ſuggéroient alors de ſemblables

accommodemens ; & les Princes de l'Italie y adhéroient par foibleſſe & par la crainte qu'ils avoient de la puiſſance de ces Pontifes. Malgré cela Côme déjà fait à lutter avec Paul III, n'étoit pas un de ceux qui y déféroient le plus facilement. Peut-être même que l'intérêt fut ce qui le décida plus que tout autre motif à conſentir au traité mentionné ; car en toute circonſtance il ſoutint avec vigueur les droits de la ſouveraineté, ſur-tout contre les Eccléſiaſtiques, maintenant très-rigidement l'obſervation de la lettre circulaire de 1539, relativement à la poſſeſſion des bénéfices ; & réſervant toujours au juge qu'il avoit élu pour cet effet, la connoiſſance des cauſes qui concernoient ces matières. Comme la complication embrouillée des loix pontificales donnoit un titre ſpécieux à pluſieurs concurrens qui prétendoient au même bénéfice, & fourniſſoit matière aux rixes les plus vives entre les Eccléſiaſtiques, la tranquillité de l'Etat exigeoit toute la vigilance du Prince pour en prévenir les effets. Ce fut par rapport à cela que le Duc voulut s'approprier inſenſiblement les droits de patronage

1559.

des communes, ou être à même de
1559. nommer comme leur fondé de procuration, ou, en certain cas, de ſa propre autorité, ſe prévalant ouvertement du droit de ſouveraineté. Il toléra les patronages du peuple, & les élections des *Recteurs*, faites par les habitans mêmes, propoſant ou modérant le nombre des ſujets éligibles; mais évoquant à ſoi l'élection, toutes les fois qu'il apprenoit qu'elle pouvoit troubler la tranquillité publique. Dans tous les cas de crime d'Etat il exerçoit ſur les Eccléſiaſtiques une juriſdiction abſolue. L'archevêque Altoviti ayant été déclaré rebelle, Côme le priva des revenus de ſon égliſe. Après avoir acquis le Siennois, il ſe trouva forcé de procéder contre tout un couvent de Carmes, & permit ſeulement à leur général d'envoyer un commiſſaire pour être préſent aux interrogatoires de ces Moines. Dans tous les cas qui concernoient les monaſtères, il procéda contr'eux juſqu'à la ſaiſie & arrêt des perſonnes, laiſſant à leur *Ordinaire* à faire le reſte. Comme ces monaſtères refuſoient d'obéir à ſes loix, les priſons ſe trouvèrent pleines de Prêtres & de

Moines réfractaires en 1558; ce qui lui fit demander un légat à Rome, ayant pouvoir de connoître de leurs cauſes. 1559.
Le Duc regardoit comme une choſe injuſte que les Eccléſiaſtiques, complices des déſordres des laïques, reſtaſſent impunis, tandis qu'il faiſoit ſubir à ceux-ci les peines qu'ils méritoient. Les querelles de juriſdiction entre le for ſéculier & le for eccléſiaſtique, ne tendoient alors qu'à s'élever l'un au-deſſus de l'autre, ce qui occaſionnoit des troubles dans le public; parce que l'un & l'autre employoient pour agir des moyens tout contraires à ceux de ſon rival. Paul IV entièrement occupé de la guerre & des progrès de l'inquiſition, négligeoit la diſcipline du Clergé; & ce fut la principale cauſe de l'impunité des Eccléſiaſtiques. Côme & les autres Princes de l'Italie avoient trouvé les mœurs dans ce degré de corruption, lorſqu'ils penſèrent à les réformer par les loix les plus ſévères. Cette négligence du Pape & les déſordres réſultans donnèrent lieu à nombre de diſputes ſur les droits de juriſdiction; & les gouvernemens étoient continuellement occupés de ces débats ſans aucun avantage pour

les peuples. La rapacité des Caraffe ne
1559. négligeoit aucun moyen d'extorquer de l'argent. Les concordats de Paul & de Jules III avoient fermé la voie à toute impoſition de décimes dans la Toſcane; néanmoins ils trouvèrent un autre moyen pour vexer les lieux *de charité* de l'Etat; ce fut de les obliger à payer une taxe (*a*) d'un *quinzième*. La guerre, la diſette, & les autres calamités qui avoient ſucceſſivement affligé le domaine, s'étoient vivement fait ſentir aux hôpitaux & autres lieux de charité, deſtinés à ſecourir les malheureux. Les Pontifes avoient coutume de remettre ces taxes au profit du public; & Côme ne voulut pas non plus permettre que ſon Etat fût ainſi vexé mal-à-propos. Les hoſtilités du cardinal Caraffe, & l'avidité avec laquelle il vouloit obtenir les ſommes demandées, furent une des principales cauſes qui engagèrent Côme à le précipiter. Paul IV devenu plus traitable renonça auſſi ſans difficulté à ce prétendu droit, pour le bien général.

(*a*) Ce mot peut s'entendre d'une taxe à payer tous les *quinze ans*.

Les mêmes motifs portèrent auſſi le Duc à ne pas ſouffrir dans ſon domaine les commiſſaires du tribunal du bâtiment de S. Pierre. Jules II voulant élever à Rome un temple qui ſurpaſsât tous ceux de l'Europe en magnificence, avoit imaginé le moyen de le faire aux dépens de tous les fidèles. Dans ces vues il publia en 1509 une bulle, par laquelle il ordonnoit que les legs pieux qui ſeroient faits à des perſonnes incertaines & à des maiſons inhabiles à les recevoir, de même que ceux qui ne ſeroient pas accomplis par les héritiers ſelon l'intention des teſtateurs, fuſſent tous appliqués au profit de ce bâtiment. On établit à Rome un tribunal avec attribution de juriſdiction très-étendue, & dont l'autorité devoit être déléguée à des commiſſaires nommés pour paſſer dans les différentes contrées de l'Egliſe catholique. Afin de réuſſir plus facilement, on prit la précaution de donner aux agens du tribunal le pouvoir de faire participer les différens Princes aux ſommes qu'on vouloit exiger de leurs ſujets; de publier des indulgences, des jubilés, des graces & des diſpenſes en 1559.

matières d'ordre & de mariage, afin
1559. d'animer les peuples à concourir à cette entrepriſe. Quoique Léon X & Clément VII euſſent apporté tous leurs ſoins pour la réuſſite de la bulle de Jules II, en ajoutant même de nouvelles faveurs à celles qu'elle accordoit, il eſt certain qu'elle n'avoit encore eu aucune vigueur en Toſcane juſqu'en 1551. Ce fut alors que le tribunal de Rome ſollicita le Duc, de permettre aux commiſſaires d'exercer librement leur pouvoir ; mais on leur répondit que les tems ne permettoient pas d'inquiéter les peuples par de ſemblables nouveautés. La guerre de Sienne & les autres calamités qui affligèrent la Toſcane, avoient ſervi de prétexte pour rejeter une ſeconde fois les inſtances de ce tribunal. Enfin l'on crut ne pas devoir ſe refuſer à celles de Pie IV, à qui le Duc étoit obligé par tant de titres. On fit donc en 1561, avec le commiſſaire expédié de Rome pour cet effet, un accord en vertu duquel les levées d'argent, perçues ſelon la teneur de la bulle, ſeroient diviſées en trois maſſes, dont l'une appartiendroit au Duc, pour être librement par

lui appliquée à des œuvres pies; l'autre
ſeroit remiſe au commiſſaire, lequel 1559.
ſeroit chargé de faire les frais de la perception des deniers; la troiſième ſeroit réſervée pour le bâtiment. Le Duc devoit choiſir pour ſoi un commiſſaire qui, conjointement avec celui de Rome, veilleroit à la levée & à la garde des ſommes. Côme nomma à cet emploi le directeur général de l'hôpital des Innocens; & les Magiſtrats du conſeil ordonnèrent aux Notaires, par une loi de 1565, d'exhiber toutes les minutes des actes contenant des diſpoſitions faites *ad pias cauſas*, « pour œuvres pies ». Le vicaire de l'Archevêque fut nommé juge en première inſtance; & les appels devoient être faits pardevant le *Podeſta* de Florence. On jugera facilement de l'activité & des ſuccès qu'eut ce tribunal en Toſcane, par l'état où il ſe trouvoit en novembre 1568. En effet, les deniers qui étoient déjà en caiſſe, prouvent que les biens dont ce tribunal étoit en poſſeſſion, & les crédits dont les paiemens pouvoient aiſément être remplis, formoient un dividende de vingt-deux mille neuf cens vingt-

cinq florins. Mais le domaine ſe trou-
1559. vant bientôt épuiſé par ces commiſſaires, leurs opérations ſe réduiſirent à des vexations manifeſtes; d'autant plus que la cour de Rome leur ôta inſenſiblement tout pouvoir d'accorder des graces & des diſpenſes; mais ils exemtèrent au moins de la peine & des frais d'un voyage pour recourir à Rome. Les fréquentes réclamations des peuples, & ſur-tout celles des notaires, qu'on forçoit avec violence d'exhiber leurs actes; les inquiétudes continuelles que le gouvernement en éprouvoit, jointes au foible produit que le bâtiment tiroit de la Toſcane, firent enſuite cumuler dans la perſonne du Nonce l'emploi de commiſſaire & de juge pour les cauſes relatives aux intérêts de cette égliſe.

Tels étoient les procédés que tenoit le Duc pour gouverner ſes peuples, & pour défendre ſes droits, dans le tems que la guerre de Sienne, les intrigues des cabinets, les trames des rebelles l'obligeoient de veiller continuellement à la ſûreté de ſa perſonne & au repos de ſa capitale. Les citoyens devenoient de jour en jour plus mécon-

tens, par rapport aux gros impôts qui devoient fournir aux dépenſes de la guerre. Il y en avoit peu d'affectionnés aux intérêts du Prince; & les rebelles attendoient à Rome quelque révolution dans l'Etat de Florence: Strozzi menaçoit même le Prince à la tête d'une armée ſur les frontières. Le bas peuple, quoiqu'attaché au Duc, n'aimoit pas ſa rigueur, & le moindre revers eût ſuffi pour déterminer ce peuple à ſuivre le parti du vainqueur. Dans ces circonſtances Côme prenoit les précautions que ſes ſoupçons & ſa méfiance lui dictoïent. Une extrême attention ſur les choſes même les plus indifférentes, les perquiſitions fréquentes, une rigueur exceſſive ſur les moindres écarts, l'apparence même éloignée d'une faute ſuivie de la même punition que le fait prouvé, les banniſſemens, les confiſcations répandoient par-tout l'épouvante & la terreur. Une police ſi ſévère produiſit l'effet que Côme en attendoit; & il maintint ainſi la ville dans une tranquillité parfaite, juſqu'à ce que les ſuccès de ſes armes ôtaſſent enfin à tous les eſprits inquiets l'eſpérance de ſuſciter quel- 1559.

1559. que révolution dans l'Etat. Il n'ignoroit pas l'excès de ſa rigueur: c'eſt pourquoi il voulut profiter de l'occaſion de ſe relâcher. La joie que donnèrent ces heureux événemens, décida donc le Duc à publier un pardon le 5 octobre 1554, & il rappela dans la patrie & dans leurs propres familles ces infortunés qui, frappés par la rigueur de la loi, vivoient abſens & condamnés par contumace, & ne pouvoient reparoître que pour ſubir les peines prononcées. Ce fut le premier pardon qu'il accorda depuis dix-ſept ans de ſouveraineté. Voici comme il ordonna de procéder. On choiſit cinq citoyens ſous le nom de (a) *Graziatori*, en leur attribuant tout pouvoir de pardonner à qui ils jugeroient à propos, même de remettre la peine de mort, excepté pour crime d'Etat; & de preſcrire à leur gré les conditions, termes, facilités qu'ils jugeroient les plus convenables. L'autorité de ces *Graciateurs* devoit durer deux mois: & l'on permit à tout le monde, pen-

(a) *Ceux qui font grace.*

dant ce tems-là, de se rendre librement dans la capitale pour y obtenir grace. Cet acte de clémence modéra l'épouvante qu'avoient jetée la sentence de bannissement portée contre Bindo Altoviti, comme coupable de rebellion, & les confiscations rigoureuses de tant de biens. Les malheurs des tems, la situation de la Toscane, exigeoient alors ces actes de sévérité, qu'on prit pour autant de traits de cruauté & d'oppression : mais le Duc connoissoit mieux que personne le caractère de la nation qu'il gouvernoit, en discernoit plus exactement que ses Ministres les inclinations, & savoit mieux quand il falloit user alternativement de rigueur ou de condescendance. En effet, pendant que la guerre duroit encore, & qu'on faisoit les recherches les plus sérieuses des *conventicules* qui se tenoient dans la ville, il s'y étoit formé en 1555 une assemblée de citoyens, qui avoient pris le nom de *Pianigiani*, & portoient pour devise *des choux* & *des raves*. Ces gens, au nombre de plus de trente des principales familles de la ville, se réunissoient pour faire des repas, & pour se moquer de toutes 1559.

1559. les affaires de la ſociété, en imaginant à chaque aſſemblée quelque emblême bizarre. Là ils s'amuſoient, ſe moquoient de tous les Princes, & donnoient à chacun ſon nom & ſon caractère particulier. Le Duc ayant été informé de cette aſſemblée, comme ſuſpecte & dangereuſe à la tranquillité de l'Etat, & que conſéquemment il falloit prohiber & diſperſer, il déſabuſa lui-même ſes Miniſtres un peu trop craintifs, & leur écrivit, au bas du rapport, ce qui ſuit: « Il a toujours été d'uſage à » Florence de faire de pareilles plaiſanteries; & elles n'ont pas de fondement ſi réel qu'on ſe l'imagine. Du » tems de la République, c'étoit dans » de pareilles cotteries que ſe formoient les partis parmi les conſeillers, & les différens ordres de magiſtrature: mais les trames contre l'Etat ne peuvent pas avoir lieu dans » un ſi grand nombre de perſonnes » & de qualités ſi différentes. Comme » il y en a de tout état, & que ce » qui s'y eſt paſſé juſqu'ici prouve que » la plupart ſont des gens tranquilles, » il vaut mieux que les cerveaux Florentins, peu faits pour être oiſifs,

» s'occupent à de ſemblables cotteries
» joyeuſes, que de reſter penſifs ». 1559.

Le Duc uſant donc ainſi alternativement de ſévérité & de clémence, ſelon le beſoin, ſuivit ſon plan de légiſlation, pour parvenir à corriger les anciennes loix, ſans cependant les abolir, & pour établir par-là une adminiſtration plus exacte dans la juſtice. Les événemens journaliers, les occurrences imprévues faiſoient imaginer des loix : mais, dictées par un gouvernement encore défectueux & incertain, elles portoient l'empreinte & de l'eſprit du ſiècle, & de celui des légiſlateurs. La juſtice devoit alors plutôt punir les crimes, que corriger les délinquans; & la vengeance, paſſion qui irrite, loin de rectifier les abus, détruiſoit l'eſpèce humaine, ſans l'améliorer. Le pardon & les *Graciateurs* rendirent à la patrie une foule de ſujets: cet avantage ſe fit ſur-tout ſentir à Piſtoia, ville dont les déſordres des factions continuelles avoient diſperſé le plus grand nombre des habitans. La loi qu'il porta contre les faux témoins, le 19 juin 1556, eſt une des plus remarquables de cette époque. Les té-

1559. moins attitrés, qui n'étoient que trop communs dans le tems des conjurations, de la guerre, des révoltes, devoient néceſſairement être arrêtés. La loi ordonnoit de procéder contr'eux, ſans obſerver les formalités ordinaires de juſtice, & les aſſujettiſſoit aux mêmes peines que ceux qui les avoient commis : mais elle promettoit l'impunité à celui d'entr'eux qui révéleroit l'ordre & le commettant avant l'exécution. Côme fit auſſi de nouveaux réglemens concernant la procédure des tribunaux criminels ; pourvut par pluſieurs loix à l'honnêteté publique, & aux moyens de rappeler à la vertu ceux qui s'en étoient écartés. Par la loi du 12 août 1550, il conſerva aux femmes leurs dots, voulant qu'elles fuſſent préférées à tout créancier poſtérieur au mariage, & même au fiſc & à la chambre fiſcale par cauſe d'impôts. Il veilla à maintenir le bon ordre dans la *Rote* (*a*) *de Florence*, pourvoyant par trois loix à la forme des jugemens, & prescrivant les termes des inſtances, pour la com-

(*a*) Tribunal civil.

modité des parties. Ces loix ſont du 26 août 1541, 30 mai 1542, 9 août 1560. Il jeta auſſi les yeux ſur les milices territoriales du domaine, connues ſous le nom de *Bandes*; & fit une eſpèce de légiſlation particulière pour elles. Il ôta aux magiſtrats des Bandes réſidantes dans la capitale, toute juriſdiction ſur ceux qui étoient enrôlés dans celles de la campagne, & les ſoumit aux tribunaux de la province. Les privilèges dont les Bandes devoient jouir, les jugemens & les peines, tant pour les cauſes purement militaires que mixtes, furent fixés par des réglemens. Les ſujets enrôlés & leurs pères étoient exemts de toute taxe, excepté du droit de gabelle & du prix du ſel. Leurs noms devoient être jetés dans la bourſe des communes, ſans ſcrutin préalable (*a*). Ils étoient auſſi exemts de la loi des *Syndicats*, & conſéquem- 1559.

(*a*) Lorſqu'il falloit nommer quelqu'un à une charge publique, on choiſiſſoit d'abord au ſcrutin. On écrivoit enſuite les noms de ceux qui avoient été nommés, & on tiroit au ſort dans une bourſe. Ces *enrôlés* avoient donc droit d'être inſcrits ſans avoir paſſé par le ſcrutin. *Not. du Trad.*

ment de devenir *dénonciateurs des*
1559. *malverſations*. En 1551, il ſe trouvoit quatorze mille ſix cens ſoixante-quatorze hommes enrôlés dans cette milice, & répartis dans dix-huit provinces, ſous dix-huit commandans qui les conduiſoient ſelon les loix établies à ce ſujet. Côme ne voulut faire aucun changement à Sienne dans la légiſlation, juſqu'à ce qu'une paix général le mît à même d'agir en toute liberté. Il trouvoit cependant que les loix de cet Etat n'alloient pas avec le nouveau ſyſtéme de ſouveraineté indépendante : il ordonna donc ſeulement de les examiner, pour les réformer un jour. Malgré cela il y fit obſerver quelques loix de Florence, ſur-tout celle de 1539, concernant la poſſeſſion des bénéfices dans tous ſes Etats, & celle qui regardoit les monaſtères; ſe réſervant à faire une réforme générale dans le gouvernement, comme il l'avoit promis aux citoyens de cette ville.

1559.

CHAPITRE X.

Révolutions du commerce depuis la déclaration de la guerre. Négoce particulier des Florentins. Progrès des arts & des manufactures dans Florence. Administration économique de Côme. Son penchant à protéger les beaux arts & les lettres.

L'INTERRUPTION du commerce ne fut pas un des moindres maux que causèrent à l'Europe les querelles des deux rivaux ambitieux, Charles V & Henri II. Après la déclaration de cette funeste guerre, le ministère Impérial occupé des moyens d'ôter à la France les ressources de l'argent, ce grand mobile de toutes les entreprises, crut qu'il falloit pour cet effet, détourner de la foire de Lyon tout le négoce du change. Cette place étoit devenue le centre du commerce de l'Europe. Située comme le point de réunion pour communiquer avec l'Italie, l'Allemagne & la Flandre, elle étoit d'un extrême avantage au trans-

port des marchandiſes qu'il falloit faire
1559. paſſer dans l'une ou l'autre de ces contrées. C'eſt pourquoi la banque y avoit fixé ſon ſiège, & le comptant effectif y abondoit plus qu'en toute autre ville commerçante. Cette grande quantité d'argent donnoit au Roi la facilité de faire de gros emprunts dans le beſoin; & il engageoit pour le payement, une partie ſuffiſante des revenus de la Couronne. Charles V défendit donc à tous les marchands de ſes domaines, ſous peine de confiſcation & d'autres punitions arbitraires, de faire à l'avenir aucun payement à la foire de Lyon, ordonnant que le tranſport en fût fait aux foires d'Augſbourg, ville qu'il regardoit comme plus avantageuſe & plus commode pour la communication de l'Italie & de la Flandre. Cette loi, jointe à l'interdiction générale de commerce entre les deux nations ennemies, déconcerta par-tout le négoce, mais particulièrement en Italie. Les affaires mercantiles de cette contrée étoient trop étroitement liées avec la place de Lyon, qui pouvoit ſe dire une colonie de Florentins, de Génois, de citoyens de Lucques & autres. La

nation Florentine fixée dans cette ville, fut en état de prêter au Roi pendant le cours de cette guerre, 1254810 ducats; la nation Génoiſe en prêta 113300; celle de Milan, 29390; celle de Lucques, 730737; la nation Portugaiſe, 44010; enfin l'Allemande, 543382. Ceci prouve quel étoit l'état mercantile de cette ville, & que le commerce étoit dans les mains des étrangers; car la nation Françoiſe n'avoit pas encore ſu en goûter les avantages. Le dérangement qu'éprouva Lyon par le manque des payemens à faire à la foire, produiſit en Italie des faillites conſidérables. Lucques en fut ſi à l'étroit, qu'après avoir battu monnoie avec l'or, l'argent des maiſons & des joyaux des femmes, on y délibéra dans le conſeil, ſi l'on devoit ſe ſervir des richeſſes des égliſes pour empêcher des faillites ultérieures. La place de Florence ſouffrit une perte qui n'alla pas à moins de ſix cens mille ducats dans cette occaſion; & l'argent manqua entièrement dans les autres places de l'Italie. En 1552, le change étoit monté à Gênes à trente-trois pour cent, & il n'y avoit

1559.

plus d'argent à Naples pour traiter
1559. d'aucune affaire. Ce fut dans ces circonſtances que Côme eut beſoin de ſe procurer de l'argent pour ſe préparer à la guerre, & fut forcé de recourir à des emprunts & à des impôts extraordinaires, pour en tirer de ſes ſujets. Il n'avoit pas voulu ſe prêter aux inſinuations de l'évêque d'Arras, qui lui conſeilloit de ſuivre le parti de l'Empereur, & n'interrompit pas la banque entre ſes Etats & la ville de Lyon. Il conſidéra que c'étoit ruiner Florence ſans reſſource ; parce que les plus riches marchands Florentins de Lyon, ayant une grande partie de leurs capitaux entre les mains du Roi, il ne leur étoit pas facile d'abandonner cette place marchande & de revenir dans leur patrie. Côme au contraire fut attentif à profiter du dérangement général à l'avantage de ſes propres ſujets. En effet, l'Eſpagne étant privée de toutes les marchandiſes fines qui lui parvenoient par terre de l'Italie & de Lyon, il obtint par une faveur particulière du gouvernement, d'établir dans ce royaume une correſpondance directe & un débouché

bouché plus avantageux pour les marchandiſes de la Toſcane. Par ce moyen les draps d'or & de ſoie, les diverſes ſortes de draps, l'or filé & autres ouvrages de Florence, ſe tranſportoient librement en Eſpagne pour en tirer de la cochenille, des laines, des ſoies, des perles & autres bijoux. Il ſollicita auſſi différens marchands d'Anvers & d'autres places, à venir s'établir à Piſe; & Samminiati, le plus riche marchand de ſoie de Lucques, y tranſporta ſon commerce avec 500 ouvriers qu'occupoient ſes métiers. Côme s'étoit propoſé de concentrer de nouveau en Toſcane le négoce preſque perdu de l'Italie, pour avoir dans ſon Etat une ſource d'argent toujours ouverte, & pouvoir ainſi ſubvenir aux frais de la guerre. Les circonſtances furent très-favorables à ce plan: car de toute l'Italie, il n'y avoit que Veniſe ſeule qui ne s'étoit pas reſſentie des calamités publiques. Les arts & les manufactures languiſſoient par-tout au moment où l'on en avoit le plus beſoin. Florence ſituée dans l'intérieur du pays, ne s'étoit pas ſentie des ravages de la guerre: les courſes que fit Strozzi 1559.

dans le Valdinievole furent très-rapi-
1559. des, & ne tirèrent point à conſéquence. L'argent que les François répandoient dans l'Etat de Sienne s'écouloit par la Lombardie, ou par l'Etat de l'Egliſe dans le domaine du Duc: & ſes ſujets ſurent profiter de cet avantage.

Ces circonſtances firent conſidérablement augmenter les manufactures dans Florence: celles de laines ſurtout prirent ſingulièrement vigueur, par le débit qu'elles trouvoient du côté de l'Occident. Les loix que Côme avoit publiées en 1545 & 1546, pour le bon ordre des artiſans, une régie plus directe dans les engagemens relatifs à cet art, avoient produit des effets avantageux à l'accroiſſement de ces travaux. En 1554, dans le plus grand feu même de la guerre de Sienne, on fabriqua à Florence ſeize mille cinq cens pièces de draps, ce qui excédoit de dix-huit cens celles de l'année précédente; & le gain des marchands ſe monta à quinze pour cent. Ces travaux en laine s'accrurent dans une juſte proportion, de ſorte qu'ils égalèrent & ſurpaſsèrent même ceux

des tems heureux de l'ancienne République. Le rapport que *le Chancelier* de cet art fit au Duc, concernant les opérations de 1559, prouve ſuffiſamment les faits, & démontre combien Côme avoit heureuſement travaillé au bonheur de ſes peuples. Voici ce que dit ce Chancelier le 27 janvier 1560: 1559.

« On a fabriqué à Florence cette der-
» nière année vingt mille pièces de
» draps : l'année précédente on n'en
» avoit fait que ſeize mille, en réduiſant les ſerges & les draps larges aux
» draps courans, comme on avoit coutume. Ces draps l'un dans l'autre
» valent trente écus, de ſorte que les
» vingt mille pièces montent à ſix
» cens mille écus : ſi donc on continue comme on a commencé, on
» portera les produits en cette ville,
» à la plus groſſe ſomme qu'on ait jamais fait ; car le nombre des pièces
» n'a monté qu'une fois à vingt-trois
» mille. Tout cela vient de la bonne
» adminiſtration de Votre Alteſſe Séréniſſime, & de ce qu'il y a dans
» Florence plus d'argent que jamais.
» Les travaux de l'année où nous allons entrer ſe préſentent ſous l'aſ-

» pect le plus favorable : car ce mois
1559. » de janvier même, on a déballé quan-
» tité de laines avec leſquelles on
» pourra fabriquer plus de deux mille
» pièces de ſerge ; & ſi les ouvriers
» ne manquent pas, il eſt certain qu'on
» ſurpaſſera le nombre de cette der-
» nière année : or, tout ceci ne peut
» que rendre la ville plus floriſſante
» & plus heureuſe, » &c. En 1561, les draps ſe montèrent à trente-trois mille pièces ; & le Duc eut le plaiſir de voir que ces travaux avoient ſurpaſſé à-peu-près d'un tiers ceux des tems de la République. On eût pouſſé ces travaux encore plus loin, ſi l'on eût eu plus d'ouvriers à mettre ſur les métiers ; & l'on fut obligé d'en attirer par de nouveaux avantages & par des privilèges. C'étoit ſur-tout en Eſpagne & en Sicile qu'on exportoit ces draps : on en faiſoit auſſi paſſer en France pour en tirer de la guède. Le commerce du Levant étoit déjà tombé : les François n'avoient même rien négligé pour donner à la Porte Ottomane de la méfiance ſur le compte des Florentins. Il n'y avoit plus que quatre maiſons marchandes à Pera en

1554. Malgré toutes les peines que prit l'Agent de la nation Florentine pour perſuader les Turcs que ce n'étoit pas contre les François, mais contre les Florentins mêmes que les Florentins faiſoient la guerre, cela n'empêcha pas que ces quatre maiſons n'éprouvaſſent du trouble de la part des Turcs; ce qui cauſa l'extinction preſque totale de leur commerce; car il n'y en avoit plus qu'une maiſon en 1556. Les conſervateurs du commerce du Levant, pensèrent alors qu'il étoit inutile de tenir un Réſident à la Porte, & furent d'avis de remettre les intérêts de la nation entre les mains de l'envoyé de Veniſe. Côme déſapprouva ce projet, & fit tous ſes efforts pour rendre à cette branche de commerce ſon ancien luſtre. La Porte ayant envoyé un *Chiaoux* à Veniſe pour des vues de négoce, Côme l'invita à paſſer par Florence à ſon retour: il y vint & fut accueilli du Duc on ne peut plus gracieuſement. Côme lui fit même préſent de marchandiſes d'élite & de grand prix. Ce Chiaoux parut ſe prêter aux ouvertures qu'on lui fit, & promit de faire en ſorte que Sa 1559.

Hauteſſe confirmât l'ancien traité que
1559. la Porte avoit fait avec la République : il devoit auſſi employer tout ſon crédit auprès du grand Viſir, afin que la nation Florentine fût préférée à la Cour & dans le ſérail pour les approviſionnemens des draps d'or, de ſoie, enfin de tous ceux de différentes qualités qui ſeroient demandés : on devoit donner en échange de la ſoie crue, des épiceries, des cuirs & des bleds. Le Duc promit de juſtifier par une lettre adreſſée au grand Viſir, ce qui s'étoit paſſé à Piombino contre les Turcs : il aſſura qu'il s'étoit ſimplement tenu ſur la défenſive, & s'étoit abſtenu de toute hoſtilité ultérieure, ne voulant pas avoir la Porte pour ennemie. Il partit avec ce Chiaoux un marchand très-verſé dans le commerce du Levant, & qui obtint la confirmation des traités. Il arrêta vingt-deux articles, en vertu deſquels il étoit accordé à la nation Florentine les mêmes privilèges qu'aux Vénitiens, & la liberté de naviguer dans la *mer majeure ;* de tirer des grains de ces contrées-là, en ne payant qu'un droit pour les marchandiſes ; & d'être

jugés par leur propre Réſident dans les affaires contentieuſes qu'ils auroient entr'eux pour leur négoce. On y envoya enſuite un nouveau Réſident, & l'on entreprit le commerce comme il avoit été arrêté avec le Chiaoux; mais la jalouſie des autres nations & les révolutions ſucceſſives de l'Europe, rendirent inutile ce traité. 1559.

Sans toutes ces meſures, le Duc n'auroit certainement jamais pu tirer de ſes ſujets les ſommes exorbitantes qu'il leur impoſa pour fournir aux frais de la guerre : il ſeroit également impoſſible de comprendre ſans les détails précédens, comment il put charger un ſi petit Etat de ces taxes énormes. En effet, le 7 octobre 1552, il impoſa d'abord pour trois ans un droit général ſur les farines qui furent moulues pour la conſommation : c'étoit dans le deſſein de fortifier les frontières, à l'occaſion de la guerre que les Impériaux alloient faire à l'Etat de Sienne. Pierre de Tolède, vice-roi de Naples, approuva cet impôt ſur une matière de première néceſſité : à l'imitation de Côme, il impoſa un *carlin* de droit ſur chaque *meſure* (to-

molo (*a*)) de bled qui étoit moulu
559. dans le royaume ; & Jules III consentit tacitement que les Ecclésiastiques ne fussent pas exemts de cette imposition de Côme & du Vice-roi. Les Caraffe poussèrent les choses plus loin, en établissant un droit sur chaque pain qui se cuisoit dans les fours publics : car tout le monde étoit obligé d'aller y cuire. En 1553, Côme changea la manière de lever cet impôt, parce qu'on trouva les premiers procédés défectueux, & qu'il étoit facile de s'en affranchir. La même année, la ville de Florence seule fut obligée de remplir les fonds d'un emprunt : mais en 1555, Côme ordonna un emprunt *à perte* dans tout l'Etat, dont la somme étoit de deux cens mille ducats. Cette somme fut partagée en 42603 actions, distribuées en plusieurs classes : elle fut remplie par le peuple avec la plus grande célérité. Il en imposa un pareil en 1558, & dans chacun de ces emprunts, les citoyens

(*a*) Cette mesure, qui est en usage en Sicile, à Malthe & en d'autres endroits de l'Italie, est le tiers du septier de Paris.

qui demeuroient hors de l'Etat, dans différentes places de l'Europe, furent taxés comme les autres. La facilité de ces emprunts à perte devint pour lui le nerf de la guerre, mais non pas totalement; car il fut obligé de négocier avec les marchands d'Anvers, de Veniſe, de Gênes, pour ſe procurer de groſſes ſommes d'argent. Sa prévoyance & ſon exactitude à répondre aux engagemens qu'il prenoit avec les marchands, furent ſur-tout ce qui lui procura de l'argent au beſoin, tandis que Charles V, Philippe II & les François en mendioient dans toutes les places. L'Italie entière voyoit avec le plus grand étonnement, que le Souverain d'un ſi petit Etat pût ſubvenir aux frais d'une guerre qui lui coûta environ trois millions de *ducats d'or*; parce qu'il étoit obligé de fournir non-ſeulement aux beſoins de ſes troupes, mais encore à ceux des troupes auxiliaires que lui envoyoit Charles V, & qui arrivoient la plupart en Toſcane mutinées faute de paye. En outre les vivres étoient d'une extrême cherté; & cela même avoit été la cauſe de la perte totale de l'armée 1559.

1559. Françoiſe de Sienne. Le commerce fut dans ces circonſtances d'une ſi grande reſſource pour le Duc, qu'il ſubvint & aux néceſſités de ſes peuples & à celles de ſes amis circonvoiſins. En octobre 1552, il fit une affaire avec la république de Gênes & s'engagea de lui fournir neuf mille muids de bled, trois mille par an; & le paiement devoit lui en être fait par des remiſes ſur Piſe ou Livourne. En 1554, obligé de faire une plus grande conſommation, il eut ſoin de rappeler l'abondance dans ſes Etats, permettant à chacun de vendre librement & à prix quelconque des grains & des bleds étrangers, aſſignant un ducat de récompenſe par muid aux marchands qui en introduiroient dans le domaine juſqu'à la quantité de cent *ſalmes* (*a*) par poſte (*b*). Cette prévoyance approviſionna continuellement le domaine de Florence, & fournit les moyens de ſoutenir une guerre dans laquelle on avoit autant à combattre contre la diſette que con-

(*a*) Meſure peſant vingt-cinq livres.
(*b*) A chaque diſtance de ſix milles d'Italie.

tre les armées ennemies. Côme entretenoit encore un plus grand nombre de vaiſſeaux, pour le ſervice de ſon propre commerce. Ces vaiſſeaux tranſportoient les marchandiſes de l'Italie dans les ports de Flandre & d'Eſpagne, & revenoient en Toſcane chargés de grains. La cherté fut ſi grande par toute l'Italie en 1558, que le boiſſeau de grains y valoit ſept livres. La Sicile en manquoit abſolument, parce que les extorſions & les violences des Miniſtres Eſpagnols permettoient à peine d'y enſemencer les terres. La néceſſité força les Génois de convenir avec la Porte de lui payer par an trente mille ſéquins, pour avoir la liberté de tirer des grains de toutes les provinces Ottomanes du Levant. Dans le Milanois, la guerre avoit éloigné des campagnes tous les cultivateurs : quant à la Toſcane, c'étoit un pays de commerce, où l'eſprit d'agriculture avoit été étouffé par l'apparence d'un plus grand lucre dans les affaires mercantiles. Enfin tous les gouvernemens de l'Italie n'étoient alors occupés que de pourvoir à la ſubſiſtance des peuples. 1559.

1559. Le déplorable état de l'agriculture en Toſcane privoit encore la province d'huiles & de vins, outre les grains qui y manquoient. C'étoient Candie, la Corſe, les iſles de l'Archipel, qui fourniſſoient le vin néceſſaire à la conſommation ordinaire de Piſe & de la baſſe Toſcane. La culture des oliviers avoit été ſi négligée, qu'on regarda en 1557 comme très-abondante la récolte de ſix mille barils d'huile, tirée des vallées de Buti & de Calci. En 1559, l'huile manquant à Florence pour les manufactures de laine, on fut obligé de s'en procurer à grand prix une quantité aſſez conſidérable, que l'on tira de Pérouſe, de Gênes, de Provence & de la Pouille. Ces événemens demandoient du Prince les plus grands ſoins pour ſubvenir aux beſoins des ſujets dans de ſemblables occurrences. En effet, dans les années les plus malheureuſes, il diſtribua pluſieurs fois du pain aux plus néceſſiteux à Florence & dans les villes du domaine, obligeant les maiſons de charité & de piété, & exhortant les gens les plus aiſés à concourir à cet acte d'humanité. Ce fut aſſurément un grand bonheur pour lui que le commerce

rendît ſon Etat floriſſant pendant la guerre de Sienne, & que ſes ſujets conduits par ſon génie tranſcendant fuſſent à portée de ſubvenir aux calamités publiques, & de fournir auſſi aux moyens de ſoutenir la guerre. Non-ſeulement il conduiſoit les affaires politiques, il dirigeoit encore toute la partie économique. Il avoit un dépoſitaire général, Miniſtre qui étoit chargé de veiller à toutes les branches particulières de l'économie publique de l'Etat, au commerce privé du Prince, à ſes intérêts particuliers & aux emprunts. Ce Miniſtre lui rendoit compte par écrit de l'état actuel des affaires, & Côme lui marquoit lui-même, ſur les marges des mémoires qu'il en recevoit, quelle étoit ſa volonté. La connoiſſance exacte qu'il avoit de ſa principauté, l'expérience qu'il avoit acquiſe à la gouverner, le mettoient à même de fournir des lumières au Miniſtre plutôt que d'en recevoir. Comme il connoiſſoit le pouvoir de chacun de ſes ſujets, lorſqu'il impoſoit des emprunts, des taxes extraordinaires, des ſubſides, &c, il aſſignoit les contributions individuelles, ſelon ce qu'il 1559.

1559. ſavoit des facultés que chacun avoit pour les paiemens. La manière dont il procédoit dans ces occaſions n'étoit cependant pas accompagnée de la plus exacte juſtice, malgré la prudence dont il uſoit alors pour parvenir à ſon but. Il diviſoit donc les perſonnes en riches, médiocrement aiſées, & pauvres, & impoſoit les taxes de manière à les lever très-promtement. Mais il en réſultoit que, dans les emprunts à charge de reſtitution, les riches étoient taxés à des ſommes conſidérables, tandis que les autres ne l'étoient que légérement à proportion de leurs facultés. Dans les emprunts *à perte* au contraire, il ſurchargeoit ordinairement les deux claſſes qui n'avoient pu contribuer abondamment à l'emprunt. Cependant il tempéroit cette ſurcharge arbitraire par une certaine modification équitable, accordant aux plus gênés l'avantage du tems & des compenſations. Le général des deux dernières claſſes aimoit mieux perdre une ſomme modérée dans une taxe extraordinaire, que d'en débourſer une conſidérable dans un emprunt. Les plus riches paroiſſoient ſe prêter de bon

cœur à ces contributions pour gagner la faveur du Prince, à qui cette déférence faiſoit plaiſir; & l'on ne voyoit guère ſe refuſer à l'obéiſſance que les ſujets les plus éloignés. Cependant toutes les claſſes n'étoient pas moins mécontentes intérieurement qu'on leur enlevât le fruit de leur induſtrie. Il eſt même (*a*) ſurprenant que ces procédés de Côme, qui n'étoient praticables que dans une République, aient pu s'effectuer dans un gouvernement auſſi abſolu que celui de ce Prince. Tout tendoit à tirer de l'argent des ſujets; car outre les emprunts & les taxes forcées, il fut encore impoſé un droit ſur la viande en 1557. Côme avoit imaginé en 1556, une loterie pour laquelle il ſe forma une compagnie de marchands: mais la chambre fiſcale y avoit le principal intérêt. Le capital 1559.

(*a*) L'Auteur me ſurprend ici. Il n'a pas réfléchi que Côme étant lui-même négociant, & même l'ame du commerce par ſon grand négoce, tenoit tout dans la dépendance. Les expédiens les plus injuſtes lui euſſent également réuſſi. Je ne puis m'étendre davantage ici.

consistoit en deniers que le Duc four-
1559. nissoit, & en pierres précieuses pour le compte des marchands. Les huit premiers tirages produisirent trente mille ducats aux intéressés. C'est à ce tems que remonte l'époque des plus gros impôts de l'Etat de Florence. Plusieurs de ces charges n'avoient été imposées que pour un tems, & par rapport aux besoins de la guerre; elles furent cependant continuées, quoique la cause en eût cessé, & elles devinrent un des principaux revenus de l'Etat & du Prince.

Malgré la facilité avec laquelle l'état florissant de la nation permettoit d'exécuter toutes ces opérations, il falloit néanmoins faire en sorte que des surcharges aussi considérables ne la détournassent pas du commerce, & n'en altérassent point la prospérité. Pour cet effet Côme songea à faciliter l'importation & l'entrée des marchandises étrangères dans ses Etats, par le moyen du port de Livourne: & dès qu'il eut achevé Portoferraio, il y appela des habitans & le commerce. C'est pourquoi il publia le 14 septembre 1556, un édit en faveur des nouveaux ha-

bitans de cette place, promettant à quiconque s'y rendroit, *franchiſe abſolue*, tant pour les perſonnes que pour les biens, nonobſtant tout engagement contracté ailleurs; joint à cela l'exemtion de tout impôt ordinaire & extraordinaire pour les biens que ces habitans poſſédoient dans les domaines du Duc. Toute marchandiſe qui étoit introduite dans ce port étoit auſſi exemte de tout droit, de toute taxe, tant en entrant qu'en ſortant. On aſſigna une partie de terrein à ceux qui vouloient y former une habitation; & tout vaiſſeau qui y étoit conſtruit, étoit franc à tous égards dans les ports & les échelles du domaine. Piſe commençoit à ſe rétablir de ſes malheurs paſſés: l'eau n'en couvroit plus les plaines, & les habitans n'y craignoient plus l'inſalubrité de l'air. L'état floriſſant de l'univerſité, le commerce qu'y avoient introduit les Portugais & d'autres étrangers qui s'y étoient établis, la préſence du Duc qui y réſidoit pluſieurs mois avec ſa Cour, tout enfin contribuoit de commun accord à ſa proſpérité. Les autres villes du domaine ſe ſentirent à pro- 1559.

portion de la vigilance de Côme ; &
1559. il lui fut facile de reconnoître, à leur fidélité & à leur attachement, la ſatisfaction qu'elles avoient de ſon adminiſtration. La guerre ne lui donnant donc plus tant à craindre au dehors, il put vivre tranquille & en ſûreté, parcourir les diverſes parties de ſon domaine, & par des fêtes & des ſpectacles, faire participer ſes ſujets à la joie qu'il éprouvoit d'avoir abattu les ennemis de ſon gouvernement, & ceux qui en vouloient même à ſa vie. Ce fut dans cet eſprit qu'il fit célébrer à Florence en 1555, avec une pompe extraordinaire l'anniverſaire de la victoire de Scannagalle, & ordonna le 21 juillet qu'il fût rendu dans les principales égliſes de la ville des actions de graces pour cet heureux événement. Les magiſtrats & les bourgeois furent invités à ſeconder, par leur préſence, l'allégreſſe univerſelle du peuple. Après pluſieurs œuvres de charité que Côme fit en faveur des indigens, il établit à perpétuité une fête annuelle en mémoire de cette victoire ſignalée, & ordonna que tous les ans il y eût à Florence un prix pour la courſe,

pour consacrer un si heureux événement. 1559.

Il eut également soin par la suite de procurer plusieurs divertissemens au public, voulant faire oublier, par l'appas des plaisirs & la nouveauté des spectacles, le chagrin que ressentoient les citoyens de la fréquence des emprunts & des taxes extraordinaires. Ce fut aussi pour la même raison qu'il s'occupa avec chaleur du progrès des beaux arts, pour lesquels il étoit singulièrement passionné. La guerre l'obligea de suspendre quelque tems les honoraires de ceux qui étoient à son service; mais les artistes furent traités avec plus de modération. La crainte des dangers, l'étendue des soins qu'il devoit prendre, ne l'empêchèrent point de suivre les bâtimens qu'il avoit entrepris, & d'embellir la ville des ouvrages des plus célèbres artistes de son siècle. Ce fut pour se livrer avec plus d'effet à cette inclination, qu'il brûla du desir de revoir Michel-Ange dans la patrie: mais les invitations, les promesses, les prières, la médiation même du cardinal de Carpi, ne purent gagner cet homme célèbre.

1559. Côme ſe décida pour-lors à lui faire ces inſtances par une lettre du 8 mai 1557. « Puiſque les conjonctures ac-
» tuelles, & les rapports de vos amis
» nous donnent lieu de préſumer que
» vous n'êtes pas abſolument éloigné
» de faire un tour à Florence & de re-
» voir la patrie & vos biens, après un ſi
» long eſpace de tems, ce qui nous fe-
» roit autant de plaiſir que nous l'avons
» ardemment deſiré, nous avons cru
» devoir vous y engager, vous en
» prier même par la préſente, comme
» nous vous en prions & vous y exhor-
» tons de tout notre cœur; vous pro-
» teſtant que nous vous reverrons avec
» un ſouverain plaiſir. Ne vous abſte-
» nez pas de ce voyage dans la crainte
» que nous vous cauſions la moindre
» fatigue, ni le moindre déplaiſir; car
» nous ſavons le reſpect que nous de-
» vons avoir pour votre âge & pour
» vos ſublimes talens. Venez, oui,
» venez librement, perſuadé que vous
» paſſerez à votre gré & avec toute
» ſatisfaction le tems que vous voudrez
» bien reſter ici. Ce ſera beaucoup pour
» nous de vous avoir vu chez nous: du
» reſte notre plaiſir ſera proportionné

» à l'agrément & à la tranquillité dont
» vous voudrez jouir, & nous ne ſe- 1559.
» rons occupés qu'à vous rendre les
» honneurs & à vous procurer toute
» l'aiſance que vous méritez ».

Cet admirable (*a*) vieillard verſa des larmes de tendreſſe à la lecture de cette invitation ſi gracieuſe du Duc; & il ſe ſeroit facilement rendu à ſes deſirs, ſi la crainte des douleurs que la pierre lui cauſoit de tems à autre, le grand âge, la conſtruction de l'égliſe de S. Pierre, les prières de ſes amis & des grands ne l'avoient détourné de cette réſolution. Cependant il offrit au Duc de lui rendre, de Rome même, tous les ſervices qu'il pourroit: « Je ſuis fâché, lui répondit-il, d'être trop âgé & trop mal portant, pour oſer promettre beaucoup de choſes de ma perſonne. Cependant je ferai tous mes efforts pour remplir chez moi-même tous les ordres qu'il plaira à

(*a*) Michel-Ange *Bonarroti*, ou *Bonarota*, étoit né en 1474 à Caſentino, village près d'Arezzo. Il deſcendoit des anciens comtes de Canoſſa, & avoit alors environ 83 ans. *Not. du Trad.*

1559. Votre Excellence de me donner ; & je desire être assez heureux que de ne vous manquer en rien ». Côme eut donc recours à ses lumières pour diriger ses principaux édifices, mais surtout par rapport à l'exécution du dessin que Michel-Ange lui avoit fait de la célebre bibliothèque de S. Laurent. La précieuse collection des manuscrits que le vieux Côme & Laurent le Magnifique avoient rassemblés, ayant souffert en 1494 les mêmes révolutions que la Maison Médicis, étoit passée dans les mains de Léon X avec quelque diminution. Ce Pape l'avoit transférée à Rome, comme le monument le plus propre à consacrer le siècle des lettres, qui porta son nom. En 1523, Clément VII la fit rapporter à Florence, en s'occupant des moyens de la conserver & de la rendre utile à la patrie. Les circonstances lui firent présumer qu'un chapitre de Chanoines pouvoit être le gardien le plus sûr d'un aussi rare trésor : il en confia donc la garde au chapitre de S. Laurent. Michel-Ange avoit été chargé du bâtiment : mais les différentes révolutions de l'Etat empêchèrent qu'il ne fût ache-

vé. Côme voulut que les intentions du Pape fuſſent remplies, & la bibliothèque fut ouverte au public en 1548 : il fit même frapper une médaille pour éterniſer la mémoire de ce fait devenu ſi intéreſſant aux annales de la littérature. Le Duc ſongea pour lors à faire achever ce bâtiment, & chargea Ammannato de conſulter Bonarroti pour la parfaite exécution de ſon deſſein. Bonarroti envoya de Rome en 1559, le modele d'un eſcalier qu'il avoit fait lui-même pour être exécuté en bois de noyer : mais depuis, il a été fait en pierre. Le bâtiment de ce précieux dépôt des lettres fut achevé en 1571. Côme n'omit rien non plus pour l'enrichir de pluſieurs manuſcrits qu'il avoit acquis à la mort du cardinal Ridolfi, dans pluſieurs abbayes & particulièrement dans le domaine. Il y dépoſa entr'autres le célèbre manuſcrit de Virgile. Ce fameux monument d'antiquité ayant été l'objet des recherches de pluſieurs hommes de lettres, je crois pouvoir dire ici d'où il eſt venu. Nous l'apprenons par une lettre que le cardinal Innocent de *Monte* ou *Bertuccino*, écrivit au Duc

1559.

le 2 janvier 1568. « Comme je deſire
1559. » que Votre Excellence Illuſtriſſime
» ſoit en toute occaſion pleinement
» convaincue des bonnes intentions
» que j'ai pour elles, & qu'elle me croie
» auſſi zélé à la ſervir & à l'obliger
» que je le ſuis effectivement, je ſuis
» bien aiſe de lui apprendre comment
» je poſsède l'ancien manuſcrit de
» Virgile qu'elle m'a demandé par ſa
» lettre très-obligeante. Ce livre ap-
» partenoit au cardinal Antoine de
» *Monte ;* il paſſa enſuite au Pape
» Jules, mon oncle & ſon héritier :
» il en faiſoit le plus grand cas, com-
» me d'une choſe extrêmement ra-
» re. Lorſqu'il me le donna, il m'en-
» joignit de ne jamais m'en défaire à
» quelque prix que ce fût, puiſque ce
» manuſcrit avoit été ſi long-tems
» dans notre famille. Le cardinal Far-
» nèſe, ayant ſu qu'il étoit dans mes
» mains, me le demanda pluſieurs fois
» avec les plus vives inſtances : quel-
» ques obligations que je lui euſſe, je
» ne voulus jamais céder à ſes deſirs,
» pour les raiſons que Votre Excel-
» lence doit connoître. Malgré cela
» il inſiſta ſur la parole que je lui avois
» donnée

» donnée de ne m'en défaire qu'en ſa
» faveur, en cas que je vouluſſe en 1559.
» diſpoſer : mais je dois avoir infini-
» ment plus d'égard aux raiſons que
» je viens de rapporter. Le cardinal
» de Carpi deſirant voir ce livre, me
» fit demander de le lui prêter par
» Jean-Louis Pio ſon frère. L'affec-
» tion que je lui portois ne me per-
» mit pas de le déſobliger en cela.
» Peu de tems après je fus empriſonné
» au château Saint-Ange, & le Car-
» dinal le retint toujours chez lui juſ-
» qu'à ſa mort, quelque inſtance que
» j'euſſe faite auparavant pour le re-
» couvrer. Enfin voulant le ravoir,
» je fus obligé de recourir au témoi-
» gnage de Sa Sainteté, qui ſavoit
» que le livre m'appartenoit. Il avoit
» déjà été remis dans la bibliothèque
» du Vatican : mais Sa Sainteté or-
» donna qu'il me fût rendu », &c.
Côme changea auſſi à certain point les diſpoſitions que Clément VII avoit faites pour la garde de la bibliothèque ; & mit un préfet ducal à la tête du Chapitre, pour veiller à l'augmentation & à la conſervation de la bibliothèque.

1559. Le génie de l'infatigable Duc ſuivoit avec la même ardeur les progrès des arts, en ce qui pouvoit contribuer à l'ornement de la Capitale & à la magnificence de ſes édifices particuliers. En 1553, on éleva dans la galerie ducale la ſtatue de Perſée, faite par Bienvenu Cellini. Côme prenoit plaiſir à ſe trouver aux travaux de cet artiſte; & il avoit tant d'affection pour lui, que lorſque Cellini lui montra le modèle de Perſée, Côme lui dit, « ſi tu as aſſez de cœur pour me » conduire ce grand ouvrage au point » de perfection de ce beau modèle, » demande-moi ce que tu voudras ». Outre cela Cellini exécuta différens autres ouvrages pour le ſervice du Duc, & pour l'ornement de ſes palais. La ville fut remplie de ſes productions : elles ſont encore aujourd'hui la gloire de l'art & l'admiration des obſervateurs. Georges Vaſari d'Arezzo mérita auſſi ſingulièrement l'eſtime de Côme. Il lui avoit offert ſes ſervices en 1550, en lui préſentant l'hiſtoire des peintres. Vaſari étoit peintre, ſculpteur, architecte, & le Duc l'employa dans ces différentes

professions pour l'ornement du palais ducal. En 1557, il avoit déjà fini l'escalier & la fontaine de la grande cour du palais. Ce fut lui qu'il chargea aussi de dessiner les faits les plus remarquables de la guerre de Sienne & ceux de ses ancêtres. Au mérite du talent, il joignoit une certaine sagacité & une vivacité d'esprit, qui rendoit sa compagnie agréable au Duc. Comme il dessinoit en 1559, les faits relatifs à la reddition de Sienne, l'Envoyé de Lucques lui demanda à quoi étoit destiné un cadre que le Peintre avoit laissé en blanc : « à pein- » dre, répondit-il, le siége & la red- » dition de Lucques ». Cette repartie jetta beaucoup de crainte dans cette République. Côme ayant assuré la paix & la tranquillité à ses Etats, s'étoit fait, des ornemens de la ville, une de ses principales occupations : Vasari eut alors beaucoup à faire pour développer les idées de ce Prince, & rendre ce qu'il lui suggéroit. En 1559, le Duc forma le dessein de bâtir le palais de la Magistrature des *Treize*, & le 26 juin 1560, le plan en fut publié, pour être exécuté sous la di- 1559.

rection de cet artiſte. D'un autre côté
1559. Ammannato étoit chargé des augmentations que le Duc voulut faire au palais des Pitti ; palais dans lequel il s'étoit propoſé de faire briller avec pompe tout ce que ce ſiècle pouvoit produire de plus grand & de plus élégant. Jean-Paul Fancelli, & d'autres Artiſtes d'un rang inférieur, s'occupoient à orner de groteſques & de ſtatues le jardin qui y étoit joint ; & que la ducheſſe Eléonore enrichiſſoit tous les jours de plantes & de fleurs apportées des provinces éloignées ; le rendant également utile par la culture & des ſemences & des fruits. Le cavalier Baccio Bandinelli, ſculpteur & architecte, achevoit le chœur de Sainte-Marie *del Fiore*, & conduiſoit à Piſe le bâtiment du palais ducal. L'émulation de ces ſublimes Artiſtes contribuoit en même-tems à donner à leurs ouvrages un plus grand degré de perfection, & à exciter dans ceux qui leur étoient inférieurs une envie extrême de les égaler. Côme donnoit à chacun les occaſions de ſe perfectionner ; car outre les bâtimens de la ville, il en avoit encore d'autres à

ſuivre à ſes maiſons de campagne de Caſtello & du Coteau ; on y faiſoit des parcs, des jardins, des métairies, tant pour y goûter les délices de la volupté, que pour la chaſſe qu'il aimoit ſingulièrement. La guerre de Sienne ſuſpendit tous ces travaux pendant quelques mois, ſans cependant les lui faire abandonner. Différens expédiens lui fournirent les moyens de pourvoir à la ſubſiſtance des ouvriers qui ne recevoient plus de ſalaire pendant ce tems-là. L'art de la tapiſſerie fit auſſi à Florence de ſinguliers progrès. Le Flamand Jean Roſts y tenoit une école de vingt-quatre enfans, à qui il étoit chargé d'apprendre cet art dans l'eſpace de ſix ans, & recevoit deux ducats de Côme par mois pour chacun. Par ce moyen cette manufacture prit vogue en peu de tems ; & la ville embellie extérieurement par ſes édifices, eut de quoi orner intérieurement les maiſons des habitans. Ces tapiſſeries devinrent auſſi un objet de commerce en Italie : Paul IV recevoit volontiers à cet égard les offres obligeantes du Duc. C'étoient les 1559.

peintres les plus célèbres qui en formoient les deſſins & en dirigeoient l'exécution. Il y avoit continuellement quatre pièces en train, tant pour le Prince que pour les particuliers; & la nobleſſe Italienne s'empreſſoit à l'envi de s'en approviſionner.

1559.

Le goût que Côme avoit pour les beaux-arts étoit animé, perfectionné par ce ſingulier penchant qu'il montroit pour l'étude des monumens anciens, & ſpécialement pour celle des médailles. C'étoit ſur-tout vers ce dernier objet qu'on avoit dirigé les études de ſon éducation, afin de le guider ſur les traces de ſes glorieux ancêtres, Côme & Laurent. Voilà pourquoi dans ſa vie privée même, il s'étoit occupé de raſſembler & d'obſerver les monumens de l'antiquité. A peine fut-il élevé à la Souveraineté, qu'il recueillit à grands frais ceux qui avoient été diſperſés dans le pillage que les créatures de Madame d'Autriche, & les ſoldats de Vitelli avoient fait du palais des Médicis. Jove ayant mérité ſa confiance, fomenta dans Côme cette inclination, & lui pro-

cura l'acquiſition de ce qu'il étoit poſ-
ſible de raſſembler de plus rare en ce 1559.
genre à Rome & en d'autres villes de l'Italie. Pierre Vettori concourut avec Jove à lui rendre cette étude plus agréable en lui expliquant la partie de l'érudition grecque. C'eſt pourquoi le Duc avoit à Rome des correſpondans chargés de lui acheter & de raſſembler ce que l'on tiroit journellement des ruines & des fouilles que l'on faiſoit dans cette capitale. La guerre de Sienne ne l'éloigna pas non plus de cette étude agréable. En effet, il écrivoit en ces termes, le 29 ſeptembre 1554, à l'évêque de Pavie, gouverneur de Rome : « J'ai » reçu les médailles qu'il vous a plu » m'envoyer : quelles qu'elles ſoient je » les garde avec plaiſir. Mais comme » je ſuis sûr que vous avez voulu » mettre mes lumières à l'épreuve, » dans l'intention de m'en envoyer » d'une autre eſpèce, j'en attends » donc de bonnes de votre part ; car » j'ai reconnu qu'elles n'étoient pas » frappées. Je vous prie donc de m'en » faire paſſer qui ſoient dignes de venir » de votre main : & s'il ſe rencontre

» un Pertinax (*a*), ou un Vitellius ;
1559. » elles ne m'en ſeront que plus agréa-
» bles ». Mais on voit encore plus clairement dans l'inſtruction que le Duc donnoit à ſon Agent en Turquie, l'inclination que ce Prince avoit pour cette étude, & pour mériter quelque gloire en poſſédant les moyens de l'approfondir : « vous aurez ſoin : » lui écrivoit-il en 1546, de vous » procurer autant de médailles an- » ciennes que vous le pourrez en or, » en argent, & en tout autre métal, » tant des Romains que des Grecs, » des Egyptiens ; vous nous les ferez » paſſer, & apportez à cela toute votre » attention ; de même qu'à la recher- » che d'anciens manuſcrits grecs », &c. Les Miniſtres ne manquoient pas de ſeconder ces bonnes diſpoſitions du Prince. Torello l'engageoit même à publier par l'impreſſion les manuſcrits les plus importans de la bibliothèque de Saint-Laurent. Ce fut dans ces vues que Côme avoit formé le projet d'élever une imprimerie grecque

(*a*) Cette médaille fait encore aujourd'hui l'objet des recherches de tous les curieux.

à Florence, ſous la direction de Jean Vergezio. Il ne vouloit épargner aucuns frais pour avoir les poinçons grecs les mieux taillés. Torrentin pendant ce tems-là publioit des traductions des auteurs claſſiques. Mais la guerre de Sienne ayant éclaté, ce beau projet dont Torello connoiſſoit mieux l'utilité que perſonne, fut abandonné. Torello contribua plus que tout autre à la célèbre édition des *Pandectes*, publiée par Torrentin ſous le nom de François Torelli fils. Ce précieux manuſcrit tranſporté à Florence après la conquête de Piſe, & ſoigneuſement conſervé, faiſoit l'admiration des juriſconſultes & de tous les gens de lettres. Les copies & les éditions qui s'en étoient répandues étoient toutes remplies d'erreurs. Torello s'en étant apperçu, forma le deſſein d'en donner l'édition la plus correcte & la plus belle qu'on eût vue juſqu'alors. Côme lui accorda le manuſcrit à ſa diſpoſition & chez lui-même. Torello le garda dix ans pour en faire la collation. Il ſe conſacra à ce travail avec Politien, Louis Bolognini, Antoine Agoſtini, & eut

1559.

recours à Vettori pour l'interprétation
1559. des paſſages grecs. Ce fut lui qui rectifia le premier l'erreur qui étoit paſſée de cet exemplaire dans tous ceux qui en avoient été copiés ; erreur qui venoit d'une tranſpoſition fautive des pages, occaſionnée par le relieur. Le ſens ainſi confondu, ne pouvoit que déconcerter les interprêtes. Cette édition des Pandectes donnée par Torello, fut donc publiée en 1553, & aux frais de Torrentin : cet imprimeur acquis beaucoup de gloire par la netteté & l'exactitude de l'impreſſion. Ce fut à cette occaſion qu'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, de retour dans ſes Etats en 1559, pour y jouir des avantages de la paix, demanda Torrentin à Côme, dans le deſſein d'élever une imprimerie à Montreal, où il avoit fondé une Univerſité pour l'utilité de ſes ſujets.

Après tous les ſoins que prirent Côme & ſes Miniſtres pour les progrès des lettres dans l'Etat de Florence & particulièrement dans la capitale, il n'eſt pas étonnant qu'elles y fuſſent très-floriſſantes. L'Académie y étoit dans l'état le plus brillant ;

& ceux qui en formoient le corps, étoient continuellement occupés de traduire, d'éclaircir les auteurs claſſiques grecs & latins, & de polir, de donner plus de nobleſſe & plus de vogue à la langue de la patrie. On interprétoit publiquement la comédie du Dante, les ſonnets de Pétrarque. Gelli, Segni s'attachèrent à éclaircir ces deux flambeaux du langage Toſcan. Vettori & Adriani enſeignèrent les lettres grecques. Enfin l'émulation de l'Académie animant tous les individus, donna lieu aux productions les plus utiles pour les progrès de la littérature. Le Duc y coopéroit par les honneurs, les récompenſes, donnant tous les ans à chaque Conſul (*a*) une taſſe d'argent, & cherchoit à contribuer de toute manière à la gloire & à la ſplendeur de ce corps. On vit même les autres Académies qui s'établirent en Italie, ſe régler ſur l'exemple de celle de Florence. En 1554, les académiciens *Pellegrini* de Veniſe, lui écrivirent en ces termes : « Notre » Académie ayant ajouté à ſon tribunal

1559.

(*a*) Chef ou Préſident de l'Académie.

» nal un Conſul chargé de veiller aux
1559. » avantages des ſavans Profeſſeurs ;
» nous voudrions lui faire un don
» qui fût un ſigne diſtinctif & parti-
» culier à ſa place ; mais nous deſi-
» rerions commencer par quelque fa-
» veur éclatante. Nous ſupplions donc
» Votre Alteſſe de conſulter ſa géné-
» roſité & ſa bienveillance, & de nous
» accorder pour cette première inſ-
» tallation ſeulement, le don d'une
» taſſe ſemblable à celle dont elle fait
» préſent aux Conſuls de l'Académie
» de Florence, avec le même ſigne
» & de la même grandeur ; & non
» autrement. Ce ſera le préſent que
» nous ferons à notre Conſul ; & nous
» en uſerons de même tous les ans à
» l'imitation de Votre Alteſſe. La mé-
» moire d'un début auſſi glorieux ſera
» éternelle pour nous. Outre notre
» entier dévouement & nos reſpects ;
» nous ferons voir au monde le grand
» prix que nous avons attaché à la
» taſſe que nous oſons vous deman-
» der, avec tant de liberté, pour l'heu-
» reux augure de l'Académie », &c.
Le Duc aimoit cette gloire, & agréoit les hommages que lui rendoient tous

les gens de lettres de l'Italie. Singulièrement jaloux d'acquérir un grand nom & de faire connoître à la poſtérité ſa prudence & ſa valeur, il chargea Domenichi en 1555, d'écrire l'hiſtoire de la guerre de Sienne, tandis que Varchi, retiré au fauxbourg dans la maiſon de plaiſance de *la Topaia*, écrivoit au milieu du repos & des délices de la campagne, celle de la ville de Florence. Malgré la réforme que Côme fut obligé de faire dans ſes dépenſes par rapport à la guerre, les gens de lettres trouvèrent toujours en lui un Mécène, & des reſſources dans leurs beſoins. La ſuſpenſion des honoraires avoit été cauſe en 1553, que l'Univerſité de Piſe ſe trouvoit abandonnée par pluſieurs Profeſſeurs : mais ils furent rappellés en 1555 ; de ſorte que cette ſavante Ecole reprit ſon ancienne ſplendeur en très-peu de tems. Les campagnes de Piſe rendues cultivables, l'air du climat purifié de ſon inſalubrité, les commodités qui avoient été nouvellement procurées à la ville par les ſoins & la vigilance de Côme, con- 1559.

1559. tribuèrent beaucoup à rendre l'Université plus nombreuſe & plus floriſſante.

Fin du Tome ſecond.

ERRATUM.

Page 289, lig. 17, *liſez*, & Côme le fit &c.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Livre intitulé : *Hiſtoire de Toſcane.* Cet Ouvrage dont l'impreſſion doit être deſirée, eſt rempli de recherches ſavantes, qui doîvent jeter un grand jour ſur l'Hiſtoire de France & d'Eſpagne. A Paris, ce 17 Octobre 1781.

Signé, BRAK.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur *** Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public une traduction de l'Italien, d'un Ouvrage intitulé : *Hiſtoire du grand Duché de Toſcane, ſous le Gouvernement de la Maiſon de Médicis ;* S'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilège à ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouiſſe de l'effet du préſent Privilège, pour lui & ſes hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocéde à perſonne ; & ſi cependant il jugeoit à propos d'en faire une ceſſion, l'Acte qui la contiendra ſera enregiſtré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilège que de la ceſſion ; & alors par le fait ſeul de la ceſſion enregiſtrée, la durée du préſent Privilége ſera réduite à celle de la vie de l'Expoſant, ou à celle de dix années à compter de ce jour, ſi l'Expoſant décéde avant l'expiration deſdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, portant Réglement ſur la durée des Priviléges en Librairie. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledits Ouvrages ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de celui qui le repréſentera, à peine de ſaiſie & de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777 à

concernant les contrefaçons. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'Impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beau caractere, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilege: qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMÉNIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-chet & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMÉNIL, le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes hoirs, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le quatorziéme jour de Novembre, l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-un, & de notre Regne le huitiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2526, fol. 597, conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préſent Privilége; & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires preſcrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 17 Novembre 1781.

Signé, LE CLERC, *Syndic.*

De l'Imprimerie de CHARDON, rue Galande.

581623

Biblioteca Nazionale Palatina Napoli